

Faculté de philosophie, arts et lettres

Au-delà des polémiques : une approche expérimentale de l'écriture inclusive

Mesure des effets du masculin générique, des doubles flexions et des doubles flexions abrégées par le point médian sur la lisibilité textuelle et les représentations mentales

Auteur : LIÉNARDY Cyril

Promotrice : SIMON Anne-Catherine (Université catholique de Louvain).

Co-promoteur : GYGAX Pascal (Université de Fribourg, Suisse).

Année académique 2021-2022

Orientation : Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité approfondie

**AU-DELÀ DES POLÉMIQUES : UNE APPROCHE
EXPÉRIMENTALE DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE**

Mesure des effets du masculin générique, des doubles flexions et des doubles flexions abrégées par le point médian sur la lisibilité textuelle et les représentations mentales

Auteur : Cyril Liénardy

Promotrice : Anne-Catherine Simon

Co-promoteur : Pascal Gygax (Université de Fribourg)

Master [120] en langues et lettres françaises et romanes,
orientation générale, finalité approfondie

Année académique 2021-2022

Table des matières

INTRODUCTION	1
Chapitre 1. Le genre grammatical masculin en français : implications cognitives et sociales d'une asymétrie linguistique	7
1. Le genre en français, ce « caléidoscope conceptuel »	7
1.1. Acception du « genre » en grammaire et en sciences sociales.....	7
1.2. Une superposition naturelle et pérenne entre genre grammatical et genre naturel ?.....	8
1.3. Le genre grammatical masculin et ses multiples sens.....	9
1.4. Le masculin est un genre « neutre » : coup d'œil sur une impropriété terminologique	10
1.4.1. Un peu de linguistique historique : transition d'un système grammatical ternaire vers un système binaire.....	11
1.4.2. Prépondérance quantitative du genre grammatical masculin dans la langue française	12
2. Une contestation de la valeur générique du genre masculin : influence mutuelle entre langage et vision du monde	13
3. Pour l'instauration d'un dialogue entre la linguistique et la psycholinguistique	16
3.1. Influence des formes grammaticales sur les représentations mentales : conclusions de quelques études psycholinguistiques.....	17
3.1.1. Le masculin et ses multiples sens : « un problème » pour notre cerveau ?	17
3.1.2. Effets psychologiques du biais interprétatif masculin : l'impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves	18
Chapitre 2. L'écriture inclusive comme stratégie de résolution de l'ambiguïté sémantique du genre grammatical masculin	20
1. Réflexion historico-théorique autour de l' « écriture inclusive »	20
1.1. Aux fondements de la locution nominale « écriture inclusive » : le fruit de la théologie protestante féministe ?.....	21
1.2. Quelques jalons historiques : de la féminisation des noms de métiers à l'avènement de l'écriture inclusive.....	23
1.3. Une approche définitionnelle de l'écriture inclusive	25

2. Outils pour une <i>visibilisation</i> des femmes dans la langue	29
2.1. Utiliser les termes féminins pour désigner les noms de métiers, de fonctions, de titres et de grades.....	30
2.2. Juxtaposer les genres pour mieux visibiliser : la double flexion totale.....	30
2.3. Abréger pour mieux nommer : la double flexion partielle.....	31
2.4. Néologismes agglutinant les marques morphologiques du féminin et du masculin	35
2.5. Adjonctions métatextuelles : incises ou notes infrapaginales précisant l’emploi du masculin dans son acception générique	36
2.6. Quelques pratiques exploratoires et jeux des possibles	38
2.7. L’accord de proximité comme solution à l’incidence de l’écriture inclusive sur le système grammatical	39
3. Outils pour une <i>neutralisation</i> des marques genrées dans le discours et pour une inclusion plus grande	42
3.1. Utilisation de mots et d’adjectifs épïcènes.....	43
3.2. Utilisation de termes englobants – noms collectifs.....	44
3.3. Utilisation de structures grammaticales neutres / dépersonnalisantes	45

Chapitre 3. Débats autour de l’écriture inclusive : attitudes linguistiques, politiques linguistiques et examen des points de discorde.....

1. Discuter vs. disputer la langue : les (r)évolutions de la langue française.....	47
1.1. Propulsion de l’écriture inclusive sous le feu des projecteurs... et des critiques	48
1.2. Dichotomisation du débat – opposition des extrêmes dans l’arène discursive	51
2. Attitudes linguistiques et décisions politiques dans trois aires francophones	54
2.1. Une absence de coordination au sein de la francophonie ?.....	54
2.1.1. Une croisade contre certaines pratiques inclusives en France.....	56
2.1.2. L’écriture inclusive en Belgique francophone : des décrets favorables	61
2.1.3. Le cas de la Suisse, le regard tourné vers l’Hexagone.....	63

3. État des lieux : premier bilan de la flamboyante controverse.....	65
3.1. Une lueur d'accalmie : les techniques qui ne suscitent (presque plus) aucun débat.....	65
3.2. Permanence de certains arguments contre l'application de l'écriture inclusive	66
3.2.1. L'argument du masculin générique et de l'absence de lien entre pensée et langage	66
3.2.2. Pérennité de l'argument de la lisibilité : le point médian, le point crispant ?	69
4. Formulation des questions de recherches	72

Chapitre 4. Étude expérimentale : mesure des effets du masculin générique et des doubles flexions totales et partielles sur les représentations mentales et la lisibilité textuelle

1. Recontextualisation : une approche scientifique de l'écriture inclusive	75
2. Description du matériel utilisé	76
2.1. Première tâche : mesure de la lisibilité à travers les temps de lecture	76
2.2. Deuxième tâche : mesure de la lisibilité à travers le degré de difficulté perçu de différentes phrases.....	78
3. Procédure de passation	79
4. Formulation des hypothèses	81
5. Caractérisation sociodémographique de la population	82
5.1. Genre, âge, catégorie socioprofessionnelle et origine ethnique	83
5.2. Degré d'utilisation et de connaissance de l'écriture inclusive	83
5.3. Pourcentage de dyslexiques au sein de la population testée	85
6. Résultats et analyses.....	86
6.1. Rappel des variables et préparation des données	86
6.2. Effets interprétatifs de la forme linguistique utilisée	88
6.2.1. Statistiques descriptives	88
6.2.2. Statistiques inférentielles	90
6.3. Lisibilité inférée à partir des temps de lecture : analyse générale.....	93
6.3.1. Statistiques descriptives.....	94
6.3.2. Statistiques inférentielles	95

6.4. Lisibilité inférée à partir des temps de lecture : analyse comparée des doublets abrégés additifs et substitutifs	97
6.4.1. Statistiques descriptives	97
6.4.2. Statistiques inférentielles	99
6.5. Degré de difficulté perçu lors de la lecture de phrases	102
6.5.1. Statistiques descriptives	102
6.5.2. Statistiques inférentielles	104
6.5.3. Analyses complémentaires pour une meilleure interprétation des résultats et distinction entre doublets additifs et substitutifs.....	105
7. Discussion des résultats.....	108
7.1. Les formes inclusives activent davantage de représentations mentales féminines	108
7.2. Les formes inclusives n’entravent pas la lisibilité des textes.....	109
7.3. Les phrases avec les doublets abrégés perçues plus difficiles que les autres.....	112
7.4. Limites de l’étude et quelques pistes d’approfondissement.....	114
7.4.1. Limites de la deuxième tâche : nombre d’items insuffisant et approfondissement	114
7.4.2. Recours aux techniques d’oculométrie (<i>eyetrecking</i>) pour mesurer la lisibilité des textes inclusifs	115
7.4.3. Les métiers en “-ier” et “-er” exclus de notre étude	116
7.4.4. La population non francophone de l’échantillon écartée de la partie analytique.....	117
7.4.5. Méconnaissance des effets de la chronologie de la séquence d’apprentissage des sens du masculin sur les stratégies d’interprétation.....	118
CONCLUSION.....	119
ET APRES ? QUELQUES PERSPECTIVES... ..	123
BIBLIOGRAPHIE	126

Remerciements

« La reconnaissance est la mémoire du cœur », écrivait Hans Christian Andersen. C'est par la citation de ce romancier français que je souhaite exprimer, en préambule à ce mémoire, ma profonde gratitude à toutes les personnes qui, directement ou indirectement, m'ont apporté leur aide et leur soutien durant la réalisation de ce travail de longue haleine.

Le mérite d'un mémoire appartient effectivement à son auteur ou son autrice, mais également et incontestablement à la personne qui l'a encadré et dirigé. C'est la raison pour laquelle, en tout premier lieu, je tenais à adresser mes plus sincères remerciements à ma promotrice, Anne-Catherine Simon, pour avoir accepté – avec un enthousiasme ardent – de superviser ce mémoire. Ce fut un réel plaisir de travailler sous sa direction sur cette question singulièrement complexe qu'est l'écriture inclusive. Cette question qui, depuis plusieurs années déjà, éveille ma curiosité et suscite en moi un intérêt considérable. Je la remercie pour le temps qu'elle m'a consacré, son accompagnement de qualité, sa bienveillance naturelle, sa patience, sa disponibilité, ainsi que pour ses nombreux commentaires avisés et constructifs, qui ont assurément contribué à alimenter et enrichir ma réflexion.

Je désire ensuite témoigner toute ma reconnaissance à mon co-promoteur Pascal Gygax, chercheur de l'Université de Fribourg (Suisse), de nous avoir donné l'immense chance de bénéficier de son expertise dans le domaine de la psycholinguistique. Il ne fait aucun doute que son aide et ses judicieux conseils nous ont été extrêmement précieux afin de mener à bien l'élaboration de l'étude expérimentale mise en place dans le cadre de ce travail. Bien évidemment, je souhaite également exprimer ma gratitude à sa doctorante, Julia Tibblin, pour l'accompagnement pédagogique de qualité dont elle m'a gentiment fait bénéficier pour la partie portant sur les analyses statistiques.

Enfin, j'offre de sincères et chaleureux remerciements à mes parents et grands-parents, mes frères, mes ami·es proches. Pour leur soutien émotionnel inconditionnel et sans faille. Pour leurs encouragements indéfectibles, dès mon arrivée à l'université jusqu'à la consécration que représente à mes yeux ce mémoire. Ce faisant, soyez en assuré·es, vous avez obtenu ma reconnaissance éternelle. Du fond du cœur, merci.

Remarques préliminaires

L'auteur du présent mémoire, personnellement convaincu du bien-fondé des enjeux de l'écriture inclusive, a souhaité s'inscrire dans le sillage de Loison et *coll.*, qui se sont engagées à exploiter différentes ressources de ce type d'écriture dans leur article scientifique.¹ Deux objectifs principaux ont motivé les choix rédactionnels opérés dans le travail que vous vous disposez à lire. Le premier est de rendre compte de la large gamme d'outils disponibles et en vigueur aujourd'hui pour véhiculer une langue égalitaire. Le second est de prouver qu'il est possible d'appliquer ce type d'écriture, tout en maintenant la lecture simple et fluide.

¹ Voir LOISON, M., PERRIER, G., & NOUS, C. (2020). *Introduction. Le langage inclusif est politique : une spécificité française ?*. *Cahiers du genre*, 69(2), 5-29. ISO 690

*« Le langage n'est pas seulement un instrument de communication. C'est aussi un ordre symbolique où les représentations, les valeurs et les pratiques sociales trouvent leurs fondements. Ces dimensions du social ne sont pas disjointes ; au contraire, elles s'interpénètrent profondément. Les représentations et les valeurs à travers lesquelles une société construit sa vision du monde et son identité résident essentiellement dans le langage ; celui-ci est l'agent fondamental de la socialisation de l'individu et de son intégration à la culture ».*²

– LADMIRAL & LIPIANSKY

*« La langue française est une affaire d'État. Faites mine de toucher à l'accent circonflexe, et c'est la guerre civile ; réformez l'orthographe, et c'est une quasi-révolution ; féminisez les noms de métier, et l'on crie à la "clitocratie". Partout on corrige, on norme et on ordonne, au nom de la "clarté française" ».*³

– PAVEAU Marie-Anne & ROSIER Laurence

*« Le langage, dans sa complexité multisémiotique, cesse d'être appréhendé comme un miroir transparent de la réalité et devient un outil de construction de la société, et a fortiori, des genres, des sexualités et des rapports de domination ».*⁴

– GRECO Luca

*« Le candidat suivant est une candidate ! ».*⁵

– MICHEL COLUCCI dit COLUCHE

² Ladmiral, J.-R., Lipiansky, E.M. (1989). : *La communication interculturelle*, Paris, Armand Colin.

³ Paveau, M-A, Rosier, L. (2008). *La langue française : Passions et polémiques*, Paris, Vuibert.

⁴ Greco, L. (2014). *Présentation*. Langage et société, 148, 7-9. <https://doi.org/10.3917/ls.148.0007>

⁵ Coluche (1976). *Le Schmilblick*. [Vidéo publiée en 2013, 4 juillet]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=bUdhyn2HofE>

Il pleut Il pleut
Il fait beau
Il fait du soleil
Il est tôt
Il se fait tard
Il
Il
Il
Toujours Il
Toujours Il qui pleut et qui neige
Toujours Il qui fait du soleil
Toujours Il
Pourquoi pas Elle
Jamais Elle
Pourtant Elle aussi
Souvent se fait belle !⁶

– PRÉVERT Jacques

⁶ Prévert, J., & Laster, A. (1998). *Jacques Prévert, un poète*. Gallimard Jeunesse, 137 p.

INTRODUCTION

Depuis le XVII^e siècle, et à plus forte raison depuis la deuxième moitié du XX^e, la langue française est le lieu de discours de passion et de haine.⁷ Elle s'est en effet muée en un réel sujet d'affrontement – ou de lutte – entre le camp conservateur, se hérissant à la moindre intervention sociopolitique sur la langue, et le camp réformateur estimant au contraire que cette dernière doit évoluer à l'image et aux besoins de la société.⁸ De l'invasion de la langue française par les anglicismes, à l'accord des participes passés, en passant par les réformes de l'orthographe : au cours des cinq dernières décennies, l'espace francophone a été viscéralement agité par les abondants débats publics suscités par ces questions de langue. Plus récemment, la question de l'écriture inclusive est venue se greffer à la liste de ces polémiques linguistiques, devenant – et de loin – la plus vive des dernières années.

C'est sur le mode inductif qu'il me plait à introduire l'écriture inclusive, en rappelant une énigme qui a souvent été présentée pour illustrer certaines des problématiques qu'elle implique. Un garçon de treize ans est en voiture avec son père. Soudain, ils sont victimes d'un accident de la route. Le père meurt sur le coup et le fils est instamment transporté à l'hôpital. Le meilleur chirurgien de l'hôpital est appelé en urgence pour l'opérer. En entrant dans la salle d'opération, le chirurgien voit le garçon et dit d'une voix blanche : « je ne peux pas l'opérer, c'est mon fils » (Matthey 2000 : 2). Comment pareille situation est-elle possible ? Si le père est décédé dans l'accident de voiture, comment peut-il opérer son fils ? Pendant quelque temps, votre système cognitif a été mis à rude épreuve. Pourtant, la solution de cette énigme est relativement simple : le chirurgien dont il est en réalité question désigne la mère de l'enfant blessé. Il est en effet communément admis, selon la tradition grammaticale, que le masculin – tant singulier que pluriel – peut faire office de genre non marqué en français et donc désigner à la fois les femmes et les hommes. Nonobstant, si vous avez mis un certain temps à trouver la réponse à cette question ou si vous avez de prime abord pensé que l'enfant avait deux pères, c'est parce que la forme masculine a tout d'abord éveillé, dans vos représentations mentales, une image au masculin. Il est aujourd'hui bien établi, tant dans le monde académique que dans le débat public occidental, que la forme grammaticale masculine génère majoritairement des représentations d'hommes. Certains aspects formels de la grammaire du français déforment notre vision du monde, cette dernière étant

⁷ Rosier explique que « "Les amoureux de la langue" est d'ailleurs une catégorie spontanée bien attestée, qui montre le rapport affectif à l'idiome ». Bourdieu et Boltanski parlent même du « fétichisme de la langue » (1975). Pour un état de l'art sur ces questions voir notamment ROSIER L, *La langue française : passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 2008.

⁸ Pour citer les propos tenus par Viennot, historienne de la littérature française, dans son livre *Le langage inclusif : Pourquoi, comment ?* : « Les évolutions langagières accompagnent les évolutions sociales » (2018 : 11).

largement androcentrée. Ce fait, selon Gygax et coll., fait même consensus en psychologie expérimentale (2021 : 83). Nombreuses et courantes sont ainsi les pratiques langagières qui nous contraignent à percevoir le monde à travers un prisme masculin.

C'est précisément afin de neutraliser les effets de cette masculinisation des usages que différentes pratiques discursives, désignées à travers la formule « écriture inclusive », sont apparues au cours des dernières décennies. Pour ses promoteurs et promotrices, certaines règles régissant notre façon d'écrire sont discriminantes à l'égard des femmes, ces dernières se trouvant occultées dans la langue française par le masculin dit générique, notamment mobilisé dans l'énigme susprésentée.⁹ Dans les grandes lignes, l'écriture inclusive constitue donc un programme visant à libérer la langue française de l'androcentrisme et des stéréotypes de genre qu'elle véhicule.¹⁰ En d'autres termes, sa principale mission est de mettre sur un même pied d'égalité les femmes et les hommes sur le plan linguistique. Elle s'inscrit ainsi dans le grand combat de l'égalité entre les femmes et les hommes, en partant du principe « que l'existence et l'utilisation de dénominations féminines contribuent à la [la femme] promouvoir dans la réalité sociale » (Élmiger 2010 : 72). Langue et société se trouveraient dans un rapport dialectique : l'individu façonnerait la langue, mais la langue façonnerait également l'individu, dans un va-et-vient perpétuel. Ce présupposé est toutefois loin de faire l'unanimité et le moins que l'on puisse dire est que l'accueil qui a été réservé à l'écriture inclusive n'est guère unanime.

Le 22 septembre 2017 marque l'irruption brutale de l'écriture inclusive dans les champs médiatiques et politiques français, avant de gagner rapidement le reste de la Francophonie. Ce jour-là, *Le Figaro* inaugure la rentrée en évoquant la publication, six mois auparavant, d'un manuel scolaire rédigé en écriture inclusive. Cet article publié par le quotidien français fait littéralement office d'étincelle et propulse l'écriture inclusive sous le feu des projecteurs et des critiques. Le 26 octobre, dans une déclaration, l'Académie française élève une solennelle mise en garde à l'égard de cette écriture qu'elle juge préjudiciable à la langue française. Un mois plus tard, le 21 novembre, le Premier ministre français Édouard Philippe signait une pétition visant à proscrire son usage dans les textes officiels. Depuis lors, l'écriture inclusive est littéralement omniprésente : des unes de journaux, aux plateaux de télévision, en passant par les repas de famille et les réseaux sociaux, sans oublier les tribunes et contre-tribunes véhémentes.

⁹ Selon la tradition grammaticale, le masculin générique, que nous abordons en profondeur dans le premier chapitre, permet de désigner des hommes, des femmes ou encore des ensembles mixtes, composés de femmes et d'hommes.

¹⁰ Cette définition est volontairement évasive. Le deuxième chapitre du présent mémoire propose un vaste panorama sur l'écriture inclusive qui y est définie de manière substantielle : histoire et origine de la locution nominale, approche définitionnelle, présentation des outils linguistiques constitutifs de ce type d'écriture, etc.

Si l'écriture inclusive attise indiscutablement les passions, il n'en demeure pas moins que ses principes et ses codes se taillent aujourd'hui une place toujours plus visible et audible. Vouée aux gémonies ou vivement encouragée, peu importe : l'intérêt qu'elle suscite est irréfutable. Ce fait est étayé de surcroît par une étude réalisée conjointement en 2022 par l'agence de communication Mots-Clés et la société Google. Ladite étude¹¹, consacrée à l'état de l'opinion publique en France en 2021 ainsi qu'à ses interrogations au sujet de l'écriture inclusive, a en effet mis en exergue un accroissement significatif de l'intérêt autour de ce phénomène linguistique dans le monde. Les requêtes Google concernant l'écriture inclusive ont prodigieusement augmenté depuis 2017. En France en 2021, ce ne sont pas moins de 2 millions de requêtes Google qui ont été introduites à ce sujet. Dans le monde, et plus précisément dans les pays francophones et hispanophones, ce nombre a même doublé de 2018 à 2021.

Les résultats de cette étude ne sont pas surprenants, puisque comme susmentionné, depuis ce fameux automne 2017 l'écriture inclusive fait couler beaucoup d'encre. Les arguments mobilisés contre son application et les papiers d'opinions foisonnent. Les voix qui martèlent qu'il faut cesser de considérer la grammaire française comme le calque du monde, celles qui relativisent ou réfutent fermement le rapport entre l'existence symbolique des femmes dans la langue française et l'égalité sur les plans social et juridique sont légion.¹² Cette question linguistique est controversée à un point tel qu'il est devenu difficile, voire pratiquement impossible, d'échapper aux levées de boucliers qu'elle suscite. Les débats se sont multipliés, cristallisés et même « enflammés entre deux points de vue profondément radicalisés », tel que le regrette Patrick Charaudeau (2018). « Péril mortel » martèle ainsi l'Académie française en tant que gardienne de la norme, « débranchons l'Académie » (2017) rétorque l'historienne féministe de la langue Éliane Viennot.¹³ Bref, depuis quelques années maintenant, l'écriture inclusive est inlassablement discutée dans l'ensemble de la francophonie et continue de diviser.

¹¹ Pour consulter cette étude, voir Mots-Clés. (2021) *Étude Mots-Clés x Google : L'écriture inclusive en 2021*. Mots-Clés, agence de communication éditoriale et d'influence. [En ligne : <https://www.motscles.net/etude-ecriture-inclusive>, page consultée le 17 mars 2022].

¹² Daniel Manesse figure sans conteste parmi les opposant·es à l'écriture inclusive. En 2022, dans un article au titre particulièrement éloquent « Contre l'écriture inclusive », la linguiste s'interrogeait – de façon rhétorique – sur l'utilité de l'écriture inclusive qu'elle considère comme un investissement inutile en regard d'autres combats féministes : « Bricoler le système de la langue écrite n'est pas sans conséquence sociale : cela pèsera sur l'apprentissage, processus déjà complexe en français, redoutable notamment par la présence dans tout discours de 20 % de lettres muettes qui créent le principal écueil de l'orthographe (laquelle mériterait bien qu'on lutte pour la simplifier au profit de tous). Pour quels enjeux ? Les vraies questions pour moi sont celles-ci : partout et chez nous aussi, on viole des femmes, on les assassine, on les marie de force, on leur interdit d'aller à l'école, de sortir dans la rue, on les excise, on les répudie, on leur interdit d'avoir des biens, qui l'ignore ? Est-ce la pratique de l'EI qui va les libérer ? Que gagnent donc les femmes avec l'écriture inclusive ? » (2022)

¹³ Pour consulter la tribune dans laquelle Viennot tient ces propos, voir Viennot, E. (2017, 1 novembre). *Débranchons l'Académie française*. Libération. [En ligne https://www.liberation.fr/debats/2017/11/01/debranchons-l-academie-francaise_1607279/?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Twitter#link_time=1509622071, page consultée le 18 mars 2022].

Le présent mémoire est né de la volonté d'apporter une pièce raisonnée à ce débat houleux, en abordant pour ce faire cet *évènement linguistique*¹⁴ via un spectre particulier, celui de la recherche scientifique. Si certaines pratiques constitutives de l'écriture inclusive semblent faire consensus aujourd'hui, nous pouvons provisoirement citer la féminisation des titres, grades et métiers en guise d'exemple, d'autres pratiques génèrent encore des affrontements parfois violents. Dans la liste des outils qui ne suscitent pas l'adhésion et cristallisent les passions figurent notamment les doublets abrégés par le point médian (esthéticien·nes ou esthéticien·ne·s) et les doublets complets (esthéticiennes et esthéticiens). Nombreux sont, en effet, les contre-arguments qui sont brandis au sujet de ces deux ressources linguistiques au sein de l'arène discursive. Toujours est-il que les études empiriques menées pour vérifier la validité scientifique de certains de ces arguments, dont le fameux argument de l'illisibilité très prégnant dans le débat public, sont quant à elles nettement moins abondantes. Dans son article, la linguiste Julia Tibblin s'étonnait d'ailleurs qu'un argument aussi rebattu n'ait pas été davantage investi sur le plan scientifique : « en ce qui concerne le langage inclusif et la lisibilité, nous n'avons trouvé qu'une étude sur le sujet » (2019 : 15). Afin de faire progresser nos connaissances sur le sujet et d'allier à une posture – parfois trop – idéologique l'apport des études empiriques et scientifiques, il semble utile d'analyser la manière dont certaines formes inclusives – et plus précisément les formes polémiques – sont lues, interprétées, évaluées et perçues : telle est la mission que se fixe le présent travail et, plus particulièrement, l'étude expérimentale élaborée en son sein.¹⁵

Tout en accordant une place de choix à la linguistique, ce mémoire espère montrer toute l'importance d'envisager la question de l'écriture inclusive dans une perspective interdisciplinaire, en instaurant à cette fin un dialogue étroit entre la linguistique et la psychologie du langage. La psycholinguistique est une discipline qui se situe à la croisée de la linguistique (étude du langage) et de la psychologie expérimentale (étude des comportements et processus mentaux observables). Cette discipline semble la plus pertinente pour interroger des phénomènes sociaux en lien avec le langage, en ce qu'elle tente de comprendre les causes et les conséquences de nos pensées et de nos comportements. Nonobstant, les résultats des recherches menées en psycholinguistique ont très rarement été exploités dans le cadre des débats autour de l'écriture inclusive qui ont fleuri au cours des dernières années : « beaucoup ignorent encore que de nombreux travaux scientifiques ont été menés sur la question depuis plus de quarante ans » (2021 :

¹⁴ Dès l'introduction de leur ouvrage *Les défis de l'écriture inclusive*, Rosier et Rabatel (2019) présentent l'écriture inclusive comme un double évènement. D'une part, l'écriture inclusive est un évènement linguistique, qui doit être appréhendé dans une perspective historique. D'autre part, l'écriture inclusive est un évènement de la réception, ce qui signifie que les réactions des locuteurs et locutrices doivent être prises en considération dans l'analyse de cet évènement.

¹⁵ Bien entendu, il s'agit ici d'une ébauche de la question de recherche à laquelle ce mémoire se destine à répondre. Les questions de recherche sont formulées de manière plus exhaustive dans le troisième chapitre, c'est-à-dire à l'issue de la réflexion historique, théorique et critique.

4) déplorait Gygax et coll. dans leur livre *Le cerveau pense-t-il au masculin ?*, récemment paru au dictionnaire *Le Robert*. Pourtant, comme nous le verrons, les études menées dans cette discipline apportent un éclairage édifiant, susceptible de faire progresser le débat qui se trouve dans « un état de paralysie affligeante » (Manesse 2021 : 128).

Le mémoire que vous vous disposez à lire se compose de quatre chapitres distincts dont le contenu se trouve exposé, dans les grandes lignes, ci-après :

Le premier chapitre propose une mise au point sémantique sur la notion de « genre ». En raison de son caractère polysémique et de l'importante mobilisation dont elle a fait l'objet au cours des dernières années dans le monde académique, cette notion peut prêter à confusion. Il nous semblait dès lors essentiel d'apporter quelques éclaircissements à son sujet. Compte tenu du domaine d'étude dans lequel s'inscrit le présent mémoire, l'intérêt se porte toutefois spécifiquement sur l'acception du terme dans le domaine de la linguistique (le genre grammatical, plus précisément) et sur l'identité de genre.¹⁶ L'objectif principal de ce chapitre est de mettre en exergue l'asymétrie linguistique induite par le genre grammatical masculin dans la langue française ainsi que l'ambiguïté profonde que ce genre peut susciter. Par le biais de ce chapitre, nous souhaitons également montrer toute l'importance d'instaurer un dialogue étroit entre la linguistique et la psycholinguistique en vue de faire progresser le débat sur l'écriture inclusive. À cette fin, les résultats de différentes études menées dans ce domaine sont présentés.

Le deuxième chapitre mène une réflexion théorique de longue haleine autour de l'écriture inclusive, laquelle est envisagée comme une stratégie pour résoudre l'ambiguïté sémantique – et limiter les implications cognitives et sociales en résultant – que génère la forme grammaticale du masculin, dont il a été question dans le premier chapitre. L'écriture inclusive y est abordée de façon approfondie afin que le lectorat soit en mesure d'en saisir les tenants et les aboutissants et d'en mesurer les enjeux profonds. À cette fin, un arsenal de précisions théoriques, terminologiques et historiques est mis à disposition. Avant de proposer un état de la question, il est en effet indispensable de revenir aux fondamentaux, dans la mesure où les débats de l'automne 2017 se sont focalisés à tort sur le point médian, réduisant de ce fait l'écriture inclusive à ce seul signe (typo)graphique. Cette récurrente confiscation du vaste champ de l'inclusivité au profit d'un seul de ses outils constitue une erreur de perspective qui se doit d'être corrigée. De fait, comme nous le verrons, loin de pouvoir se résumer au point médian, la notion d'« écriture inclusive » recoupe en réalité une gamme importante de ressources langagières.

¹⁶ Au sein de ce chapitre, nous expliquons qu'il est aujourd'hui plus adapté de parler d'« identité de genre » que de « sexe ».

Après avoir proposé une approche historico-théorique de l'écriture inclusive dans le cadre du deuxième chapitre, le troisième chapitre propose un bilan de la flamboyante controverse soulevée par celle-ci. La première section du chapitre aborde les querelles que génèrent généralement les questions de langue, pour s'intéresser ensuite spécifiquement au cas de l'écriture inclusive. Dans la seconde section, nous relatons les événements qui sont à l'origine de sa propulsion sous le feu des projecteurs et nous analysons les facteurs susceptibles d'expliquer l'emballement médiatique dont elle a fait l'objet. Dans la troisième section, l'intérêt est porté sur la manière dont elle est perçue, débattue et réglementée dans trois aires francophones différentes. Enfin, la dernière section met en évidence les différentes pratiques de l'écriture inclusive qui semblent faire consensus aujourd'hui et celles qui, au contraire, demeurent toujours profondément controversées (évoquées évasivement ci-avant). Cette ultime section se présente ainsi comme un examen des points de discordes et permet de déboucher sur la formulation des questions de recherche auxquelles le présent mémoire entend apporter des éléments réponses.

Enfin, le quatrième et dernier chapitre est pleinement consacré à l'étude expérimentale mise en place dans le cadre de ce mémoire et est organisé de façon classique. La première section présente le protocole expérimental et la méthodologie de l'expérience : description du matériel utilisé dans l'étude et de la procédure de passation, caractérisation sociodémographique de la population participante testée et formulation des hypothèses. Dans les sections suivantes, les résultats obtenus sont présentés et font l'objet de discussions. La partie « discussion des résultats » entend mettre en exergue les apports de cette recherche, mais aussi ses inéluctables limites, et ce, afin que les personnes désireuses de conduire une étude sur l'écriture inclusive à l'avenir puissent tirer profit de ces enseignements et fassent, à leur tour, progresser le débat.

Chapitre 1. Le genre grammatical masculin en français : implications cognitives et sociales d'une asymétrie linguistique

1. Le genre en français, ce « caléidoscope conceptuel »

Employée dans des domaines disciplinaires (biologie, analyse discursive, linguistique, philosophie, sociologie, littérature)¹⁷ pour finalement percoler dans le langage quotidien, la notion de « genre », du fait de ses nombreuses acceptions, n'est pas de celles qui se laissent facilement appréhender. Cette notion polysémique, que Daniel Élmiger qualifie de véritable « caléidoscope conceptuel » (2019), est d'autant plus difficile d'accès que les articles scientifiques la mobilisant se sont multipliés au cours des dernières années, tant du côté des sciences sociales que de la linguistique. Face à cette profusion d'articles, distinguer les acceptions du terme qui sont pertinentes en fonction du domaine d'étude peut constituer une tâche foncièrement laborieuse. Dans *Dire le genre*, Bard & Le Nan expliquent d'ailleurs que le genre en français revêt souvent des connotations péjoratives : « le genre est, dit-on, trop polysémique en français, prêtant à confusion, voire incompréhensible » (2019 : 7).

1.1. Acception du « genre » en grammaire et en sciences sociales

Dans le cadre de ce travail en psycholinguistique, afin d'éviter toute forme de confusion, nous nous concentrerons spécifiquement sur l'acception du « genre » dans le domaine de la linguistique, et plus particulièrement le genre grammatical, ainsi que sur « l'identité de genre ». Dans sa sixième chronique consacrée au genre et à son interprétation, publiée dans la revue *GLAD!*, le linguiste Élmiger explique qu'il est en effet aujourd'hui plus approprié de parler d'« identité de genre » que de « sexe ». Cette dernière étiquette, pourtant exploitée dans de nombreuses grammaires, est jugée trop réductrice, car purement fondée sur des critères biologiques :

Dans les sciences humaines, le genre s'utilise aujourd'hui à la place (ou à côté de) sexe : il s'agit dans les deux cas d'une manière de catégoriser les humains en fonction de critères divers permettant de différencier traditionnellement les femmes des hommes : une opposition considérée généralement comme trop simpliste, aujourd'hui. Si le sexe se base sur des propriétés physiques, le genre s'oriente davantage par rapport à ce qu'un individu performe, du point de vue social : notamment des rôles et des comportements, qui peuvent être conformes à une identité de genre précise (et correspondre par exemple à une identité féminine ou masculine) ou aller au-delà d'une bicatégorisation (en la transcendant ou en la remettant en question) (Élmiger 2019).

¹⁷ Le polysémisme de la notion de genre est incontestable, comme en attestent les locutions suivantes : « genre textuel », « genres littéraires », « genre musical », « genre grammatical », « identité de genre », pour ne citer que ces quelques déclinaisons.

En ce qui concerne le genre grammatical, les définitions sont particulièrement nombreuses. Dans son ouvrage *Les mots et les femmes*, Marina Yaguello en propose la définition suivante : « d'un point de vue strictement grammatical, le genre constitue un système de classification des noms. Il se manifeste sur le plan syntaxique par des phénomènes d'accord » (2002 : 13). La définition présentée dans le *Dictionnaire de linguistique* Larousse a toutefois le mérite d'être davantage exhaustive :

une catégorie grammaticale reposant sur la répartition des noms dans des classes nominales, en fonction d'un certain nombre de propriétés formelles qui se manifestent par la référence pronominale, par l'accord de l'adjectif (ou du verbe) et par des affixes nominaux (préfixes, suffixes ou désinences casuelles), un seul de ces critères étant suffisant. Ainsi, d'après ces trois critères, on définit en français deux classes, les masculins et les féminins : *Le prince est mort ; il était encore un enfant* s'oppose à *La princesse est morte ; elle était encore une enfant*, par la référence pronominale (*il / elle*), par l'accord (*mort / morte, un enfant / une enfant*) et par les affixes nominaux (*- / -esse*) [...]. (Dubois et coll. 1973)

La langue française, à la différence d'autres langues – tel que l'allemand –, ne connaît donc que deux genres grammaticaux : le masculin et le féminin. Dans les entrées du dictionnaire, le genre est systématiquement précisé au moyen d'une abréviation : *m.* (pour le genre masculin) et *f.* (pour le genre féminin). Tel que l'énonce la définition proposée ci-dessus, le genre grammatical d'un mot peut rapidement être déterminé : il suffit de s'atteler à l'observation de son entourage, par exemple du déterminant et/ou de l'adjectif qui l'accompagnent. Ainsi, sans grande difficulté, il est possible d'établir que *valise* est de genre féminin car l'on dit « *une belle valise* », tandis que *bureau* est de genre masculin car l'on dit « *un grand bureau* ».

1.2. Une superposition naturelle et pérenne entre genre grammatical et genre naturel ?

Il y a toutefois lieu de s'interroger sur les critères qui fondent la distinction opérée entre ces deux genres. Nombreuses sont les personnes qui pensent que cette distinction rejoint simplement celle qui est établie entre les sexes mâle et femelle, qui s'obstinent à « croire qu'en français le genre sémantique et le genre grammatical se superposent d'une façon naturelle et pérenne, notamment pour les animés » (Bard & Lenan 2019 : 11). Dans leur ouvrage, Bard & Le Nan expliquent qu'il existe une « croyance fort répandue d'une coïncidence entre le mot et son référent animé masculin ou féminin (ce que l'on appelle le genre lexical et sémantique¹⁸) » (2019 : 11). Parmi les adeptes de cette croyance, il est possible de citer l'Office québécois de la langue française qui, dans un communiqué, écrit que « le genre naturel et le genre grammatical, féminin ou masculin, sont étroitement associés lorsqu'il s'agit de personnes ».¹⁹ Certes, cette assertion est valable dans la grande majorité des cas. Néanmoins, elle doit être impérativement nuancée, car

¹⁸ Pour de plus amples informations à ce sujet, voir Élmiger, D. (2008) *La féminisation de la langue en français et en allemand – Querelle entre spécialistes et réception par le grand public*, Paris, Honoré, Champion, p. 59.

¹⁹ Bande de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française. (2019). *Désigner les personnes non binaires*. Sur Bande de dépannage linguistique. [En ligne http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5370, page consultée le 28 février 2022].

comme le soulignent à juste titre Moreau & Dister dans leur guide *Inclure sans exclure* « la situation est plus complexe » (2020 : 12). Lorsqu'il s'agit de désigner un ou plusieurs individus de même genre, cette distinction est effectivement presque toujours pertinente.²⁰ Il existe des noms masculins pour les personnes qui se définissent comme des hommes (frère, agriculteur, papa, etc.) et des noms féminins pour celles qui se définissent comme des femmes (sœur, agricultrice, maman, etc.)²¹. Dans leur guide, les deux linguistes précisent même que cette règle ne souffre que d'une poignée d'exceptions parmi lesquelles figurent les lexèmes suivants : « estafette, sentinelle, vigie, laideron,... » (12). À cet égard, notons que les exceptions s'expliquent souvent par l'origine métaphorique. De fait, lorsque l'on emploie des métaphores pour qualifier ou décrire une personne, le genre du mot ne correspond pas systématiquement à l'identité de genre de cette personne. Ainsi, il est possible de dire que Tom Cruise, qui est un homme, est « une star » (substantif féminin). De la même manière, on peut dire que Sophie Wilmès, qui est une femme, est « un membre » (substantif masculin) du gouvernement belge.

Cette distinction n'est toutefois pas pertinente en ce qui concerne les noms inanimés : « le genre des noms inanimés, qui a trait aux origines de ces dernières et à leurs évolutions historiques, est dit arbitraire, c'est-à-dire qu'il ne correspond pas au genre naturel » (Denance 2019 : 71). Preuve en est, si dans la langue française le lexème « soleil » est de genre masculin et le lexème « lune » de genre féminin, en allemand c'est exactement l'inverse (« die sonne » vs. « der mond »).

1.3. Le genre grammatical masculin et ses multiples sens

De surcroît, il n'est pas inutile de rappeler que selon l'approche grammaticale du genre, les étiquettes masculines – tant au singulier²² qu'au pluriel – peuvent être employées de façon générique, c'est-à-dire pour désigner une femme ou encore des ensembles mixtes, composés de

²⁰ Il n'est pas rare d'entendre que le genre est également arbitraire en ce qui concerne les noms qui réfèrent à des êtres humains : « L'autre argument pseudo-linguistique très souvent invoqué [...] est celui du caractère arbitraire du genre en français. Cet argument a été abondamment mobilisé dans les années 80 au sujet des controverses sur l'accord des noms de métiers : dans la mesure où le soleil est masculin en français et féminin en allemand, dans la mesure où on ne trouve aucune raison pour que table soit féminin et fauteuil masculin, les partisans du non-accord des noms de (certains) métiers au féminin invitaient les femmes à considérer que la forme masculine relevait de l'arbitraire du genre. Parfois sont convoqués, pêle-mêle dans les argumentaires, quelques rarissimes cas de mots empruntés invariables (une sentinelle, un mannequin, une vedette) et quelques mots extensifs (une victime, une personne, un génie, une idole). Or, cet argument tente d'escamoter le fonctionnement radicalement différent des accords des noms et pronoms qui réfèrent à des êtres humains : ces accords ne sont absolument pas arbitraires, ils se font en fonction du genre de la personne désignée qui est le plus souvent indexé sur son sexe officiellement assigné à sa naissance (cisgenre). C'est la raison pour laquelle on dit en français que Fanny Ardant est une actrice et que Omar Sy est un acteur, et non l'inverse ; c'est aussi la raison principale pour laquelle les tournures que l'Académie a essayé d'imposer, comme mon directeur est enceinte, n'ont pas été adoptées par l'usage » (Abbou 2018).

²¹ Il importe toutefois de préciser qu'il est aujourd'hui foncièrement réducteur de parler de « binarité du genre ». Nombreuses sont en effet les personnes qui se revendiquent comme étant non-binaires, c'est-à-dire qui ne s'identifient ni comme hommes ni comme femmes. Par conséquent, le genre doit être considéré comme un continuum d'auto-identification qui dépasse largement la bicatégorisation présente dans le système traditionnel.

²² Par exemple, dans la phrase « voici le chirurgien », le chirurgien désigne une femme.

femmes et d'hommes.²³ Dans ce cas de figure, les formes masculines ne sont donc plus associées, exclusivement du moins, à la valeur « mâle ». Le masculin générique²⁴ constitue ainsi « une valeur sémantique secondaire, séparée de la valeur spécifique /mâle/, posée comme fondamentale » (Michard 1996 : 29). En somme, une même forme peut donc occuper différentes fonctions. Si le masculin ne réfère pas systématiquement à un groupe d'hommes, la superposition entre genre grammatical et genre naturel n'est pas toujours valable. Dans leur guide, Dister & Moreau apportent certaines explications qui permettent de comprendre ce mécanisme linguistique :

Revenons au contraste entre masculin et féminin. Dans ce cas aussi, on a une asymétrie : les formes masculines sont utilisées pour désigner des mâles (*Les Anglais se rasent la barbe tous les matins*), mais, parfois, pas uniquement des mâles (*Les Anglais aiment l'Italie*) ; en revanche, on n'a pas la possibilité de nommer des ensembles mixtes avec des formes féminines : celles-ci, dans le fonctionnement des noms humains, sont spécialisées dans la désignation de femmes seulement (dans *Les Anglaises aiment l'Italie*, on ne réfère qu'aux femmes). Le genre qui exclut, c'est le féminin (2020 : 17).

Les autrices parviennent ainsi à la conclusion que le féminin est un genre excluant, en ce qu'il permet uniquement de désigner les femmes, au contraire du genre masculin qui détient donc la capacité de désigner les femmes ou encore celle d'englober les deux genres (ou plus largement l'ensemble des identités de genre, dès lors que le système binaire du genre est aujourd'hui largement caduc).

1.4. Le masculin est un genre « neutre » : coup d'œil sur une impropriété terminologique

Pour autant, il est important de faire preuve d'une certaine prudence terminologique et de garder à l'esprit que le genre masculin n'est pas un genre « neutre », comme certain·es ont pu le clamer au sein de l'arène discursive au cours des dernières années. C'est notamment le cas du Premier ministre français, Édouard Philippe qui, dans une circulaire publiée en novembre 2017, écrivait : « le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aux femmes ». ²⁵ Ces propos ont d'ailleurs suscité l'ire du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes qui, dans son guide, insistait sur le fait qu' « en français, le neutre n'existe pas : un mot est soit masculin, soit féminin » (2015 : 13). Force est toutefois de constater

²³ Gygax et coll. ajoutent que « selon la règle de l'accord au masculin, il suffit qu'un garçon ou un homme fasse partie du groupe pour que sa dénomination bascule au masculin » (2021 : 33).

²⁴ Gygax, Gabriel & Zufferay apportent certaines précisions par rapport aux sous-sens de la valeur générique du genre masculin : « Ce sens générique se décline lui-même en plusieurs sous-sens. Par exemple, la notion de groupe mixte peut servir à désigner un groupe composé pour moitié de femmes et pour moitié d'hommes, un groupe composé d'un homme et d'une majorité de femmes, d'une femme et d'une majorité d'hommes, etc. Même si l'on ne fait pas de distinction fine entre ces sous-sens (comme c'est le cas dans la majorité des études), le point important est que le genre masculin est de toute façon ambigu entre deux lectures : générique et spécifique. Dès lors, cette ambiguïté va indéniablement poser un problème à notre cerveau, qui doit constamment choisir le sens le plus pertinent, en fonction du contexte » (2019).

²⁵ Philippe É. (2017). *Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française*. Sur Légifrance [En ligne https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000036068907, page consultée le 20 mars 2022].

que la question de l'existence d'un genre neutre en français divise aujourd'hui encore les grammairien·nes. Dans son article, Marchello-Nizia souligne en effet que ce sujet de discussion, loin d'être récent, fait couler beaucoup d'encre depuis quelques siècles déjà²⁶ :

Il y a une incertitude des grammairiens à l'égard du genre neutre en français ; pas seulement chez les grammairiens modernes, ou dans les descriptions du français contemporain, mais tout au long des siècles, et à propos de toutes les étapes du français (1989 : 173).

1.4.1. Un peu de linguistique historique : transition d'un système grammatical ternaire vers un système binaire

En vue d'appréhender plus facilement la question complexe du genre et de comprendre le privilège grammatical du masculin, il peut s'avérer utile de faire un bref détour du côté de la linguistique historique et de revenir aux sources : le latin. Comme l'ensemble des langues romanes, le français est en effet issu du latin. Le rapport qu'entretenaient les Latin·es avec le genre était bien plus concret que ce n'est le cas dans la langue française, compte tenu du lien particulièrement étroit que ce peuple établissait entre genre et sexe. Selon Donat, grammairien latin du IV^e siècle considéré comme l'une des figures les plus emblématiques de la tradition grammaticale latine, le latin connaissait trois genres grammaticaux : le genre masculin, le genre féminin, ainsi que le genre neutre. À chaque genre était associé un déterminant précis : *hic* (pour le genre masculin), *haec* (pour le genre féminin), *hoc* (pour le genre neutre) (Manesse & Souffi 2019).

Cependant, dès la fin de l'Antiquité, l'importante ressemblance qui existe entre le genre masculin (deuxième déclinaison en *-us*) et le genre neutre (deuxième déclinaison en *-um*) mène assez rapidement à leur rapprochement, qui se solde par leur fusion phonétique : « le masculin et le neutre avaient déjà fusionné à l'heure du latin vulgaire, à cause de leur proximité phonologique (de son) et morphologique (de forme) » (Jansen 2017 : 4). Ce changement s'explique par le phénomène d'amuïssement de certaines consonnes finales qui se produit à cette période. Cette évolution phonétique est d'une importance majeure, dès lors que la disparition de ces consonnes finales, lesquelles assuraient la distinction entre le genre masculin et le genre neutre, a progressivement conduit au Moyen-Âge à l'émergence d'un système à deux genres

²⁶ Ce débat relatif au genre neutre dans la langue française n'est en effet pas récent : il divisait déjà les grammairien·nes aux 15^e et 16^e siècles. Si le grammairien Sylvius – de son vrai nom Jacques Dubois (1489-1555) – est resté campé sur ses positions et soutenait fermement que le genre neutre existait encore en français, au contraire son collègue Jean Pillot (1515-1592), dans une grammaire écrite pour les Allemands, affirmait qu'il « ne trouv[ait] pas en français de troisième genre, puisque tous les noms se déclinent par l'article masculin ou féminin, article en la possession duquel se trouve tout arbitrage de la déclinaison ; et c'est pourquoi ils sont dits ou masculins, ou féminins » (cité dans Manesse & Siouffi 2019 : 34). Par conséquent, le grammairien en avait conclu qu'il n'existait « aucun neutre dans le royaume de la grammaire française » (57). Louis Meigret, grammairien français et réformateur de la langue française de la Renaissance, partage un avis semblable sur cette question de langue : « il est deux genres simples en la langue française notés par l'article masculin « le », et par le féminin « la » : au regard du neutre, notre langue ne le connaît point » (cité dans Manesse & Siouffi 2019 : 35).

grammaticaux : seuls les genres masculin et féminin ont ainsi subsisté. Ce rapide détour par l'histoire de la langue a permis de mettre en exergue que le genre neutre a disparu assez précocement, dès le bas latin. Il est toutefois évident que ce genre n'a pas disparu soudainement, mais bien de façon graduelle.²⁷

1.4.2. Prépondérance quantitative du genre grammatical masculin dans la langue française

La disparition du genre neutre est donc à l'origine du binarisme générique qui caractérise le français moderne. Il est toutefois légitime de s'interroger sur ce qu'il est advenu des termes appartenant à ce genre. De prime abord, la réponse à cette question peut sembler relativement simple. Siouffi et Manesse expliquent ainsi que « les neutres ont été répartis entre le masculin et le féminin » (2019 : 66). Nonobstant, il est à noter que sur le plan quantitatif, malgré une équitable répartition entre les genres masculin et féminin dans le cas des substantifs, il existe une prédominance du genre masculin dans la langue française (Chevrel 2019, dans Manesse & Siouffi 2019). La prédominance du genre masculin dans les autres catégories grammaticales est en effet incontestable, comme le résume justement la linguiste et professeure belge Anne-Catherine Simon :

Si les substantifs sont répartis équitablement entre les genres masculin et féminin, ce n'est pas le cas des autres catégories grammaticales, qui sont par défaut au genre masculin lorsqu'elles sont employées comme noms : les verbes à l'infinitif (le savoir, conduire vite est dangereux), les formes verbales actives construites avec le participe (j'ai dit, tu as fait, elle a vu), les adjectifs (le froid et le chaud, le rouge et le noir), et toutes les autres catégories grammaticales (le pour et le contre, le haut et le bas, le bien et le mal, le moi, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, etc.). Il en va de même des adjectifs ou des prépositions utilisées comme adverbes : taper fort, marcher droit, arriver en premier, chanter faux. Des pronoms très fréquents sont masculins et ont parfois été analysés comme neutres (même si le neutre n'existe pas en français) : c'est beau, ça devient intéressant, il pleut, s'il te plait, il y a, qui est venu, tout est terminé (2020 : 60).

Ces quelques observations grammaticales semblent suffisantes pour établir avec certitude que le masculin occupe une place de choix dans la langue française. Elles permettent en outre de concrétiser les propos d'Élmiger qui, dans son article consacré à l'étude des genres grammaticaux, affirme que le français moderne repose sur « un système binaire dans lequel le genre masculin a traditionnellement occupé une place plus importante que le genre féminin » (2015 : 17). Dans le même temps, elles peuvent tout fait expliquer qu'un accord au masculin puisse être considéré comme non marqué – ou indifférencié – par rapport à un accord au féminin.

²⁷ Certains vestiges de ce troisième genre sont d'ailleurs présents en ancien français : c'est notamment le cas du pronom neutre « el » ou encore de sa variante « al », qui provient du « illud » latin. Ce n'est qu'après le XII^e siècle que ces pronoms ont véritablement disparu des usages. Le XVII^e siècle ne sonne pas pour autant le glas du genre neutre. En effet, toujours à titre purement exemplatif, aux XII^e et XIII^e siècles, nous trouvons encore certaines attestations des pronoms démonstratifs « cest » et « cel », lesquels constituent également des formes neutres.

Afin d'éviter de qualifier le masculin de genre « neutre », dans sa grammaire prescriptive, L'Académie française propose une nouvelle opposition terminologique. L'institution française conseille d'utiliser l'appellation de « genre marqué » pour le genre féminin et celle de « genre non marqué » pour le genre masculin²⁸ :

Si, en effet, le français connaît deux genres, appelés masculin et féminin, il serait plus juste de les nommer genre marqué et genre non marqué. Seul le genre masculin, non marqué, peut représenter aussi bien les éléments masculins que féminins. En effet, le genre féminin ou marqué est privatif : un « groupe d'étudiantes » ne pourra contenir d'élèves de sexe masculin, tandis qu'un « groupe d'étudiants » pourra contenir des élèves des deux sexes, indifféremment. On se gardera également de dire les électeurs et les électrices, les informaticiennes et les informaticiens, expressions qui sont non seulement lourdes, mais aussi redondantes, les informaticiennes étant comprises dans les informaticiens (Académie française, cité dans Richy & Burnett 2021).

En 1996, Michard constatait avec étonnement que la majorité des grammaires s'abstenaient de mentionner l'ambiguïté du genre masculin (entre sens spécifique et sens générique) et que cette ambiguïté n'était par ailleurs jamais étudiée (1996 : 29).

2. Une contestation de la valeur générique du genre masculin : influence mutuelle entre langage et vision du monde

Cependant, depuis plusieurs décennies déjà, cette approche grammaticale du genre masculin dans la langue française fait l'objet de vives contestations, que ce soit du côté de la littérature féministe²⁹ ou de la psycholinguistique.³⁰ Ces deux courants arguent que la manière dont est catégorisé le genre dans la langue française est foncièrement problématique : le masculin générique pousserait notre cerveau à percevoir le monde sous le prisme du masculin, en activant des représentations mentales majoritairement masculines et nuirait à la visibilité des femmes dans la langue. Par conséquent, les féministes et psycholinguistiques soutiennent que la féminisation de la langue est essentielle et que l'androcentrisme n'est pas uniquement de l'ordre de l'extra-linguistique comme certaines le prétendent parfois.³¹ De fait, les adeptes de la règle grammaticale qui autorise l'emploi du masculin pour désigner les femmes et les hommes avancent généralement que « le biais favorisant les hommes serait simplement extra-linguistique car lié aux stéréotypes de genre » (Richy & coll. 2021). Claude Hagège, notamment, partage cet avis et affirme qu'il est vain de vouloir intervenir sur la langue pour asseoir l'égalité entre les femmes et les hommes :

²⁸ Dans le même ordre d'idées, les grammairiens Grévisse & Goose écrivent que « le masculin, étant le genre indifférencié, s'emploie aussi sans s'opposer au féminin pour désigner des personnes, ou une personne, en faisant abstraction de leur sexe ou de son sexe ; cela arrive aussi, mais plus rarement pour le féminin » (2008 : 619).

²⁹ Voir notamment Houdebine-Gravaud 1995 ; Khaznadar 2007 ; Baider & coll. 2007 ; Michard 1996 ; Michel 2016.

³⁰ Voir Chatard & coll. 2005 ; Brauer & Landry 2008 ; Gabriel & coll. 2008 ; Garnham & coll. 2012 ; Gygas & coll. 2019.

³¹ Les résultats de certaines études présentés ci-après permettront d'en rendre compte (cf. « Influence des formes grammaticales sur les représentations mentales : conclusions de quelques études psycholinguistiques »).

Certes, la langue porte des marques de la domination masculine. Mais ce n'est pas la langue elle-même qui est sexiste. Ceux qui le sont, ce sont les hommes. En outre, on peut considérer le masculin, quand il commande l'accord, non comme un masculin réel, mais comme une forme neutre (les linguistes disent « non marquée »), c'est-à-dire associant les deux genres. [...] Ce n'est pas l'intervention sur la langue qui transformera les comportements sociaux. C'est l'évolution des comportements sociaux qui s'inscrira dans la langue (cité dans Richy & coll. 2021).

Du côté des études littéraires féministes, nous pouvons citer le nom d'Éliane Viennot qui, dans son livre *Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*, intente un procès à la règle grammaticale qui permet l'emploi du masculin pour parler de femmes. Dans ce livre, elle s'insurge au sujet de la prétendue existence d'un masculin générique en français, qu'elle réfute véhémentement et considère comme l'expression d'un sexisme linguistique : « le masculin générique n'existe pas, il n'y a que deux genres dans la langue française, comme dans les autres langues latines » (2018 : 29), clame-t-elle. Alain Rey se rallie à la cause de l'historienne de la littérature. Le linguiste s'oppose également fermement à cette règle qu'il juge scandaleuse : « le fait que 99 femmes et un homme deviennent "ils" au pluriel est évidemment scandaleux. Cette situation est aggravée par le fait que la langue française a la malchance de ne pas avoir de neutre : l'accord au masculin est clairement antiféministe » (cité dans Abbou & coll. 2018).

De leur côté, les psycholinguistes soutiennent que la manière dont le genre est exprimé dans la langue – du point de vue grammatical – exerce une influence notable sur les représentations mentales des locuteur·rices et *de facto* sur les conceptions sociales du genre. Ainsi, pour Abbou, si le langage est structuré, « il est également structurant : il conditionne notre pensée, la formate » (2019 : 237). Elle en conclut que « le langage guide notre vision du monde » (238). Cette façon d'appréhender le langage s'appuie notamment sur l'hypothèse Sapir-Whorf, selon laquelle la structure de la langue façonne la pensée des sujets parlants. Cette hypothèse, qui tire son nom des anthropologues Edward Sapir (1884-1939) et Benjamin Lee Whorf (1897-1941), a ensuite été reprise par nombre d'auteurs et autrices.³² Gumperez & Levinson défendent notamment l'idée selon laquelle « la culture affecte, dans et par la langue, notre façon de penser, et tout particulièrement peut-être notre classification du monde dans lequel nous vivons » (1996 : 1). Dans la même veine, Dan Slobin, professeur anglais en psychologie et linguistique, explique dans *Penser pour parler* que « chaque [langue] est une orientation subjective et un rapport au monde de l'expérience humaine, et cette orientation affecte nos façons de penser lorsque nous parlons » (1996 : 91). Les travaux menés par Parzuchowski, Boçian et Gygax (2016) sur la forme diminutive

³² Dans leur livre *Le cerveau pense-t-il au masculin ?*, Gygax et coll. attirent cependant l'attention sur le fait que « l'hypothèse Sapir-Whorf a été beaucoup discutée, et [que] la plupart des scientifiques envisagent maintenant le lien entre langage et pensée de manière plus souple ». Ils expliquent que « même si ce lien existe, [...] il semble clair que nous pouvons néanmoins avoir des pensées indépendantes du langage, et que l'hypothèse formulée par Sapir et Whorf était donc trop radicale. Par exemple vous pouvez ressentir de la joie sans pour autant pouvoir attribuer un mot exact à votre émotion, ou penser qu'il fait très chaud dans une pièce sans avoir un mot exact pour décrire la température qu'il y fait » (2021 : 19).

polonaise -ska (signifiant littéralement « petit ») permettent de concrétiser l'idée avancée par Slobin. Dans leurs travaux, les auteurs montrent que les personnes qui ont reçu une pièce de monnaie présentée avec le diminutif -ska (en français, cette dénomination correspondrait approximativement au terme « piécette ») sont moins satisfaites que celles qui ont reçu cette même pièce sans la présence du diminutif. Selon les auteurs, cette différence d'attitude peut s'expliquer par le fait que l'usage du diminutif a attiré l'attention des personnes sur sa faible valeur et les a amenées – de manière inconsciente – à la dévaloriser.

Revenons-en au sujet qui nous occupe dans ce chapitre, à savoir les implications sociales et cognitives du masculin à valeur générique. La phrase « les esthéticiennes prodiguent des soins du visage » peut effectivement être lue et comprise sans grande difficulté, puisque « les esthéticiennes » désignent irréfutablement un groupe de femmes, la marque grammaticale féminine se référant uniquement aux « femelles » dans le cas des animés, comme évoqué précédemment. Les psycholinguistes expliquent que la situation est toutefois nettement différente pour la phrase suivante : « les coiffeurs exercent un métier très physique ». Dans cette phrase, la formule masculine « les coiffeurs » renvoie-t-elle à un groupe composé exclusivement d'hommes (valeur spécifique du masculin) ou à un groupe mixte ou composé de personnes indéterminées du point de vue de leur genre (valeur générique du masculin) ? Différentes études psycholinguistiques ont mis en exergue les problèmes qu'une telle asymétrie linguistique pouvait poser à notre système cognitif. Ce dernier étant continuellement contraint – moyennant l'aide du contexte – de choisir parmi ces deux sens celui qui est le plus pertinent.³³ Dans la grande majorité des cas, comme l'attestent les conclusions de certaines études présentées ci-après (cf. 3.1.), l'utilisation dite générique de la forme masculine n'est pas interprétée comme telle et induit des représentations mentales biaisées, en faveur des hommes. Dans leur article, Gygax, Gabriel & Zufferay démontrent que le choix de valeur du masculin se fait de manière quasi automatique :

Selon le modèle d'activation-sélection pour la résolution des ambiguïtés ou activation-selection model of ambiguity resolution [...], ce choix se fait de manière relativement automatique, ce qui implique qu'il échappe à notre contrôle conscient. Il dépend des attributs liés aux différents sens d'un mot ou d'une structure grammaticale, ainsi qu'à leur pondération. Par pondération, nous entendons leur force d'activation, liée notamment à leur fréquence d'usage dans la langue (2019 : 59).

En outre, dans *Le cerveau pense-t-il au masculin ?*, Gygax et coll. expliquent que dans les méthodes scolaires nous apprenons toujours dans un premier temps que « si l'on parle d'une fille ou d'une femme, on doit utiliser le féminin, et si l'on parle d'un garçon ou d'un homme, on doit

³³ Gygax et coll. ajoutent que « notre cerveau va donc devoir, pour la comprendre, décider de quel sens [du masculin] il s'agit. Nous pourrions néanmoins imaginer que le cerveau ne prenne pas de décision sur le sens de cette phrase, en tout cas pas avant d'avoir des éléments clairs et non ambigus à sa disposition. Il pourrait donc simplement attendre une phrase qui mentionne une femme comme médecin. Ce scénario est toutefois très peu plausible, tant notre cerveau ne supporte pas l'ambiguïté. Il a besoin d'apporter constamment du sens à ce qui se passe autour de lui. Par exemple si vous regardez un nuage pendant longtemps, vous verrez irrésistiblement apparaître une forme (cette tendance a même un nom : la paréidolie) [...] ». (2021 : 21).

utiliser le masculin » (2021 : 34). En d'autres termes, nous apprenons premièrement la règle de l'interprétation spécifique du masculin et ce n'est que plus tard que « l'école nous enseigne la règle de l'interprétation générique du masculin » (2021 : 35). Cependant, ce qui n'est pas encore très clair et qui mériterait d'être investigué sur le plan scientifique, « c'est l'effet de la chronologie de cette séquence [d'apprentissage des différents sens du masculin] sur les stratégies d'interprétation que le cerveau met en place pour faciliter notre vie [...] » (2021 : 36).

3. Pour l'instauration d'un dialogue entre la linguistique et la psycholinguistique

Comme il en a été fait mention précédemment, depuis quelques décennies l'effet du masculin générique sur les représentations mentales du genre pendant la lecture suscite un intérêt croissant dans le monde académique. Un nombre important de recherches expérimentales³⁴, principalement menées dans le domaine de la psycholinguistique, se sont en effet attachées à mesurer l'interprétation effective des formes masculines relativement à la règle grammaticale qui autorise l'emploi générique du masculin. Force est de constater, cependant, que « le débat français sur l'écriture inclusive semble complètement ignorer les travaux du domaine ».³⁵ Une telle ignorance est regrettable, dans la mesure où ces travaux offrent un éclairage particulièrement édifiant sur la question de l'écriture inclusive. Cette situation est d'ailleurs amèrement regrettée par Daniel Élmiger qui, déjà en 2013, soutenait que « la théorie linguistique gagnerait certainement à entrer en dialogue avec la psychologie et la psychanalyse » (7). Le linguiste estime que l'instauration d'un tel dialogue est fondamentale, dès lors que « le monde préconscient ou inconscient semble largement coresponsable de ce qui contribue à conditionner nos actes (langagiers ou non langagiers) : les motivations, représentations, inhibitions, interdits, etc. » (2013 : 18).

Dans la sous-section suivante, nous présentons les résultats de deux recherches psycholinguistiques qui se sont attachées à mesurer les effets interprétatifs du masculin utilisé dans sa valeur générique et des marqueurs inclusifs.

³⁴ Dans la prochaine section, les résultats de deux études spécifiques sont présentés. Ces recherches étant particulièrement nombreuses, il n'est pas possible de toutes les citer. Pour d'autres études sur la question, nous vous invitons à consulter par exemple :

- Brauer M. & Laundry M. (2008), « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales », *L'année psychologique* 108(2), 243-272
- Gygax P., Gabriel U., Sarrasin O., Oakhill J., & Garnham A. (2008), "Generically intended, but specifically interpreted: When beauticians, musicians, and mechanics are all men", *Language and Cognitive Processes* 23(3), 464-485.

³⁵ Gygax, P. (2021, 5 septembre). *Un langage qui utilise le masculin comme valeur par défaut est exclusif*. Le Monde.fr. [En ligne https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/09/05/un-langage-qui-utilise-le-masculin-comme-valeur-par-defaut-est-exclusif_6093464_3232.html, page consultée le 28 mars 2022].

3.1. Influence des formes grammaticales sur les représentations mentales : conclusions de quelques études psycholinguistiques

3.1.1. Le masculin et ses multiples sens : « un problème » pour notre cerveau ?

Plusieurs expériences réalisées par le psycholinguiste suisse Gygax – psychologue expérimental et psychologue cognitif à l’université de Fribourg en Suisse – et son équipe ont révélé que le masculin spécifique était bien plus accessible que le masculin générique. En d’autres termes, il ressort de ces études que l’interprétation du genre grammatical masculin se fait fréquemment au profit du sens spécifique du masculin, c’est-à-dire en faveur des hommes, mais aux dépens des femmes. Il s’agit d’une des conclusions tirées dans le cadre de l’étude conduite en 2008³⁶ par Gygax et Ute auprès de trente-six francophones de Norvège, qui devaient lire septante-quatre groupes de deux phrases.

Les deux phrases n’apparaissaient pas simultanément à l’écran, mais en deux temps. Dans un premier temps, les participant·es devaient simplement lire la première phrase comportant en son sein un nom de profession écrit au masculin pluriel (voir exemple ci-dessous), référence générique englobant tant les hommes que les femmes. Il importe de préciser que les métiers choisis étaient associés à des stéréotypes masculins, féminins, ou encore neutres. Dans un second temps, une deuxième phrase leur était proposée. Après avoir lu cette deuxième phrase, les participant·es devaient le plus rapidement possible répondre par oui ou par non à une question qui portait sur la possibilité de considérer la seconde phrase comme une suite plausible de la première. Une réponse à la négative quand la deuxième phrase comprenait le mot « femmes » révèle que le masculin présent dans la première n’avait pas été interprété dans son acception générique.

1. Des **musiciens / chirurgiens / danseurs / diététiciens** marchaient dans la gare.
Du beau temps étant prévu, plusieurs **hommes** n’avaient pas de vestes.
2. Des **musiciens / chirurgiens / danseurs / diététiciens** marchaient dans la gare.
Du beau temps étant prévu, plusieurs **femmes** n’avaient pas de vestes.

³⁶ Gygax, P., Gabriel, U., Sarrasin, O., Oakhill, J., & Garnham, A. (2008). *Generically intended, but specifically interpreted: When beauticians, musicians, and mechanics are all men. Language and cognitive processes*, 23(3), 464-485.

TABLE 2
Proportion of positive judgements across languages and conditions

Language	Continuation	Stereotypes		
		Female	Male	Neutral
French	Men	.77	.83	.73
	Women	.59	.58	.56
German	Men	.65	.69	.72
	Women	.40	.35	.45
English	Men	.65	.85	.81
	Women	.88	.66	.81

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessus, tiré de l'article de Gygax et Ute, sont sans appel et témoignent de l'influence notable qu'exerce le genre grammatical sur les représentations mentales. Les pourcentages obtenus révèlent en effet que les francophones répondaient plus souvent par l'affirmative lorsque le substantif « hommes » figurait dans la deuxième phrase, et ce, indépendamment des stéréotypes liés au métier présent dans la première phrase (.77, .83 et .73% pour « hommes » .53%, .58% et .56% et pour « femmes »). En outre, le temps pour répondre à la question était considérablement augmenté lorsque la deuxième phrase comportait le substantif « femmes ». Les auteurs de cette étude tirent ainsi la conclusion que les représentations des participant·es francophones étaient moins influencées par les stéréotypes que par les marques de genre au pluriel. Les résultats obtenus pour les métiers de stéréotype neutre peuvent d'ailleurs le corroborer : le nombre de réponses positives est plus élevé lorsque la deuxième phrase inclut le substantif « hommes ».

3.1.2. Effets psychologiques du biais interprétatif masculin : l'impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves

Une autre expérience menée en 2005 par Chatard, Guimont et Martinot s'est fixé l'objectif de mesurer les effets de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité de 250 élèves français âgé·es entre 14 et 15 ans (134 garçons et 116 filles). Dans le cadre de cette étude, les participant·es devaient évaluer leur motivation ou leur confiance à entreprendre les études leur donnant accès à diverses professions. Pour répondre à cette question, une échelle de type Likert leur était proposée (allant de « pas du tout confiant (1) » à « extrêmement confiant (10) »). Les noms de métiers étaient présentés de manière aléatoire. Ils apparaissaient tantôt écrits au genre grammatical masculin [par ex. *chirurgien*], tantôt avec la marque morphologique du genre féminin [par ex. *chirurgien(ne)*]. Les résultats obtenus révèlent que le niveau de confiance des élèves filles était significativement plus élevé lorsque les noms des professions étaient présentés avec la désinence du féminin, à plus forte raison encore lorsque le métier était de stéréotype masculin.

In fine, cette étude expérimentale a permis de mettre en lumière qu'il existait une corrélation entre la féminisation lexicale des professions et le degré d'auto-efficacité des élèves. Désacraliser le genre masculin permettrait donc non seulement d'échapper au symbolisme, mais encore de « replacer les hommes et les femmes à un niveau de relations intergroupes » (2005 : 254). Ainsi, Chatard et coll. en concluent que la féminisation lexicale des professions offre la possibilité de « contrecarrer la surreprésentation des hommes pour certaines professions, en suggérant la possibilité de réussir professionnellement en dépit ou malgré son sexe » (2005 : 254). Notons toutefois que des recherches antérieures³⁷ avaient déjà mis en exergue que « lorsque des descriptifs de professions n'utilisent que des pronoms masculins, les femmes sont évaluées et s'évaluent comme moins compétentes que les hommes » (2005 : 253).

C'est précisément dans l'objectif de limiter – autant que faire se peut – les implications sociales et cognitives du genre grammatical masculin que différentes stratégies linguistiques de *féminisation* ou de *neutralisation* ont été proposées au cours des deux dernières décennies. Ces stratégies participent de ce qui est plus communément appelé l'« écriture inclusive ». Le prochain chapitre entend offrir une approche historico-théorique de ce type d'écriture. Il s'agira, entre autres, de dresser un inventaire exhaustif des différentes pratiques en vigueur aujourd'hui pour rédiger inclusivement.

³⁷ En guise d'exemple, Chatard et coll. citent dans leur article quelques-unes de ces études : Bem & Bem 1973 ; Stericker 1981 ; Wise & Rafferty 1982 ; Briere & Lanktree 1983 ; Dayhoff 1984 ; Shepelak & coll. 1984 ; Brooks 1988 ; Hamilton 1988 ; Wilson 1988 ; Parks 1998 , 2000 ; Madson 1999 (voir bibliographie de l'article pour références intégrales).

Chapitre 2. L'écriture inclusive comme stratégie de résolution de l'ambiguïté sémantique du genre grammatical masculin

1. Réflexion historico-théorique autour de l'écriture inclusive

Dans ce chapitre, nous dressons un cadre général au sein duquel seront mises à disposition quelques informations historiques, théoriques et terminologiques relatives à l'écriture inclusive, laquelle est envisagée comme une stratégie pour résoudre l'ambiguïté sémantique du genre grammatical masculin dont il a été question dans le premier chapitre. L'objectif de ce chapitre consiste à faciliter l'immersion du lectorat dans cette problématique linguistique singulièrement complexe, afin qu'il en connaisse les tenants et les aboutissants. Ce cadre historico-théorique paraît d'autant plus essentiel que de nombreuses personnes s'immiscent dans le débat sans commencer par définir – voire sans savoir – ce que recouvre précisément la formule « écriture inclusive », qui suscite d'ailleurs fréquemment la confusion comme l'explique Grinshpun :

Dans l'usage commun et dans l'usage des promoteurs de l'inclusivisme linguistique, l'expression « écriture inclusive » [...] suscite la confusion, car elle englobe le lexique (la féminisation des noms de métiers), l'orthographe (la préconisation d'utiliser des marques du féminin chaque fois qu'une forme de masculin est utilisée à l'écrit), le phénomène morphosyntaxique des accords adjectivaux concernant des mots de genres différents au sein du même groupe nominal (2021 : 77).

Aujourd'hui, il existe de nombreux termes pour désigner l'ensemble des ressources linguistes visant à assurer une représentation équitable des hommes et des femmes dans la langue française. En guise d'exemple, nous pouvons citer : le langage inclusif, le langage paritaire, le langage non sexiste, le langage non discriminant, le langage épïcène, le langage ouvert, le langage égalitaire et le langage inclusif ou l'écriture inclusive. Il convient toutefois de noter que parmi ces différentes formulations, celle d'écriture inclusive s'est largement distinguée et imposée dans le débat public. Une étude réalisée conjointement en 2022 par l'agence de communication Mots-Clés et la société Google³⁸ l'atteste. L'expression « écriture inclusive » est en effet celle qui suscite le plus grand nombre de recherches par les internautes comme l'illustre ce graphique :

³⁸ Pour consulter cette étude, voir Mots-Clés. (2021) *Étude Mots-Clés x Google : L'écriture inclusive en 2021*. Mots-Clés, agence de communication éditoriale et d'influence. [En ligne <https://www.motscles.net/etude-ecriture-inclusive>, page consultée le 17 mars 2022].



Eu égard au nombre important de recherches dont cette expression fait l’objet et de son implantation dans l’usage, par souci de cohérence, tout au long de ce mémoire nous nous concentrerons spécifiquement sur l’« écriture inclusive ».³⁹

1.1. Aux fondements de la locution nominale « écriture inclusive » : le fruit de la théologie protestante féministe ?

Avant de s’attacher à proposer une définition claire et exhaustive de l’ « écriture inclusive », il semble primordial de revenir sur les origines de cette expression. Les polémiques de l’automne 2017, suscitées par la parution aux Éditions Hatier d’un manuel d’histoire-géographie rédigé de manière inclusive, sont à l’origine de l’introduction de cette locution dans le vocabulaire commun et de son intégration, en 2019, dans le dictionnaire *Le Robert*. Depuis lors, ce phénomène linguistique a suscité une abondante littérature, mais très peu de contributions académiques font mention de la provenance de l’expression en tant que telle.

C’est en partant de ce constat que Julia Abbou, directrice de la revue *GLAD!*, a décidé de mener une investigation sur l’origine de cette locution, comme elle le confie dans le podcast « Écriture inclusive : pourquoi tant de haine? »⁴⁰. Au fil de ses recherches, elle explique avoir été renvoyée à maintes reprises vers Raphael Haddad, fondateur de l’agence de communication Mots-Clés, que d’aucun·es considèrent comme l’inventeur du concept. Notons d’ailleurs que si cette agence s’est auréolée d’une renommée certaine, c’est principalement pour avoir diffusé, en septembre 2016, le tout premier manuel d’écriture inclusive⁴¹, baptisé par Élmiger de « premier guide de langue inclusive » (2021). Le but premier de ce guide était de proposer un éventail de

³⁹ D’après Basile Groussin, la locution nominale « écriture inclusive » est probablement l’expression la plus répandue dans le langage courant pour désigner les pratiques visant une équitable représentation des femmes et des hommes dans la langue. Voir GROUSSIN B. (2019). *Résumé des recherches sur l’écriture inclusive*, Fondation McConnell, p. 3.

⁴⁰ Pour écouter ce podcast, voir Véron L. (2021). *L’écriture inclusive : pourquoi tant de haine ?* (avec Julie Abbou et Pascal Gyax). [En ligne <https://www.binge.audio/podcast/parler-comme-jamais/ecriture-inclusive-pourquoi-tant-de-haine>, page consultée le 20 décembre 2021].

⁴¹ Si Élmiger considère le manuel proposé par l’agence Mots-Clés comme étant le premier guide d’écriture inclusive, il faut préciser que d’autres guides et/ou manuels promouvant un langage égalitaire (mais n’employant pas l’expression « écriture inclusive ») ont émergé avant. Tel est le cas du Guide pratique du Haut Conseil à l’Égalité, intitulé « Pour une communication sans stéréotype de sexe », publié une année auparavant.

recommandations afin d'aider les entreprises soucieuses de véhiculer une langue égalitaire à travers leurs communications. Au détour de leur échange, le directeur de l'agence de communication avait certifié avoir personnellement forgé cette locution nominale, qu'il présentait comme le fruit de sa pure créativité. Abbou explique d'ailleurs dans le podcast qu'il s'est approprié « la marque en la déposant à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) »⁴².

Nonobstant, peu de temps après, la linguiste prenait connaissance de traces attestées de la locution « écriture inclusive (inclusive writing) » dans le monde anglophone à partir des années 1970. Elle explique ainsi que « les appellations “écriture inclusive” et “langage inclusif” existaient déjà en anglais depuis la fin des années 1970 » et précise que « les premières personnes à les avoir utilisées sont des théologiennes féministes et protestantes nord-américaines ».⁴³ En 1979, sous la pression de ces théologiennes, le Conseil œcuménique des Églises des États-Unis publie *Inclusive Language Lectionary*, un recueil de textes liturgiques ayant fait l'objet d'une féminisation afin de garantir une meilleure visibilité des femmes durant les cérémonies, ces dernières étant jusqu'alors profondément occultées. À partir de ce moment, les pasteurs, lors de leurs discours, ne s'adressent plus uniquement « aux frères », mais systématiquement « aux frères et aux sœurs ».

Ces théologiennes ne se limitent toutefois pas au domaine liturgique : elles s'adonnent également à réviser la traduction des textes bibliques. Elles suggèrent par exemple de remplacer les occurrences du mot « homme » par « être humain » ou encore celles de « fils de Dieu » par « enfants de Dieu ». Il importe de souligner que ces propositions féministes avaient déjà suscité à leur époque d'ardentes polémiques, semblables dans une certaine mesure à celles qui ont fleuri ces dernières années dans l'espace francophone :

Le prestigieux magazine *Time* s'en fait l'écho dans un article du 8 décembre 1980, soulignant l'irruption d'un « langage inclusif » dans l'Église et les réactions passionnées qu'il suscite. Des théologiennes font également le point sur ces échanges dans des publications appelées à faire référence : *Inclusive Language and Religious Education*, de Barbara A. Withers en 1985 ; *Inclusive Language in the Church*, de Nancy A. Hardesty en 1987 ; ou encore *Translating the Bible Inclusively* la même année, par Paul Ellingworth – un homme, cette fois.⁴⁴

A posteriori, il semblerait donc que ces différentes publications soient à l'origine de la consécration de l'usage des expressions « langage inclusif » et « écriture inclusive » (*inclusive writing* en anglais). À tout le moins, tel que le soutient Abbou, ces textes « attestent des plus anciennes utilisations [de ces locutions] répertoriées jusqu'à présent ».⁴⁵ Au terme de son exploration, réfutant par conséquent la thèse d'une création *stricto sensu* de Raphael Haddad, la

⁴² Pour rappel, ces propos sont tirés du podcast (cf. référence de bas de page n°40).

⁴³ Trécourt, F. (2021, 24 février). *Comment la théologie chrétienne a lancé l'écriture inclusive*. Le Monde.fr. [En ligne https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2021/02/21/comment-la-theologie-chretienne-a-lance-l-ecriture-inclusive_6070694_6038514.html, page consultée le 22 décembre 2021].

⁴⁴ *Idem*.

⁴⁵ *Idem*.

linguiste a pu tirer deux conclusions : (1) il s'agit d'un emprunt à la langue anglaise, l'expression « écriture inclusive » constituant un calque lexical de l'expression anglaise « *inclusive writing* » ; (2) ce terme est donc apparu dans un contexte religieux, dans le sillage de la tradition féministe protestante.

Les expressions « langage inclusif » et « écriture inclusive » ne sont pas reprises immédiatement au sein de la francophonie, mais gagnent rapidement les régions francophones et catholiques du Canada. Par exemple, le collectif L'Autre Parole, créé en 1976 dans le but de lutter contre les discours sexistes à l'intérieur de l'Église, prend radicalement à contre-pied l'usage majoritaire en s'attachant à féminiser l'ensemble de son lexique. Ces initiatives ouvrent la voie aux premiers emplois français du terme « langage inclusif » qui voient le jour à partir de 1987. À titre purement informatif, Monique Dumais et Marie-Andrée, théologiennes cofondatrices de L'Autre Parole, y ont consacré un chapitre entier dans *Souffle de femmes : lecture féministe de la religion* (éd. Pauline, 1989).

Si Haddad n'est donc pas l'inventeur de cette locution qui existait déjà auparavant, il n'en demeure pas moins, comme le précise Élmiger, que le guide publié par son agence a nettement contribué à la populariser, car nous constatons que « l'usage est sporadique avant la deuxième partie des années 2010 » (2021). Il explique qu'ensuite « la thématique portera désormais très majoritairement sur le langage inclusif, la langue ou l'écriture inclusive » et précise que « depuis la deuxième moitié des années 2010, ce qualificatif tend à en supplanter d'autres tels que non sexiste, épïcène, etc. – sans cependant s'y substituer totalement » (2021). Cette réflexion étymo-terminologique menée au sujet de la notion d'écriture inclusive s'avérait essentielle, dans la mesure où son usage « quasi hégémonique et très répandu tend à invisibiliser la tradition des théologiennes féministes » (Élmiger 2021).

1.2. Quelques jalons historiques : de la féminisation des noms de métiers à l'avènement de l'écriture inclusive

Les théologiennes féministes sont donc vraisemblablement à l'origine du concept même d'« écriture inclusive ». Il semble toutefois intéressant de citer les propos tenus en 1762 par Madame de Beaumer, femme de lettres françaises et militante pour les droits des femmes : « il semble que les hommes aient voulu nous ravir jusqu'aux noms qui nous sont propres. Je me propose donc, pour nous en venger, de féminiser tous les mots qui nous conviennent » (citée dans Viennot 2014 : 54). Certes, elle ne mentionne pas le concept d'« écriture inclusive », qui n'avait guère encore été forgé à la période à laquelle elle tient ces propos. Pour autant, cette citation provenant du XVIII^e siècle est digne d'intérêt en ce qu'elle témoigne de l'ancienneté de l'idée selon laquelle la langue française serait porteuse d'inégalités à l'égard des femmes.

Deux siècles plus tard, dans les années 1970, période à laquelle « les mouvements identitaires se sont multipliés dans les pays occidentaux »⁴⁶, cette question a pris une tout autre dimension. À l'époque fleurissent en effet de nombreuses associations qui revendiquent non seulement l'émancipation des femmes au travail et dans la sphère familiale, domaines dans lesquels celles-ci se voient fréquemment « reléguées à des rôles de second plan (secrétaire, mère au foyer) »⁴⁷, mais encore de nouveaux droits (par exemple le droit à la contraception, à l'avortement ou encore au divorce).

C'est dans ce contexte plus général que seront logiquement posés les premiers jalons d'une langue offrant davantage d'espace aux femmes. À ce propos, il importe de préciser que le gouvernement du Québec, représenté par l'Office québécois de la langue française (OQLF), a joué un rôle d'avant-garde en la matière en adoptant rapidement des mesures légales visant à implanter la féminisation lexicale. En effet, en 1979, bien avant les autres pays francophones, *La Gazette officielle du Québec* préconise pour la première fois de féminiser les noms de métiers, de titres, de grades et de fonctions, en incitant par exemple à utiliser des formes comme « une chirurgienne », « une ministre » ou encore « une pharmacienne ». Ce processus de féminisation lexicale peut dès lors être considéré comme le principe fondateur de l'écriture inclusive. Cette phase de féminisation lexicale de la langue s'est ensuite progressivement étendue au domaine syntaxique à travers la mise en place de pratiques discursives ambitionnant une représentation équitable des genres masculin et féminin. Dans cette perspective, au cours des années 1980-1990, l'Office québécois de la langue française met à disposition certaines publications proposant des règles de féminisation syntaxique. Dans la foulée, il propose également une rubrique intitulée « Féminisation et rédaction épïcène »⁴⁸ sur la plateforme en ligne Banque de dépannage linguistique. Cet outil propose encore un large éventail de règles, autant grammaticales que syntaxiques, qui permettent de véhiculer une langue égalitaire.

Cette mouvance, apparue outre-Atlantique, gagne rapidement d'autres pays francophones, à l'instar de l'Hexagone et de la Belgique. En France, également sous l'impulsion des mouvements féministes, une commission de féminisation des noms de métier et de fonction est créée en 1984, à l'initiative de la journaliste et militante française Benoite Groult. Le travail de cette commission aboutit « à la circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction,

⁴⁶ McConnell Foundation (2019, 21 mars). *Résumé des recherches sur l'écriture inclusive*. [En ligne <https://mcconnellfoundation.ca/fr/report/resume-des-recherches-sur-lecriture-inclusive/>, page consultée le 23 décembre 2021].

⁴⁷ *Idem*.

⁴⁸ Pour consulter cette rubrique, voir Banque de dépannage linguistique. (2021). *Féminisation lexicale et rédaction épïcène*. [En ligne https://www.oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20180112_formation-redaction-epicene.pdf, page consultée le 03 juillet 2022].

grade ou titre »⁴⁹ dans les documents de l'administration. Cependant, non seulement cette circulaire n'est pas appliquée, mais surtout elle provoque l'ire de l'Académie française qui s'y oppose fermement. Il faudra attendre la création de trois circulaires, respectivement en 1998, 2002 et 2017, pour que les débats relatifs à cette féminisation lexicale s'apaisent. Seulement, comme il en a déjà été fait mention dans le cadre de l'introduction, la polémique se déplacera très rapidement des mots féminisés (domaine purement lexical) aux formes féminisées (domaines morphologique et syntaxique). En Belgique, le 9 juin 1993, le Conseil de la Communauté française de Belgique votait un décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres. Ce décret, abordé plus en profondeur dans le cadre du troisième chapitre⁵⁰, a été abrogé par un nouveau décret entré en vigueur en janvier 2022, lequel se positionne notamment au sujet de l'écriture inclusive.

1.3. Une approche définitionnelle de l'« écriture inclusive »

Après avoir évoqué les différentes étapes de l'histoire et l'origine de la locution « écriture inclusive », il y a lieu de s'intéresser aux définitions qui en sont données au sein du monde francophone. Si les ouvrages consacrés à l'écriture inclusive sont nombreux, force est de constater, toutefois, que peu d'entre eux proposent une définition explicite, claire et exhaustive. Telle elle était d'ailleurs l'une des critiques que formulait Maria Candea à propos du livre *Le féminin et le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions* (Manesse & Siouffi, 2019). Bien que l'ouvrage s'approprie explicitement cette expression jusqu'à l'intégrer à son titre, Candea déplore que « [l']on ne trouve dans cet ouvrage quasiment aucune analyse de corpus et même aucune définition de ce que serait l'écriture inclusive, si ce n'est de manière allusive » (2020 : 1).

Cette tentative définitoire semblerait pourtant bienvenue, à en croire les confusions terminologiques fréquemment commises. Ainsi, le 30 septembre 2021, le Mouvement réformateur (MR) – parti politique belge – publiait sur son site un article qui entérinait l'existence de cette idée reçue selon laquelle l'écriture inclusive se résume aux points médians. En effet, dans le titre dudit article, d'apparence antithétique si l'on estime que la féminisation des noms de métiers participe de l'écriture inclusive, le parti manifeste son opposition à ce type d'écriture : « Oui à la féminisation des noms de métier, *non à l'écriture inclusive* ».⁵¹ Néanmoins, à la lecture

⁴⁹ La circulaire est accessible en intégralité à l'URL suivante : Légifrance (mars 1986). *Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. [En ligne <http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000866501>, page consultée le 28 décembre 2021].

⁵⁰ Dans ce chapitre, une section est consacrée à la manière dont est perçue, débattue et réglementée la question de l'écriture inclusive en Belgique (et en France et en Suisse). Nous restons par conséquent volontairement évasifs dans cette partie par rapport aux politiques mises en place.

⁵¹ Pour consulter l'article en question : Le Mouvement Réformateur (2021). *Oui à la féminisation des noms de métier, non à l'écriture inclusive*. [En ligne <https://www.mr.be/oui-a-la-feminisation-des-noms-de-metier-non-a-lecriture-inclusive/>, page consultée le 28 décembre 2021].

du corps du texte, il est manifeste que le parti en question s'oppose exclusivement au point médian qu'il qualifie de « gadget superficiel ». Cette confusion terminologique s'origine certainement dans les débats de l'automne 2017, lesquels se sont strictement concentrés sur les doublets abrégés par le point médian, réduisant ainsi l'écriture inclusive à ce seul dispositif graphique. En tout état de cause, cette récente erreur de perspective illustre la réduction du vaste champ de l'inclusivité à une seule de ses techniques et témoigne ainsi de l'impérieuse nécessité de proposer certaines clarifications terminologiques. Ces dernières permettront d'offrir une vue d'ensemble sur les diverses ressources langagières qu'englobe en réalité l'étiquette « écriture inclusive ».

Lors du débat qu'a suscité la parution, à l'automne 2017, du manuel scolaire *Questionner le monde* aux Éditions Hatier, la question de l'écriture inclusive a émergé comme s'il s'agissait d'une pratique stabilisée, homogène et unique. Pour autant, en s'attelant à l'observation des usages effectifs, il est manifeste, pour ne pas dire incontestable, qu'il existe « une pluralité de pratiques, des hétérogénéités, selon les locuteur-es, les communautés... » (Abbou et coll. 2018).

Aron Arnold explique cette diversité par ce qu'il nomme « les deux visées de l'écriture inclusive » (Abbou et coll. 2018). Sa première visée concerne la parité linguistique, qui consiste à visibiliser le genre féminin, profondément oblitéré par le masculin générique, en faisant apparaître les marques morphologiques du féminin aussi souvent que celles du masculin. Sa deuxième visée consiste à neutraliser l'opposition binaire du genre dans la langue. Le linguiste précise toutefois que ces deux finalités « ne s'excluent pas forcément mutuellement et peuvent converger », puisque « cette neutralisation peut évidemment être une stratégie pour construire de la parité [...] et pour signifier la continuité entre le féminin et le masculin » (Abbou et coll. 2018). Dans une certaine mesure, « l'écriture inclusive », explique-t-il, « permet par exemple à des personnes d'instancier graphiquement qu'elles se définissent comme trans, non binaires ou comme intersexes (comme dans je suis fabuleux·se) » (Abbou et coll. 2018.). Ce faisant, il opère en quelque sorte un rapprochement étroit entre l'écriture inclusive et ce qui est communément appelé l'écriture épïcène ou le langage épïcène (qui désigne un ensemble de procédés permettant d'assurer la neutralisation des marques genrées dans les textes⁵²). Il n'est pas le seul à effectuer un rapprochement aussi étroit entre ces deux formes d'écriture. Notons en effet que d'autres partisan·es de l'inclusivisme linguistique, dont Maria Candea, considèrent le processus de neutralisation comme partie intégrante de l'écriture inclusive. De surcroît, dans son article sur la binarité du genre grammatical et des écritures, Élmiger explique qu'il existe, selon lui,

deux types de métastratégies qui poursuivent un objectif en apparence contraire, la visibilisation de la dualité des genres et la neutralisation des marques genrées ; dans les deux cas, la stratégie peut en principe avoir une étendue locale (c'est-à-dire sans porter atteinte au système du français) ou globale.

⁵² L'ensemble des outils permettant d'assurer la visibilisation des genres et ceux qui permettent de les neutraliser sera présenté dans la partie suivante.

Dans ce dernier cas, une refonte complète du système de genre serait nécessaire, qui générerait très certainement de vives oppositions conscientes et cognitives. (2017 : 38).

Un tel rapprochement – voire une telle fusion – entre ces deux types d’écritures n’est toutefois pas compatible avec la conception de Manesse et Siouffi, qui insistent au contraire sur l’importance de les distinguer : « L’écriture dite “inclusive” ne procède pas d’une neutralisation, qui pourrait être le caractère d’un langage épïcène, mais au contraire d’une visibilisation accrue des genres » (2019 : 8). Il n’est cependant pas inutile de rappeler que l’écriture inclusive telle qu’elle était pratiquée par les théologiennes féministes protestantes à l’origine du concept, comprenait certaines règles qui relevaient davantage d’une neutralisation des genres plutôt que d’une visibilisation (cf. *supra*). En tout état de cause, il semblerait qu’il n’y ait pas consensus sur la question, dès lors que les avis des linguistes et ceux des tenant·es de l’écriture inclusive divergent.

Il paraît encore plus intéressant d’observer que l’écriture inclusive n’est pas définie selon des termes semblables dans l’ensemble de la francophonie. Au contraire, il existe même parfois d’importantes dissimilitudes entre les définitions, ces dernières variant sensiblement selon l’aire francophone étudiée. Il suffit, pour se convaincre de ces différences, de comparer les définitions qui sont données de cette écriture en France et au Québec. L’agence de communication française Mots-Clés qui, pour rappel, a contribué à la popularisation de cette locution (cf. *supra*), définit l’écriture inclusive de la manière suivante :

L’écriture inclusive désigne l’ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d’assurer une égalité de représentations des deux sexes. Concrètement, cela signifie notamment : renoncer au masculin générique (« des acteurs du développement durable »), à la primauté du masculin sur le féminin dans les accords en genre (« des hommes et des femmes sont allés »), ainsi qu’à un ensemble d’autres conventions largement intériorisées par chacun et chacune d’entre nous (Haddad et coll., 2019 : 4).

Cette première définition permet déjà d’obtenir quelques renseignements sur ce que désigne concrètement l’écriture inclusive : (1) il s’agit d’un ensemble d’attentions qui concernent l’écrit⁵³, 2) cet assortiment de règles touche différents aspects de la langue (grammaire, typographie, syntaxe), (3) le but de cette écriture est de représenter équitablement les deux genres et de renoncer par conséquent au masculin générique. La définition qu’en donne l’Office québécois de la langue française est cependant nettement différente :

une rédaction qui fait appel à la formulation neutre (notamment par l’emploi de noms collectifs ou de tournures épïcènes). L’écriture inclusive cherche à éviter les mots marqués en genre, lorsqu’il est question de personnes, sans toutefois faire appel à des néologismes, au contraire de la rédaction

⁵³ Afin d’englober le versant oral et le versant écrit, il est possible de parler de « langage inclusif » au lieu d’« écriture inclusive ». Le seul outil qui est strictement réservé à l’écriture (afin de gagner l’espace et du temps lors de la rédaction) étant les doublets abrégés par un signe typographique. Il importe toutefois de préciser que cette ressource est tout à fait oralisable et doit simplement se lire comme les doublets complets (ainsi, esthéticien·nes se dit oralement « esthéticiennes et esthéticiens »).

non binaire. Elle permet de s'adresser à des groupes diversifiés (pour que chaque membre s'y sente inclus), aux personnes dont on ignore le genre ou aux personnes non binaires.⁵⁴

La lecture de cette seconde définition révèle sans équivoque combien la conception française de l'écriture dite inclusive diverge de la conception québécoise. Tandis qu'au Québec l'écriture inclusive se fonde spécifiquement sur la formulation neutre et entend représenter tous les genres (au-delà de leur conception traditionnellement binaire), en France, au contraire, elle vise en premier lieu à assurer la coprésence des femmes et des hommes dans les textes (et donc une visibilisation accrue des genres).⁵⁵ Il est encore plus intéressant de constater que la définition donnée de « la rédaction épïcène » par l'institution québécoise se rapproche davantage de la conception française de l'écriture dite « inclusive » :

La rédaction épïcène est une pratique d'écriture qui vise à assurer un équilibre dans la représentation des hommes et des femmes dans les textes. Elle utilise, lorsqu'il est question de personnes, des désignations féminines et masculines coordonnées (par exemple *les lectrices et les lecteurs*), la formulation neutre (notamment par l'emploi de tournures épïcènes ou de noms collectifs, par exemple *le lectorat*) et, avec parcimonie, le masculin générique⁵⁶.

L'Office ne déconseille donc pas le masculin générique, mais préconise d'y recourir avec parcimonie. Il importe en outre de signaler que cette définition mentionne « la formulation neutre », qui se retrouvait également dans celle proposée pour l'écriture inclusive (cf. *supra*). Somme toute, il s'agit d'une preuve tangible que ces deux types d'écritures – épïcène et inclusive – sont fréquemment amalgamés, comme si leurs dénominations étaient synonymes et donc interchangeable. Pourtant, bien qu'ils ne s'excluent pas, comme le précisait à raison Arnold, il n'en demeure pas moins que les fonctions qu'ils recouvrent ne sont pas tout à fait identiques. Antidote, le logiciel de correction grammaticale et d'aide à la rédaction, apporte un avis éclairé et plus nuancé sur la question. Son guide propose de considérer les procédés qui neutralisent le genre

⁵⁴ Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française. (2021). *Rédaction épïcène, formulation neutre, rédaction non binaire et écriture inclusive*. [En ligne http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5421, page consultée 12 octobre 2021].

⁵⁵ Précisons que la définition d'« écriture inclusive » que nous avons proposée dans le cas de la France est issue du guide de l'agence de communication Mots-Clés, qui est une agence privée. En ce qui concerne le Québec, nous avons choisi la définition de l'Office québécois de la langue française, qui est, quant à lui, un organisme officiel. Il est donc possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle les divergences entre les définitions ne sont pas uniquement dues à des facteurs géographiques et culturels. Les différences peuvent en effet également s'expliquer par la différence de statut des organismes sélectionnés. Certes, il eût été plus intéressant de comparer les discours tenus en France et au Québec par des instances officielles, en comparant par exemple les définitions de l'Office québécois et de l'Académie française. Cependant, l'Académie française, qui se présente comme la garante de la protection de la langue française en France, proscrit l'usage de l'écriture inclusive (notamment dans sa déclaration du 26 octobre 2017), mais ne prend pas le soin de la définir, si ce n'est de manière allusive (« la multiplication des marques orthographiques et syntaxiques »). Nous aurions pu également utiliser le guide du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), qui est l'institution nationale consultative indépendante chargée de la protection des droits des femmes et de la promotion de l'égalité des genres. Si ce guide propose des recommandations intéressantes pour une communication publique sans stéréotype de sexe, il n'utilise pas l'expression « écriture inclusive » et n'en donne assez logiquement aucune définition.

⁵⁶ Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française. (2021). *Rédaction épïcène, formulation neutre, rédaction non binaire et écriture inclusive*. [En ligne http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5421, page consultée 12 octobre 2021].

comme relevant d'une forme « d'inclusivité implicite » et ceux qui les visibilisent d'une forme « d'inclusivité explicite ».⁵⁷

2. Outils pour une *visibilisation* des femmes dans la langue

Comme évoqué par ailleurs, il existe une large gamme de procédés pour éviter l'emploi de formulations conduisant à des interprétations exclusivement masculines des textes. Afin d'éviter toute forme de confusion et d'ambiguïté, il semble plus prudent de retenir la distinction susmentionnée entre les outils qui contribuent à la visibilisation des femmes dans la langue (rédaction inclusive) et ceux qui assurent la neutralisation de l'opposition de genre (rédaction épïcène). À cet égard, notons que la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a également opté pour cette différenciation dans son décret voté en octobre 2021 « relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles ».

Ainsi, les prochaines pages permettront d'offrir une vue d'ensemble sur la pluralité de procédés, tant lexicaux que syntaxiques, qui visent à combattre l'occultation des femmes dans la langue française. À cette fin, différents guides de rédaction inclusive ont été consultés et force est de constater qu'ils sont particulièrement nombreux. Au sein d'un article publié dans la revue GLAD!, Élmiger mettait d'ailleurs en évidence la profusion de guides de rédaction inclusive publiés ces dernières années. Au terme d'un recensement de longue haleine, il a en effet pu observer qu'il existait 202 guides portant sur la langue française, dont 100 publiés avant 2015.⁵⁸ Pour le linguiste, l'ensemble de ces guides appartient d'ailleurs à un nouveau genre textuel auquel il donne la dénomination de « guide de langue non sexiste/inclusive » (2021).

La liste qui sera proposée ci-après se veut la plus exhaustive possible, l'objectif consistant à rendre compte de toutes les ressources disponibles aujourd'hui pour véhiculer une langue égalitaire. Néanmoins, nous tenons à rappeler que l'écriture inclusive ne constitue en aucun cas une pratique stable ; elle semble tout au plus en voie de stabilisation. Par conséquent, ce relevé des ressources, fruit de la synthétisation de plusieurs guides de rédaction inclusive et de recherches personnelles, pourrait rapidement se révéler obsolète et lacunaire. De fait, comme le souligne Klinkenberg dans sa contribution (2019), les pratiques évoluent de façon spectaculaire et effrénée depuis une quarantaine d'années.

⁵⁷ Pour plus d'informations, voir Antidote (2021). *Inclusivité - guide d'utilisation d'Antidote 10*. [En ligne <https://www.antidote.info/fr/antidote-10/documentation/guide-utilisation/le-correcteur/le-volet-style/inclusivite>, page consultée le 29 décembre 2021].

⁵⁸ Élmiger s'est également intéressé aux guides de rédaction inclusive portant sur d'autres langues que le français (les langues slaves, germaniques, autres langues indo-européennes et d'autres langues encore). Pour de plus amples informations sur ce sujet voir Élmiger, D. (2021). *Y a-t-il un guide dans la rédaction?*.

2.1. Utiliser les termes féminins pour désigner les noms de métiers, de fonctions, de titres et de grades

La féminisation des noms de métiers, de fonctions, de titres et de grades⁵⁹ – principe fondateur de l'écriture inclusive – est certainement l'outil qui s'impose le plus comme une évidence. Cette règle consiste simplement à utiliser les formes féminisées des fonctions et des métiers lorsqu'ils sont exercés par des femmes, afin d'assurer la visibilité de ces dernières dans la vie publique et professionnelle. Nombreux étaient les métiers dans la langue française qui n'existaient qu'au genre masculin (par exemple, « plombière » ou encore « compositrice » sont des formes féminines nouvelles). Afin de pallier ce problème, plusieurs guides d'aide à la féminisation ont vu le jour au cours des dernières décennies. Précisons que dans le cas de certains métiers, les formes féminines existaient depuis quelques siècles⁶⁰, étaient relativement usitées, mais sont progressivement tombées en désuétude. Il convenait par conséquent de les réactiver (c'est notamment le cas du féminin « autrice »⁶¹). Il était impératif d'instaurer ce processus de (re)féminisation lexicale afin de combler les lacunes de la langue française, comme l'a enfin concédé l'Académie française en février 2019. Après s'y être fermement opposée pendant près de trente ans, la gardienne de la norme s'est finalement prononcée en faveur de cette féminisation :

En ce début de XXI^e siècle, tous les pays du monde, et en particulier la France et les autres pays entièrement ou en partie de langue française, connaissent une évolution rapide et générale de la place qu'occupent les femmes dans la société, de la carrière professionnelle qui s'ouvre à elles, des métiers et des fonctions auxquels elles accèdent sans que l'appellation correspondant à leur activité et à leur rôle réponde pleinement à cette situation nouvelle. Il en résulte une attente de la part d'un nombre croissant de femmes, qui souhaitent voir nommer au féminin la profession ou la charge qu'elles exercent, et qui aspirent à voir combler ce qu'elles ressentent comme une lacune de la langue.⁶²

2.2. Juxtaper les genres pour mieux visibiliser : la double flexion totale

Considéré par Élmiger comme le meilleur « moyen de désambiguïser les formes masculines » (2008 : 110), la double flexion totale⁶³ figure parmi les pratiques discursives les plus simples pour combattre l'occultation des femmes dans les textes. Cet outil, préconisé par de nombreux guides

⁵⁹ Les ouvrages consacrés à la féminisation des noms de métiers, fonctions, titres et grades sont nombreux, voir par exemple BECQUER A. et coll. (1999), *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, CNRS-INaLF, La Documentation française, 126 p ; ou encore MOREAU T. (1999), *Le nouveau Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Genève, Métropolis, 184 p. ».

⁶⁰ À ce propos, Viennot précise que ces termes féminins sont particulièrement nombreux. Elle donne quelques exemples dans son livre *Le langage inclusif – Pourquoi ? Comment ?* : « Les termes féminins suivants, notamment, ont des siècles d'existence et sont parfaitement bien formés ; ils peuvent donc être utilisés ou réutilisés sans problème : académicienne, agente, ambassadrice, autrice, avocate, chancelière, chercheuse, chevalière, chirurgienne, clergesse, colonelle, commandeuse, conseillère, contrôleuse, défenseuse, doctoresse, doyenne, écrivaine, entraîneuse, générale, huissière, inventrice, lieutenant, médecine, officière, pharmacienne, procureuse, professeuse, proviseuse, rapporteuse, rectrice, sergente, soldate, vétérante, ... » (2018 : 17).

⁶¹ Il convient d'évoquer les raisons linguistiques qui justifient l'emploi de la forme « autrice » plutôt que de la forme « auteure ». Toujours selon Éliane Viennot, « ce mot est le féminin naturel d'auteur : il vient du latin *auctrix*, qui a donné le doublet actrice / autrice, comme le mot *auctor* a donné acteur / auteur. » (2018 : 42).

⁶² Académie Française (2019). *Dictionnaire de l'Académie française*. [En ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/annexes/feminisation.html>, page consultée le 28 décembre 2021).

⁶³ Ce procédé est également parfois nommé « doubles formes intégrales » ou « doublets sous forme développée ».

de rédaction inclusive, désigne un processus langagier consistant à faire apparaître intégralement la forme masculine et la forme féminine (« étudiantes et étudiants », « instituteurs et institutrices »). Ces deux formes sont habituellement jointes soit par la conjonction *ou*, soit par la conjonction *et*. La question qui surgit quasi systématiquement lorsqu'il est fait mention de cette règle concerne l'ordre dans lequel les deux termes doivent apparaître : faut-il placer le terme masculin avant le féminin ou inversement ? Pour éviter d'accorder une préséance à l'un des deux genres (la parité constituant la pierre angulaire de l'écriture inclusive) et afin de créer une alternance plus ou moins équilibrée, la majorité des guides, dont celui publié par l'agence Mots-Clés, recommandent la mention par ordre alphabétique des termes au féminin et au masculin. Concrètement, il est conseillé d'écrire « les avocates et avocats », mais « les agriculteurs et agricultrices ». Dans les exemples suivants, qui sont des segments de discours politiques, les doublets complets sont mobilisés :

Exemple 1. « *Françaises, Français*, vous voyez où risque d'aller la France. » (Discours de Charles de Gaulle, ancien président français, le 23 avril 1961).

Exemple 2. « Je veux aussi saluer chaleureusement les *Françaises et les Français* qui, malgré le contexte, se sont rendus aux urnes, dans le strict respect des consignes sanitaires, des gestes barrières contre le virus. » (Discours du président français Emmanuel Macron, Paris, le 16 mars 2020).

Exemple 3. « N'oublions pas que *chacun et chacune* d'entre nous peut participer à la solution ». (Allocution de l'ex-Première ministre belge, Sophie Wilmès, le 15 septembre 2020).

2.3. Abréger pour mieux nommer : la double flexion partielle

La double flexion partielle (ou les doublets dits abrégés) est un processus langagier qui permet également d'assurer la coprésence des genres féminin et masculin dans les textes. Nonobstant, dans ce cas, contrairement aux doublets complets, il s'agit uniquement d'indiquer la marque morphologique du féminin à un mot fléchi au masculin et employé dans son acception générique. De fait, comme l'explique très justement Éliane Viennot :

le double désir d'exprimer les deux mots dans l'évocation des personnes, afin d'être plus juste et moins sexiste, et d'aller au plus court, afin de gagner du temps ou de la place, a conduit depuis une vingtaine d'années dans de nombreux pays à expérimenter des troncatures particulières (2018 : 101).

Ce procédé permet en outre d'éviter « la redondance [inhérente aux doublets complets] liée à la juxtaposition des formes masculine et féminine en ne répétant pas l'élément qui leur est commun » (Élmiger 2008 : 112). Cette économie n'est toutefois que graphique, car oralement ces formes doivent effectivement être prononcées comme des doublets complets. Précisons qu'au sein de cette double flexion partielle, il est possible de distinguer deux catégories morphologiques distinctes : les formes dites *additives* et les formes dites *substitutives*. Les formes additives désignent les formes qui, pour être féminisées, nécessitent uniquement l'ajout d'un « e » (par

exemple, « étudiant·e ») ou d'une consonne + « e » (par exemple, « mécanicien·ne » ou « intellectuel·le »). Les formes substitutives sont, quant à elles, des formes obtenues par substitution du morphème masculin par le morphème féminin (*instituteur·trice* ou *instituteur·rice*)⁶⁴.

L'écriture inclusive indique cette marque féminine par l'insertion d'un signe (typo)graphique. Notons toutefois que les signes qui prétendent à cette fonction sont particulièrement nombreux. Abbou avait déjà souligné l'existence d'une hétérogénéité et d'une multiplicité de pratiques graphiques pour écrire les doublets contractés (Abbou et coll., 2018). Parmi les différents prétendants, on peut évoquer le trait d'union, le point traditionnel et le point médian, la barre oblique, les parenthèses et les crochets, ou encore la lettre capitale :

1. **Le point et le point médian**⁶⁵ : *les avocat.e.s, avocat-e-s ou avocat.es, avocat-es.*
2. **Les parenthèses et les crochets** : *les avocat(e)s, les avocat[e]s.*
3. **La barre oblique** : *les avocat/e/s.*
4. **Le trait d'union** : *les avocat-e-s ou avocat-es.*
5. **La lettre capitale à l'intérieur du mot** : *les avocatEs.*

Outre l'introduction de la marque féminine, le point médian est également fréquemment employé pour introduire la marque du pluriel (par exemple, « esthéticien·ne·s »). Ce dédoublement du point médian (cf. document 1) peut être considéré comme un héritage des parenthèses, très fréquemment utilisées à l'origine, « car comme elles étaient deux, on a eu tendance à dupliquer tous les signes expérimentés » (Viennot 2018 : 103). Néanmoins, les partisan·es de l'écriture inclusive préconisent de n'indiquer qu'un seul point médian (par exemple, « esthéticien·nes »). La principale raison⁶⁶ est que la répétition d'un deuxième point médian accentue la sensation de dislocation du mot et pourrait rompre davantage la linéarité de la chaîne graphique. Du reste, il y a fort à parier que les formes ne mobilisant qu'un seul point médian s'implanteront plus facilement dans l'usage, en vertu du principe d'économie linguistique⁶⁷ et/ou de la loi du moindre effort qui prévalent souvent dans l'évolution des pratiques langagières.

⁶⁴ Afin d'éviter un usage irraisonné de l'écriture inclusive et d'augmenter les difficultés de lecture, il est vivement recommandé de préférer les doublets complets aux doublets abrégés par le point médian lorsque le terme féminin comporte un accent absent dans la forme masculine (infirmier·ère, par ex.)

⁶⁵ Il ne faut pas confondre « le point médian », parfois appelé « point milieu », avec le point. Le point médian est un signe typographique « · » semblable au point, mais placé au-dessus de la ligne de base.

⁶⁶ Une autre raison, davantage symbolique et défendue par Viennot, est que cette répétition « met la finale féminine entre deux signes, comme s'il fallait que le lieu du féminin se referme pour que le masculin reprenne ses droits, en l'occurrence : le pouvoir de porter la marque du pluriel. Or les féminins ont ce pouvoir ! » (2018 : 103).

⁶⁷ Dubois et coll. expliquent que « le principe de l'économie linguistique repose sur la synthèse entre les forces contradictoires (besoin de communication et inertie) qui entrent constamment en conflit dans la vie des langues » (2002 : 163). Ce conflit permet d'expliquer l'apparition de certains phénomènes langagiers, qui ont pour objectif de faire « gagner du temps » aux locuteurs et locutrices.



Document 1. 1^{er} extrait du site présentant les élu·es de la mairie de Paris

(<https://www.paris.fr/la-maire-et-les-elu-e-s>)

Certes, le point médian cristallise les discussions au sujet de l’écriture inclusive⁶⁸, bien que cette dernière « soit loin de s’y résumer » (2018) comme le rappelle la linguiste Julie Abbou. Pour autant, il semble que ce signe typographique soit le meilleur candidat pour introduire la marque morphologique du féminin. La prédilection pour ce signe en particulier peut s’expliquer par différentes raisons. La principale étant que le point médian, contrairement aux autres signes, présente l’avantage de ne pas occuper une autre fonction dans la langue française que celle de l’écriture inclusive. Ce n’est pas le cas du point traditionnel, qui permet d’indiquer la fin d’une construction syntaxique et qui est un signe abrégatif (p. ex : M. pour « monsieur ») ; son emploi inclusif pourrait par conséquent générer une forme de confusion et perturber la lecture. Il faut cependant souligner que ce signe est bien implanté dans l’usage, certainement car il est plus facilement accessible – encodable – que ne l’est le point médian.⁶⁹

L’usage des parenthèses ou des crochets n’est pas non plus préconisé, mais pour un motif différent : sa connotation négative. Ces signes servent en effet à indiquer un propos considéré comme secondaire. Or, comme le souligne Daniel Élmiger, la majorité des adeptes de l’écriture inclusive « dénonce la connotation symbolique liée à la “mise entre parenthèses des formes féminines” » (2008 : 117). Tel est le cas de Moreau qui, dans son livre *Pour une éducation épiciène*, s’exprimait en ces termes :

En rhétorique les parenthèses indiquent aux lecteurs et aux lectrices que l’on peut sauter ce fragment de phrase sans incidence majeure pour la compréhension et la grammaire ; on ne mettra pas la terminaison féminine entre parenthèses ; les femmes ne sont restées historiquement entre parenthèses que trop longtemps (Moreau 1994 : 51).

⁶⁸ Les nombreuses discussions au sujet du point médian qui ont fleuri dans les espaces médiatiques et politiques au cours des dernières années seront analysées plus en détail dans le cadre du troisième chapitre.

⁶⁹ À titre purement informatif/pratique, pour encoder le point médian sur macOS, il suffit d’appuyer simultanément sur les touches suivantes « alt + MAJ + F » et sur Windows sur les touches « Alt + 2 5 0 ».

Dans le même ordre d'idées, la barre oblique est également jugée inadéquate, dans la mesure où elle suggère l'idée de division entre les genres, ce qui contrevient aussi à l'objectif d'égalité de l'écriture inclusive. Moreau qualifie d'ailleurs celle-ci « de barre d'exclusion », qu'elle écarte pour des motifs purement symboliques : « Quant à la barre d'exclusion, son nom indique déjà la construction de deux mondes séparés » (2001 : 17).

La lettre capitale ne paraît pas non plus une bonne candidate pour introduire la désinence du féminin. S'il est vrai qu'elle est connotée positivement, il n'en demeure pas moins qu'elle « donne l'impression d'une plus grande importance du féminin » (Viennot 2018 : 103). Or, le but premier de l'écriture inclusive est d'établir la parité entre les femmes et les hommes du point de vue linguistique et en aucun cas celui de revendiquer la suprématie du genre féminin.

Enfin, le trait d'union se révèle également inapproprié. Bien que ce signe permette de souligner « la cohésion des éléments qu'il apparie » (Élmiger, 2008 : 123), rappelons qu'il occupe déjà une fonction dans l'écriture et qu'il n'est pas exempt de connotation péjorative, à l'instar de la parenthèse et de la barre oblique.⁷⁰ Il sert en effet à introduire un dialogue ou un commentaire considéré comme secondaire. Élmiger précise d'ailleurs que la cohésion est « d'autant plus forte lorsque les éléments sont liés par un point central » (2008 : 123), plus communément appelé « point médian », en dépit du « maniement peu aisé en traitement de texte » (2008 : 125) que le recours à ce signe implique. De surcroît, ce dernier se révèle le plus discret des signes expérimentés et, ainsi que le mentionne Viennot, est de ceux

qui n'entraînent pas de désagrément (le trait d'union, qui n'est pas insécable par nature, peut laisser partir en début de ligne suivante la ou les lettres qui le suivent ; le point bas, suivi de *es*, crée de faux liens hypertextes dans les courriers électroniques) (2018 : 103).

En définitive, eu égard à ces différents arguments, le point médian semble effectivement le signe abrégatif le plus adéquat pour introduire la désinence féminine dans le cas des doublets contractés. Nombreux sont, d'ailleurs, les guides d'écriture inclusive⁷¹ qui en prônent l'usage. Il faut toutefois spécifier que le point médian est loin de faire l'unanimité dans l'espace francophone. Par exemple, l'Office québécois de la langue française privilégie exclusivement l'usage des parenthèses ou des crochets, en dépit des critiques évoquées ci-dessus dont ces derniers ont pu faire l'objet au cours des dernières années. L'institution justifie sa propension pour ces signes par le fait que leur « utilisation est susceptible d'entraîner le moins de difficultés » et ajoute que « les

⁷⁰ Notons que dans l'étude expérimentale de Gygax et Gesto (2007) réalisée à Fribourg (Suisse), dont l'un des objectifs consistait à mesurer les effets de certains dispositifs inclusifs sur la lisibilité des textes, le tiret avait été employé pour rédiger les formes abrégées. Treize ans plus tard, en 2020, toujours en Suisse, le guide de rédaction inclusive de l'université de Genève marque également sa préférence pour l'emploi de ce signe (ce guide est accessible à l'adresse suivante : https://www.unige.ch/rectorat/egalite/files/7215/8695/9897/Directive_redaction_inclusive_epicene_UNIGE_Web_mars_2020.pdf).

⁷¹ Voir, en guise d'exemple, le guide publié par l'agence Mots-Clés : HADDAD R., SEBAGH C., & BARIC C. (2019). Manuel d'écriture inclusive (3e édition augmentée). Paris : Mots-Clés.

autres signes parfois employés pour créer des doublets abrégés (trait d'union, majuscule, point médian et virgule, par exemple) ne sont pas retenus en raison des problèmes que leur emploi pose⁷² ». L'Office s'abstient néanmoins de préciser les prétendus problèmes que génère leur utilisation.

2.4. Néologismes agglutinant les marques morphologiques du féminin et du masculin

Une autre stratégie qui peut être adoptée pour respecter une égalité de représentation des deux genres dans les textes consiste à employer ou à créer des néologismes fusionnant les marques morphologiques du féminin et du masculin. La finalité visée par ce type de procédé semble évidente : remplacer les doubles flexions totales ou partielles ou pour être plus exact les agglutiner, certainement dans la perspective de gagner du temps en vertu du principe d'économie linguistique qui prédomine dans les pratiques langagières. En guise d'exemple, nous avons cherché sur le réseau social Twitter quelques messages mobilisant ces néologismes inclusifs :

Exemple 1. « @GreenpeaceRouen Les *agriculteurices* n'attendent que vous pour les soutenir vers la transition agroécologique et locale. »

⇒ « Agriculteurices » résulte de la contraction de « agriculteurs » et « agricultrices ».

Exemple 2. « @ed_laska Il y a quelque temps, nous vous avons parlé de notre processus pour faire notre étude de marché, via deux formulaires pour les *lecteurices* et les *auteurices*. Et nous avons reçu plus de réponses. »

⇒ « Lecteurices » résulte de la contraction de « lecteurs » et « lectrices ».

⇒ « Auteurices » résulte de la contraction de « auteurs » et « autrices ».

Exemple 3. « Bonne année à *toustes* ! Une nouvelle année démarre, on vous souhaite le meilleur pour 2022. »

⇒ « Toustes » résulte de la contraction de « tous » et « toutes ».

Exemple 4. « *Celleux* qui étaient à @Nuits_sonores avaient découvert la productrice franco-tunisienne Azu Tiwaline. »

⇒ « Celleux » résulte de la contraction des pronoms démonstratifs « celles » et « ceux ».

Exemple 5. « Listes dont *iel*⁷³ est membre. »

⇒ « Iel » résulte de la contraction des pronoms « il » et « elle ».

En observant attentivement ces différents exemples, il apparaît que les néologismes inclusifs en émergence se situent tant du côté des substantifs (« agriculteurices ») que du côté des pronoms (« celleux »). Toutefois, il n'est pas possible d'établir avec certitude que ces formes s'implanteront durablement dans l'usage, comme l'explique Éliane Viennot : « si ces créations signalent haut et fort que leurs auteurs et autrices s'inscrivent dans un courant d'innovation linguistique, il est peu probable qu'elles prennent au-delà des petits cercles. » (2018 : 84) Elle

⁷² Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française. (2021). *Qu'est-ce qu'un doublet abrégé ?* (s. d.). Rédaction épiciène, formulation neutre, rédaction non binaire et écriture inclusive. [En ligne https://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5343, page consultée le 29 décembre 2021].

⁷³ À ce propos, dernièrement, l'introduction du pronom « iel » dans le dictionnaire *Le Robert* a déclenché une importante vague de polémiques.

mentionne en outre l'un des problèmes légitimes que posent ces innovations : « si lecteur et lectrice régressaient, *lecteurice* devrait se substituer à eux au singulier aussi ; il lui faudrait donc un article : la ou le ? » (2018 : 85) Si ces innovations sont salutaires, cette historienne de la littérature déplore que « l'intérêt de ces nouveaux pronoms s'avère maigre dans une langue aussi genrée que le français : Ielle est contente ou content ? Ou content·e ? » (2018 : 86). Certes, dans les langues non genrées, à l'instar de l'anglais, ces innovations prennent forme et ont effectivement de fortes chances de s'implanter. En revanche, la langue française contraint en permanence ses locuteurs et locutrices à faire un choix entre le genre féminin et le genre masculin approximativement « tous les trois ou quatre mots » (2018 : 86).

2.5. Adjonctions métatextuelles : incises ou notes infrapaginales précisant l'emploi du masculin dans son acception générique

D'autres solutions peuvent être envisagées pour ceux et celles qui, pour une raison ou pour une autre, éprouveraient une certaine réticence à l'égard des doublets complets ou abrégés. Outre le recours à des formulations neutralisant le genre dans le discours (cf. « outils pour une neutralisation de l'opposition binaire du genre »), il est possible d'employer le masculin⁷⁴ sous réserve de certaines conditions, notamment en mentionnant explicitement qu'il est utilisé dans son sens générique. Bien que l'ensemble des guides et partisan·es de l'écriture inclusive n'avalisent pas ce procédé, il convient de l'aborder.

Cette spécification peut apparaître de différentes façons et à différents endroits. Par exemple, dans leur guide « Inclure sans exclure », Dister & Moreau⁷⁵ proposent d'adjoindre dans le corps même du texte des incises précisant que le masculin utilisé se réfère tant aux femmes qu'aux hommes. Les deux linguistes recommandent cependant d'ajouter ces incises seulement lorsqu'« on réfère à des ensembles mixtes où les femmes sont peu visibles » (2019 : 23). Par exemple, dans les cas où les femmes exercent un métier davantage pratiqué par les hommes, car le masculin risque alors d'être interprété selon son acception spécifique :

Si on veut que *électriciens*, *bouchers* ou *balayeurs* soient compris comme s'appliquant aussi à des femmes, il faudra sans doute être explicite, pour que ne s'enclenche pas l'interprétation exclusive, dictée par ce que nous connaissons de ces professions : « Notre établissement forme des pilotes, tant hommes que femmes » [...] (2019 : 23)

L'emploi générique du masculin peut également être spécifié dans une note infrapaginale. Ce choix a par exemple été opéré en 2011 à l'intérieur d'un essai présenté par Cynthia Rémy à

⁷⁴ Soulignons en outre que le masculin générique est parfois considéré, sans qu'il ne soit imposé de mentionner dûment sa valeur générique, comme l'un des procédés de l'écriture inclusive.

⁷⁵ Ce guide a été publié par la Direction de la Langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les autrices sont Anne-Dister, linguiste de l'Université Saint-Louis (Bruxelles) et Marie-Louise Moreau, linguiste de l'Université de Mons. À titre purement informatif, leur conseil d'adjoindre dans le texte des incises précisant l'emploi générique du masculin a été retenu dans le projet de décret de la fédération Wallonie-Bruxelles relatif à la féminisation des textes, consultable en ligne depuis le 21 septembre 2021.

la Faculté d'éducation⁷⁶ : le premier usage du masculin générique est ainsi accompagné d'un appel de note de bas de page dans laquelle l'auteur précise et justifie ses choix rédactionnels : « dans cet essai, le masculin est employé dans son sens générique ; il vise à alléger le texte et n'a aucune connotation discriminante » (2021 : 2). Il existe évidemment d'autres façons de préciser cet usage générique du masculin, comme l'illustrent ces exemples :

« Tout au long de cet ouvrage, il sera beaucoup question du locuteur, du linguiste et de l'énonciateur. Il s'agit de termes employés de façon générique, englobant de toute évidence les femmes et les hommes. Je n'ai pas l'intention d'utiliser l'écriture inclusive ni de coordonner systématiquement la forme féminine et la forme masculine des noms d'agent. Cela alourdirait terriblement le texte. Féminisme ne signifie pas soumission à la norme du politiquement correct » (Yaguello, 2021 : 11)

« Les termes désignant ci-après des personnes ou des fonctions valent indifféremment pour l'homme ou la femme. » (un document de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin)

« Le générique masculin employé dans ce rapport intègre aussi le féminin. » (Schwob 2008)

« Pour des raisons de commodités de lecture, nous avons renoncé à féminiser les catégories de personnes. Merci de votre compréhension. » (Université de Lausanne ; enquête « Comment allez-vous ? »).

« Cette brochure s'adresse indistinctement aux jeunes gens et aux jeunes filles, aussi les féminins ne sont-ils pas mentionnés. » (*La maturité gymnasiale au Collège de Genève*, éd. 2013)

Enfin, l'ultime possibilité consiste à recourir aux doublets abrégés ou aux doublets complets au moins à une reprise (à un endroit clé, par exemple dans le titre ou lors de la première occurrence du mot), et poursuivre ensuite la rédaction en usant du masculin générique. De cette façon, les personnes qui lisent ou s'approprient à lire le document, peu importe la nature de ce dernier, sont averties que le masculin utilisé désigne à la fois les femmes et les hommes. Éliane Viennot explique en effet que « s'obliger à prononcer ou à écrire les deux termes à des endroits clés des énoncés est la condition *sine qua non* pour que les deux sexes demeurent à l'esprit, aussi bien de la personne qui parle ou écrit, que de celle qui écoute ou qui lit » (2018 : 82). Il faut toutefois faire preuve d'une certaine prudence si l'on recourt à ce procédé en avertissant le lectorat que les termes écrits au masculin qui apparaîtront dans la suite du texte doivent être interprétés de façon générique, car comme le précise Klinkenberg, « si dans les premières lignes d'un document officiel, il est question “des employées et des employés”, mais que le second paragraphe ne mentionne que les seuls “employés” sous prétexte que le masculin peut avoir une valeur générique, on pourrait considérer, juridiquement parlant, que les employées ne sont plus concernées » (2019 : 22).

⁷⁶ Rémillard, C. (2011). *Analyse comparative des activités d'écriture dans les manuels de science*. [En ligne : <http://hdl.handle.net/11143/15135>, page consultée le 28 décembre 2021].

2.6. Quelques pratiques exploratoires et jeux des possibles

Si les pratiques abordées dans le cadre de ce point ne connaissent pas une diffusion massive, il n'en demeure pas moins qu'elles méritent d'être mentionnées pour leur aspect singulièrement novateur et original. En vue des élections présidentielles françaises qui se sont tenues en avril 2022, la ville de Nantes a créé une affiche publicitaire pour rappeler aux personnes intéressées de s'inscrire sur les listes électorales avant le vendredi 4 mars. Dans l'affiche en question (cf. document 2), c'est par le biais d'un jeu de couleurs que la ville a décidé d'appliquer l'écriture inclusive. Les marques morphologiques du féminin apparaissent dans une autre couleur (le blanc) que celle dans laquelle apparaît le texte principal (le noir) :



Document 2. Affiche pour les élections dans la ville de Nantes
(photo publiée sur le groupe Facebook « [taglinclusive](#) »).

Une autre ressource originale se doit d'être présentée. Dans le cadre de son projet de fin d'études, Tristan Bartolini, un jeune étudiant à la Haute École d'art et de design de Genève a mis au point une police d'écriture (cf. document 3), qui permet de signifier graphiquement l'inclusivité. Cette proposition est née de la volonté de lutter contre la binarité de la langue et d'éviter les points médians que l'étudiant jugeait particulièrement encombrants. Cette nouvelle police résulte d'un mélange entre les désinences masculines et féminines. Par exemple, sur le plan visuel, le « e » et le « a » de « le » et de « la » se superposent de sorte à ne former qu'un seul signe. Ce n'est ainsi pas moins d'une cinquantaine de nouveaux caractères non genrés qui ont été conçus par Bartolini. Si cette initiative mérite d'être saluée, l'étudiant ayant d'ailleurs obtenu le prix Art Humanité 2020 de la Croix-Rouge, il n'est pas possible d'établir avec certitude que cette police s'implantera effectivement dans l'usage.⁷⁷ Il pourrait également être intéressant de mener une étude sur la lisibilité de cette nouvelle police d'écriture.

⁷⁷ Iaz, C. (2021, 11 janvier). *Tristan Bartolini, créateur de caractères typographiques épiciques*. Le Temps. [En ligne : <https://www.letemps.ch/societe/tristan-bartolini-createur-caracteres-typographiques-epicenes>, page consultée le 22 décembre 2021).



Document 3. Invention d'une police d'écriture inclusive

Dans le même ordre d'idées, le 12 mars 2022, à l'issue de deux années d'une réflexion citoyenne, le cdH – parti politique belge présidé par Maxime Prévot – annonçait un changement de nom au profit de « Les Engagées ». Outre un changement de projet, ce nouveau nom s'est évidemment accompagné d'un nouveau logo proposant un usage original de l'écriture inclusive. Dans le logo en question (cf. document 4), le nom du parti apparaît en effet écrit au féminin (« engagées ») avec un « e » qui est subtilement coupé en deux. Sur son site, le parti justifie les choix ayant guidé l'élaboration de ce nouveau logo : « ses deux E entrecroisés s'embroient et font cause commune, rappelant l'importance des liens et de la dimension participative au cœur de notre Mouvement, tout autant que l'inclusivité et le combat pour l'égalité des genres ». ⁷⁸



Document 4. Un nouveau logo de parti volontairement inclusif

2.7. L'accord de proximité comme solution à l'incidence de l'écriture inclusive sur le système grammatical

La fameuse règle selon laquelle « le masculin l'emporte sur le féminin », qui conditionne toujours l'usage grammatical en vigueur, paraît certainement très familière à de nombreuses générations d'élèves qui ont été amenées à étudier la grammaire française. Lorsque les débats sur l'écriture inclusive ont émergé, cette règle a immédiatement été placée sous le feu des projecteurs

⁷⁸ Les Engagés (2022). *Pourquoi ce nom, cette couleur, ce logo ?* [En ligne <https://www.lesengages.be/actualite/il-est-temps-de-donner-une-nouvelle-couleur-a-notre-societe/>, page consultée le 17 avril 2022].

et des critiques. Si sa notoriété s'avère incontestable, en revanche, peu de personnes en connaissent précisément l'origine. Cette phrase semble résulter de la vulgarisation de ce qu'écrivait le grammairien Vaugelas, l'un des premiers membres de l'Académie française, dans *Remarques sur la langue française* :

Trois substantifs, dont le premier est masculin, et les autres deux, féminins, quel genre ils demandent ? Parce que *le genre masculin est le plus noble, il prévaut tout seul contre deux féminins*, même quand ils sont plus proches du régime (comme cité dans Académie française 1704 : 98).

Selon cette règle, l'adjectif qui qualifie plusieurs noms de genres différents s'accorde automatiquement au genre masculin. Dans *Le Bon Usage*, Maurice Grevisse explique que l'adjectif s'accorde au « genre indifférencié, c'est-à-dire au masculin » (1936 : 607). Il faut par exemple dire « les frères et les sœurs sont *beaux* ». Cette règle, bien implantée dans l'usage, n'est parfois pas sans susciter une certaine perplexité. En effet, dans certains cas, l'accolement d'un adjectif masculin à un nom féminin « continue de choquer, à l'oral » (Viennot 2018 : 87). Par exemple, en vertu de cette règle d'accord, Vertot n'aurait pas dû écrire « Ce soupçon [...] excita des plaintes et un mécontentement *général* », mais bien « des plaintes et un mécontentement *généraux* ». La gêne ressentie à l'oreille lorsque cette phrase est lue à voix haute est d'ailleurs telle que « la plupart des enseignant·es conseillent, dans ces cas-là, de tourner la phrase autrement, c'est-à-dire de placer un masculin au plus près du terme qu'on doit mettre au masculin pluriel » (2018 : 88).

Si certain·es linguistes, à l'instar de Dister et Moreau, expliquent que « voir un rapport de force entre les genres grammaticaux revient à surinterpréter les concepts grammaticaux, dans une perspective anthropomorphique » (2020 : 22), il n'en demeure pas moins que la plupart de ceux et celles qui se réclament de l'écriture inclusive s'opposent farouchement à cette règle :

Aujourd'hui, tout le monde est gêné par rapport à cette phrase [“le masculin l'emporte sur le féminin”], c'est trop en contradiction par rapport à nos valeurs. Et il y a un lien entre l'histoire⁷⁹ du retard du droit de vote des femmes et l'apprentissage de cette règle. (Éliane Viennot)⁸⁰

En outre, il n'est pas inutile de préciser que cette conception d'un rapport de forces entre les genres biologiques, qui expliquerait la préséance accordée au genre grammatical masculin, trouve sa place dans certaines grammaires, à l'instar de celle de Nicolas Beauzée (1717-1789), membre de l'Académie française. Dans sa *Grammaire générale*, l'académicien écrit que l'accord se réalise au masculin, car « le masculin », dit-il, « est réputé plus noble que le féminin à cause de la

⁷⁹ Pour de plus amples informations sur la corrélation entre cette règle et l'histoire du droit de votes des femmes, voir VIENNOT É. (2018). *Le Langage inclusif : pourquoi, comment – petit précis historique*, Donnamarie-Dontilly, Ed. iXe.

⁸⁰ Lorriaux A. (2017). *Pourquoi des profs s'engagent en faveur de "l'accord de proximité"*. [En ligne www.slate.fr/story/153483/ecriture-inclusive-accord-proximite-enseignantes-enseignants, page consultée le 29 décembre 2021].

supériorité du mâle sur la femelle » (1767 : 613)⁸¹. Cette formule semble incontestablement empreinte d'une certaine forme de misogynie.

La question qui surgit fréquemment au sujet de l'écriture inclusive concerne l'accord des adjectifs. S'il est déconseillé d'accorder systématiquement les adjectifs au masculin générique – en vertu de la règle susmentionnée – lorsqu'un discours s'adresse à des populations mixtes, comment faut-il donc les accorder ? Doit-on, comme pour les substantifs, assurer la coprésence des marques morphologiques du féminin et du masculin au sein des adjectifs ? À l'évidence, cette solution n'est pas vivement recommandée, dans la mesure où elle promouvrait un usage non raisonné de l'écriture inclusive, susceptible de compromettre la lisibilité des textes ou encore de provoquer une certaine forme de lassitude chez le lectorat. Une autre solution serait de recourir systématiquement aux adjectifs épïcènes, mais elle paraît difficilement tenable à long terme et décuplerait drastiquement le temps de rédaction.

Afin de pallier les lourdeurs que pourraient induire de telles répétitions et d'éviter un emploi exclusif des adjectifs épïcènes, la plupart des promoteurs de l'écriture inclusive, tant femmes que hommes, et des guides de rédaction inclusive recommandent d'appliquer – ou de réappliquer – l'accord de proximité. Pour réaliser cet accord, il suffit d'accorder « le genre et éventuellement le nombre de l'adjectif avec le plus proche des noms qu'il qualifie, et le verbe avec le plus proche des chefs des groupes coordonnés formant son sujet » (Viennot 2017 : 86). Ce type d'accord ne constitue en aucun cas une nouveauté apparue avec l'écriture inclusive, tant s'en faut. Il se rencontrait en effet déjà dans les langues grecque et latine, en ancien français ainsi que dans d'autres langues romanes. En français, cette règle est tombée progressivement en désuétude, puisque le masculin s'est finalement imposé dans l'accord du genre.

L'accord de proximité ne doit cependant pas être confondu avec la règle de proximité, dont parlent notamment Arbour et de Nayves dans leur livre *Formation sur la rédaction épïcène*, qui consiste à placer systématiquement le substantif masculin après le substantif féminin dans le cas des doublets afin de faciliter l'accord de l'adjectif : « quand un adjectif accompagne le doublet, on applique la règle de proximité et on place le nom masculin près de l'adjectif pour éviter la discordance de genre entre un nom féminin et un adjectif masculin contigus » (2018 : 41). Concrètement, sur la base de cette règle, il s'agira d'écrire « les femmes et hommes sont *attentifs* à l'écriture inclusive », au lieu d'écrire « les hommes et les femmes sont *attentifs* à l'écriture inclusive ». De cette façon, nous évitons la discordance de genre dont il a été question ci-dessus.

⁸¹ En 1675, Dominique Bouhours, grammairien français, avait écrit : « Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte » (28). Dans ce cas, il y avait effectivement lieu de s'interroger sur le sens attribué au mot « genre », parlait-il du genre *grammatical* ou du genre *biologique* ? Ce bénéfice du doute n'est toutefois pas pertinent en ce qui concerne la citation de Beauzée, en ce qu'il revendique explicitement la suprématie du mâle sur la femme comme justification de cette règle.

La pratique de l'accord de proximité présente en outre l'avantage d'être relativement intuitive et simple, ce qui pourrait permettre, dans une certaine mesure, de faciliter l'apprentissage de la grammaire du français qui comporte déjà de nombreuses difficultés (par exemple, les accords des participes passés). S'agissant des membres du corps professoral qui seraient plus réfractaires à enseigner cet accord, il leur est alors vivement préconisé de modifier la formulation de la règle traditionnelle, compte tenu de sa connotation sexiste. La formulation « le masculin l'emporte sur le féminin » devrait être ainsi remplacée par une formule du type « l'accord se fait au genre masculin qui, selon l'approche grammaticale du genre, est également en mesure de désigner des populations mixtes, c'est-à-dire des populations composées de femmes, d'hommes et de personnes indifférenciées du point de vue du genre ». ⁸²

3. Outils pour une *neutralisation* des marques genrées dans le discours et pour une inclusion plus grande

Après avoir dressé la liste des techniques de rédaction qui permettent de représenter les femmes et les hommes dans le discours, il convient de s'intéresser à la gamme d'outils qui visent à déconstruire la binarité du genre (outils qui relèvent donc davantage du langage dit « épïcène »). Ces différentes ressources langagières ont pour but de ne privilégier aucun genre et de ne pas perpétuer les préjugés en la matière. Il est à préciser que lesdites ressources ne s'opposent aucunement à celles présentées dans le point précédent. Au contraire, il est même vivement recommandé de puiser dans ces deux listes afin de diversifier les outils et d'éviter ainsi les lourdeurs que pourrait induire l'usage systématique d'un seul et même procédé.

Les différents procédés qui seront exposés dans les prochaines pages s'inspirent de ceux présentés dans un guide publié en 2008 par le Parlement européen afin de neutraliser le discours. Il n'est peut-être pas inutile de souligner que « le Parlement européen a été l'une des premières organisations internationales à adopter des lignes directrices multilingues en matière de langage neutre du point de vue du genre » (2008 : 2). Ces outils peuvent en outre être considérés comme autant de stratégies pour faire preuve d'une plus grande inclusivité. Non seulement les personnes non-binaires se sentiront davantage incluses dans les discours, mais ces pratiques semblent également plus respectueuses des personnes malvoyantes ou souffrant de troubles dyslexiques, par exemple. À ce sujet, il convient de citer les propos d'Alpheratz, linguiste non-binaire qui, dans son article *Français inclusif : du discours à la langue ?*, engage une puissante réflexion sur le terme « inclusif ». Iel⁸³ souligne en effet l'importance de ne pas réduire l'inclusivité au seul

⁸² Cette formulation est une simple proposition personnelle. Il existe évidemment d'autres formulations – peut-être plus accessibles à des enfants – pour enseigner cette règle, pour autant qu'elles soient exemptes de connotations sexistes.

⁸³ Nous avons volontairement employé le pronom « iel » qui est le pronom à travers lequel Alpheratz souhaite être désigné·e.

« critère du genre » (au risque de porter atteinte à d'autres catégories de personnes) et d'envisager l'écriture inclusive en tant que pratique en devenir :

Le terme « inclusif » est souvent associé au seul critère du genre, alors même que certains de ses procédés (comme l'utilisation du point médian, par exemple), font l'objet de critiques de la part d'associations de défense des personnes atteintes de cécité ou de dyslexie. Nous y voyons la prédominance de ce critère dans les travaux fondés sur la philosophie politique de l'inclusivité – rappelons que Judith Butler est surtout connue pour ses thèses sur le genre – ainsi que son succès en tant que science humaine à part entière, ce que ne sont pas (encore ?) devenus les autres critères de discrimination sociale. Bref, la recherche linguistique devrait penser le « français inclusif » comme une variété en devenir et non restreinte au seul cadre du genre, en s'inspirant notamment d'autres pensées à visée sociale et politique, comme celle de Jean-Marie Klinkenberg (2015), pour ne citer que celle-ci. (2019 : 2)

Alpheratz propose ainsi une définition de l'écriture inclusive dans laquelle le terme « inclusif » revêt un sens plus large et ne se limite pas – voire ne se réduit pas – uniquement à la visibilisation des femmes dans les discours, bien qu'il s'agisse d'une cause tout à fait louable, mais se fonde sur quantité d'autres critères :

Une langue inclusive est une variété d'une langue standard, qui s'en distingue par des procédés langagiers évitant de reproduire des hiérarchies symboliques et sociales associées à des éléments morphosyntaxiques et fondées *sur différents critères de discrimination*⁸⁴ (sexe, genre, âge, mobilité, origine géographique, orientation sexuelle, fonctionnement neurologique, classe socioprofessionnelle, etc.) (2019 : 2)

3.1. Utilisation de mots et d'adjectifs épïcènes

« L'absence d'un dispositif linguistique en français permettant d'indiquer l'indifférencié pose toute une série de problèmes », déplore Denance (Bard & coll. 2019 : 81). La langue française recèle cependant de ressources discursives pour éviter de véhiculer une vision binaire du genre dans la langue et de porter atteinte à d'autres catégories de personnes (cf. *supra*). Parmi ces différentes ressources figure notamment l'utilisation de mots et d'adjectifs épïcènes. Les mots épïcènes désignent les substantifs qui ont la même forme au masculin et au féminin, et dont le genre n'est pas fixe. En d'autres termes, les épïcènes peuvent donc être soit féminins soit masculins en fonction de la personne qu'ils désignent : Galilée est *un* scientifique tandis que Marie Curie est *une* scientifique. Le tableau suivant, tiré du guide du Parlement européen, recense quelques exemples⁸⁵ de mots épïcènes :

⁸⁴ Nous soulignons.

⁸⁵ Pour une liste de termes épïcènes davantage exhaustive, consulter Banque de dépannage linguistique de L'Office québécois de la langue française. (2019). *Liste de termes épïcènes ou neutres*. [En ligne http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5465, page consultée le 30 décembre 2021]. La banque de dépannage linguistique propose en effet une série d'appellations épïcènes pour désigner les personnes.

Mots épïcènes (mots dont la forme ne varie pas entre le masculin et le féminin)	artiste	artistes
	bénévole	bénévoles
	cadre	cadres
	capitaine	capitaines
	diplomate	diplomates
	fonctionnaire	fonctionnaires
	gendarme	gendarmes
	guide	guides
	interprète	interprètes
	juriste	juristes
	maire	maires
	membre	membres
	propriétaire	propriétaires
	scientifique	scientifiques
secrétaire	secrétaires	

Document 5. Quelques mots épïcènes

Le projet de décret de la Fédération Wallonie Bruxelles préconise toutefois d’employer ces termes épïcènes au pluriel, car « leur usage au pluriel permettra d’éviter de doubler les déterminants : les titulaires plutôt que le ou la titulaire » (2021 : 9). Les exemples susmentionnés appartiennent à la classe de substantifs, mais précisons qu’il existe également toute une série d’adjectifs épïcènes (comme « belge », « magnifique », « raisonnable » pour reprendre les exemples cités dans le guide de Moreau et Dister) et de déterminants épïcènes (« mes », « notre », « des », « l’ », etc.).

3.2. Utilisation de termes englobants – noms collectifs

L’utilisation de termes englobants ou de noms collectifs peut également permettre de dépasser la bicatégorisation, tout en optimisant la lecture des personnes souffrant de troubles d’apprentissage. Ces derniers ne doivent pas être confondus avec les termes épïcènes abordés ci-avant, qui ont la même forme au masculin et au féminin. Les termes collectifs, quant à eux, servent à désigner des ensembles d’individus et leur genre est fixe. Par exemple, il est possible de remplacer « les Bruxellois et Bruxelloises » par un terme englobant tel que « la population bruxelloise », de dire « le secteur agricole » afin d’éviter les doublets « agriculteurs et agricultrices » ou encore « le corps enseignant » plutôt que « les enseignantes et les enseignants ». Un genre fixe est effectivement assigné à « population », à « secteur », à « corps enseignant », le premier terme étant de genre grammatical féminin et les deux derniers de genre grammatical masculin. Le guide du Parlement européen propose des équivalents de termes collectifs en contexte :

Le programme s'adresse à tous les employés	Le programme s'adresse à tout le personnel
Communication du président/de la présidente	Communication de la présidence
Tous les chercheurs peuvent bénéficier de cette structure	L'ensemble des scientifiques ⁸⁶ peuvent bénéficier de cette structure
Les infirmières se tiennent à la disposition de la population	Le personnel infirmier se tient à la disposition de la population
Tout est mis en œuvre pour convaincre les électeurs	Tout est mis en œuvre pour convaincre l'électorat
Les sauveteurs sont acheminés sur les lieux	Les secours sont acheminés sur les lieux

Les opinions sont toutefois relativement nuancées vis-à-vis de l'utilisation des termes collectifs (tout comme elles le sont par rapport aux termes épiciques). Nous l'avons vu, certain·es considèrent ces derniers comme les meilleurs outils pour inclure simultanément tous les genres – les hommes, les femmes, les personnes non-binaires, transgenres, intergenres, intersexes ou agenres, etc. – ainsi que les personnes souffrant de troubles d'apprentissage. D'autres estiment au contraire qu'ils peuvent induire un effet de dépersonnalisation. Tel est l'avis du conseil de la langue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui manifeste une certaine réticence à leur égard : « s'il [l'emploi des termes collectifs] a le mérite de neutraliser, de contourner les genres et d'alléger les communications, il déshumanise, et il peut nuire à la lisibilité lorsqu'il s'agit de termes abstraits, comme par exemple le lectorat ou le corps professoral » (2021 : 10).

3.3. Utilisation de structures grammaticales neutres / dépersonnalisantes

Toujours dans cette entreprise d'évitement de l'utilisation du masculin ou du féminin, le guide du Parlement européen propose de recourir à l'impératif ou à des tournures impersonnelles. Ce guide présente donc le recours à la voix passive comme un procédé qui peut se révéler utile pour neutraliser le genre dans le discours, mais précise qu'« il faut veiller à ne pas en abuser pour ne pas nuire à la clarté et à l'univocité de l'énoncé » (2018 : 11). De surcroît, il recommande vivement de ne pas l'employer dans le cadre de textes législatifs. En guise d'exemple, le tableau suivant comporte différentes propositions de reformulation – favorisant des structures grammaticales neutres – afin d'éviter le terme « candidat » employé dans son acception générique :

Le <u>candidat</u> enverra son CV à... MASCULIN GENERIQUE	Veuillez envoyer votre CV à...
	Les CV doivent être envoyés à...
	Les CV sont envoyés à...

⁸⁶ Dans le tableau d'origine, il était écrit « Tous les scientifiques ». Afin de remplacer le déterminant « tous » écrit au masculin générique, nous proposons d'écrire « l'ensemble ». Ce terme a le mérite d'être davantage neutre, et ce, sans induire de changements sémantiques. Nous tenons également à préciser que « scientifiques » (vs. présidence / personnel / etc.) n'est pas un terme englobant, mais un terme épicique comme nous l'avons expliqué au sein de la sous-section précédente.

Dans le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il a également été fait mention du recours à la voix passive comme stratégie de contournement des genres. Pour reprendre l'exemple proposé dans ce décret, il s'agit par exemple de dire « *la carte d'abonnement peut être renouvelée* auprès de ... » afin d'éviter une formulation générique du type « les abonnés peuvent renouveler leur carte en s'adressant à ... ». Néanmoins, le décret, lui non plus, ne semble pas s'accorder pleinement à cette stratégie : « si elle peut, dans certains cas, contourner les genres et alléger les communications, elle déshumanise et nuit à la lisibilité des textes dont les principes privilégient toujours les formes actives. » (2021 : 10)

Notons que dans d'autres contextes, la voix active peut également se révéler utile pour éviter les phrases absolument rédigées au masculin utilisé dans son sens générique. Le tableau suivant, tiré du site de la Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois, en constitue un bon exemple :

Phrase à la voix passive	Phrase à la voix active
Tous les sociétaires ont été invités à se prononcer par écrit sur les récents changements.	On a invité tous les sociétaires à se prononcer par écrit sur les récents changements.
Les citoyens et citoyennes participant à l'enquête seront choisis selon des critères démographiques.	Les responsables choisiront , selon des critères démographiques, les citoyens et citoyennes participant à l'enquête.

Si dans le premier exemple le recours à la voix active a effectivement permis de détourner l'accord du participe passé du verbe « inviter », la proposition de l'Office québécois n'est pas exempte de masculin générique, ainsi que l'atteste la présence du déterminant « tous ». Afin d'assurer autant que possible la neutralisation des marques genrées dans le discours, il conviendrait mieux d'écrire « l'ensemble des sociétaires ». En ce qui concerne le deuxième exemple, la présence de doublets complets (« citoyens et citoyennes ») est à souligner. Cette paire lexicale assure la coprésence des femmes et des hommes, mais ne permet donc pas de neutraliser le genre dans la phrase. Rappelons toutefois qu'il existe des différences notables entre les définitions qui sont données de l'écriture inclusive au Québec et en France (cf. « 1.2. Écriture inclusive : réflexions épistémologiques et approche définitionnelle »), comme nous l'avons au début du chapitre. Ces conceptions différentes de l'écriture inclusive peuvent donc justifier les choix opérés par l'institution québécoise dans le tableau présenté ci-dessus.

Chapitre 3. Débats autour de l'écriture inclusive : attitudes linguistiques, politiques linguistiques et examen des points de discorde

1. Discuter vs. disputer la langue : les (r)évolutions de la langue française

Les nombreuses polémiques publiques qu'ont soulevées, au cours des dernières décennies, certaines questions de langue révèlent de façon éclairante le rapport que les francophones entretiennent avec leur idiome. L'écriture inclusive, l'insertion du pronom *iel* au dictionnaire *Le Robert*, les réformes de l'orthographe ou encore l'invasion de la langue française par les anglicismes : peu importe le phénomène en question, un constat similaire peut être dressé. Chaque intervention sociale ou politique (ou sociopolitique) sur la langue suscite systématiquement de vives polémiques et donne lieu à des réactions éminemment passionnelles et des échanges houleux. Lors de chacune de ces interventions, la langue française se transforme en un véritable champ de bataille où s'affrontent puristes⁸⁷ et progressistes.

Les puristes manifestent de profondes réticences à l'égard des innovations et réformes⁸⁸, lesquelles sont vues comme autant d'atteintes à la langue française envisagée comme un « véritable diamant pur [...], un invariant, un noyau irréductible » (Klinkenberg 2001 : 806). Cette conception unitariste et essentialiste de la langue, pour reprendre les termes employés par Klinkenberg, diverge de celle des progressistes, qui estiment normal que la langue varie dans le temps et dans l'espace en fonction des évolutions sociales, culturelles, économiques ou encore politiques. Le linguiste belge observe dans ce phénomène de purisme linguistique une tendance à hypostasier la langue, c'est-à-dire à l'essentialiser, à la considérer comme un « objet allant de soi » (2001 : 806), profondément stable et immuable. La réalité est pourtant nettement différente en ce que la langue offre à ses usagères et usagers un arsenal de stratégies communicatives et symboliques, tel qu'il l'explique dans son article « La conception essentialiste du français et ses conséquences. Réflexions polémiques » :

⁸⁷ Le lexicographe Alain Rey définit le purisme comme « une attitude normative permanente reposant sur un modèle unitaire et fortement sélectif de la langue, et ne tolérant aucun écart par rapport à ce modèle prédéfini, quelles que soient les conditions objectives de la vie linguistique de la communauté. » (1972 : 39).

⁸⁸ L'argument de l'esthétisme est par exemple fréquemment évoqué par les détracteurs et détractrices de l'écriture inclusive, ce qui participe encore de la conception puriste de la langue française : « En France, changer la langue en promouvant l'écriture inclusive serait finalement dangereux pour sa "pureté" et participerait à son déclin progressif en handicapant le français à l'international et en le rendant étranger aux jeunes générations, empêchées d'en percevoir l'héritage (Académie française 2017). C'est en référence à ces discours sur la "supériorité" et la "beauté" de la langue française que les détractaires du langage non sexiste mettent en avant des arguments esthétiques dans le débat. Iels considèrent par exemple que la féminisation de certains noms comme "autrice" ou "écrivaine", ou que l'usage du point médian rendraient la langue "laide" et les textes, composés de mots "boursofflés de lettres" » (Loison & coll. 2020).

Si les langues sont diversifiées dans le temps et dans l'espace, [...] elles le sont aussi - comme on veut moins le savoir - dans la société : car si elles doivent remplir des fonctions différenciées, elles doivent en outre le faire dans des milieux eux-mêmes très différenciés. Autrement dit, la langue, qui varie dans le temps et dans l'espace, varie aussi à un même moment et dans un même lieu, en fonction de facteurs sociaux cette fois. Cette pluralité interne des langues n'a rien d'étonnant : toute langue offre à ses usagers les moyens de mettre au point mille stratégies communicatives, mille tactiques symboliques, et exhibe donc à son observateur un visage changeant à l'infini. Diversité banale. Mais la mettre en évidence apparaît toujours comme scandaleux, tant elle a été refoulée dans les consciences par une manœuvre de construction que j'appellerai le discours unitariste ou discours essentialiste : un discours qui vise à rendre monolithique aux consciences ce qui n'est objectivement qu'un conglomérat de variétés linguistiques (Klinkenberg 2001 : 805).

Cette conception monolithique de la langue exhorte ainsi les puristes à se hérissier à la moindre intervention linguistique et l'écriture inclusive ne fait pas figure d'exception. De prime abord, il peut sembler caricatural d'affirmer que les questions de langue, et l'écriture inclusive en particulier, opposent systématiquement deux champs : celui des pour et des contres, des progressistes et des puristes. Il n'empêche que cette vision dichotomique n'est pas très éloignée de la réalité ou, à tout le moins, de la réalité telle qu'elle est relayée, voire instituée – via la mise en place d'évènements discursifs – par les médias comme nous le verrons ultérieurement (cf. 1.2.).

1.1. Propulsion de l'écriture inclusive sous le feu des projecteurs... et des critiques

Le débat sur l'écriture inclusive a pris une telle ampleur qu'il n'est désormais plus envisageable d'en faire l'économie. Cependant, avant de s'atteler exclusivement à l'analyse des termes de ce débat, il n'est peut-être pas inutile de revenir sur l'évènement qui est à l'origine de la propulsion de cette question linguistique sur le devant de la scène médiatique.⁸⁹ Le 8 mars 2017, les éditions Hatier publient Magellan et Galilée – Questionner le monde, un manuel scolaire d'histoire-géographie destiné à des élèves de CE2. Ce manuel comporte différentes formulations inclusives, et plus précisément des doublets abrégés par un point traditionnel⁹⁰ pour introduire la désinence féminine, comme l'illustrent ces quelques exemples (document 1) tirés du sommaire :

⁸⁹ Un autre évènement – plus secondaire – a mis le feu aux poudres : une mise à jour du logiciel Microsoft Word visant à faciliter l'écriture inclusive des documents numériques : « Selon ses promoteurs, l'écriture inclusive est un outil destiné à lutter contre les stéréotypes liés aux sexes et les inégalités entre les femmes et les hommes. Le logiciel Word met donc désormais en garde contre les formules qui peuvent apparaître discriminatoires. Ainsi, comme le relève Canard PC Magazine sur Twitter, le logiciel propose de remplacer "les experts" par "les experts et les expertes" ou "Indiens d'Amérique" ("racialement sensible"), par "autochtones" », voir Houeix, R. (2017, 28 octobre). *Même Microsoft Word propose une forme d'écriture inclusive en français*. France 24. [En ligne <https://www.france24.com/fr/20171028-meme-microsoft-word-propose-une-forme-decriture-inclusive-francais>, page consultée le 17 mars 2022].

⁹⁰ À cet égard, notons qu'il est particulièrement curieux que les débats de l'automne 2017 qui ont émergé à la suite de la publication de ce manuel se soient focalisés sur le point médian, alors que la désinence morphologique du féminin a été introduite par le point traditionnel.

11. Utiliser des outils au fil du temps	28
12. Se soigner au fil du temps	30
13. Faire la guerre au fil du temps	32
14. Se divertir au fil du temps	34
15. Les agriculteur.rice.s au fil du temps	36
16. Les artisan.e.s au fil du temps	38
17. Les savant.e.s au fil du temps	40
18. Les puissant.e.s au fil du temps	42
19. La place des femmes au fil du temps	44
20. La préhistoire	46
21. L'Antiquité	48
22. Le Moyen Âge	50
23. Les Temps modernes	52
24. La période contemporaine	54

Document 1. Sommaire du manuel scolaire

En page de garde, l'éditeur précise avoir suivi les recommandations préconisées dans un document édité par Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), intitulé *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* (2015). Très rapidement, une phrase du manuel scolaire mobilisant des doublets abrégés se trouve sous le feu des projecteurs et met le feu aux poudres : « grâce aux agriculteur.rice.s, aux artisan.e.s et aux commerçant.e.s, la Gaule était un pays riche ». Le 22 septembre, le quotidien *Le Figaro* s'en fait l'écho dans un article (cf. document 2) intitulé « Un manuel scolaire écrit à la sauce féministe » qui dénonce, pour ne pas dire fustige, l'usage de cette écriture dans un manuel destiné à des enfants.



Document 2. Article du Figaro dénonçant l'usage de l'écriture inclusive

Ce faisant, le quotidien français ouvre la voie royale à d'autres journalistes, mais encore à des féministes, universitaires, politiques, écrivain·es, linguistes et locuteurs et locutrices provenant des quatre coins de la francophonie, qui s'empresent d'alimenter ce qui s'est rapidement transformé en une ardente controverse. À titre d'exemple, il est possible de citer l'animateur Raphaël Enthoven qui décide d'emboîter le pas au quotidien en dénonçant un « lavage

de cerveau »⁹¹ sur Europe 1. Dans la foulée, La Manif pour tous, mouvement associatif et politique, poste différents tweets qui condamnent âprement l'emploi de cette écriture inclusive, dont ce message (cf. document 3) publié le 25 septembre 2017 :



Document 3. Réaction de La Manif pour tous

Nonobstant certaines critiques positives, parmi lesquelles figure celle du Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes (cf. document 4), l'affaire tourne rapidement au « psychodrame » (Rosier & Rabatel 2019 : 10) et « s'en suit un tapage médiatique » (Abbou et coll. 2018 : 140) . Le lendemain de la parution de l'article dans *Le Figaro*, la maison d'édition tente de faire bonne contenance en exprimant sur Twitter sa fierté d'avoir publié le premier manuel scolaire en écriture inclusive (cf. document 5).



Document 4. Réaction positive du Haut Conseil à l'égalité



Document 5. Tweet publié par la maison d'édition

⁹¹ Mahler T. (octobre 2017). *L'écriture inclusive, nouvelle bataille de France*. [En ligne https://www.lepoint.fr/societe/l-ecriture-inclusive-nouvelle-bataille-de-france-27-10-2017-2167784_23.php, page consultée le 22 avril 2022].

Cependant, au regard de l'ampleur que prend la polémique, la maison d'édition tente, tant bien que mal, de désamorcer le débat. Dans cette perspective, le 26 septembre 2017, elle décide de publier une mise au point sur ses réseaux sociaux dans laquelle elle justifie les choix rédactionnels opérés dans ce manuel. Dans ladite mise au point, elle soutient qu'il incombe aux manuels scolaires de tenir compte de « la société et de ses évolutions »⁹². Elle stipule en outre avoir « fait le choix d'une *utilisation raisonnée*⁹³ de l'écriture inclusive limitée aux noms de métiers, de titres, de grades et de fonctions »⁹⁴.

Toujours est-il que cette mise au point sera pratiquement sans effet et ne permettra pas véritablement de tempérer les discussions autour de l'écriture inclusive qui continuera de diviser sévèrement. Ce mouvement d'opposition atteindra même son paroxysme avec l'ingérence alarmante de l'Académie française dans le débat. Le 26 octobre 2017, prenant acte de la diffusion d'une écriture inclusive et en réaction à la parution de ce manuel et aux nombreuses réactions paroxystiques qu'il a générées, la gardienne de la norme publie une déclaration officielle. Dans cette déclaration, elle « lance un cri d'alarme » et élève « à l'unanimité une solennelle mise en garde » à l'égard de ce qu'elle nomme l'« aberration inclusive » qui, dans son optique, place la langue française en situation de « péril mortel ».⁹⁵

Cette déclaration de l'Académie française, non exempte de formulations hyperboliques, n'est en soi pas réellement surprenante lorsque l'on sait que cette instance normative s'est, en vain et pendant de nombreuses années, enfoncée dans un combat contre la féminisation des noms de métiers, grades, titres et professions.⁹⁶ Toujours est-il que cette déclaration, adoptée à l'unanimité de ses membres, voue l'écriture inclusive aux gémonies et jette de l'huile sur le feu. Depuis lors, les débats sur l'écriture inclusive n'ont cessé de fleurir dans les champs médiatiques et politiques, et polarisent toute l'attention.

1.2. Dichotomisation du débat – opposition des extrêmes dans l'arène discursive

Patrick Charaudeau, linguiste français et professeur émérite, déplore que les débats autour de l'écriture inclusive se soient même « enflammés entre deux points de vue radicalisés » (2018 : paragr. 1). Pour ses fervent·es opposant·es, l'écriture inclusive est considérée comme le « produit

⁹² Éditions Hatier (26 septembre 2017). *Manuel Magellan "Questionner Le Monde" : mise au point de l'éditeur*. [En ligne https://pdf.editions-hatier.fr/Manuel_Magellan_CE2_.pdf, page consultée le 22 avril 2022].

⁹³ Nous soulignons.

⁹⁴ *Idem*.

⁹⁵ Académie française (26 octobre 2017). *Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite "inclusive"*. [En ligne <https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>, page consultée le 22 avril 2022].

⁹⁶ Voir notamment France Culture (2019). *Féminisation des noms : petite révolution à l'Académie française*. [En ligne <https://www.franceculture.fr/sciences-du-langage/feminisation-des-noms-petite-revolution-a-lacademie-francaise>, page consultée le 22 avril 2022].

d'une idéologie féministe hystérique »⁹⁷ ou encore comme « une machine de guerre à détruire la langue française »⁹⁸ pour reprendre la comparaison belliqueuse de É. Zemmour. Pour ses plus fidèles partisan·es, avec l'historienne et féministe Éliane Viennot aux premiers rangs, l'écriture inclusive répond simplement à une impérieuse nécessité de lutter contre le sexisme véhiculé par la langue française, qui résulte des attaques masculinistes dont elle a été la cible au cours des derniers siècles.

En regard de ces quelques éléments, il semblerait effectivement, comme le soutient Rosier, que le cadre de réflexion qu'a proposé Ruth Amossy – dans son analyse de la polémique en tant que gestion du dissensus en démocratie – soit particulièrement propice pour analyser les violences qui sévissent autour de l'écriture inclusive :

En examinant de près les polémiques sur le terrain, sans y chercher un dialogue direct souvent absent, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas une perversion de l'argumentation, mais sa mise en œuvre selon des modalités particulières. Il y a bien échanges d'arguments entre les deux parties, mais dans une logique de dichotomisation (blanc ou noir), de polarisation (nous contre eux), et de discrédit de l'adversaire (2018 : 18-19).

Lorsque l'on passe au crible les débats sur l'écriture inclusive, il est manifeste que ceux-ci font l'objet d'une nette dichotomisation : ils sont effectivement fréquemment organisés entre les « pour » et les « contre ». Élmiger constate d'ailleurs que « dans la polémique [sur l'écriture inclusive] menée publiquement, on perçoit surtout les voix polarisantes » (2018). Le linguiste considère toutefois ces dichotomies comme profondément « stériles et simplistes », dans la mesure où ces dernières, dit-il, font abstraction

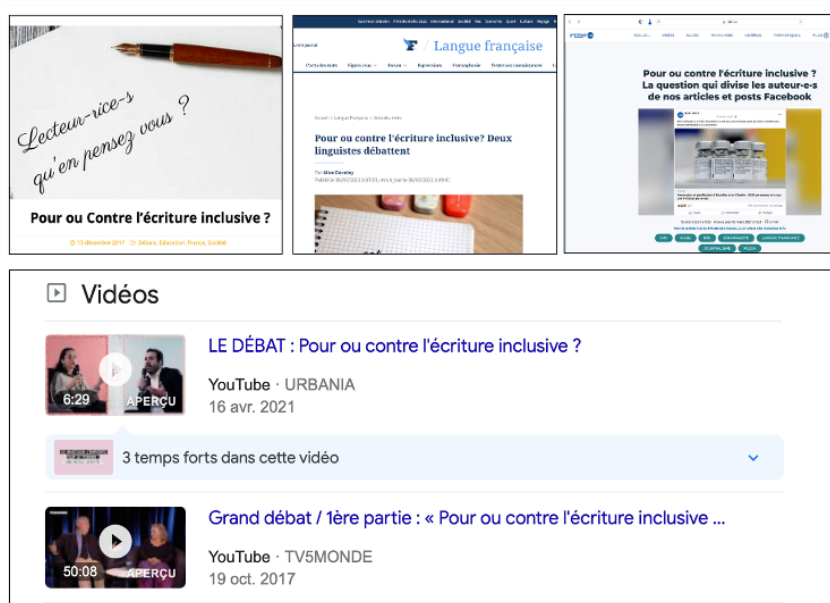
d'une grande partie du public : les personnes qui n'ont pas d'avis très marqué, par exemple parce qu'elles trouvent judicieux certains arguments des uns comme des autres. Elle cache aussi celles et ceux qui écrivent des textes pour le grand public et qui voudraient — ou doivent — rédiger de manière plus inclusive sans se mettre trop en avant. Cela concerne un assez grand nombre de personnes dans les médias, les administrations, dans le monde de l'édition ou de la publication d'informations sur Internet. (2018)

À ce propos, précisons que la dichotomisation des positions a dissuadé pendant très longtemps Raemdonck Van Dan – et certainement d'autres spécialistes de la langue – d'intervenir dans le débat : « la difficulté d'avancer une position nuancée sans allumer d'incendie m'a jusqu'à présent incité à ne pas m'immiscer dans le débat [sur l'écriture inclusive] », confie-t-il dans les propos liminaires de son article (2019 : 76).

⁹⁷ Lien vers la vidéo dans laquelle Geoffroy Lejeune emploie ces termes : https://twitter.com/F_Desouche/status/919978150678872064

⁹⁸ Zemmour, E. (2021, 8 février). *Tweet d'Eric Zemmour*. Twitter. [En ligne <https://twitter.com/zemmoureric/status/1358880467206823937>, page consultée le 22 avril 2022].

Il est plus que probable que les évènements discursifs organisés par les médias aient largement contribué à la polarisation et à la dichotomisation du débat. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les nombreux articles de journaux consacrés à la thématique l'écriture inclusive et dont les titres ont eu tendance à polariser les positions (« pour ou contre l'écriture inclusive »), éloignant d'emblée la possibilité d'apporter un avis nuancé sur la question. Ainsi, si la dimension polémique n'est certainement « pas première » (2019 : 45) comme l'avance à juste titre Rosier, le fait est qu'elle s'est retrouvée maintes fois scénographiée par différents médias, comme l'illustrent notamment ces quelques exemples (cf. document 6) :



Document 6. Exemples de titre polarisant les positions

Cette polémicité, orchestrée et nourrie par les médias, peut donc certainement expliquer la profusion des échanges à caractère violent, ainsi que la montée des tensions entre les intervenant·es dans le débat sur l'écriture inclusive, que ce soit dans le cadre d'interviews, d'articles, de publications ou encore de commentaires sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, par exemple). Une violence qui est par ailleurs profondément augmentée en raison de la configuration technologique et de la viralité numérique qui caractérisent la société contemporaine (Rosier 2016). Rosier explique que les questions de langue n'ont en effet jamais été aussi sujettes aux polémiques que depuis qu'« Internet est devenu le médium de communication par excellence » (Osthus 2004, Rosier 2008, Paveau & Rosier 2008).

2. Attitudes linguistiques et décisions politiques dans trois aires francophones

La question de l'écriture inclusive est linguistique ou une affaire de linguistes, mais pas exclusivement. « On pourrait naïvement penser que les questions de langue ne devraient pas être sujet de polémiques au sens où les linguistes détiendraient une autorité en la matière » (2019 : 46), explique Laurence Rosier. Or, l'écriture inclusive est également, dans sa nature même, une question intrinsèquement politique. Dans son article consacré à l'écriture inclusive et aux politiques linguistiques, Klinkenberg écrit ainsi : « inclure est une préoccupation politique [...], le verbe renvoie à l'essence même de la démocratie » (2019 : 16). Il s'agit de la raison pour laquelle, avant de s'attacher à dresser un état du débat sur l'écriture inclusive, notre intérêt se portera sur la manière dont la question de l'écriture inclusive est perçue et régulée par les instances politiques dans différentes sphères francophones. De fait, compte tenu de l'émoi qu'a suscité cet événement linguistique, le monde politique, tant en Belgique qu'en France et en Suisse, s'est emparé du sujet.

Dans cette partie, nous proposons ainsi un bilan très succinct des attitudes linguistiques et des décisions officielles prises en matière d'écriture inclusive au cours des dernières années dans les trois pays francophones susmentionnés. Nous nous intéressons principalement aux discours officiels ayant une légitimation institutionnelle – globalement étatique. Nous ne prenons donc pas en considération les discours tenus par d'autres instances, individuelles ou collectives, bien que ces dernières aient également soumis des propositions concrètes et tout aussi dignes d'intérêt au sujet de l'écriture inclusive.

2.1. Une absence de coordination au sein de la francophonie

Si l'écriture inclusive a suscité – et suscite encore aujourd'hui – des querelles passionnées et agitées dans l'ensemble de la galaxie francophone, il est manifeste que leur ampleur et leur intensité varient sensiblement en fonction de l'aire linguistique étudiée. C'est ce qu'insinue cette question qu'a adressée, en janvier 2022, un journaliste à Anne Abeillé, linguiste et professeure à l'université de Paris :

La Fédération Wallonie-Bruxelles veut encourager le langage dit “inclusif”. En France, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, s'y est fermement opposé. Comment expliquez-vous que deux pays si proches culturellement, partageant notamment la même langue, empruntent des voies contradictoires ?⁹⁹

En effet, la France et la Belgique, bien qu'étant des pays limitrophes culturellement proches et partageant la même langue comme le rappelle à juste titre le journaliste, ont pris des décisions radicalement différentes par rapport à l'écriture inclusive. Comme nous l'avons explicité ci-

⁹⁹ Tiré de l'interview avec Anne Abeillé proposée dans *Le vif l'express*, premier hebdomadaire d'information en Belgique francophone (06/01/2022). *Pour ou contre l'écriture inclusive* - numéro 01 du 06/01/2022, p. 62

dessus, le projet porté par les prochaines pages consiste à observer comment cette question linguistique est perçue, régulée et réglementée par les instances politiques dans trois aires francophones distinctes : la Belgique, la France et la Suisse. Ces pays n'ont pas été choisis de façon purement aléatoire, mais pour des motifs spécifiques qu'il convient d'évoquer.

La raison principale pour laquelle la Belgique et la Suisse font partie de cette liste paraît évidente. Le présent travail étant réalisé dans le cadre d'un master réalisé à l'Université catholique de Louvain (Belgique) en collaboration étroite avec l'Université de Fribourg (Suisse), il est plus que probable que l'échantillon de l'expérience se composera en majeure partie de participant·es en provenance de ces deux pays. Notons en outre que (1) prendre connaissance des différentes mesures mises en place par les autorités linguistiques dans ces trois pays afin de réguler l'écriture inclusive et (2) synthétiser quelques prises de position sur cette question pourrait s'avérer particulièrement utile pour interpréter, voire éclairer, certains résultats de l'étude expérimentale.

Enfin, si la France a été retenue, c'est non seulement car elle incarne le premier État francophone en nombre de locuteurs et locutrices, mais aussi en raison de sa position géographique. En vertu de l'idéologie centralisatrice très prégnante dans l'espace francophone, la France occupe une position centrale dans la francophonie : toutes les zones francophones qui se situent au-delà de la frontière politique française sont par conséquent automatiquement considérées comme périphériques. L'idéologie centralisatrice considère en effet qu'il n'existe qu'un seul et unique centre, incarné par la France, et situé à la fois socialement et géographiquement : ceux et celles qui ne font pas partie de ce centre souffrent d'un déficit de légitimité. C'est notamment pour cette raison que, pendant de très nombreuses années, les zones périphériques ont été la scène d'une longue tradition puriste et les victimes d'une insécurité linguistique et d'une sujétion linguistique à la France¹⁰⁰ (Snyers 2019 ; Hambye 2020). Les tendances actuelles révèlent toutefois que les zones périphériques acquièrent davantage d'autonomie linguistique et rejettent explicitement la sujétion au modèle français.¹⁰¹ Il y a cependant lieu de s'intéresser au traitement réservé à la question de l'écriture inclusive en

¹⁰⁰ Si les zones périphériques souffrent moins d'insécurité linguistique qu'auparavant, il n'en demeure pas moins que cette insécurité linguistique demeure par exemple plus prégnante en Belgique qu'au Québec. Depuis la Révolution tranquille, les Québécois·es éprouvent une certaine fierté par rapport à leur langue, sur laquelle ils et elles portent un jugement positif. Ce n'est pas le cas des Belges qui sont encore victimes d'une certaine pression normative et d'une sujétion à la France, bien que des efforts de valorisation des belgicisms (par exemple) aient été accomplis ces dernières années par les instances officielles. (Snyers 2019 ; Hambye 2020).

¹⁰¹ De plus, comme le souligne Klinkenberg dans son article intitulé « L'incitation douce dans la mise en œuvre des politiques linguistiques » : « cette autonomisation de la langue n'a rien d'étonnant si on la considère comme un fait social au sens de Durkheim : un tel fait se reconnaît au pouvoir de coercition en vertu duquel il s'impose au sujet. Or on sait que pour Bourdieu, l'autonomie d'un champ se manifeste par la capacité qu'a celui-ci de s'organiser indépendamment des autres pouvoirs sociaux — et notamment du pouvoir politique et du pouvoir économique, aux déterminations desquelles il échappe —, et se caractérise par sa propension à gérer ses valeurs selon des principes qui lui sont propres » (2021).

Belgique et en Suisse, afin de confirmer ou d'infirmier cet affranchissement croissant par rapport à la norme française.

2.1.1. Une croisade contre certaines pratiques inclusives en France

Certes, les mobilisations en faveur d'un langage plus égalitaire sont débattues dans de nombreux pays. Toujours est-il que les débats publics qu'elles suscitent sont davantage virulents et hostiles au sein de l'Hexagone. Ces derniers sont d'une telle envergure qu'ils peuvent être qualifiés de véritables controverses politiques, lesquelles désignent des « confrontations argumentées, polarisées, dispersées dans plusieurs sphères de l'activité sociale et portant sur un enjeu d'action publique » (Rennes 2016 : 41). Pour autant, comme l'affirment Loison et coll., cette virulence des débats en France « pourrait ne pas surprendre » (2020). En effet, cette résistance vigoureuse, non pas uniquement à l'écriture inclusive, mais plus globalement à l'ensemble des réformes et innovations linguistiques, ne s'origine-t-elle pas dans l'attachement indéfectible et viscéral des Français·es à leur langue ? Les propos tenus par le linguiste français Alain Bentolita semblent en tout cas aller dans ce sens :

Si nous résistons à ces changements c'est parce que nous sommes très attachés, nous Français, au lien entre la langue et la pensée – une pensée forte et précise – quand les pays francophones ont un rapport plus utilitariste à la langue. (Le Figaro 2018 : 28).

Ann Coady, professeure agrégée d'anglais, rappelle que chaque langue s'inscrit dans une histoire, souvent nationale, qui façonne des idéologies linguistiques, c'est-à-dire des « conceptions culturelles de la nature, la forme, et l'objectif d'une langue et du langage » (Gal & Woolard, comme cité dans Coady). Elle évoque par ailleurs l'existence en France de deux idéologies linguistiques « qui fonctionne[raien]t comme un frein à l'acceptation du langage non sexiste » (2020 : 62) :

La première [idéologie] est celle d'une « langue standard », légitimée par une autorité linguistique dans une conception verticale de la diffusion de la langue qui s'imposerait aux locutrices. Cette langue standard serait « intrinsèquement meilleure (plus belle, plus élégante, plus logique) que toutes les autres variétés, et [aurait] donc besoin d'être protégée ». Cette idéologie est notamment nourrie par les académicien·nes, qui entretiennent le mythe d'une langue autrefois universellement célébrée, porteuse de l'esprit des Lumières et d'universalité dans l'Europe du XVIII^e siècle, puis dans le monde, durant la période coloniale [...] La seconde idéologie [...] est celle de la langue comme « ciment de la Nation ». La littérature sur les processus de construction des États-nations au XIX^e siècle montre bien que la langue a été utilisée dans plusieurs États européens comme un outil de diffusion du sentiment national et a donc pleinement participé de leur légitimation. En France, l'affirmation de l'unité de la langue française a servi des ambitions politiques avant même ce processus de diffusion d'un sentiment national [...] (2020 : 46)

L'existence de ces deux idéologies peut tout à fait expliquer que « les actaires institutionnel·les et politiques qui régulent cette question [de l'écriture inclusive] ont des relations plus conflictuelles en France » (Loison et coll. 2020) que dans d'autres pays francophones. L'idéologie selon laquelle l'identité française résiderait dans la langue française est en effet très prégnante et influence significativement les représentations des citoyen·nes français·es qui sont « plus conservateurs¹⁰² que le reste de la francophonie » en matière de langage non sexiste (Abbou et coll. 2018). Cette conception de la langue comme « ciment de la Nation » s'est notamment profondément incarnée dans le discours du ministre français de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Ainsi, dans le cadre d'un débat sur l'écriture inclusive à l'Assemblée nationale, le ministre s'est exclamé en ces termes : « Je serai donc bien entendu vigilant pour qu'il n'y ait qu'une grammaire, comme il n'y a qu'une langue, une République ». ¹⁰³

Il importe en outre de préciser qu'en France, au-delà des discours alarmistes de l'Académie française¹⁰⁴ que nous avons évoqués précédemment, différentes mesures ont été mises en place par le gouvernement afin de réglementer l'usage de l'écriture inclusive. Ces mesures ont été exposées dans deux circulaires publiées respectivement en 2017 et 2021. Dans la première circulaire publiée le 21 novembre 2017 au Journal officiel, le Premier ministre Édouard Philippe demande à ses ministres de ne pas faire usage des doublets abrégés par le point médian dans les textes officiels. Cette première circulaire fait suite aux nombreuses polémiques suscitées par la réception de communications officielles émanant de l'administration publique rédigées dans cette forme d'écriture, ainsi qu'aux plaintes émises par Blanquer dont il a été question ci-dessus. Bien que les titres de certains articles de journaux donnent l'impression trompeuse que l'écriture inclusive est interdite en France, seule la technique typographique du point médian est officiellement proscrite dans l'administration d'État. Il est par exemple recommandé de féminiser les titres, les métiers et les fonctions et « de systématiquement recourir (...) à des formules telles que "le candidat ou la candidate" afin de ne pas marquer de préférence de genre ». ¹⁰⁵ Ces deux règles relèvent en soi de l'écriture inclusive : elles figurent d'ailleurs dans l'inventaire des procédés constitutifs de ce type d'écriture que nous avons proposé au sein du second chapitre. ¹⁰⁶

¹⁰² S'agissant d'une citation, afin de rester fidèle aux propos de l'auteurice, nous n'avons pas souhaité modifier ce masculin employé dans son acception générique.

¹⁰³ Lecaplain, G. (2017, 17 novembre). *N'y a-t-il vraiment qu' « une langue française»?* Libération. [En ligne https://www.liberation.fr/france/2017/11/17/n-y-a-t-il-vraiment-qu-une-langue-francaise_1610426/, page consultée le 22 avril 2022].

¹⁰⁴ Si les compétences et les arguments de l'Académie française font très souvent l'objet de vives contestations, il n'en demeure pas moins, comme le souligne Viennot, que l'institution « continue à jouer un rôle symbolique mais prépondérant de gardienne de la langue française » (Viennot et coll. 2015).

¹⁰⁵ La circulaire est disponible en intégralité sur <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036068906>

¹⁰⁶ Cette circulaire a toutefois fait l'objet de nombreuses critiques, notamment par l'historienne de la langue Éliane Viennot : « Cette circulaire était une sottise. Dans sa définition, le Premier ministre réduisait l'écriture inclusive, c'est-à-dire le langage non sexiste, à la graphie. Elle ne parlait pas directement de point médian mais l'évoquait dans des circonvolutions qui incluent les parenthèses plébiscitées par le ministère de l'Intérieur et les administrations depuis

Le jeudi 6 mai 2021, quatre ans plus tard, une autre circulaire est publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale. Dans cette dernière, Blanquer proscrit officiellement l'utilisation de l'écriture inclusive à l'école, en expliquant que la « complexité » et l'« instabilité » de cette forme d'écriture étaient nuisibles « à la pratique et à l'intelligibilité de la langue française » et constituaient des « obstacles à l'acquisition de la langue comme de la lecture ». ¹⁰⁷ Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la parution du manuel scolaire rédigé en écriture inclusive a fait entrer, malgré elle, l'école dans le champ de la polémique. Une phrase présente dans cette circulaire sème toutefois le doute sur les techniques de l'écriture inclusive qui sont véritablement interdites : « il convient de proscrire le recours à l'écriture dite inclusive qui utilise notamment le point médian ». La formulation de cette phrase semble ambiguë : toutes les pratiques constitutives de l'écriture inclusive sont-elles interdites ou uniquement la double flexion partielle mobilisant le point médian ? ¹⁰⁸ En tout état de cause, cette seconde circulaire, à l'instar de la première, rappelle qu'il est impératif d'appliquer la féminisation des fonctions lorsque celles-ci sont occupées par des femmes « l'intitulé des fonctions tenues par une femme doit être systématiquement féminisé suivant les règles énoncées par le guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions élaboré par le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française ».

En somme, en France l'écriture inclusive est vraisemblablement une affaire d'État. L'émoi qu'a suscité cette affaire est considérable à un point tel qu'une proposition de loi (proposition de loi n° 4003) a été déposée en mars 2021 « visant à interdire et à pénaliser l'usage de l'écriture inclusive dans les administrations publiques et les organismes en charge d'un service public ou bénéficiant de subventions publiques ». ¹⁰⁹

soixante ans, au point que des millions de formulaires et documents (dont nos cartes d'identité) en sont farcis », tiré de France Culture (2021, 9 mai). *L'écriture inclusive, un débat très politique*. [En ligne <https://www.francoculture.fr/politique/lecriture-inclusive-un-debat-tres-politique>, page consultée le 22 avril 2022].

¹⁰⁷ Pour consulter cette deuxième circulaire en intégralité, voir Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (2021). *Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et les pratiques d'enseignement* [En ligne <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>, page consultée le 23 avril 2022].

¹⁰⁸ Viennot a décrypté cette circulaire émise par Blanquer et constate que l'écriture inclusive est proscrite, alors qu'elle n'a même pas été définie au préalable. Elle observe également que la circulaire, supposée interdire l'écriture inclusive, utilise certaines ressources inclusives à savoir « nommer les femmes avec des noms féminins » et l'emploi des doublets complets (« Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux directeurs et directrices de l'administration centrale »). Elle souligne en outre que Blanquer s'est focalisé sur le point médian qui n'est toutefois pas nommé, ce qui exclut également les autres signes typographiques d'abréviation (et donc les parenthèses utilisées dans l'administration publique) utilisés pour introduire la désinence morphologique du féminin.

¹⁰⁹ Proposition de loi consultable sur le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b4003_proposition-loi

2.1.1.1. Coup d'œil sur les élections présidentielles françaises : l'écriture inclusive comme argument électoral ?

L'actualité en France, à l'heure d'écrire ces lignes, est aux élections présidentielles. Alors que les Français·es se demandent qui gouvernera l'Hexagone, les personnes candidates, occupées à peaufiner et détailler leur programme, n'hésitent pas à se positionner pour ou contre l'écriture inclusive. Le quotidien français *Le Figaro*, dans un article intitulé « Écriture inclusive : qu'en pensent les candidats à l'élection présidentielle ? », propose un condensé particulièrement édifiant de certaines prises de position.

Dans la liste des opposant·es à l'écriture inclusive figure notamment le polémiste Éric Zemmour. En tant que fervent défenseur de la langue française qu'il qualifie de « chef-d'œuvre en péril »¹¹⁰, il s'est montré profondément hostile dans ses discours à l'application d'un langage plus égalitaire. Ainsi, en octobre dernier, tandis qu'il était en visite à Nîmes, il déclarait sur Twitter : « Nous voulons conserver notre langue, la plus belle du monde, la plus claire, nous voulons la protéger de l'influence américaine, maghrébine et de l'écriture inclusive ». Plus récemment, le 8 février 2022 sur Cnews, l'homme politique réitère sa réprobation par le biais d'une comparaison belliqueuse : il qualifie l'écriture inclusive de véritable « machine de guerre à détruire la langue française ». Valérie Pécresse, femme politique française, emprunte une voie similaire. Elle s'est en effet exprimée à maintes reprises sur son ambition d'interdire l'écriture inclusive si elle accède à la présidence : « j'interdirai l'écriture inclusive », a-t-elle ainsi déclaré le 17 janvier 2022 sur Europe 1.

Certains candidat·es semblent également avoir une attitude ambivalente, pour ne pas dire contradictoire à l'égard de l'écriture inclusive : tel est le cas du président français Emmanuel Macron. « *Merci de votre engagement à toutes et tous* », avait déclaré l'homme d'État le 7 mai 2017 au Louvre à Paris après sa victoire au deuxième tour. Quelques semaines plus tard, devant l'Assemblée des Français de l'étranger, il fait également montre d'inclusivité linguistique dans son allocution comme l'illustre la présence de ces deux paires de doublets complets dans cette courte phrase : « *Je sais Mesdames, Messieurs, que nous partageons, toutes et tous, le même sentiment* ». Plus récemment, lors de la conférence de presse du sommet de Versailles qui s'est tenue le 11 mars 2022, avec pour objectif de réaffirmer l'unité européenne face à la guerre en Ukraine, le président déclarait : « *Les Ukrainiennes et les Ukrainiens nous donnent un exemple unique, celui du courage* ». Néanmoins, au cours de son quinquennat, É. Macron a « doublement agi sur le plan

¹¹⁰ Sauf indication contraire, tous les segments cités dans cette section sont tirés de l'article du Figaro : Michalik, M. (2022, 28 janvier). *Écriture inclusive : qu'en pensent les candidats à l'élection présidentielle ?* dans *Le Figaro*. [En ligne <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/ecriture-inclusive-qu-en-pensent-les-candidats-a-l-electi-on-presidentielle-20220126>, page consultée le 29 avril 2022].

réglementaire contre la généralisation de l'écriture inclusive », avec les deux circulaires publiées respectivement en 2017 et 2021 dont il a été question précédemment. Il est également intéressant d'observer que dans son affiche de campagne pour les élections présidentielles (cf. document 7), Macron avait choisi comme slogan « Nous **tous** » et non pas « Nous toutes et tous » :



Document 7. Affiche de campagne de Macron – élections présidentielles 2022

Si certain·es candidat·es craignent visiblement de se prononcer pleinement en faveur de l'écriture inclusive, d'autres, à l'instar de Yannick Jadot, revendiquent explicitement leur adhésion à ce type d'écriture. En effet, en avril 2021, le militant écologiste et membre des Verts depuis 1999, écrivait sur Twitter : « Gravité face aux périls, responsabilité vis-à-vis des Français·e-s, enthousiasme pour bâtir un projet d'espérance pour la France en 2022! ». Lors d'une interview, France Inter a demandé au « candidat inclusif assumé », s'il était favorable à l'écriture inclusive. La réponse par l'affirmative n'était pas surprenante, dans la mesure où quelques semaines auparavant, le 2 février 2022, le candidat dévoilait son programme officiel¹¹¹ pour l'élection présidentielle – partiellement¹¹² – rédigé en écriture inclusive, comme l'illustre un extrait des propos liminaires :

*16 mars 2020. Notre pays, comme tant d'autres, s'arrête soudainement. Un virus, probablement transmis par l'animal à l'être humain, se diffuse rapidement au gré des nombreux échanges dans le monde entier. Nous n'étions pas **prêt.es** à vivre cette pandémie. [...] À défaut de médicament ou de vaccin, à défaut de suffisamment de places dans les hôpitaux, le seul moyen de limiter les morts a été de se séparer, de se tenir à distance les **un.es** des autres. [...] Ces temps de confinement et de distanciation imposés ont montré combien nous avons besoin les **un.es** des autres pour faire société. Les formes de solidarité se sont développées pour nourrir les plus démunis, porter des courses, prendre des nouvelles, imprimer des cours.*

¹¹¹ Pour consulter le programme voir : Les écologistes (2022). *Projet pour une république écologique*. [En ligne : <https://www.eelv.fr/files/2021/10/Projet-2022-11.07.21-NP-1.pdf>, page consultée le 30 avril 2022]

¹¹² Certaines parties ne sont en effet pas rédigées en écriture inclusive, comme l'illustrent notamment quelques segments de l'extrait présenté ci-dessous : « morts », « démunis », etc.

2.1.2. L'écriture inclusive en Belgique francophone : des décrets favorables

Si l'écriture inclusive ne suscite pas l'adhésion totale en Belgique, elle est vraisemblablement moins sujette aux controverses qu'en France. Pour reprendre la question posée par le journaliste à la linguiste à Anne Abeillé dont nous avons discuté plus haut, comment peut-on expliquer de telles divergences attitudinales entre deux pays frontaliers aux nombreuses similitudes sur les plans culturel et linguistique ? La réponse de la linguiste permet déjà d'obtenir certaines précisions éclairantes :

Je voudrais saluer le rôle de la Belgique, très active depuis 1993, avec notamment la liste des noms de métiers féminins régulièrement mise à jour par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne faut pas oublier que la plupart des pays francophones, comme la Belgique, sont officiellement plurilingues, ce qui amène sans doute à une posture moins « sacralisante » de la langue. Seule la France maintient le mythe d'un pays monolingue.¹¹³

Cette corrélation entre le plurilinguisme et une meilleure propension pour l'écriture inclusive est étayée par des données scientifiques. Les linguistes Élmiger et Tulger ont en effet constaté¹¹⁴ que les espaces francophones et italophones en contact avec d'autres langues sont généralement plus sensibles à la féminisation de la langue. Dans la même veine, une étude menée par Tibblin sur le lien entre les attitudes linguistiques des francophones sur l'écriture inclusive et leur effet sur l'évaluation des textes révèle que « les personnes habitant dans une aire linguistique francophone autre que la France ont des attitudes plus positives que les Français·es à l'égard du langage inclusif » (2019 : 2).

Des facteurs historiques peuvent également expliquer cette plus grande tolérance vis-à-vis de l'écriture inclusive en Belgique. Pendant très longtemps, la plupart des francophones de Belgique souhaitaient maintenir le pays en tant que nation homogène. Bien que le français ne soit plus la seule langue nationale, les Belges espéraient malgré tout pouvoir maintenir la préséance symbolique de cette langue en Belgique. À partir des années 1980-1990, avec le processus de fédéralisation, leur désir semble être exaucé, car le français devient un trait distinctif potentiel de la Wallonie et de la Communauté française. Il importe cependant de préciser que l'investissement identitaire dans la langue française est tardif et ambivalent. En effet, la langue qui a été investie par les nationalistes belges dans un premier temps est le wallon et non pas le français. En outre, en matières linguistique et culturelle, la Wallonie et la Communauté française ne jouissent d'aucun prestige, surtout en comparaison avec la France. Ces entités n'ont jamais été considérées comme des entités d'identification forte. Si les Flamand·es se revendiquent fièrement comme

¹¹³ Tiré de l'interview avec Anne Abeillé proposée dans *Le vif l'express*, premier hebdomadaire d'information en Belgique francophone (06/01/2022). *Pour ou contre l'écriture inclusive* – numéro 01 du 06/01/2022, p. 62

¹¹⁴ Elmiger, D., & Tunger, V. (2014). *Les consignes de rédaction non sexiste françaises et italiennes. Quelle attitude face à la généralité du masculin?*. Synergies Italie, (10).

appartenant à la Flandre, les Wallon·nes sont fiers d'être belges (et ne se définissent pas prioritairement en tant que Wallon·nes ou francophones). Ainsi, la Wallonie et Bruxelles font partie de la périphérie de la francophonie faute de prestige culturel et d'investissement identitaire dans la langue (Snyers 2019 ; Hambye 2020).¹¹⁵ Ces facteurs historiques peuvent certainement expliquer cette posture moins sacralisante de la langue en Belgique et que ce pays ait souvent été davantage progressiste en matière de l'usage de la langue française, et donc sur la question de l'écriture inclusive. À ce sujet, citons les propos tenus par Michel Francard, professeur émérite et éminent linguiste, qui attire l'attention sur les différences majeures qui existent entre les contextes belge et français :

En tant que linguiste, je constate que l'écriture inclusive - qui est loin de se réduire au point médian - fait partie de l'usage contemporain des francophones, même si ce sujet suscite de nombreuses polémiques. Peser sur cet usage en interdisant telle ou telle pratique révèle une vision de la langue qui se régènerait par décret, fantasme contredit par ce que nous savons de l'histoire du français et d'autres langues.¹¹⁶

D'ailleurs, lorsque Blanquer a décidé d'interdire l'écriture inclusive à l'école en France, nombreuses sont les personnes qui se demandaient si les autorités belges envisageaient de s'aligner sur la France et d'adopter des mesures semblables. Il n'en est pourtant rien : dans un communiqué, la ministre de l'Éducation Caroline Désir a rappelé à juste titre que l'écriture inclusive ne pouvait pas être réduite au point médian et a affirmé sa volonté de promouvoir une écriture égalitaire :

Le débat se focalise hélas trop souvent sur l'emploi des doublets abrégés par des points médians ou des barres obliques, technique qui altère la lisibilité des textes. Mais l'écriture inclusive c'est aussi et surtout l'emploi de techniques de rédaction non sexistes comme celles qui consistent à employer systématiquement les règles relatives à la féminisation des noms de métier ou de fonction ou lorsqu'il s'agit de groupes mixtes, celles qui consiste à utiliser des noms épécènes (NDLR noms qui ont la même forme pour les deux genres).¹¹⁷

Notons qu'en Belgique, la langue étant une matière communautaire, la Fédération Wallonie Bruxelles détient a priori les compétences requises pour statuer sur l'usage de l'écriture inclusive. Depuis le 21 juin 1993, bien plus précocement qu'en France donc, un décret imposait notamment aux autorités publiques francophones de féminiser les textes officiels pour les noms de professions, fonctions, titres et grades. Toutefois, ce décret de 1993 était jugé insatisfaisant : champ d'application peu délimité, absence de prise de position à propos de l'écriture inclusive,

¹¹⁵ Ces informations linguistico-historique proviennent du cours de « Variétés géolinguistiques du français » (LROM2180) dispensé par Philippe Hambye (professeur à l'Université catholique de Louvain).

¹¹⁶ Vif, S. L. (2022, 18 janvier). *Écriture inclusive : la France interdit, la Belgique encourage*. Le Vif. [En ligne <https://www.levif.be/international/ecriture-inclusive-la-france-interdit-la-belgique-encourage/>, page consultée le 30 avril 2022].

¹¹⁷ Ces propos, tenus par la ministre de l'Enseignement Caroline Désir, sont tirés de cet article de la DH : Bernaerts, M. (2021, 20 mai). *Écriture inclusive à l'école : Caroline Désir se positionne*. dans DH Les Sports +. [En ligne <https://www.dhnet.be/actu/belgique/ecriture-inclusive-a-l-ecole-caroline-desir-se-positionne-60a622e5d8ad582600c5cb97>, page consultée le 30 avril 2022].

manque de précision sur les formes à privilégier, etc. Il a par conséquent fait l'objet de récentes modifications. Après pas loin de treize années de réflexion linguistique menée par le Conseil de la langue française, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est emparé d'un « projet de décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles ».¹¹⁸ Le décret sur l'inclusivité de la langue a été approuvé à l'unanimité des membres de la commission et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.¹¹⁹ Les objectifs poursuivis par ce décret sont résumés en tête du document dont voici un extrait :

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre, la féminisation s'est imposée progressivement dans les pratiques linguistiques des institutions. Ce décret méritait cependant de gagner en clarté et de prendre en compte de nouvelles réalités (communication numérique, nouvelles pratiques rédactionnelles apparues dans l'usage pour rendre les femmes plus visibles, prise de conscience plus importante des enjeux de la communication inclusive...). S'appuyant notamment sur plusieurs avis du Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques, ce texte vise à remplacer le décret de 1993. Il précise les champs d'application pour asseoir l'effectivité du dispositif et en élargir le spectre. Afin de promouvoir l'égalité d'accès et de lutter contre les stéréotypes, le décret renforce l'obligation de formuler les offres d'emploi, les possibilités de promotion et les propositions de formations au féminin et au masculin, tout en indiquant leur accessibilité aux personnes non binaires. [...]

Ce décret étant principalement incitatif, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect des conseils de rédaction inclusive qui sont proposés en son sein. Si la Belgique francophone n'interdit pas l'écriture inclusive (ou certaines de ses pratiques comme c'est le cas en France dans l'administration ou l'école), elle ne rend donc pas non plus son utilisation obligatoire.

2.1.3. Le cas de la Suisse, le regard tourné vers l'Hexagone

Depuis près de trente ans, l'administration suisse préconise l'usage de l'écriture inclusive dans les trois langues principales du pays, à savoir l'allemand, le français et l'italien. À en croire les spécialistes, le pays aurait même « un train d'avance sur la France en matière d'écriture inclusive ».¹²⁰ D'ailleurs, dans leur article, Charles Bosvieux-Onyekwelu et Mona Gérardin-

¹¹⁸ Pour consulter intégralement ce projet, voir Parlement de la communauté française (2021). *Projet de décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métiers, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles*. [En ligne <http://archive.pfwb.be/1000000020ce0a8?action=browse>, page consultée le 30 avril 2022].

¹¹⁹ L'écriture inclusive est pratiquée par nombre de politicien·nes, dont Sophie Wilmès. Par exemple, la ministre des Affaires étrangères a récemment fait preuve d'inclusivité linguistique dans ses prises de parole sur la situation en Ukraine comme l'illustre la présence des paires coordonnées dans cet exemple : « C'est une initiative très symbolique, au cœur de l'Europe, en guise de soutien aux Ukrainiennes et Ukrainiens qui sont aujourd'hui attaqués par la Russie », dans *Le Vif l'express*. (2022, 28 février). Cinquantenaire illuminé, manifestants dans les rues : la Belgique montre son soutien à l'Ukraine. *Le Vif*. [En ligne <https://www.levif.be/belgique/cinquantenaire-illumine-manifestants-dans-les-rues-la-belgique-montre-son-soutien-a-lukraine/>, page consultée le 30 avril 2022].

¹²⁰ Afp, L. F. A. (2021, août 13). *Un point médian, un astérisque, deux points. La bataille de l'écriture inclusive fait rage en Suisse*. LEFIGARO. [En ligne <https://www.lefigaro.fr/culture/un-point-median-un-asterisque-deux-points-la-bataille-de-l-ecriture-inclusive-fait-rage-en-suisse-20210813>, page consultée le 1^{er} mai 2022].

Laverge rappellent qu'en Suisse romande et au Québec, des guides de féminisation de la langue ont été publiés plus tôt que dans l'Hexagone, où il a fallu attendre 1999 pour que paraisse le premier guide sur la féminisation des noms de métiers.

Toutefois, depuis quelques mois, la question de l'écriture inclusive est devenue un sujet d'actualité brûlant, si bien que la population pourrait prochainement être amenée à voter. Parmi l'éventail des règles constitutives de l'écriture inclusive, ce sont les doublets abrégés par un signe typographique pour introduire la désinence du féminin qui se trouvent au cœur de flamboyantes controverses. Peut-être inspiré·es par la situation dans l'Hexagone, quelques élu·es suisses majoritairement de droite militent en effet pour son éradication. Une association de défense de la langue française envisage de lancer prochainement une initiative populaire pour proscrire notamment l'emploi du point médian dans tout document administratif. Élmiger, professeur de linguistique à l'Université de Genève, s'est exprimé au sujet de cette situation :

Ces formes avec des points ou des points médians sont très visibles, très controversées. Sinon, les gens sont beaucoup plus ouverts par rapport à des doublets et d'autres formes, par exemple les électrices et les électeurs, l'électorat, les personnes qui votent.¹²¹

In fine, il est intéressant d'observer que la question de l'écriture inclusive est régulée de façon différente dans l'ensemble de la francophonie, ou à tout le moins dans les trois pays sur lesquels notre intérêt s'est porté dans le cadre de ce chapitre. Notons qu'en 2010 Élmiger s'étonnait déjà de l'absence de coordination et de concertation formelle au sein de la francophonie relativement aux décisions adoptées en matière de féminisation lexicale (féminisation des noms de métiers, titres, fonctions et grades). Il semblerait que plus d'une dizaine d'années plus tard le constat du linguiste soit également valable pour la question plus générale de l'écriture inclusive :

En comparant les décisions politiques en matière de féminisation, on est étonné de constater que chacun des pays francophones a choisi des solutions propres pour son espace, sans concertation formelle avec les autres régions francophones. Cela s'explique de différentes façons. D'une part, les décisions ont été prises à des moments différents et par des instances politiques indépendantes, parfois au gré des nécessités politiques propres à chaque pays. D'autre part, les propositions de chaque région ont intégré les particularités régionales (par exemple, la préférence pour les formes en -eure au Québec ou le souci, dans les cantons suisses bilingues, de fournir des solutions équivalentes pour les deux langues officielles, en l'occurrence le français et l'allemand). On peut néanmoins se demander pourquoi, en dehors des nécessités ou urgences locales, il n'y a pas une collaboration plus poussée à travers la francophonie, comme elle a été recherchée ailleurs, par exemple dans la réforme de l'orthographe. (2010 : 77).

La Suisse figure en effet dans la liste des pays francophones qui ont vu l'utilisation de l'écriture inclusive progresser plus précocement dans les cercles du pouvoir. En effet, dans ce pays, « les autorités s'efforcent de rédiger les textes officiels, au niveau fédéral comme cantonal, en suivant les règles du guide *Écrire les genres* » (Bovieux-Onyekwelu 2020 : 133).

¹²¹ Afp, L. F. A. (2021, août 13). *Un point médian, un astérisque, deux points... La bataille de l'écriture inclusive fait rage en Suisse*. dans *Le Figaro*. [En ligne <https://www.lefigaro.fr/culture/un-point-median-un-asterisque-deux-points-la-bataille-de-l-ecriture-inclusive-fait-rage-en-suisse-20210813>, page consultée le 1^{er} mai 2022].

3. État des lieux : premier bilan de la flamboyante controverse

Après avoir proposé ce tour d’horizon sur la manière dont est perçue et régulée la question de l’écriture inclusive par les instances politiques belges, françaises et suisses, il convient désormais de s’intéresser à l’état actuel du débat. Dans cette partie, nous entendons dresser un premier bilan précis de cette flamboyante controverse. Bien qu’il s’agisse d’un vaste chantier, auquel le présent mémoire entend contribuer, il est impératif d’apporter une pièce raisonnée fondée sur du savoir scientifique, tel que le revendique Patrick Charaudeau :

S’agissant de la question de l’écriture inclusive, le débat s’est suffisamment enflammé entre deux points de vue radicalisés pour que l’on apporte une pièce raisonnée à ce que l’on souhaite être une controverse et non point une polémique (2018 : 1).

Depuis l’automne 2017, période à laquelle elle s’est retrouvée sous le feu des projecteurs et des critiques, l’écriture inclusive a indubitablement fait couler beaucoup d’encre comme nous l’avons déjà mentionné à maintes reprises dans ce mémoire. Par conséquent, les arguments qui ont été brassés dans l’espace médiatique au sujet de son application sont particulièrement nombreux. Force est toutefois de constater, comme le souligne la linguiste Danièle Manesse dans un chapitre de *La langue sous contrôle*, qu’aujourd’hui, le débat sur l’écriture inclusive se trouve « dans un état de paralysie affligeante, réduit à des propos qui expriment surtout l’exaspération des deux camps et non des arguments utiles » (2021 : 128). Deux ans plus tôt, dans son article, Klinkenberg établissait déjà un constat semblable : il y explique que dans ce foisonnement de débats au sujet de l’écriture inclusive, « les arguments ne se renouvèlent guère et sont toujours innervés par la conception essentialiste de la langue » (2019 : 20).

Dans la prochaine section, nous proposons donc un examen des débats autour de l’écriture inclusive afin de déterminer quelles sont les pratiques qui ne suscitent (presque) pas (ou plus) la polémique et celles qui, au contraire, continuent de déchaîner les passions. Cet état de la question est essentiel, dans la mesure où il permettra de mettre en évidence les arguments dont la validité doit encore être scientifiquement prouvée ou qui nécessitent en tout cas l’apport de données scientifiques et empiriques additionnelles.

3.1. Une lueur d’accalmie : les techniques qui ne suscitent (presque plus) aucun débat

Dans cette sous-section, notre intérêt se porte donc sur les pratiques constitutives de l’écriture inclusive qui ne suscitent pas (ou plus) la polémique aujourd’hui. Dans un article publié sur *The Conversation* – média indépendant proposant du contenu provenant de la communauté universitaire –, Anne Catherine Simon, Christophe Benzitoun et Pascal Gyax ont établi une liste

composée de six règles qui sont présentées comme étant largement acceptées et qui, par ailleurs, figurent dans la majorité des guides de rédaction inclusive :

- (1) Utiliser des noms féminins pour désigner des femmes dans leur fonction, métier, titre ou grade : dire « Madame la Présidente » et non « Madame le Président », « la chirurgienne » et non « le chirurgien », « l'officière de la Légion d'honneur » et non « l'officier de la Légion d'honneur ». Notons que certains noms, malgré des racines connues, ne sont pas encore accueillis sans retenue (par exemple : autrice ou professeuse).
- (2) Utiliser l'expression « les femmes » dès qu'on désigne un groupe de femmes et réserver l'expression « la femme » (ou « la Femme ») pour renvoyer à un stéréotype [...].
- (3) Utiliser « humain, humaine » plutôt que « homme » pour désigner une personne humaine, comme dans « les droits humains », « l'évolution humaine ».
- (4) Toujours utiliser le terme « Madame » lorsqu'on s'adresse à une femme (comme contrepartie féminine de « Monsieur » lorsqu'on s'adresse à un homme) et ne plus utiliser « Mademoiselle », qui crée une asymétrie, puisque « Mondamoiseau » est rarement utilisé.
- (5) Ne pas nommer une femme d'après la fonction ou le titre de son mari : dire « la femme de l'ambassadeur » et non « l'ambassadrice ».
- (6) Utiliser les noms propres des femmes comme on utilise ceux des hommes. Ne pas utiliser le prénom d'une femme lorsqu'on utilise le nom de famille d'un homme, [...] Faire de même pour les noms communs [...] (Benzitoun & coll. 2020).

3.2. Permanence de certains arguments contre l'application de l'écriture inclusive

Les différentes règles qui viennent d'être proposées semblent avoir obtenu l'adhésion ou, du moins, ne semblent pas (ou plus) cristalliser les passions. En revanche, il est incontestable que certaines ressources de l'écriture inclusive demeurent aujourd'hui profondément controversées. Tel est le cas des doubles flexions partielles (doublets complets) et des doubles flexions totales (doublets abrégés par le point médian). Force est également de constater que parmi les arguments avancés par les pourfendeurs et pourfendeuses de ces deux pratiques, certains ont la vie dure. L'observation attentive du débat révèle en effet que deux arguments sont encore extrêmement prégnants actuellement au sein de l'arène discursive : (i) l'argument du masculin générique (étroitement lié à celui niant le lien entre langage et pensée) et (ii) l'argument selon lequel l'écriture inclusive confinerait à l'illisibilité textuelle.

3.2.1. L'argument du masculin générique et de l'absence de lien entre pensée et langage

Les adversaires du langage non sexiste arguent que l'écriture inclusive est inutile dans la mesure où le « masculin générique »¹²² permet de désigner tant les femmes que les hommes. Si ce « masculin générique » détient cette capacité englobante, à quoi bon s'obstiner à féminiser les

¹²² Loison et coll. soutiennent que l'argument linguistique du masculin générique « peut s'entendre comme la déclinaison d'une stratégie argumentative classique de l'antiféminisme, consistant à minorer les inégalités entre les sexes, voire à les nier. La distorsion et la désinformation, qui caractérisent le "néguvisme" propre à l'antiféminisme ordinaire et qui consistent à refuser de "reconnaître la prédominance accordée aux valeurs et aux pratiques masculines" s'appliquent au champ linguistique » (2020).

textes et à représenter systématiquement le masculin et le féminin lorsque l'on parle d'un groupe mixte ? ¹²³ Élmiger explique que cet usage du masculin semble si fort et si bien ancré que les adversaires de l'écriture inclusive le considèrent simplement comme

un usage « par défaut », étayé par une règle que la majorité des francophones ont apprise dans le cadre scolaire : « le masculin l'emporte sur le féminin ». Cette règle, qui ne figure peut-être pas dans toutes les grammaires normatives du français, mais qui est encore enseignée dans la majorité des écoles, est étayée par des instances telles que l'Académie française [...] ou les instances politiques (cf. la circulaire du premier ministre du 21 novembre 2017, où l'on peut lire : « Dans les textes réglementaires, le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes. [...] ». (2018)

Si la grammaire autorise effectivement une interprétation générique du masculin pluriel, telle que démontrée dans le cadre du premier chapitre, plusieurs études (réalisées dans différentes langues) ont mis en exergue que « cette interprétation n'est pas aussi accessible ou fréquente que l'interprétation spécifique (masculin = homme) ». Ainsi, dans la grande majorité des cas, il est prouvé que l'interprétation ne correspond pas à la réalité désignée. Dans l'article publié sur *The Conversation*, Simon, Gygax et Benzitoun mentionnent les causes de ce phénomène et apportent certaines précisions éclairantes :

Cette différence d'accessibilité a été expliquée par différents facteurs, comme l'apprentissage du genre grammatical, qui suit invariablement la même séquence : nous apprenons le sens spécifique du masculin (masculin = homme) avant son sens générique. En d'autres termes, quand on dit « les musiciens », la représentation mentale qui se forme le plus aisément est celle d'un groupe d'hommes, le sens spécifique du masculin étant beaucoup plus simple et rapide à activer. La représentation mentale d'un groupe de femmes et d'hommes est plus longue à former et plus difficile d'accès. Le biais masculin induit par la forme grammaticale masculine a été démontré dans différents contextes et différents pays (par exemple, en France ; en Suisse ; et récemment au Québec). [...] (Benzitoun & coll. 2020)

En dépit des études réalisées en psycholinguistique¹²⁴ sur le sujet, il subsiste dans les débats publics l'idée selon laquelle l'écriture inclusive est futile, car il n'existerait aucun lien entre langage et vision du monde. Dans l'introduction, nous relations que Gygax et coll., dans leur *livre Le cerveau pense-t-il au masculin ?*, déploraient l'ignorance des personnes qui s'immiscent dans le débat sans savoir « que de nombreux travaux scientifiques ont été menés sur la question depuis plus de quarante ans » (2021 : 8). Cette ignorance explique qu'aujourd'hui encore de nombreuses personnes s'évertuent à considérer l'écriture inclusive comme une question accessoire, voire un investissement inutile sur « un terrain symbolique » (Loison et coll. 2020), sans aucune incidence sur l'égalité des femmes et des hommes.¹²⁵

¹²³ Dans leur livre *Le féminin et le masculin dans la langue*, Manesse & Siouffi posaient la question rhétorique suivante : « Faut-il pour autant considérer la grammaire d'une langue comme le calque du monde, les catégories grammaticales comme des entités concrètes ? » (2019 : 40).

¹²⁴ Pour rappel, deux de ces études et leurs résultats ont été présentés dans le cadre du premier chapitre.

¹²⁵ Manesse partage notamment cet avis et soutient fermement que la pratique de l'écriture inclusive est inutile et accessoire en comparaison à d'autres questions qu'elle juge plus importantes : « Bricoler le système de la langue écrite n'est pas sans conséquence sociale : cela pèsera sur l'apprentissage, processus déjà complexe en français, redoutable notamment par la présence dans tout discours de 20 % de lettres muettes qui créent le principal écueil de

Par ailleurs, il semble intéressant de souligner l'observation d'Aron Arnold. Le linguiste s'est aperçu que les récalcitrant·es à l'écriture inclusive sont souvent « prêt·e·s à mobiliser tout argument possible [...] et conséquemment, on peut retrouver dans un même argumentaire des arguments pas vraiment compatibles, voire contradictoires » (2018). Afin de concrétiser son propos, le linguiste donne un exemple particulièrement éloquent en lien avec ce dont nous venons de discuter ci-avant :

On a par exemple pu voir l'argument de la novlangue (donc l'idée d'un appauvrissement de la pensée par le langage), suivi de l'argument selon lequel il n'y a pas de lien entre langage et pensée et que changer le langage ne va donc pas changer les mentalités. C'est-à-dire que, d'une part, on soulève le problème de l'influence du langage sur la pensée, et, d'autre part, on nie que cette influence existe. Cela peut effectivement étonner. (Abbou et coll. 2018)

Somme toute, la fonction performative du langage constitue donc indéniablement un élément fondamental dans ce débat. L'écriture inclusive peut-elle être vectrice de changements individuels, collectifs et sociétaux ? Les inclusivistes clament que l'usage d'une langue où « le masculin l'emporte sur le féminin » comme le dicte la règle, contribue à façonner une société dans laquelle les femmes se retrouvent occultées. Les opposant·es réfutent toutefois fermement cette idée. Ainsi, à différents endroits de leur guide « *Inclure sans exclure : Les bonnes pratiques de rédaction inclusive* », Dister et Moreau réfutent l'idée selon laquelle l'emploi du masculin générique pourrait renforcer une quelconque forme de domination :

Quand on écrit sa sœur et son frère sont malheureux, avec un accord de malheureux au masculin, on privilégie certes un genre grammatical, celui des mots qui, par ailleurs, désignent les hommes et non les femmes. Mais cela ne veut pas dire que l'accord exprime une supériorité des uns sur les autres. (...) Voir un rapport de force entre les genres grammaticaux revient à sur-interpréter les concepts grammaticaux, dans une perspective anthropomorphique (2020 : 22)

L'avis du psycholinguiste Pascal Gygax sur cette question diverge considérablement de celui des autrices du guide susmentionné. Le chercheur soutient que la langue n'est pas neutre, mais que cette dernière, au contraire, reflète les structures et les rapports de force de la société dans laquelle elle s'inscrit :

La langue influence fortement notre manière de voir le monde, de penser et d'agir, et le fait que la langue a été masculinisée a des conséquences importantes pour toute la société. On peut notamment penser aux choix de carrières. Les filles grandissent dans un environnement fortement androcentré, c'est-à-dire qui donne une place dominante à l'homme. Non seulement les œuvres de fiction et les médias parlent majoritairement d'hommes, mais la langue décrit l'écrasante majorité des professions au masculin. Des études montrent que, dans ce cas, elles se sentent moins concernées et, c'est important, moins compétentes que si l'on utilise une double formulation telle que « politicienne ou politicien ». Cela crée un cercle vicieux: l'androcentrisme de la société mène à une langue qui

l'orthographe (laquelle mériterait bien qu'on lutte pour la simplifier au profit de tous). Pour quels enjeux ? Les vraies questions pour moi sont celles-ci : partout et chez nous aussi, on viole des femmes, on les assassine, on les marie de force, on leur interdit d'aller à l'école, de sortir dans la rue, on les excise, on les répudie, on leur interdit d'avoir des biens, qui l'ignore ? Est-ce la pratique de l'EI qui va les libérer ? Que gagnent donc les femmes avec l'écriture inclusive ? » (2022)

favorise le masculin; celle-ci exclut les femmes – entre autres –, ce qui consolide encore davantage la place dominante des hommes.¹²⁶

3.2.2. Pérennité de l'argument de la lisibilité : le point médian, le point crispant ?

« L'écriture inclusive est illisible »¹²⁷ est le deuxième argument le plus fréquemment brandi par les contempteurs et contemptrices de l'écriture inclusive. La formulation de cet argument semble pourtant imprécise. Elle donne en effet à entendre que l'ensemble des procédés qui existent pour véhiculer une langue égalitaire sont illisibles. Or, lorsqu'on s'intéresse aux justifications qui sont données, pour peu qu'il y en ait, il est manifeste que ce sont exclusivement les doublets abrégés par un point médian qui sont taxés d'« illisibles ». Il s'agit encore d'un exemple probant pour illustrer que l'écriture inclusive est fréquemment, pour ne pas dire systématiquement, réduite à une seule des ressources.¹²⁸

« L'écriture inclusive a ceci de particulier qu'elle est illisible à l'écrit et imprononçable à l'oral, ce qui relève de la double peine »¹²⁹, pouvait-on notamment lire dans une tribune postée sur Marianne en 2017.¹³⁰ Presque quatre ans plus tard, en avril 2021, preuve tangible que cet argument subsiste dans le débat public, le député français François Jolivet s'exclamait dans des termes semblables : « l'écriture inclusive est contre-intuitive et illisible ». ¹³¹ Dans leur guide, Dister & Moreau soutiennent également que « les doublets encombrant rapidement la lecture, [...] embarrassent la compréhension, la lisibilité des textes » (2020 : 46).

Notons que certaines institutions ont également mis en exergue le caractère illisible de l'écriture inclusive ou de certaines de ses pratiques. C'est notamment le cas de l'Académie française qui, dans sa déclaration, soutient que « la démultiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant

¹²⁶ Saraga, D. (2021). *La masculinisation de la langue a des conséquences pour toute la société, interview avec Pascal Gygax*. | Universitas | Université de Fribourg. Unicom. [En ligne <https://www.unifr.ch/universitas/fr/editions/2020-2021/l-amitie/la-masculinisation-de-la-langue-a-des-cons%C3%A9quences-pour-toute-la-societe.html>, page consultée le 2 mai 2022].

¹²⁷ Dans le même ordre d'idées, Manesse & Siouffi clament que « l'écriture inclusive perturbe la linéarité de la chaîne écrite » (Manesse & Siouffi 2019 : 47)

¹²⁸ Il y a d'ailleurs lieu de s'interroger sur les causes de cette réduction de l'écriture inclusive à une seule de ses ressources. Cette simplification peut simplement s'expliquer par le fait que l'écriture inclusive s'est retrouvée sous le feu des projecteurs avec la parution du manuel scolaire qui avait choisi de recourir uniquement aux doublets abrégés par le point médian (cette technique figurant dans la liste des nombreuses recommandations proposées dans le guide du Haut conseil à l'égalité, qui a été utilisé par la maison d'édition).

¹²⁹ Dion, J. (2017, 11 novembre). *Point médian de l'écriture inclusive : la double peine* dans Marianne. [En ligne <https://www.marianne.net/agora/les-signatures-de-marianne/point-median-de-l-ecriture-inclusive-la-double-peine>, page consultée le 2 mai 2022]

¹³⁰ Déjà en 2002, l'Académie française clamait que les « surcharges » induites par l'écriture inclusive "n'apport[ai]ent aucune information supplémentaire et gên[ai]ent considérablement la lecture » (comme cité dans Gesto & Gygax 2007).

¹³¹ Devey, A. (2021, 12 avril). François Jolivet : « L'écriture inclusive est contre-intuitive, illisible et excluante », dans *Le Figaro*. [En ligne <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/francois-jolivet-l-ecriture-inclusive-est-contre-intuitive-illisible-et-excluante-20210408>, page consultée le 2 mai 2022].

une confusion qui confine à l'illisibilité ». ¹³² L'institution française ajoute : « On voit mal quel est l'objectif poursuivi et comment il pourrait surmonter les obstacles pratiques d'écriture, de lecture et de prononciation. Cela alourdirait la tâche des pédagogues et compliquerait plus encore celle des lecteurs ». Dans le même ordre d'idées, l'Office québécois de la langue française préconise d'éviter – autant que possible – l'emploi des formes contractées qui compromettraient également la lisibilité des textes :

L'habitude d'utiliser des formes tronquées a causé, aux yeux de l'Office, un grand tort à la féminisation des textes. L'aspect visuel des mots affecte la lisibilité. C'est pourquoi l'Office recommande que l'emploi des parenthèses, des barres obliques et des traits d'union à mauvais escient soit abandonné (Vachon-L'Heureux 2007 : 74).

Il est également intéressant d'observer, au sein de l'arène discursive, que celles et ceux qui invoquent l'argument de l'illisibilité ont très souvent tendance à faire une utilisation irraisonnée, voire satirique, du point médian afin d'augmenter volontairement les difficultés de lecture, comme l'illustre cet extrait d'un échange sur le réseau social Facebook :

J.J : Et avec l'écriture inclusive, on dit un homme d'ouvrage et un hôte de l'air alors ? ou bien je n'ai rien compris ? PH : hôte.sse de l'air.e, fe.ho.me d'ouvrage. C'est pourtant simpl.E comme bon.ne jour.née. (comme cité dans Rosier 2019 : 49).

Dans l'extrait ci-dessus, les internautes insèrent ce signe typographique dans chaque mot afin de compromettre la lisibilité et la compréhension de leurs propos. Dans le même ordre d'idées, le 25 octobre 2018, le journaliste David Caviglioli a publié un texte sur le site du Nouvel Observateur dans lequel il avait notamment écrit « ne soyez pas si conservateur·trice·s, soyons tout·e·s inclusif·ve·s ! » ¹³³, qui est « une longue antiphrase visant à démontrer sous couvert de défense que l'écriture inclusive nuit à la lisibilité » (Rosier 2019 : 49). ¹³⁴

Au regard des quelques éléments dont nous venons de discuter, il semble clair que l'argument de l'illisibilité subsiste dans les débats publics. Or, comme le déplore à juste titre Tibblin, une seule étude s'est attachée à en vérifier la validité scientifique : « en ce qui concerne le langage inclusif et la lisibilité, nous n'avons trouvé qu'une étude sur le sujet » (2019 :15). L'étude à laquelle la chercheuse réfère est en outre relativement ancienne, puisqu'elle a été réalisée il y a près de quinze ans par le psycholinguistique Pascal Gygax et la psychologue en orientation Noelia Gesto, de l'Université de Fribourg.

¹³² Académie Française (26 octobre 2017). *Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive »* | Académie française. [En ligne <https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>, page consultée le 2 mai 2022].

¹³³ Caviglioli, D. (2018, 25 octobre). *Ne soyez pas si conservateur·trice·s, soyons tout·e·s inclusif·ve·s !* Bibliobs. [En ligne <https://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20181017.OBS4106/ne-soyez-pas-si-conservateur-trice-s-soyons-tout-e-s-inclusif-ve-s.html>, page consultée le 3 mai 2022].

¹³⁴ « Les détracteurs et détractrices du point médian donnent souvent en exemple des usages maladroits et marginaux, qui sont malheureux mais ne constituent pas des preuves scientifiques » (Simon & Vanhal 2022).

3.2.2.1. Validité scientifique de l'argument de l'illisibilité : une seule étude sur le sujet

En 2007, Gygax et Gesto publiaient les résultats d'une étude qui visait donc à déterminer dans quelle mesure la féminisation graphique des noms de métiers et de fonctions pouvait ou non représenter une entrave à la lecture. Dans cette étude, une attention toute particulière a été accordée aux différents aspects qui pouvaient « alourdir » ou « gêner » la lecture, et donc réduire « la vitesse de lecture des lectrices ou des lecteurs ». Leur étude s'est en effet basée sur « le principe, relativement intuitif, que si un aspect du texte alourdit ou gêne la lecture, il réduit la vitesse de lecture des lectrices ou des lecteurs » (Gesto & Gygax 2007 : 244).

Dans cette perspective, cinq textes présentant cinq métiers ont été élaborés et rédigés sous trois conditions différentes : « la forme féminine », « la forme masculine », et « la forme épïcène » (2007 : 244). Dans ce matériel, la forme épïcène correspondait à deux types de formulations écrites : les doublets abrégés par un tiret et les doublets complets. La première consistait à ajouter les terminaisons des accords en genre et nombre à l'aide d'un tiret (« esthéticien-ne-s »). La seconde présentait le nom de la profession écrit entièrement au masculin et au féminin (« esthéticiens et esthéticiennes »). Les variables testées étaient au nombre de deux : (1) la lourdeur du texte, évaluée par le biais de la vitesse de lecture et (2) la valeur accordée à chaque métier, ceci en demandant aux participantes et participants d'estimer le montant des salaires, les années de formation nécessaires et les difficultés mentales et physiques propres à chaque métier. Cette dernière mesure permettait d'évaluer « un effet possible de valorisation ou de dévalorisation dû à la (re)fémínisation du texte » (Gygax & Gesto, 2007 : 244).

L'expérience a été soumise à 20 étudiantes et 20 étudiants provenant de différentes facultés de l'Université de Fribourg. Les participant·es devaient lire les cinq textes qui décrivaient certaines particularités des professions sélectionnées. Après la lecture de chacun de ces textes, différentes questions leur étaient posées : « À votre avis, combien gagnent les [noms de métier] ? À votre avis, combien d'années de formation faut-il pour devenir [noms de métier] ? À combien estimez-vous la difficulté physique de [nom de métier] ? À combien estimez-vous la difficulté mentale de [nom de métier] ? » et finalement certaines questions relatives à « la lourdeur, le caractère ennuyeux, l'agrément et la cohérence des textes » (Gygax & Gesto 2007 : 245).

Les analyses des temps de lecture ont révélé que les doublets abrégés par un tiret ainsi que les formes féminines ralentissaient la lecture à la première occurrence de chaque forme. Cependant, progressivement, et plus précisément à partir des deuxièmes et troisièmes occurrences, le temps de lecture redevenait relativement normal, ce qui peut signifier que les participant·es s'habituèrent progressivement à ces formes.

Quant à l'analyse des réponses aux différentes questions posées, Gygax et Gestó se sont aperçues que la féminisation n'avait pas eu d'« impact sur la valorisation ou dévalorisation des métiers » (2007 : 247-249). En d'autres termes, un texte présentant les noms de métiers à l'aide de formes féminines complètes ou abrégées, par rapport à une présentation au masculin, n'a pas modifié la perception de ces métiers.

Enfin, en ce qui concerne les questions relatives à « la lourdeur, l'ennui, l'agrément et la cohérence des textes », les seuls résultats significatifs ont été un niveau plus haut d'agrément pour les formes (re)féminisées, mais uniquement chez les participantes.

3.2.2.2. Les limites de l'étude : un encouragement à sa « reconduction »

Il ne fait aucun doute que les résultats de cette étude réalisée en 2007 ont permis de vérifier empiriquement certains arguments qui, déjà à l'époque, étaient fréquemment avancés au sujet de l'écriture inclusive. Ces résultats laissent notamment entrevoir l'idée que, si certaines formes inclusives posent certes des difficultés de lecture lorsqu'elles sont présentées pour la première fois, nous nous y habituons relativement vite. Cette recherche comporte toutefois certaines limites qui ont été mises en évidence par Gygax, Simon et Benzitoun dans leur bilan :

Les résultats actuels de la recherche scientifique sont trop limités pour se prononcer de manière définitive à ce sujet. Une étude a mesuré l'effet des doublons sous forme abrégée sur la lecture. Elle concerne un public d'étudiantes et d'étudiants pour lesquels un léger ralentissement de la lecture était mesuré à la première apparition de ces formes, mais se normalisait ensuite. Pour autant, on ne peut pas conclure de cette étude que l'effet serait identique, ou différent, pour d'autres populations. (Gygax et coll. : 2020)

Compte tenu des passions que l'écriture inclusive suscite dans le débat public depuis l'automne 2017, il serait utile de vérifier la validité de ces résultats aujourd'hui et de les réactualiser. De fait, il n'est pas rare qu'en s'attendant à la réplique d'études anciennes, l'on constate que les résultats ne sont pas parfaitement similaires. De plus, l'usage de l'écriture inclusive s'est répandu ces dernières années. Un nombre croissant de lecteurs et lectrices y sont exposés quotidiennement (dans la publicité, les journaux télévisés, les offres d'emploi, etc.) et sont donc potentiellement en mesure d'en saisir les codes. Par conséquent, il est tout à fait possible d'émettre l'hypothèse qu'elles et ils ont aujourd'hui de plus grandes facilités à lire et comprendre les textes rédigés inclusivement.

4. Formulation des questions de recherches

L'écriture inclusive, en particulier les doubles flexions totales et les doublets abrégés par un point médian, constitue-t-elle une entrave à la lecture et affecte-t-elle la lisibilité des textes ? Il s'agit de la principale question à laquelle ce mémoire entend apporter des éléments de réponses.

Comme le soulignent Simon, Gygax et Bentizoun (2020) dans leur bilan sur la controverse liée à l'écriture inclusive, les résultats actuels de la recherche scientifique sont trop limités pour répondre de façon définitive et tranchée à cette question. Rappelons qu'une seule étude s'est attachée à vérifier si la féminisation des textes pouvait compromettre la lisibilité des textes. Cependant, cet argument et l'argument du masculin générique demeurent aujourd'hui fréquemment mobilisés au sein de l'arène discursive.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la population testée par l'étude en question se composait de quarante étudiant·es universitaires de l'Université de Fribourg. Outre le fait que le nombre de participant·es n'était pas très élevé (les résultats n'étant donc pas statistiquement significatifs), l'échantillon n'est pas représentatif de toute la diversité des individus ou des unités statistiques de population. Les résultats obtenus pourraient donc être relativement différents ou semblables pour d'autres populations. Tester d'autres populations apparaît d'autant plus primordial que l'écriture inclusive a été, à maintes reprises, considérée comme le fruit d'une « nouvelle technocratie militante universitaire »¹³⁵, comme « décou[ant] d'un projet politique porté par une élite intellectuelle »¹³⁶, qui serait uniquement accessible à cette élite et renforcerait l'écart entre lettrés et non-lettrés.

La présente recherche se donne donc pour objectif de répliquer l'étude de 2007 en y apportant toutefois certaines modifications qui seront précisées et justifiées au sein de la partie méthodologique. L'étude que nous mettons en place met un point d'honneur à l'obtention d'une hétérogénéité de l'échantillon. À cette fin, l'échantillon de l'expérience a été constitué de manière aléatoire, ce qui est fondamental si l'on souhaite qu'il soit aussi représentatif que possible de la population :

Si l'échantillon n'est pas constitué de manière aléatoire, il peut ne pas être représentatif de la population, c'est-à-dire ne pas posséder les mêmes caractéristiques que la population que l'on souhaite étudier. Les résultats obtenus sur l'échantillon ne peuvent alors être extrapolés à la population.¹³⁷

Dans cette étude expérimentale, notre attention se portera exclusivement sur les dispositifs inclusifs qui suscitent encore aujourd'hui des querelles passionnées, à savoir les doubles flexions totales (esthéticiennes et esthéticiens) et les doubles flexions partielles (esthéticien·nes) qui alourdiraient les textes et porteraient préjudice à la lisibilité. En outre, dans leur compte rendu,

¹³⁵ Segment textuel tiré d'une tribune publiée voir Audugé, S. (2021, 7 juin). *Tribune. L'écriture inclusive est tout sauf un progrès social*. [En ligne <https://www.magazine-decideurs.com/news/tribune-l-ecriture-inclusive-est-tout-sauf-un-progres-social>, page consultée le 3 mai 2022].

¹³⁶ Propos tenus par Vincent Tournier, voir Tournier, V. (2021, 18 février). *L'écriture inclusive doit être interdite dans les concours de recrutement*. Telos. [En ligne <https://www.telos-eu.com/fr/societe/lecriture-inclusive-doit-etre-interdite-dans-les-c.html>, page consultée le 3 mai 2022].

¹³⁷ Khan Academy (2019). *Les méthodes d'échantillonnage (leçon)*. Khan Academy. [En ligne <https://fr.khanacademy.org/math/be-4eme-secondaire2/x213a6fc6f6c9e122:statistiques-1/x213a6fc6f6c9e122:population-et-echantillon/a/sampling-methods-review>, page consultée le 3 mai 2022].

Gygax et coll. écrivaient : « fait assez rare en sciences, il n'existe, à notre connaissance, aucune donnée contredisant la dominance automatique du sens spécifique du masculin ». Même si de nombreuses études y ont déjà été consacrées (dans de nombreux contextes et de nombreuses langues), notre étude s'intéressera également à la façon dont sont interprétées les formes masculines en comparaison avec les formes féminisées. De cette manière, nous pourrons observer si l'interprétation du masculin se fait effectivement au profit de son acception spécifique dans l'ensemble des populations testées. Dans une certaine mesure, cela permettra également de déterminer si l'écriture inclusive représente véritablement un enjeu de mobilisation futile dans la question de l'égalité des femmes et des hommes comme le clament activement plusieurs opposant·es (cf. supra).

Pour récapituler, les questions de recherches auxquelles notre étude expérimentale se destine à répondre sont doubles : (1) les deux formes linguistiques inclusives controversées que sont les doublets complets et doublets abrégés réalisés par le point médian compromettent-elles la lisibilité textuelle et (2) activent-elles davantage de représentations mentales féminines que les étiquettes au masculin dit générique ?

Chapitre 4. Étude expérimentale : mesure des effets du masculin générique et des doubles flexions totales et partielles sur les représentations mentales et la lisibilité textuelle

1. Recontextualisation : une approche scientifique de l'écriture inclusive

Le présent chapitre est pleinement consacré à l'étude expérimentale mise en place dans le cadre de ce mémoire. Pour rappel (cf. chapitre 3, « 4. Formulation des questions de recherche »), notre étude, inspirée de celle conduite en 2007 par Gygax & Gestó, s'attache à vérifier la validité scientifique de deux arguments inlassablement mobilisés par les récalcitrant·es à l'écriture inclusive au sein de l'arène discursive : l'argument du masculin générique et l'argument de l'illisibilité. D'une part, tel que nous l'avons vu, l'écriture inclusive, visant une équitable représentation des femmes et des hommes sur le plan linguistique, est souvent considérée comme un investissement inutile sur un terrain symbolique. Pour cause, le genre masculin, selon la tradition grammaticale, est déjà en mesure de désigner tant les hommes que les femmes. Le caractère futile de l'écriture inclusive se trouve ainsi souvent pointé, malgré le nombre important d'études (cf. chapitre 1) ayant mis en exergue les effets du masculin générique et de la féminisation linguistique sur les représentations mentales. Cet argument demeure si rebattu qu'il nous a semblé bienvenu d'apporter des données scientifiques additionnelles à son sujet. D'autre part, deux des ressources constitutives de cette écriture inclusive, à savoir les doublets complets et les doublets abrégés par le point médian, sont sujettes à de nombreuses objections dans les débats publics. Il est en effet devenu particulièrement difficile de dénombrer les personnes clamant que ces formes linguistiques inclusives constituent une entrave à la lecture et nuisent drastiquement à la lisibilité des textes. Une seule étude s'est attachée à vérifier la validité de second argument : l'apport de nouvelles données empiriques était par conséquent indispensable.

Cet ultime chapitre est organisé comme suit. Dans un premier temps, nous décrivons le matériel utilisé dans chacune des deux tâches qui composent notre étude et nous fournissons quelques renseignements relatifs à la procédure de passation. Dans un second temps, nous présentons la caractérisation sociodémographique de la population participante. Dans un troisième temps, nous formulons nos différentes hypothèses de recherche, lesquelles se trouveront infirmées ou corroborées par les résultats présentés dans la section suivante. En effet, dans un quatrième temps, pour nos trois variables dépendantes explicitées ci-après, nous analysons les résultats obtenus à travers des statistiques descriptives et inférentielles. Enfin, dans un cinquième temps, nous discutons les résultats qui ont émergé de l'étude, l'objectif de cette discussion étant de mettre en lumière les apports de notre recherche, mais aussi ses inévitables limites, et ce, afin que les personnes désireuses de reprendre le flambeau à l'avenir puissent tenir compte de nos quelques enseignements.

2. Description du matériel utilisé

2.1. Première tâche : mesure de la lisibilité à travers les temps de lecture

Dans l'optique d'améliorer le caractère généralisable des résultats de Gygax et Gesto (2007),¹³⁸ un nombre plus élevé de textes a été soumis aux participant·es. Dix-huit textes relativement courts ont été rédigés, chacun portant sur une profession spécifique. Les informations à la base des textes ont été recueillies sur différents sites internet. Parmi ces dix-huit professions, six étaient de stéréotype féminin, six de stéréotype masculin et les six dernières de stéréotype neutre.¹³⁹ Ces différents métiers, repris dans le tableau (1) présenté ci-dessous, ont été sélectionnés de la même manière que dans l'étude de 2007, c'est-à-dire sur la base de leur degré de stéréotypicité et « le choix de ces professions perçues comme différemment investies par les femmes et les hommes avait pour but de contrebalancer des effets possibles de stéréotypes » (2007 : 245).

CATÉGORIE MORPHOLOGIQUE	TYPE DE STÉRÉOTYPE		
	Métiers de stéréotype neutre	Métier de stéréotype masculin	Métiers de stéréotype féminin
Formes additives	Écrivain·e	Mathématicien·ne	Esthéticien·ne
	Avocat·e	Chirurgien·ne	Assistant·e maternel·le
	Comédien·ne	Négociant·e en bois	Diététicien·ne
Formes substitutives	Auteur·rice ¹⁴⁰	Footballeur·euse	Vendeur·euse en boutique de vêtements
	Chanteur·euse	Agriculteur·rice	Puériculteur·rice
	Joueur·euse de piano	Conducteur·rice de train	Coiffeur·euse

Tableau (1). Métiers testés dans l'étude sélectionnés en fonction du type de stéréotype et de la catégorie morphologique

¹³⁸ Pascal Gygax, en tant que co-promoteur du présent mémoire, nous a fait bénéficier de son expertise en psycholinguistique et a bien entendu occupé un rôle majeur dans la mise en place de cette étude expérimentale.

¹³⁹ Les sources qui ont permis de sélectionner ces métiers, sur base de leur caractère stéréotypé, se trouvent dans la partie « annexes », située à la fin du mémoire.

¹⁴⁰ Nous avons choisi « autrice » comme féminin de « auteur » (et non pas « auteure »). Deux raisons peuvent motiver ce choix. La première raison est étymologique, comme le souligne Viennot « ce mot est le féminin naturel d'auteur : il vient du latin *auctrix*, qui a donné le doublet *actrice / autrice*, comme le mot *auctor* a donné *acteur / auteur*. » (2020 : 42). La seconde raison est que la forme « autrice » n'a pas été accueillie sans retenues, malgré « des racines connues » tel que l'ont souligné Benzémoun et coll. dans leur compte rendu publié sur *The Conversation* (2020). Nous souhaitons donc vérifier s'il y avait des raisons scientifiques de rejeter cette forme.

Pour chaque texte descriptif de métier, trois versions différentes¹⁴¹ ont été rédigées (54 textes au total, cf. « annexes ») : la première version avec le masculin générique, la seconde avec les doublets complets et enfin, la troisième, avec les doublets abrégés par le point médian. Parmi les dix-huit textes composés sous cette troisième condition, comme l'illustre le précédent tableau, neuf comprenaient des doublets dits simples (formes additives comme *étudiant-es* ou *diététicien-ne*, obtenues par simple addition d'un « e » ou de « consonne + e ») et les neuf autres des doublets dits complexes (formes substitutives comme *instituteur·rices*, obtenues par substitution du morphème masculin par le morphème féminin). L'objectif spécifique de l'étude – constituant une nouveauté par rapport à celle de 2007 – était en effet de comparer les cas morphologiquement simples avec les cas complexes. En d'autres termes, nous souhaitons déterminer, à partir des temps de lecture, si les doublets abrégés simples étaient plus difficiles à lire que les doublets abrégés complexes. Toujours relativement aux doublets abrégés, nous avons décidé de remplacer le tiret – utilisé dans l'étude de Gyga et Gesto – par le point médian, qui semble être aujourd'hui le signe typographique le plus adapté pour introduire la marque morphologique du féminin et dont l'usage est par ailleurs préconisé par de nombreux guides de rédaction inclusive. Outre l'introduction de la marque féminine, le point médian est également fréquemment employé pour introduire la marque du pluriel (par exemple, « esthéticien·ne·s »). Ce dédoublement du point médian peut être considéré comme un héritage des parenthèses, très fréquemment employées à l'origine pour introduire la désinence du féminin, « car comme elles étaient deux, on a eu tendance à dupliquer tous les signes expérimentés » (Viennot 2018 : 103). Néanmoins, les partisan·es de l'écriture inclusive recommandent de n'indiquer qu'un seul point médian (par exemple, « esthéticien·nes »). La principale raison est que la répétition d'un deuxième point médian peut accentuer la sensation de dislocation du mot et rompre davantage la linéarité de la chaîne graphique. Du reste, il y a fort à parier que les formes ne mobilisant qu'un seul point médian s'implanteront plus facilement dans l'usage, en vertu du principe d'économie linguistique et/ou de la loi du moindre effort qui prévalent souvent dans l'évolution des pratiques langagières. Ce sont pour ces raisons que lors de la rédaction des textes mobilisant des doubles flexions partielles, nous avons décidé de ne pas introduire la marque du pluriel par un point médian. Il s'agit donc d'une autre modification par rapport à l'étude de 2007, puisque Gyga & Gesto avaient en effet fait le choix d'insérer un tiret supplémentaire pour introduire la marque du pluriel.

En outre, il semble essentiel de préciser que seuls les noms de professions étaient rédigés au moyen des dispositifs inclusifs susmentionnés. Nous avons en effet souhaité promouvoir une utilisation raisonnée de l'écriture inclusive dans nos textes. Afin d'éviter la démultiplication de

¹⁴¹ Nous n'avons pas retenu la condition « féminin », qui était présente dans l'étude 2007. Dans cette étude, nous souhaitons uniquement nous concentrer sur trois dispositifs à visée inclusive : le masculin générique, les doublets complets et les doublets abrégés par le point médian.

points médians que pourrait induire l'utilisation de termes ou d'adjectifs dont la forme varie selon le genre, nous avons parfois adopté des stratégies d'évitement. Par exemple, le texte sur le métier d'esthéticien·ne avait pour première phrase « Les esthéticiens sont des spécialistes des soins de beauté dont le rôle est de mettre en valeur ou de conserver un aspect physique agréable ». Nous avons volontairement choisi le terme épïcène « spécialistes » en lieu et place du terme « expert », la forme de ce dernier variant en fonction du genre. Comme nous l'avons vu dans le cadre du deuxième chapitre, le recours aux épïcènes figure parmi les procédés permettant de neutraliser les marques genrées dans le discours. À d'autres moments, toujours dans cette optique d'employer l'écriture inclusive de manière limitée aux items visés par la tâche expérimentale, nous avons simplement reformulé la phrase. Ainsi, dans le texte sur le métier de chanteur·euse, nous trouvons notamment la phrase « une bonne résistance physique est nécessaire pour se produire pendant plusieurs heures sur scène ». En formulant la phrase de cette manière, nous avons évité une phrase du type « *Ils / ils et elles / ils-elles* [pronoms se référant aux chanteurs et chanteuses mentionnés dans la phrase précédente] doivent avoir une bonne résistance physique pour se produire pendant plusieurs heures sur scène ».

Les différents textes, constitués de six phrases, étaient présentés de manière informatisée. Les phrases défilaient à l'écran l'une après l'autre. L'objectif poursuivi par cette segmentation du texte en phrases était d'obtenir des mesures de temps de lecture plus précises. Dans chaque texte, le nom de la profession apparaissait à trois reprises – à raison d'une phrase sur deux, soit en phrase 1 (P1), phrase 3 (P3) et phrase 5 (P5) – et se trouvait systématiquement en position initiale.

Afin de mesurer les effets des dispositifs inclusifs sur les représentations mentales (deuxième question de recherche), après avoir lu chaque texte, les participant·es devaient répondre à cette question relativement explicite : « combien pensez-vous qu'il y a de femmes et d'hommes qui exercent le métier qui vient de vous être présenté ? ».

2.2. Deuxième tâche¹⁴² : mesure de la lisibilité à travers le degré de difficulté perçue de différentes phrases

Dans la seconde tâche, plus courte que la première, six phrases étaient présentées aux participant·es : deux mobilisant des noms de professions rédigés avec le masculin, deux avec les doubles flexions totales et deux avec les doublets abrégés réalisés par le point médian. Comme dans la première partie de l'expérience, ces différentes phrases apparaissaient une à une à l'écran et dans un ordre aléatoire. Cependant, en contraste avec la première tâche, chaque personne était exposée **aux trois conditions**. Après avoir lu chaque phrase, elle devait déterminer sur base d'une échelle le niveau de facilité ou de difficulté de lecture (0 = très facile à lire – 7 = très difficile à

¹⁴² Cette tâche n'était pas proposée dans l'étude de 2007 et constitue donc une nouveauté.

lire). L'objectif de cette tâche, au-delà d'étudier laquelle des trois formes était perçue comme étant plus facile ou difficile à lire, était de déterminer si les personnes qui avaient été exposées aux doublets complets ou abrégés dans la première partie de l'expérience jugeaient la lecture des phrases comportant ces formes inclusives plus favorablement que celles qui n'avaient été confrontées qu'au masculin. En d'autres termes, nous souhaitons mettre en évidence un potentiel effet d'habituation qui, pour rappel, avait été mis en exergue dans l'analyse de l'étude répliquée. L'effet d'habituation se définit comme suit : « la diminution progressive et la disparition d'une réponse normalement provoquée par un stimulus lorsque ce dernier est répété ».¹⁴³

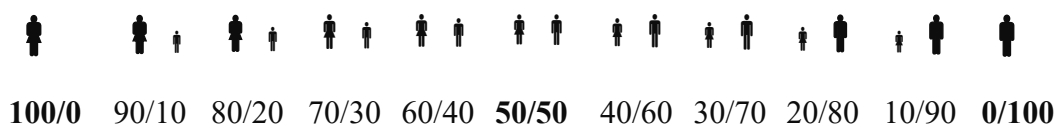
3. Procédure de passation

Lors du recrutement des participant·es, nous les avons informé·es que l'étude porterait essentiellement sur la lecture de textes, sans faire mention que l'écriture inclusive était au cœur de l'étude. Cette dernière étant très débattue dans la sphère publique, nous souhaitons éviter toute forme de biais résultant de jugements préalables. Par conséquent, ce n'est que dans deux questions posées à la fin de l'expérience que l'écriture inclusive était explicitement évoquée.

Dans la première partie de l'expérience, tout comme dans l'étude mise en place par Gyga et Gesto, chaque participant·e ne devait lire les textes que dans l'une des trois conditions présentées ci-dessus. Il convient de rappeler que « l'ordre de présentations des textes, donc des professions, était aléatoire » (Gyga et Gesto, 2007 : 245). L'expérience s'est déroulée sur la plateforme Qualtrics sur laquelle défilaient, les unes à la suite des autres, les six phrases qui composaient le texte. Après chacune d'elles, pour pouvoir poursuivre leur lecture, les participant·es devaient enfoncer la barre d'espace sur leur clavier. L'outil Qualtrics nous a permis de mesurer le temps que les participant·es avaient pris pour lire chaque phrase (en fonction du temps passé sur la fenêtre). La première variable testée était la mesure indirecte de la lisibilité du texte à travers la vitesse de lecture, selon la méthode du *self-paced reading* introduite par Just. et coll. (1982). Toujours à l'instar de l'étude de 2007, notre étude se basait « sur le principe, relativement intuitif, que si un aspect du texte alourdit ou gêne la lecture, il réduit la vitesse de lecture des lectrices ou des lecteurs » (244).

Ensuite, pour répondre à la question posée à l'issue de chaque texte descriptif, à savoir celle relative à l'estimation du nombre de femmes ou d'hommes qui exerçaient le métier en question (« combien pensez-vous qu'il y a d'hommes et de femmes qui exercent le métier qui vient de vous être présenté ? »), nous leur proposons l'échelle prédéfinie suivante :

¹⁴³ Universalis, E. (s. d.). *Habituation, psychologie*. Encyclopædia Universalis. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/habituation-psychologie/>



Femmes Hommes

Si les participant·es associaient la profession présentée dans le texte uniquement aux hommes, ils et elles devaient alors indiquer une croix dans la case située à l’extrême droite (100% hommes) et inversement s’ils et elles pensaient que le métier était davantage exercé par des femmes (100% femmes). Il leur était également possible de nuancer leur réponse en cochant une case située entre les deux extrémités susdites. L’objectif de cette question était de mesurer l’effet du dispositif inclusif sur les représentations mentales (deuxième variable testée) générées chez la population participante. En d’autres termes, nous souhaitions observer si les textes écrits avec les doubles flexions totales ou partielles activeraient un nombre plus important de représentations mentales féminines que les textes rédigés au masculin à valeur générique.

La seconde tâche avait pour but d’évaluer le degré de difficulté perçu lors de la lecture de différentes phrases (troisième variable étudiée), au moyen d’une question explicite. Comme évoqué précédemment, six phrases étaient proposées aux participant·es, deux pour chaque condition. Afin d’assurer une certaine cohérence avec la première partie de l’expérience, en ce qui concerne les deux phrases présentant les doublets abrégés par le point médian, la première mobilisait des doublets morphologiquement simples et la seconde des doublets complexes. Après chaque phrase, les participant·es devaient enfoncer la barre d’espace pour faire apparaître la phrase suivante. Pour chacune d’elles, nous leur demandions donc d’estimer, sur base d’une échelle, si la phrase était facile ou difficile à lire (à savoir que « 0 = très facile à lire » et que « 7 = très difficile à lire ») :

[Phrase 1] ; [Phrase 2] ; [Phrase 3] ; [Phrase 4] ; [Phrase 5] ; [Phrase 6]

	0	1	2	3	4	5	6	7	
Très facile à lire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Très difficile à lire

À la fin de l’expérience, les participant·es devaient répondre à plusieurs questions sociodémographiques traditionnelles. Ces questions portaient sur leur âge, leur langue première, leurs potentiels troubles dyslexiques, leur appartenance à une catégorie socioprofessionnelle, leur

identification à un genre, leur orientation politique, leur connaissance et leur degré d'utilisation de l'écriture inclusive. Aussi, il semble important de préciser que, comme dans l'étude de Gygax et Gesto, pour que les conditions de passation soient optimales, la possibilité leur était laissée de prendre une pause au cours de l'expérience si le besoin s'en faisait sentir.

4. Formulation des hypothèses

Certaines de nos hypothèses sont semblables à celles qu'avaient formulées Pascal Gygax et Noelia Gesto dans leur étude en 2007 :

Notre hypothèse est que, même si la première rencontre d'un nom de métier sous une forme épïcène¹⁴⁴ (ex., mécanicien-ne-s ou mécaniciens et mécaniciennes)¹⁴⁵ [...] influence effectivement la vitesse de lecture, les rencontres suivantes du nom de métier sous forme épïcène n'ont plus d'effet sur la vitesse de lecture ; elle reprend un rythme normal, ceci grâce à un effet d'habituation relativement rapide. Cette hypothèse se base sur deux explications possibles : une première relativement intuitive et une seconde cognitive. La première explication est que les lectrices et les lecteurs, par manque d'habituation, sont surpris de rencontrer les noms de métiers sous forme épïcène, mais que cet effet de surprise disparaît rapidement, ramenant la lecture à une vitesse normale. La seconde explication est inspirée des modèles connexionnistes : l'utilisation du masculin seul, utilisation fréquente, est fortement (et automatiquement) associée à une représentation masculine (comme discuté plus haut). Par contre, l'utilisation d'une forme épïcène [...] nécessite l'activation consciente d'une représentation mixte, due à l'utilisation peu fréquente de cette forme grammaticale. Une fois la représentation mixte activée, celle-ci le demeure, durant le reste de la lecture, facilitant ainsi la lecture du texte. Ces deux explications sont bien sûr à vérifier. (2007 : 243).

À cette hypothèse de ralentissement suivi d'un effet d'habituation, nous ajoutons l'hypothèse – assez évidente – que les temps de lecture seront plus longs pour les textes rédigés sous les doublets complets que pour ceux rédigés sous les doublets abrégés simples et sous le masculin générique, pour la simple raison que les doublets complets impliquent un nombre de caractères plus important. Les doublets complets sont perçus comme des groupes nominaux avec une coordination (les étudiantes et les professeurs, par exemple), il est donc normal que la durée de leur lecture soit proportionnelle à la longueur du texte (nombre de mots ou de signes). La seule hypothèse qui pourrait contrarier cette attente est que les doublets soient réinterprétés en lecture comme un « seul mot » et lus comme tels, avec une accélération car l'on automatise leur reconnaissance.

Toujours relativement aux temps de lecture, nous pensons qu'ils seront plus importants pour les textes comportant les doublets abrégés morphologiquement complexes (formes substitutives) que pour ceux comportant des doublets simples (formes additives). Les formes complexes,

¹⁴⁴ **Clarification terminologique** : dans l'étude 2007, Gygax & Gesto utilisaient les appellations de « Forme épïcènes I » et « Forme épïcène II ». Nous avons cependant souhaité appeler ces conditions de manière plus explicite dans notre étude, à savoir « doublets complets » (ou doubles flexions totales) et « doublets abrégés par le point médian » (ou doubles flexions partielles). Par souci de cohérence et pour éviter de susciter une quelconque forme de confusion chez le lectorat, nous conserverons ces dénominations tout au long de l'analyse.

¹⁴⁵ Pour rappel, par rapport à l'étude de 2007, nous avons décidé de remplacer le tiret utilisé pour introduire la désinence morphologique du féminin par le point médian.

comme leur nom l'indique, sont potentiellement plus difficiles à lire, en tout cas lorsque nous y sommes exposé·es la première fois, puisqu'elles impliquent une substitution du suffixe masculin par le suffixe féminin. D'ailleurs, dans ce cas de figure, nous avons vu au sein du second chapitre que les guides de rédaction inclusive préconisent généralement de recourir aux doublets complets.

Nous émettons également l'hypothèse que le pourcentage d'interprétations de l'expression linguistique comme renvoyant à un groupe de femmes sera plus élevé pour les textes écrits avec les doubles flexions totales et flexions abrégées par le point médian que pour les textes écrits au masculin. Nous pensons cependant que ce pourcentage sera plus important pour les doublets complets que pour les doublets abrégés, les doubles flexions intégrales étant certainement plus saillantes du point de vue cognitif. En d'autres termes, nous pensons que le pourcentage de représentations mentales féminines sera plus important, par ordre croissant, pour (i) les doublets complets, (ii) les doublets abrégés par le point médian et enfin (iii) le masculin générique.

En ce qui concerne la deuxième tâche de l'expérience, nous prédisons que les personnes confrontées aux doublets complets et abrégés par le point médian durant la première tâche jugeront la lecture des phrases écrites dans ces conditions plus favorablement que les personnes exposées aux textes rédigés au masculin générique.

5. Caractérisation sociodémographique de la population

Pour rappel, l'étude conduite par Gygax et Gesto en 2007, dont les conclusions et les limites ont été présentées à la fin du troisième chapitre, s'était déjà attachée à mesurer les effets de la féminisation des textes sur la lecture. L'expérience n'avait cependant été soumise qu'à un public universitaire, composé de vingt étudiantes et vingt étudiants provenant de différentes facultés de l'Université de Fribourg en Suisse. Il n'était donc pas possible de conclure de cette étude que les résultats obtenus seraient identiques ou différents pour d'autres populations (autres pays, catégories socioprofessionnelles, tranches d'âges, etc.). Il s'agit de la raison principale pour laquelle nous avons décidé de mettre en place la présente recherche. En vue de vérifier la validité scientifique de l'argument – abordé dans le troisième chapitre – selon lequel l'écriture inclusive ne serait accessible qu'à une élite intellectuelle universitaire, nous avons volontairement décidé de rendre accessible l'expérience à toute personne francophone désireuse de la réaliser, pour autant qu'elle soit au minimum âgée de 14 ans.¹⁴⁶ Ce faisant, nous avons considérablement augmenté la taille de l'échantillon par rapport à l'étude répliquée.

¹⁴⁶ L'expérience n'était en effet pas ouverte aux personnes âgées de moins de 14 ans. Nous sommes parties du principe relativement intuitif qu'à partir de cet âge les adolescent·es avaient une lecture experte et étaient logiquement en mesure de lire de manière relativement fluide. En deçà de cet âge, nous n'aurions pas été en mesure de déterminer si les difficultés de lecture (inférées à partir des temps de lecture) étaient imputables aux dispositifs inclusifs testés ou bien à des difficultés pour lire de manière générale (apprentissage, etc.).

5.1. Genre, âge, catégorie socioprofessionnelle et origine ethnique

Le nombre de personnes ayant participé à l'enquête en ligne s'élève à 306. Nonobstant, toutes les données n'ont pas été retenues dans l'analyse. Après avoir supprimé les réponses des personnes qui n'avaient pas compris les instructions ($n = 7$) et celles des personnes dont la langue première n'était pas le français¹⁴⁷ ($n = 45$), le nombre de participations s'élevait finalement à 256 (soit approximativement plus de six fois plus de participations qu'en 2007). Parmi ces 256 personnes, nous dénombrons 165 femmes, 87 hommes et 4 personnes ne s'identifiant ni comme femme ni comme homme.

Bien que 82% ($n = 210$) des participant·es étaient aux études au moment de participer à l'expérience, notre échantillon ne se composait pas uniquement d'étudiant·es universitaires comme dans l'étude de 2007. L'âge s'étend de 14 à 85 ans (âge moyen = 24 ans et âge médian = 19 ans) : 110 élèves de l'enseignement secondaire âgé·es en 14 et 18 ans, 102 personnes de 19 à 25 ans dont 7 qui ne faisaient pas d'études et 44 personnes âgées au-delà de 26 ans dont 5 étant aux études ou en reprise d'études.

En ce qui concerne l'origine ethnique de la population, tel que nous l'avions prédit dans le troisième chapitre, une écrasante majorité des participant·es proviennent de la Belgique ($n = 189$) et de la Suisse ($n = 56$).¹⁴⁸ Un nombre moins significatif de personnes ont indiqué venir d'un « autre pays » ($n = 11$).¹⁴⁹

Enfin, la répartition entre les trois conditions expérimentales est relativement équilibrée : 79 participant·es ont lu les textes rédigés sous la forme masculine, 86 participant·es sous la forme doublets complets et 91 participant·es sous la forme doublets abrégés réalisés par le point médian.

5.2. Degré d'utilisation et de connaissance de l'écriture inclusive

La mesure des effets de certains outils de l'écriture inclusive constituant l'objet de notre étude, il nous semblait important de savoir (i) si les personnes testées *connaissaient* l'écriture inclusive avant de réaliser l'expérience et (ii) si elles *utilisaient* l'écriture inclusive et à quelle fréquence. *A posteriori*, nous pensons qu'il aurait certainement été plus judicieux de proposer une définition exhaustive de l'écriture inclusive afin d'aider les participant·es à répondre à cette question. Dans le débat public, l'écriture inclusive est en effet souvent réduite – à tort – au point médian comme nous l'avons observé au sein des premiers chapitres. Nous ne sommes donc pas

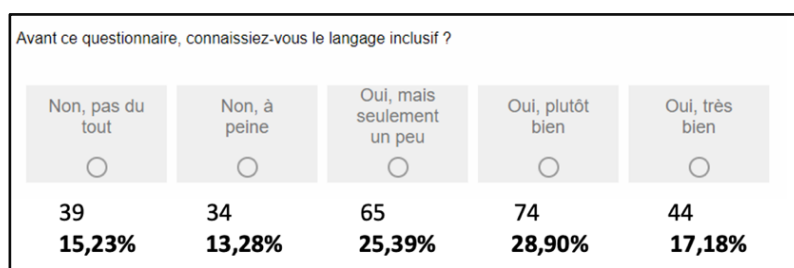
¹⁴⁷ L'expérience était en effet uniquement ouverte aux personnes natives de langue française, comme nous l'avons dûment mentionné dans la partie explicative qui précédait l'expérience en tant que telle.

¹⁴⁸ Rappelons que dans l'étude de Gygas & Gesto 2007, l'ensemble des personnes testées provenaient de Suisse.

¹⁴⁹ Cinq personnes ont en effet répondu qu'elles étaient originaires de la « France », trois personnes du « Canada » et trois autres personnes d'un pays francophone autre que ceux que nous proposons au sein de la liste déroulante. Nous avons donc regroupé ces différents pays dans la catégorie « autre » ($n = 11$).

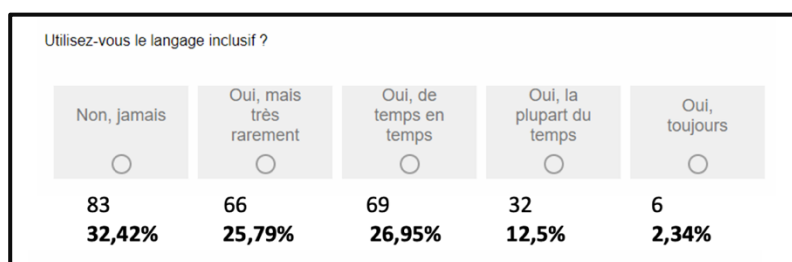
en mesure de déterminer si, en répondant à ces deux questions, les participant·es étaient conscient·es de la large gamme d’outils existant pour rédiger de manière inclusive.

En ce qui concerne le degré de connaissance du langage inclusif, les résultats obtenus révèlent que plus d’un quart (28,51%) des participant·es ne le connaissaient pas avant d’avoir réalisé l’expérience, près de la moitié (46,08%) en avaient une – plutôt – bonne connaissance et un peu plus d’un quart (25,39%) n’en avaient pas une grande connaissance. Compte tenu de l’omniprésence de l’écriture inclusive dans les débats publics et sur les réseaux sociaux, il n’est pas étonnant qu’une partie aussi considérable de l’échantillon en eût déjà entendu parler. Notons cependant que connaître l’écriture inclusive et la pratiquer sont deux choses foncièrement différentes, ce qui se reflète dans les résultats obtenus pour la question relative à l’utilisation.



Métadonnées relatives au degré de connaissance du langage inclusif

En effet, en ce qui concerne le degré d’utilisation du langage inclusif, les résultats obtenus indiquent que la majorité des participant·es (58,27%) ne l’utilisent jamais ou presque jamais, 14,84% l’utilisent toujours ou presque toujours et plus d’un quart (26,95%) l’utilisent sporadiquement. En somme, la majorité de l’échantillon se composait de personnes n’utilisant jamais l’écriture inclusive.



Métadonnées relatives au degré d’utilisation du langage inclusif

5.3. Pourcentage de dyslexiques au sein de la population testée¹⁵⁰

L'un des objectifs principaux de l'expérience était de vérifier sur le plan scientifique la validité de l'argument selon lequel l'écriture inclusive – et plus précisément les doublets complets et abrégés – constitue une entrave à la lecture et est attentatoire à la lisibilité des textes. Afin de vérifier empiriquement la validité de cet argument prégnant dans le débat public, nous avons décidé de comparer les temps de lecture de textes rédigés inclusivement et des textes rédigés avec le masculin générique. Nous partions du principe que les prétendues difficultés se reflèteraient dans la vitesse à laquelle les participant·es liraient les différents textes qui leur étaient proposés.

Notre étude évaluant principalement les compétences en lecture, il nous semblait préférable, voire indispensable, de demander aux participant·es s'ils et elles éprouvaient des troubles dyslexiques. Nous avons pensé que les réponses fournies à cette question seraient susceptibles d'éclairer certains résultats obtenus lors de l'analyse des temps de lecture (tâche 1) et de l'auto-évaluation de la difficulté de lecture de phrases (tâche 2). Les réponses à cette question révèlent que la majorité des participant·es (79,30%) ne souffrent d'aucun trouble dyslexique et qu'une partie minoritaire de l'échantillon (2,34%) souffre de beaucoup de troubles dyslexiques. Certain·es participant·es ont souhaité nuancer leur réponse comme les données complètes, présentées ci-après, peuvent le témoigner :

Aucun trouble			Beaucoup de troubles			
○	○	○	○	○	○	○
203	23	2	4	6	12	6
(79,30%)	(8,98%)	(0,78%)	(1,44%)	(2,34%)	(4,68%)	(2,34%)

Métadonnées relatives aux pourcentages de dyslexiques au sein de la population testée

¹⁵⁰ Nous souhaitions – à titre purement informatif et indicatif – avoir une idée de la proportion de personnes concernées par la dyslexie au sein de la population testée. Cependant, nous n'avons pas pris en considération cette variable dans les analyses statistiques. Non seulement les variables testées étaient déjà très nombreuses – et l'analyse statistique fastidieuse –, mais encore cela n'était pas pertinent puisque la majorité des personnes ont indiqué ne pas souffrir de troubles dyslexiques. De plus, la question posée à ce sujet et les réponses possibles étaient assez générales (manquaient de précision, de finesse). Il n'est pas non plus inutile de préciser que certaines personnes sont peut-être dyslexiques, mais n'ont pas été diagnostiquées. Comme nous l'abordons plus en profondeur dans la conclusion du mémoire, il serait utile à l'avenir de conduire une expérience similaire en s'intéressant spécifiquement à une population dyslexique, puisqu'aucune étude n'a encore été réalisée à ce sujet jusqu'alors, et ce, malgré l'instrumentalisation dont fait fréquemment l'objet cette population dans le débat public. Pour mener une étude sur cette population, il sera évidemment fondamental de se renseigner sur tous les paramètres qui doivent être pris en considération.

6. Résultats et analyses¹⁵¹

6.1. Rappel des variables et préparation des données

Pour rappel, notre recherche se destinait à mesurer les effets de certaines formes linguistiques inclusives (le masculin générique¹⁵², les doublets complets et les doublets abrégés) sur les temps de lecture (variable dépendante 1) et sur les représentations mentales (variable dépendante 2). Dans la deuxième tâche, nous souhaitions mesurer, sur base d'une échelle, le sentiment de gêne (variable dépendante 3) ressenti à la lecture de différentes phrases rédigées inclusivement en comparaison avec des phrases rédigées au masculin générique. Ce faisant, nous avons donc étudié la lisibilité des marqueurs inclusifs de deux façons différentes : de manière indirecte (tâche 1 : lisibilité inférée à partir des temps de lecture) et de manière directe (tâche 2 : lisibilité inférée à partir du degré de difficulté perçu lors de la lecture de phrases par les participant·es).

• **Objectif principal de l'étude** : Mesurer la vitesse de lecture et les représentations mentales selon trois conditions : (1) masculin générique ; (2) doublets complets ; (3) doublets abrégés par un point médian. Les mesures sont le temps de lecture et la réponse à la question « Combien pensez-vous qu'il y a d'hommes et de femmes qui exercent le métier qui vient de vous être présenté ? »

• **Objectif spécifique de l'étude** : en ce qui concerne les doublets abrégés réalisés par le point médian, comparer les cas morphologiquement simples (formes additives comme avocat·es et comédien·nes) avec les cas morphologiquement complexes (formes substitutives comme chanteur·euses).

Les trois variables dépendantes de notre étude ont été analysées à travers des modèles linéaires à effets mixtes conçus avec la « fonction *fitLMER.fnc* » du package 'LMERConvenienceFunctions' (Tremblay & Ransijn 2020). Cette fonction prend un modèle maximal qui a été spécifié ci-dessous pour chacune de nos variables dépendantes. Dans un premier temps, à partir de ce modèle maximal, la fonction trouve la structure optimale des effets fixes par une élimination en arrière. Dans un second temps, la fonction trouve la structure optimale des effets aléatoires par une sélection en avant. Enfin, dans un troisième et dernier temps, la fonction s'achève par une réélimination en arrière des effets fixes.

¹⁵¹ **Remarques préliminaires** : dans le bachelier et le master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, aucun cours de statistiques n'est dispensé. Par mesure de prudence, les différents tests statistiques réalisés dans le cadre de ce mémoire ont donc été réalisés en collaboration avec la chercheuse Julia Tibblin, doctorante de l'Université de Lund (Suède) à qui je tiens à adresser mes plus chaleureux remerciements pour l'accompagnement pédagogique de qualité dont elle m'a fait bénéficier.

¹⁵² Nous faisons ici figurer le masculin générique, les doublets flexions totales et partielles conjointement dans les dispositifs inclusifs. En effet, comme nous l'avons vu dans le cadre du second chapitre, en vertu de l'approche grammaticale du genre, le masculin est considéré comme étant un procédé à visée inclusive (malgré les nombreuses objections dont il a fait l'objet du côté des psycholinguistes et féministes), en ce qu'il détient cette capacité de désigner tant les femmes que les hommes.

Afin de quantifier la variation expliquée par le modèle, nous avons utilisé les mesures R^2 proposées par Nakagawa et Schielzeth (2013) calculées avec la « fonction *r2* » du package ‘performance’ (Lüdtke & coll. 2021). Ces mesures fournissent une valeur basée uniquement sur les effets fixes (R^2 marginal) et une autre valeur basée sur le modèle entier incluant les effets fixes et aléatoires (R^2 conditionnel).¹⁵³

Pour les trois variables dépendantes (effets interprétatifs de la forme linguistique utilisée, lisibilité inférée à partir des temps de lecture et degré de difficulté perçu lors de la lecture), nous proposons une analyse en deux temps. Dans un premier temps, nous proposons une interprétation des graphiques des statistiques descriptives. Dans un second temps, nous interprétons les résultats des statistiques inférentielles en présentant à cette fin le résumé du meilleur modèle (« the best fit model ») permettant d’expliquer la variance dans les résultats.

Nous tenons également à rappeler que l’objectif spécifique de cette étude, dans le cas des doublets abrégés, consistait à comparer les effets des doublets abrégés de type additif avec les effets des doublets abrégés de type substitutif. Cependant, dans l’analyse, nous établissons uniquement cette distinction morphologique pour l’analyse des temps de lecture. Il ne nous semblait en effet pas pertinent d’opérer cette comparaison pour analyser le pourcentage de représentations mentales féminines obtenu. En ce qui concerne l’évaluation de phrases à partir d’une échelle, seulement deux phrases mobilisaient les doublets abrégés par un point médian, une pour chaque catégorie morphologique. Il nous a par conséquent semblé risqué de tirer des conclusions générales à partir d’une seule phrase. Compte tenu du nombre peu élevé de phrases,

¹⁵³ Étant pleinement conscient·es que les manœuvres statistiques peuvent paraître abstraites et être difficiles à comprendre pour les novices, nous proposons ici une vulgarisation qui se veut la plus claire possible. Tout d’abord, il convient de préciser que l’objectif de réaliser des modèles est de trouver « *the best fit model* », c’est-à-dire le modèle susceptible d’expliquer au mieux la variance dans les réponses. En d’autres mots, ce modèle permet de mettre en évidence les facteurs (les variables) qui peuvent expliquer les différences qui existent dans les résultats. L’avantage d’analyser des données à travers des modèles linéaires à effets mixtes – tel que nous l’avons fait dans le cadre de notre analyse – est qu’il est possible d’inclure des effets fixes (les variables que nous souhaitons tester à l’origine dans notre étude), mais également des effets aléatoires (« random effects » en anglais) comme les participant·es et les métiers par exemple. De cette façon, si les réponses d’une personne sont drastiquement différentes par rapport à celles du reste du groupe, cela est pris en considération dans le modèle. Ce dernier s’efforce en effet d’équilibrer les résultats finaux afin de garantir qu’ils ne soient pas affectés parce qu’un item ou les réponses d’une personne sortent du groupe. Pour rendre nos propos plus concrets, partons d’un exemple. Pour la mesure des temps de lecture, comme effets fixes nous avons indiqué « forme de l’expérience », « longueur de phrase » et « position de la phrase » et comme effets aléatoires « participant·e » et « item ». Lors de la première étape du processus, la fonction prend ce modèle maximal et tente d’enlever une variable à la fois, parce que l’objectif est d’obtenir le modèle le plus simple possible. Dans un premier temps, il enlève la variable « phrase » et observe si ce modèle est meilleur que le modèle avec les trois variables. Si tel est le cas, il poursuit alors son travail en enlevant la variable « forme », et ainsi de suite. Dans le modèle final, il n’y a donc que les variables fixes qui contribuent de façon significative à expliquer la variance dans les réponses qui sont retenues. Dans un second temps, le modèle ajoute les effets aléatoires (c’est pour cette raison que l’on parle de « sélection en avant », car il les ajoute, tandis qu’« en arrière » il supprime et établit la comparaison en supprimant les variables). Dans un troisième temps, il refait le même processus qu’au début. Il y a trois étapes, mais la première et la troisième sont identiques, l’objectif de cette ultime étape est de déterminer si l’ajout des effets aléatoires a eu des conséquences pour les effets fixes. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter : Tremblay, A., & Ransijn, J. (2015). Package ‘LMERConvenienceFunctions’. *R Package Versio*, (2.10).

nous avons donc estimé qu'il était plus judicieux de présenter dans un premier temps les résultats sans tenir compte de cette distinction. Néanmoins, à titre purement informatif, à la fin de l'analyse nous montrons les résultats obtenus lorsque cette distinction est établie. Ces résultats doivent donc évidemment être interprétés avec une certaine réserve.

6.2. Effets interprétatifs de la forme linguistique utilisée

L'argument majeur en faveur de l'écriture inclusive est d'assurer une équitable visibilité des femmes et des hommes sur le plan linguistique et, ce faisant, dans nos représentations mentales. En effet, « des études expérimentales en psychologie, en sciences de l'éducation et en psycholinguistique (...) ont dès les années 1970 montré que des formes lexicales au générique masculin tendaient à amorcer des représentations masculines plutôt que mixtes ou neutres et que l'utilisation de formes inclusives pouvait permettre de déjouer ce biais masculin » (Abbou & coll. : 2018). Si cet argument fait consensus en psychologie expérimentale comme l'ont avancé Gygax et coll. dans *Le cerveau pense-t-il au masculin ?*, nous avons souhaité apporter des données scientifiques et empiriques additionnelles sur cette question. De fait, malgré le nombre important d'études qui y sont consacrées, l'argument du masculin générique est encore très rebattu dans le débat public comme nous avons pu l'observer dans le cadre du troisième chapitre.

Pour rappel, nous avons émis l'hypothèse que les textes rédigés inclusivement au moyen des doublets abrégés complets et abrégés activeront davantage de représentations mentales féminines que les textes au masculin générique. Nous pensons cependant qu'elles seront d'autant plus nombreuses pour les personnes ayant lu les textes avec les doublets complets, car il s'agirait de formes cognitivement plus saillantes. En somme, le pourcentage d'interprétations de l'expression linguistique comme renvoyant à un groupe de femmes sera plus important, par ordre croissant, pour (i) les doublets complets, (ii) les doublets abrégés et enfin (iii) le masculin générique.

6.2.1. Statistiques descriptives

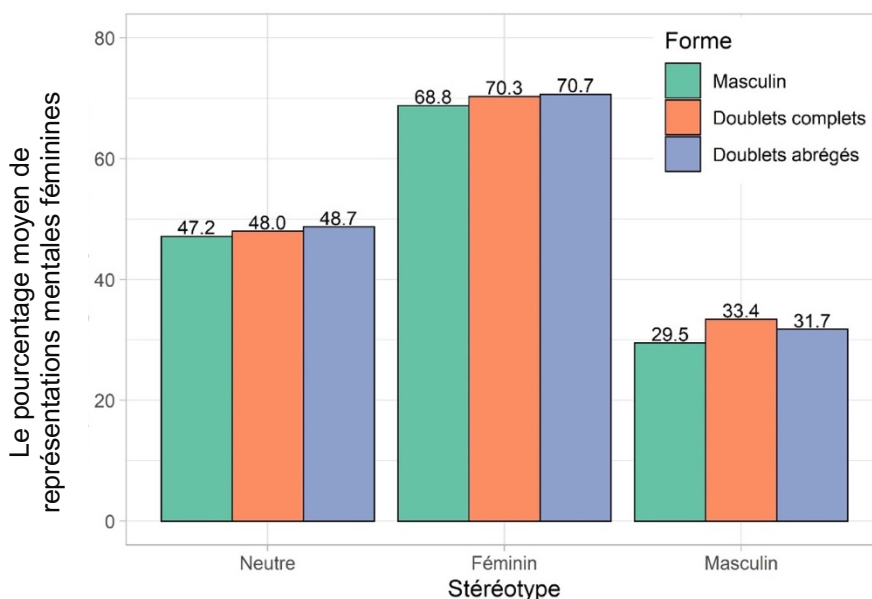


Figure 1. Pourcentage de représentations mentales féminines en fonction du stéréotype et de la forme.

La figure (1) proposée ci-dessus montre les pourcentages moyens de représentations mentales féminines¹⁵⁴ estimés en fonction du stéréotype (métiers de stéréotype neutre, féminin ou masculin) et de la forme du métier (masculin générique, doublets complets et doublets abrégés). Une lecture attentive de cette figure indique, conformément à notre hypothèse, que les participant·es qui ont lu les descriptions de métiers rédigées dans leur forme masculine ont donné les pourcentages les plus bas, et ce, indépendamment du niveau de stéréotype du métier. Preuve en est, ce pourcentage est même moins élevé (68,8%) pour les textes décrivant pourtant des métiers considérés comme étant davantage investis par les femmes. En somme, l'hypothèse selon laquelle le masculin générique suscite des représentations mentales majoritairement masculines se trouve, dans une certaine mesure, confirmée. Il convient toutefois de préciser que l'écart avec les deux autres formes linguistiques n'est pas considérable comme l'on peut aisément s'en aviser en consultant le graphique.

En observant les données obtenues pour les métiers de stéréotype neutre et les métiers de stéréotype féminin, il apparaît que le schéma est identique. La forme masculine est la forme qui a entraîné le moins de représentations de femmes (respectivement 47,2% et 68,8%), suivie par la forme « doublets complets » (respectivement 48% et 70,3%). Dans ces deux catégories de métier, ce sont les doubles flexions partielles qui ont suscité le pourcentage de représentations le plus élevé (respectivement 48,7% et 70,7%).¹⁵⁵ Nous ne sommes cependant pas en mesure de fournir les raisons pour lesquelles les doublets abrégés ont activé davantage de représentations mentales de femmes que les doublets complets. Ces observations semblent d'ailleurs contredire l'ordre que nous avons établi dans l'hypothèse rappelée en tête de section.

Nonobstant, ce constat n'est pas valable pour les métiers de stéréotype masculin. Lorsque l'on s'intéresse à cette catégorie, nous constatons que ce sont les doublets complets (33,4%), et non les doublets abrégés par un point médian (31,7%), qui ont entraîné le pourcentage de représentations le plus élevé. Notre hypothèse, à savoir que les doubles flexions totales seraient certainement plus saillantes du point de vue cognitif et entraîneraient des représentations mentales davantage féminines, semble donc être corroborée dans une certaine mesure pour les métiers masculins. Ces résultats laissent en effet entrevoir l'idée que les doubles flexions totales permettent de contrebalancer davantage des effets possibles de stéréotype dans le cas des professions considérées comme davantage investies par les hommes. Notons d'ailleurs que la différence entre la forme masculine et les doubles flexions totales est plus importante pour ces

¹⁵⁴ **Clarification :** dans l'analyse, afin d'éviter les lourdeurs, nous proposons le raccourci « pourcentage de représentations mentales féminines », car comme précisé dans la méthodologie, les participant·es devaient estimer (sur base d'une échelle) le nombre d'hommes et de femmes qui exerçaient chaque profession présentée.

¹⁵⁵ En ce qui concerne les métiers de stéréotype neutre, nous constatons que les pourcentages se rapprochent des 50%, ce qui n'est pas surprenant puisque ces métiers sont considérés comme étant investis équitablement par les hommes et les femmes. Toutefois, comme nous l'expliquons, même pour ces métiers neutres, les formes inclusives ont activé davantage de représentations mentales de femmes.

métiers (3,9%), que pour les métiers de stéréotype féminin (1,5%) ou les métiers de stéréotype neutre (0,8%).¹⁵⁶

6.2.2. Statistiques inférentielles

Le modèle maximal entré dans la fonction *fitLMER.fnc* contenait des effets fixes des variables *Forme* et *Stéréotype*, leur interaction, et des interceptes aléatoires des variables *Participant·e* et *Métier*.¹⁵⁷ Le modèle final est présenté dans le Tableau (1) et l'intercepte réfère au pourcentage de représentations de femmes des niveaux de variables suivants : *Forme = Masculin* et *Stéréotype = Neutre*. Les effets retenus dans ce résumé du meilleur modèle sont significatifs ($p < 0,05$).

Tableau (1). Résumé du meilleur modèle pour expliquer le pourcentage d'interprétations de l'expression linguistique comme renvoyant à un groupe de femmes

Pourcentage de représentations mentales féminines				
Prédicteurs	Estimations	95% CI	Statistique (t)	p
(Intercepte) ¹⁵⁸	46.90	42.40 – 51.39	20.46	<0.001
Forme : Doublets complets	1.59	0.24 – 2.94	2.31	0.021
Forme : Doublets abrégés	1.66	0.16 – 3.15	2.18	0.030
Stéréotype : féminin	21.94	15.73 – 28.14	6.93	<0.001
Stéréotype : masculin	-16.41	-22.61 – -10.20	-5.19	<0.001
Effets aléatoires				
Variance de l'intercepte aléatoire PARTICIPANT·E	16.59			
Variance de l'intercepte aléatoire ITEM	29.34			
ICC	0.21			
R ² marginal	0.526			
R ² conditionnel	0.624			

¹⁵⁶ Ces trois écarts ont été calculés comme suit : $33,4\% - 29,4\% = 3,9\%$ / $70,3\% - 68,8\% = 1,5\%$ / $48\% - 47,2\% = 0,8\%$.

¹⁵⁷ Nous tenons à préciser que pour l'ensemble des statistiques inférentielles présentées dans notre analyse, les effets aléatoires inclus sont les mêmes, à savoir « item (métier) » et « participant·e ». Les effets aléatoires sont inclus afin de prendre en considération la variation causée par le fait que certain·es participant·es répondent très différemment du reste de l'échantillon. Il est aussi important d'inclure la variable « item », car en l'incluant on évite qu'un passage de texte en particulier influence les prédictions. Ce faisant, si un passage de texte en particulier a causé des temps de lecture plus longs pour l'ensemble des participant·es et que l'on inclut 'item' comme effet aléatoire, ces temps de lecture « anormaux » ne vont pas influencer les prédictions. D'une certaine façon, il s'agit d'une manière de « se protéger » des valeurs anormales. Ces effets sont appelés effets aléatoires, car nous avons choisi un échantillon (plus ou moins aléatoire) de toute la population possible. Cela signifie qu'il n'a donc pas été possible de tester toute la population francophone ni tous les métiers (les items) qui existent. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter le site suivant <https://www.statsoft.fr/concepts-statistiques/glossaire/e/effets-aleatoires.html>

¹⁵⁸ L'intercepte se trouve à la valeur où toutes les variables sont à leur niveau le plus bas (leur niveau de base). Dans ce cas, la forme de base ce sont les textes au masculin et les stéréotypes de base ce sont les métiers de stéréotype neutre. Donc, l'intercepte réfère ici au pourcentage de représentations de femmes lorsque les textes sont écrits au masculin et que le stéréotype est neutre.

Comme le montre le tableau (1) proposé ci-dessus, en comparaison avec la forme masculine, les formes doubles complètes et abrégées avaient des effets principaux positifs sur le pourcentage d'interprétations de l'expression linguistique comme renvoyant à un groupe de femmes. Plus précisément, ces formes doubles augmentaient ce pourcentage avec 1.59 point (dans le cas des doublets complets) et 1.66 point (dans le cas des doublets abrégés par le point médian). Quant aux stéréotypes des métiers, le niveau *féminin* avait un effet principal positif et augmentait le pourcentage de 21.94 points. Le niveau *masculin*, quant à lui, avait un effet principal négatif, dans la mesure où il diminuait le pourcentage de 16.41 points par rapport au niveau *neutre* (l'intercepte dans le tableau).

Le modèle final ne contient pas d'interaction significative entre la forme et le stéréotype : l'influence des doublets complets et abrégés ne dépend donc pas du niveau de stéréotype. En d'autres mots, les doublets complets et abrégés n'activent pas davantage de représentations mentales de femmes pour les métiers de stéréotype masculin ou féminin que pour les métiers de stéréotype neutre.

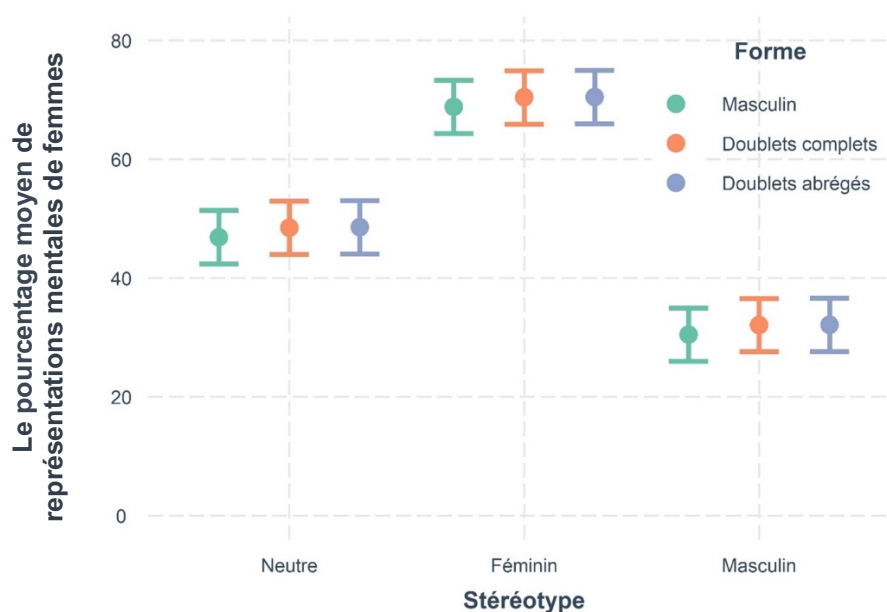


Figure 2. Les pourcentages de représentations mentales de femmes prédits par le modèle final.

Cette figure (2), illustrant plus concrètement les données présentes dans le tableau (1), montre les pourcentages de représentations mentales de femmes prédits par le modèle final en fonction du stéréotype du métier et de la forme dans laquelle il est écrit. Le modèle final prédit que le pourcentage moyen de représentations mentales de femmes pour les descriptions de métiers de « stéréotype neutre » écrits à la « forme masculine » s'élève à 46,9% (valeur de l'intercepte). Si l'on souhaite faire des prédictions – tel est l'objectif du modèle – et déterminer le pourcentage qui sera donné pour les mêmes textes, mais rédigés avec les doublets complets et les doublets abrégés,

il suffit d'ajouter l'intercepte (46,90) et les estimations données dans le tableau pour les doublets complets (1,59) et abrégés (1,66). Nous obtenons ainsi respectivement 48,49% et 48,56% de représentations de femmes.

De la même manière, pour estimer le pourcentage de représentations de femmes pour les textes décrivant des métiers de stéréotype féminin écrits au masculin générique, il suffit d'ajouter l'intercepte (46,90) avec l'estimation donnée pour les métiers de ce stéréotype (21,94) = 68,84%. Si ces mêmes textes sont écrits avec des doublets complets ou des doublets abrégés par le point médian, les pourcentages s'élèvent respectivement à 70,43% (46,90 + 21,94 + 1,59) et à 70,5% (46,90 + 21,94 + 1,66).

Si l'on souhaite déterminer le pourcentage qui sera donné pour des textes descriptifs sur des métiers de stéréotype masculin écrits au masculin générique, il suffit d'ajouter l'intercepte (46,90) et l'estimation donnée pour les métiers de ce stéréotype (-16,41) = 30,49% de femmes. Le modèle prédit donc que les descriptions de métiers écrites au masculin générique susciteront systématiquement moins de représentations mentales de femmes. Si ces mêmes textes sont écrits avec des doublets complets ou des doublets abrégés par le point médian, les pourcentages de femmes seront plus importants et s'élèveront respectivement à 32,08% (46,90 - 16,41 + 1,59) et à 32,15% (46,90 - 16,41 + 1,66).

Il convient enfin de préciser que ce modèle (effets fixes et aléatoires inclus) permet d'expliquer 62,4% de la variance dans les réponses. Lorsque sont uniquement inclus les effets fixes (c'est-à-dire forme et stéréotype), le modèle est en mesure d'expliquer 52,6% de la variance dans les réponses.

En définitive, ce qu'il importe de retenir et que nous avons déjà mis en exergue ci-dessus est qu'il n'existe pas d'interaction entre le stéréotype et la forme. Ce disant, nous signifions que les doublets complets et abrégés sont toujours aussi efficaces, en ce qu'ils augmentent systématiquement les taux de représentations mentales féminines, et ce, pour les trois types de stéréotypes. Intuitivement, nous avons pensé que dans le cas des métiers de stéréotype masculin, les doublets complets et abrégés auraient davantage augmenté ces taux. Dans la partie prévue à cet effet (cf. « discussion des résultats »), nous expliquons les raisons pour lesquelles, selon nous, ces derniers ne sont pas aussi élevés que ce que nous avons prédit.

6.3. Lisibilité inférée à partir des temps de lecture : analyse générale

Notre étude avait également pour principal objectif l'évaluation d'une éventuelle entrave à la lecture induite par l'utilisation des doublets complets et abrégés par le point médian, qui sont des méthodes de l'écriture inclusive sujettes à beaucoup d'objections dans les débats publics. Pour cause, ces dernières seraient nuisibles à la lisibilité des textes et rendraient la lecture plus fastidieuse. Pour vérifier cet argument sur le plan scientifique, nous avons mesuré les temps de lecture qui, tel que nous l'avons expliqué antérieurement, constituent un indicateur de difficulté intéressant.

Pour réaliser l'analyse des temps de lecture, notre intérêt s'est uniquement porté sur les phrases au sein desquelles apparaissaient les formes inclusives (toujours en position initiale), c'est-à-dire les phrases 1, 3 et 5. Les temps de lecture des phrases 2 et 4 n'ont donc pas été pris en considération, pour la simple raison que ces phrases ne comportaient pas ces formes. Lors de la préparation des textes, afin d'éviter de rédiger des textes artificiels, il nous a en effet semblé préférable de ne pas débiter chacune des phrases par le nom de la profession.

Avant d'effectuer les analyses, à l'instar de Schubert et coll. (2013), les temps de lecture anormalement courts, c'est-à-dire en dessous de 300 millisecondes, ont été supprimés. En outre, nous avons supprimé un temps de lecture, cette fois anormalement long, s'élevant à 361,5 secondes. Ce temps de lecture s'explique certainement par le fait que le ou la participant·e en question a pris une pause à ce moment précis de l'expérience. Par conséquent, il nous a paru plus judicieux de ne pas l'inclure dans les données, et ce, afin de ne pas compromettre l'exactitude des résultats.

Précisons enfin que nous avons centré la variable *Longueur de la phrase* sur la moyenne ($M = 109.6$ caractères), cette variable devant naturellement être prise en considération pour effectuer la mesure des temps qu'ont pris les participant·es pour lire les 108 phrases (18 textes composés chacun de six phrases)¹⁵⁹ qui leur étaient proposées dans la première partie de l'expérience. Précisons encore que cette moyenne de caractères est calculée automatiquement par le logiciel R – logiciel de statistiques – que nous avons employé pour réaliser les statistiques inférentielles présentées dans notre analyse. Cette moyenne est basée sur l'ensemble des phrases des trois conditions expérimentales (doublets abrégés, doublets complets et masculin générique). En revanche, nous attirons l'attention sur le fait que les données des statistiques descriptives proposées ci-après **n'ont pas été centrées** sur cette moyenne.

¹⁵⁹ Pour rappel, les dix-huit textes proposés ont fait l'objet d'une découpe en 6 phrases afin d'obtenir des temps de lecture plus précis.

6.3.1. Statistiques descriptives

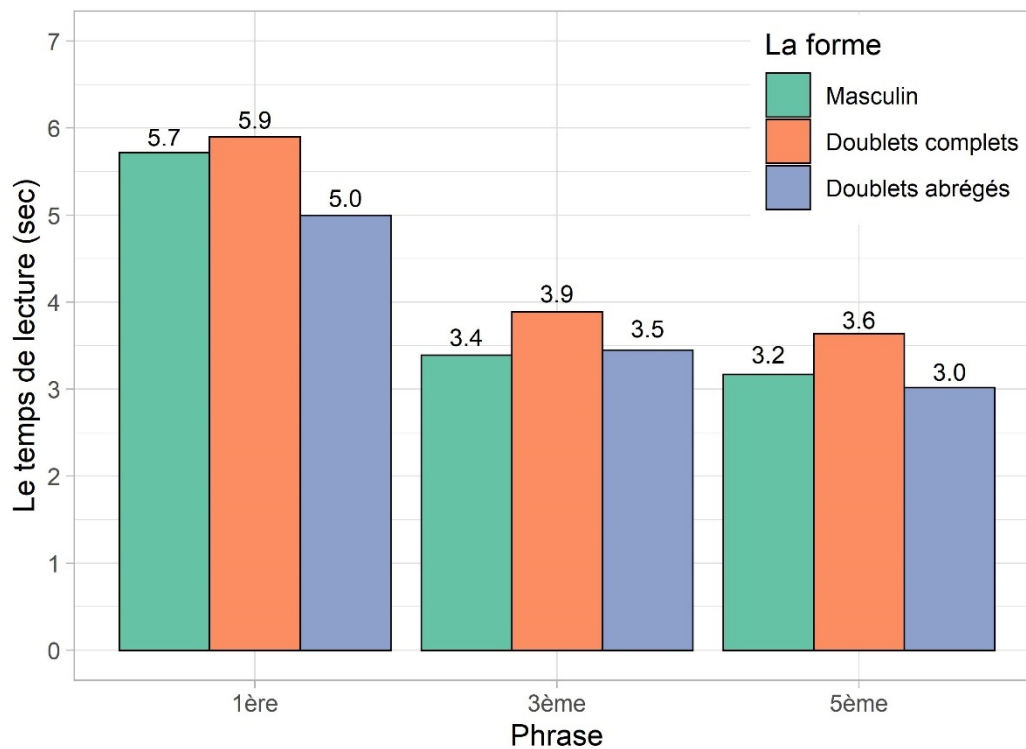


Figure 3. Les temps de lecture moyens en fonction de la phrase et de la forme du métier.

Sur base de cette figure (3), illustrant les temps de lecture moyens en fonction de la phrase et de la forme du métier, nous constatons que les temps de lecture sont toujours plus longs pour les premières phrases que pour les troisièmes et cinquièmes. Une telle constatation n'est en soi pas étonnante. Les premières phrases annoncent en effet le début d'un nouveau texte et donc d'une nouvelle thématique (une nouvelle profession est présentée), ce qui implique un temps certain d'adaptation. En somme, il est donc normal que les participant·es prennent plus de temps pour intégrer cet arsenal de nouvelles informations qui leur sont présentées dans les phrases inaugurales. D'ailleurs, on observe que cette familiarisation se fait assez rapidement, comme en attestent les temps de lecture des deux autres phrases qui sont moins importants.

Conformément à notre hypothèse, nous observons également que les doublets complets entraînent systématiquement – pour chacune des phrases – les temps de lecture les plus longs. Étant donné que la longueur de la phrase¹⁶⁰ n'est pas prise en considération dans les moyennes présentées dans cette figure (cf. supra), ces résultats ne sont pas non plus véritablement surprenants. Des formes intégrales prennent logiquement plus de temps à lire que des formes masculines et des formes abrégées. Cependant, il importe de noter que l'écart existant entre les temps de lecture des phrases écrites avec les doublets complets et des phrases écrites dans les

¹⁶⁰ À titre informatif, le nombre de caractères moyen (nous avons pris les textes au masculin en guise de référence) est de 108,28 pour les premières phrases, de 101,89 caractères pour les troisièmes phrases et, enfin, de 99,3 caractères pour les cinquièmes phrases.

deux autres conditions devient progressivement plus faible au fur et à mesure des phrases. Par exemple, si l'on se concentre sur l'écart entre les doublets complets et les doublets abrégés, on remarque qu'il s'élève à 0,9 seconde pour la première phrase, 0,5 seconde pour la troisième phrase et 0,6 seconde pour la cinquième phrase. Lors de la première exposition, les doublets complets ont vraisemblablement été perçus comme des groupes nominaux avec une coordination (les étudiantes et les étudiants, par exemple) et il est donc normal que la durée de leur lecture soit proportionnelle à la longueur du texte (nombre de mots ou de signes). À partir des troisièmes et cinquièmes phrases, comme nous l'avons vu ci-dessus, les doublets ont été lus plus rapidement : la seule hypothèse qui pourrait expliquer ces résultats est que les doublets ont été réinterprétés en lecture comme un « seul mot » et lus comme tels, avec une accélération, car l'on automatise leur reconnaissance.

En revanche, en ce qui concerne les premières phrases, il est étonnant d'observer que les phrases avec les doublets abrégés ont en moyenne été lues plus rapidement (de 0,7 seconde) que les phrases au masculin. Nous ne sommes toutefois pas en mesure de déterminer les causes de cette différence, dans la mesure où nous avons émis l'hypothèse inverse, à savoir que les premières phrases présentant les noms de métiers avec le point médian seraient lues plus lentement que les phrases au masculin. Deux raisons peuvent expliquer cette observation. D'une part, les personnes étaient peut-être plus réfractaires au point médian et ont donc lu les premières phrases présentant cette forme inclusive controversée avec moins d'attention. D'autre part, les phrases avec les doublets abrégés n'ont tout simplement pas posé de difficultés de lecture aux participant·es, ce qui est tout à fait probable puisque la différence de vitesse de lecture entre les deux formes est minimale. À cet égard, notons que l'écart en question se réduit considérablement au fur et à mesure des phrases : les temps de lecture des troisièmes phrases avec le point médian sont en moyenne plus longs (0,1 seconde) que les temps de lecture des phrases au masculin et moins longs (0,2 seconde) pour les cinquièmes phrases. En tout état de cause, ces résultats semblent indiquer que les phrases avec les doublets abrégés sont lues aussi rapidement que les phrases au masculin, ce qui peut donc attester d'une bonne lisibilité des phrases présentant ce marqueur inclusif.

6.3.2. Statistiques inférentielles

Après une transformation logarithmique des temps de lecture¹⁶¹, un modèle maximal contenant des effets fixes des variables *Forme* et *Phrase*, leur interaction, un effet fixe de la variable *Longueur de la phrase* ainsi que des interceptes aléatoires des variables *Participant·e* et

¹⁶¹ Les temps de lecture ont été log-transformés de façon à réduire l'asymétrie de leur distribution. Pour récapituler, dans notre analyse, dans les analyses statistiques inférentielles pour être plus précis, les temps de lecture ont donc à la fois été transformés logarithmiquement et centrés sur la moyenne ($M = 109,6$ caractères), cette moyenne étant pour rappel ici basée sur l'ensemble des phrases des trois conditions expérimentales testées dans l'expérience.

Item a été entré dans la fonction *fitLMER.fnc*. Le modèle final est présenté dans le Tableau (2) et l'intercepte réfère au temps de lecture lorsque la variable *Phrase* est à la valeur 'Phrase 1' et *Longueur de la phrase* est à la moyenne de caractères qui, pour rappel, a été centrée à 109.6 caractères. Les effets retenus dans ce résumé du meilleur modèle sont significatifs ($p < 0,05$).

Tableau (2). Résumé du meilleur modèle expliquant les temps de lecture (en logarithme).

Temps de lecture (après transformation logarithmique)				
<i>Prédicteurs</i>	<i>Estimations</i>	<i>95% CI</i>	<i>Statistique</i>	<i>p</i>
(Intercepte)	1.368	1.30 – 1.44	37.87	<0.001
Phrase : 3ème	-0.442	-0.47 – -0.42	-31.87	<0.001
Phrase : 5ème	-0.519	-0.55 – -0.49	-37.35	<0.001
Longueur de la phrase (caractères)	0.005	0.00 – 0.01	12.21	<0.001
Effets aléatoires				
Variance de l'intercepte aléatoire PARTICIPANT·E	0.21			
Variance de l'intercepte aléatoire ITEM	0.01			
ICC	0.35			
R ² marginal	0.095			
R ² conditionnel	0.410			

Ce tableau (2), présentant le résumé du meilleur modèle pour expliquer les temps de lecture, montre que les seules variables qui exercent une influence significative sur les temps de lecture sont les variables *Phrase* ($p < 0,001$) et *Longueur de la phrase* (0,005 et $p < 0,001$). Plus concrètement, nous observons que les troisièmes ($1,368 - 0,442 = \mathbf{0,926 \log(sec)}$) et cinquièmes ($1,368 - 0,519 = \mathbf{0,849 \log(sec)}$) phrases sont lues plus rapidement que les premières ($\mathbf{1,368 \log(sec)}$) et que, naturellement, au plus le nombre de caractères que contient la phrase est élevé, au plus le temps de lecture est long. Ainsi, ce modèle final permet de prouver que les temps de lecture plus longs qu'ont montrés les statistiques descriptives pour les phrases avec les doublets complets s'expliquent simplement par la variable « longueur de la phrase » (0,005), c'est-à-dire par le nombre de caractères plus important que contiennent les phrases rédigées sous cette condition. Les propos tenus par Vervier au sujet du dédoublement et de l'impact sur la lecture sont donc effectivement valides sur le plan scientifique : « le dédoublement allonge les phrases et le texte, et donc le temps de lecture, mais ne nuit pas à la compréhension » (8 : 2018).

Nous pouvons d'ailleurs constater que la variable « forme du métier » n'a pas été reprise dans le meilleur modèle présenté ci-dessus, ce qui signifie simplement que cette variable n'a pas exercé une influence significative sur les temps de lecture. Enfin, il est à noter que ce modèle (effets fixes et aléatoires inclus) permet d'expliquer 41% de la variance dans les réponses. Lorsque sont uniquement pris en considération les effets fixes (forme et stéréotype), ce modèle permet d'expliquer 9,5% de la variance dans les réponses.

6.4. Lisibilité inférée à partir des temps de lecture : analyse comparée des doublets abrégés additifs et substitutifs

Dans cette sous-section, nous répondons à l'objectif spécifique de notre recherche consistant à déterminer si les participant·es ont éprouvé davantage de difficultés pour lire les phrases avec les doublets abrégés de type additif (formes morphologiquement simples) que celles avec les doublets abrégés de type substitutif (formes morphologiquement complexes). Notre hypothèse est que les temps de lecture seront en moyenne plus importants pour cette dernière sous-catégorie de doublets abrégés. Les formes complexes, tel que le suggère leur nom, sont potentiellement plus difficiles à lire, en tout cas lors de la première rencontre, puisqu'elles impliquent une substitution du suffixe masculin par le suffixe féminin. Le manuel d'écriture inclusive de l'agence de communication Mots-Clés, à propos duquel nous avons parlé dans le cadre du second chapitre, préconise d'ailleurs « de limiter le recours au point médian pour les termes dont la forme féminine s'obtient par ajout plutôt que par substitution » (2019 : 11).

6.4.1. Statistiques descriptives

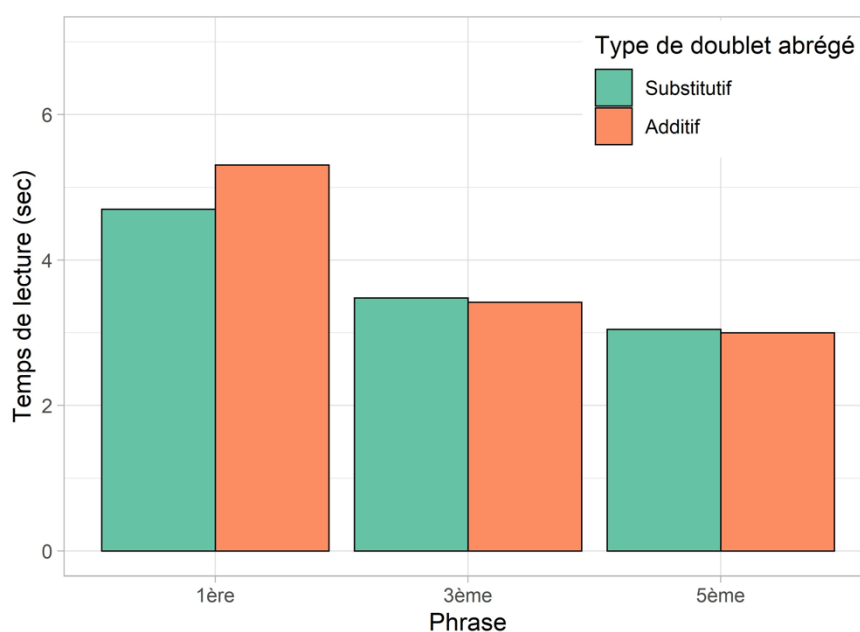


Figure 4. Les temps de lecture moyens en fonction de la phrase et du type de doublet abrégé.

En examinant la figure (4), présentant les temps de lecture moyens en fonction de la phrase et du type de doublet abrégés, conformément à ce que nous avons observé dans l'analyse générale des temps de lecture proposée ci-avant et pour des raisons similaires, on s'aperçoit que les temps de lecture sont toujours plus importants pour les premières phrases.

Il est important de garder à l'esprit que les temps de lecture proposés dans ces statistiques descriptives n'ont pas été centrés sur la moyenne de caractères qui, pour rappel, constitue un facteur exerçant une influence inévitable sur les temps de lecture. Il n'en demeure pas moins que ces statistiques descriptives sont intéressantes, en ce qu'elles mettent déjà en évidence que, contrairement à ce que l'on avait prédit, il n'existe pas de différence significative entre le temps que les participants ont pris pour lire les phrases comportant les doublets abrégés substitutifs et celles comportant les doublets abrégés additifs. La différence des temps de lecture entre ces deux formes s'élève en effet à 0,07 seconde pour les troisièmes phrases et à 0,06 seconde pour les cinquièmes. Si la différence est certes plus élevée pour les premières phrases, elle reste toutefois infime (0,61 seconde). En outre, les troisièmes phrases avec les doublets abrégés substitutifs comportaient en moyenne 110 caractères, tandis que les troisièmes phrases avec les doublets abrégés additifs comportaient en moyenne 101,67 caractères. Cette petite différence entre les nombres de caractères explique donc certainement cette légère différence entre les temps de lecture.

En revanche, lorsque l'on se concentre sur les premières phrases, il est étonnant de constater que ce ne sont pas celles avec les doublets abrégés substitutifs (4,69 secs) qui ont suscité les temps de lecture les plus longs, comme nous l'avions prédit, mais bien celles avec les doublets abrégés additifs (5,30 secs). Afin de comprendre ces différences, nous avons mesuré le degré de complexité des phrases à l'aide de l'outil d'analyse automatique *Amesure*. Cet outil a été développé par Thomas François, chercheur du Centre de Traitement automatique du Langage (CENTAL). Bien qu'il soit normalement conçu pour analyser les textes administratifs et en évaluer le niveau de lisibilité¹⁶² (de difficulté à la lecture) sur une échelle à cinq niveaux, cet outil

¹⁶² Sur la webversion de leur outil, le CENTAL apporte des informations sur ce qu'est la formule de lisibilité, à la base de leur outil : « La lisibilité est une discipline scientifique située à la croisée des sciences de l'éducation, de la psycholinguistique et du traitement automatique du langage dont l'objectif est d'évaluer la difficulté de textes pour une population donnée. Plus précisément, la lisibilité vise à prédire les difficultés de compréhension d'un texte pour une population donnée, en se basant uniquement sur l'analyse des caractéristiques de ce texte. Par conséquent, les caractéristiques des lecteurs (âge, niveau d'éducation, ethnie...) et les particularités de la situation de lecture (lecture loisir, temps de lecture limité, situation de stress...), sont considérées comme similaires au sein de la population d'intérêt. Cette hypothèse produit certes un modèle qui est moins ajusté à la réalité de la lecture d'un individu spécifique, mais qui peut par contre poser un discours plus général, et par conséquent, plus directement utile pour l'instruction d'un groupe d'étudiants. Parmi les formules de lisibilité les plus connues, citons celles de Flesch (1948), Dale et Chall (1948), Gunning (1952), ou encore Flesch-Kincaid (1975). ». (voir Cental - UCLouvain. (s.d.). *Amesure*. [En ligne <https://cental.uclouvain.be/amesure/>] ou encore voir François, T., Brouwers, L., Naets, H., &

se révèle intéressant pour notre analyse, en ce qu'il nous offre la possibilité de connaître le niveau de difficulté globale de nos phrases. Le score de difficulté globale moyen obtenu avec l'outil¹⁶³ est estimé à 2,28 pour les phrases avec les doublets abrégés additifs et à 2,25 pour celles avec les doublets abrégés substitutifs. La différence entre ces deux scores étant elle aussi infime, il n'est pas possible de garantir qu'elle puisse justifier les temps de lecture plus longs des phrases avec les doublets abrégés additifs. En outre, les premières phrases des textes avec les doublets abrégés substitutifs comportaient en moyenne 116,44 caractères, tandis que les troisièmes phrases des textes avec les doublets abrégés additifs comportaient en moyenne 113,78 caractères. Cette légère différence entre les nombres de caractères peut donc également expliquer la différence entre les temps de lecture. Les statistiques inférentielles présentées ci-après, quant à elles centrées sur la moyenne de caractères, permettront de déterminer si le nombre de caractères a effectivement exercé une influence significative sur les temps de lecture et permettront, le cas échéant, de mettre en exergue les effets déterminants.

6.4.2. Statistiques inférentielles

Après une transformation logarithmique des temps de lecture¹⁶⁴, un modèle maximal contenant des effets fixes des variables *Type* et *Phrase*, leur interaction, un effet fixe de la variable *Longueur de la phrase* ainsi que des interceptes aléatoires des variables *Participant-e* et *Item* a été entré dans la fonction *fitLMER.fnc*. Le modèle final est présenté dans le « Tableau 3 » et l'intercepte réfère au temps de lecture lorsque la variable *Type* est à la valeur 'substitutif', la variable *Phrase* est à la valeur 'Phrase 1' et *Longueur de la phrase* est à la moyenne de caractères centrée à 106,5 caractères.¹⁶⁵ Les effets retenus dans ce résumé du meilleur modèle sont significatifs ($p < 0,05$).

Fairon, C. (2014, July). *AMesure: a readability formula for administrative texts (AMESURE: une plateforme de lisibilité pour les textes administratifs)* [in French]. In Proceedings of TALN 2014 (Volume 2: Short Papers) (pp. 467-472).

¹⁶³ Nous avons soumis les premières phrases des neuf textes écrits avec les doublets abrégés additifs et les premières phrases des neuf autres textes écrits avec les doublets abrégés substitutifs. Nous avons ensuite calculé la moyenne des niveaux de difficulté globale obtenus pour chaque type de doublets. Il importe de préciser que pour calculer les différents taux de difficulté globale, nous n'avons pas retenu l'analyse textuelle qui n'est pas pertinente ici, puisque les textes étaient présentés aux participant·es phrase par phrase. Nous avons donc recalculé le niveau de difficulté globale sans tenir compte des mesures textuelles.

¹⁶⁴ Comme pour l'analyse générale des temps de lecture proposée dans la section précédente, les temps de lecture ont été log-transformés de façon à réduire l'asymétrie de leur distribution et ont été centrés sur la moyenne de caractères.

¹⁶⁵ La moyenne est centrée automatiquement par le logiciel statistique. Nous tenons toutefois à préciser qu'il est normal que cette moyenne soit différente de la moyenne que nous avons utilisée pour l'analyse générale des temps de lecture, cette dernière prenant en considération les 18 textes dans les trois versions. Ici, il s'agit de la moyenne de caractères des 18 textes écrits dans la condition expérimentale qui nous occupe dans ce point d'analyse, à savoir les doublets abrégés par le point médian.

Tableau (3). Résumé du meilleur modèle expliquant les temps de lecture des phrases avec doublets abrégés additifs et substitutifs.

Temps de lecture (après transformation logarithmique)				
<i>Prédicteurs</i>	<i>Estimations</i>	<i>IC</i>	<i>Statistiques</i>	<i>p</i>
(Intercepte)	1,236	0.57 – 0.93	8.24	< 0.001
Type ¹⁶⁶ : additif	0.122	0.02 – 0.22	2.38	0.017
Phrase : 3ème	-0.395	-0.46 – -0.33	-12.05	< 0.001
Phrase : 5ème	-0.468	-0.53 – -0.40	-14.33	< 0.001
Longueur de phrases (caractères)	0.005	0.00 – 0.01	7.81	< 0.001
Type : additif * Phrase : 3ème	-0.122	-0.21 – -0.03	-2.64	0.008
Type : additif * Phrase : 5ème	-0.105	-0.19 – -0.01	-2.27	0.023
Effets aléatoires				
Variance de l'intercepte aléatoire PARTICIPANT·E	0.25			
Variance de l'intercepte aléatoire ITEM	0.01			
ICC	0.35			
R ² marginal	0.093			
R ² conditionnel	0.443			

Ce tableau (3), présentant le résumé du meilleur modèle pour expliquer les différences entre les temps de lecture des doublets abrégés additifs et substitutifs, montre que les seules variables qui ont exercé une influence significative sur les temps de lecture sont les variables *Type : additif* (0,112) et *Longueur de la phrase* (0,005). Les deux hypothèses que nous avons formulées précédemment sont donc exactes.

Nous remarquons que les premières phrases écrites avec les doublets abrégés additifs sont lues un peu plus lentement ($1,236 \log(\text{sec}) + 0,122 \log(\text{sec}) = \mathbf{1,358 \log(\text{sec})}$) que les premières phrases avec les doublets abrégés substitutifs (soit la valeur de l'intercepte : $\mathbf{1,236 \log(\text{sec})}$). Cependant, le modèle prédit que la vitesse de lecture des phrases avec les doublets additifs reprend rapidement un rythme normal puisque la différence susmentionnée disparaît dès les troisièmes ($1,236 + 0,122 - 0,395 - 0,122 = \mathbf{0,841 \log(\text{sec})}$) et cinquièmes phrases ($1,236 + 0,122 - 0,468 - 0,105 = \mathbf{0,785 \log(\text{sec})}$). Il convient de préciser que ce modèle – effets fixes et aléatoires inclus – explique 44,3% de la variance dans les réponses et 9,3% si l'on se base uniquement sur les effets fixes.

¹⁶⁶ Type = type de doublets abrégés.

A posteriori, une autre hypothèse davantage plausible, et à laquelle nous n'avons pourtant pas songé lors de l'élaboration de l'étude expérimentale, peut tout à fait expliquer que les doublets abrégés additifs – plus que les doublets abrégés substitutifs – aient légèrement allongé les temps de lecture des premières phrases. Au sein de la liste des neuf doublets abrégés additifs, que nous présentions assez naïvement comme étant plus simples que les doublets abrégés substitutifs, figuraient six métiers terminant par le son final nasal /ɛ̃/. Cependant, pour être féminisé lors de la lecture – à haute voix ou silencieuse –, ce son nasal présent dans les noms de profession doit être transformé en son non-nasal /ɛn/.

- (1) Esthéticien [ɛs.te.ti.sjɛ̃] vs esthéticienne [ɛs.te.ti.sjɛn]
- (2) Diététicien [dje.te.ti.sjɛ̃] vs diététicienne [dje.te.ti.sjɛn]
- (3) Mathématicien [ma.te.ma.ti.sjɛ̃] vs mathématicienne [ma.te.ma.ti.sjɛn]
- (4) Chirurgien [ʃi.ʁyʁ.ʒjɛ̃] vs chirurgienne [ʃi.ʁyʁ.ʒjɛn]
- (5) Écrivain [e.kʁi.vɛ̃] vs écrivaine [e.kʁi.vɛn]
- (6) Comédien [kɔ.me.djɛ̃] vs comédienne [kɔ.me.djɛn]

Dans ces six cas de figure, il n'est pas possible de simplement ajouter la désinence morphologique du féminin à la forme masculine, ce qui a donc pu perturber les participant·es lors de leur première exposition à ces formes et ralentir la vitesse de lecture. Pour féminiser des mots de ce type, il est en effet nécessaire de reprendre le mot en entier, ce qui, tout bien considéré, n'est pas le cas des formes substitutives. Par exemple, nous pouvons dire sans grande difficulté « agricultrices ». Cependant, comme nous l'avons vu, dès les deuxièmes et troisièmes occurrences des noms de métier (c'est-à-dire dès les deuxièmes et troisièmes phrases), cette différence dans les temps de lecture disparaît : la vitesse de lecture récupère un rythme normal (figure 5). L'explication la plus vraisemblable est que les participant·es ont été surpris·es de rencontrer ces formes qui leur ont paru plus complexes dans un premier temps, mais que cet effet de surprise s'est rapidement dissipé, en vertu de l'effet d'habituation.

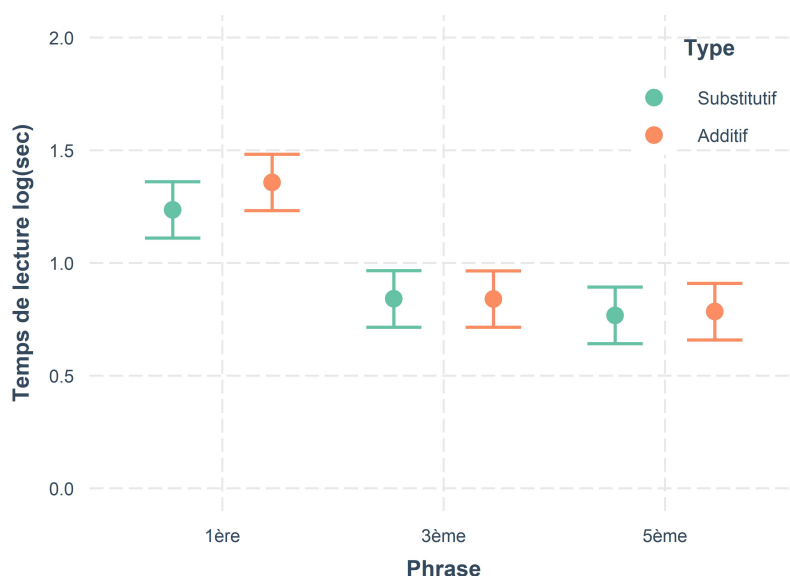


Figure 5. Les temps de lecture prédits par le modèle final en fonction du type de doublets abrégés

6.5. Degré de difficulté perçu lors de la lecture de phrases

Comme nous l'avons mentionné dans la partie méthodologique, dans le deuxième volet de l'expérience, sur base d'une échelle allant de 1 (« très facile à lire ») à 7 (« très difficile à lire »), les participant·es devaient évaluer le degré de difficulté perçu lors de la lecture de différentes phrases. Nous avons proposé deux phrases rédigées sous la condition « masculin générique », deux phrases sous la condition « doublets complets » et, enfin, deux phrases sous la condition « doublets abrégés par le point médian ». La totalité de la population participante était donc ici confrontée aux trois conditions susdites, contrairement à la première partie de l'enquête où chacun·e disposait des dix-huit textes écrits dans une seule et même condition.

Par le biais de cet exercice, nous souhaitons observer s'il y avait une corrélation entre la forme de l'expérience à laquelle les participant·es avaient été exposé·es lors de la première tâche et la manière dont était auto-évaluée la lecture des phrases présentées dans la seconde. En d'autres termes, nous souhaitons déterminer s'il y avait un potentiel effet d'habitude. Nous avons ainsi émis comme hypothèse que la lecture des phrases mobilisant les doublets abrégés et les doublets complets serait évaluée plus favorablement par les personnes soumises à ces deux formes inclusives préalablement.

6.5.1. Statistiques descriptives

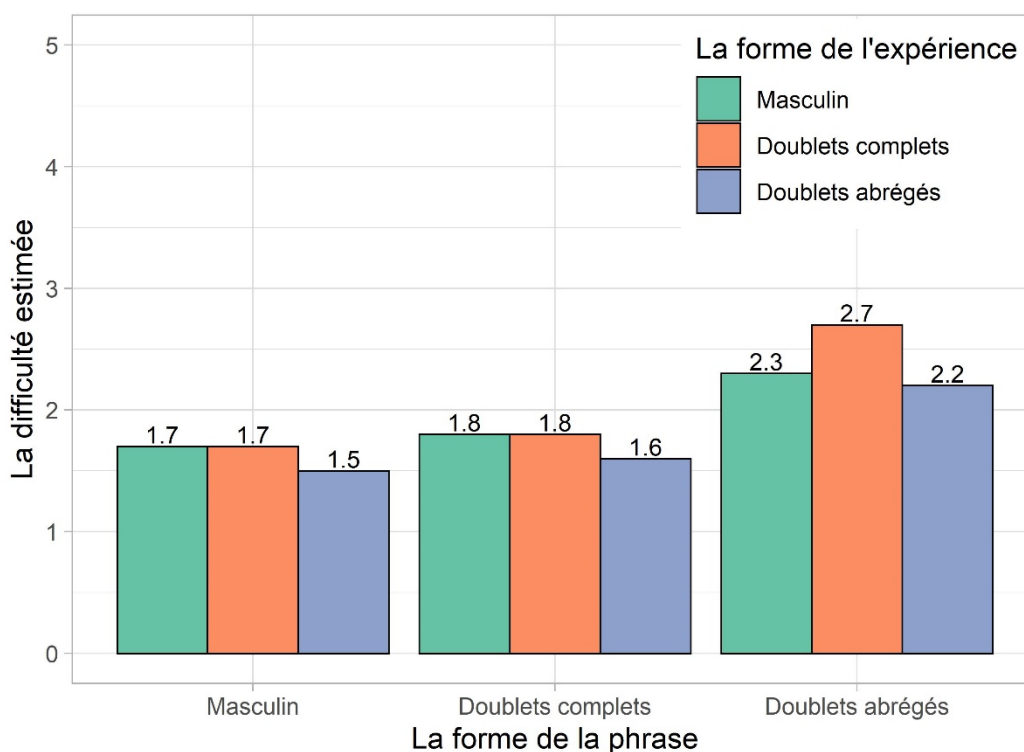


Figure 6. La difficulté moyenne des phrases estimée en fonction de la forme de la phrase et de l'expérience.

Tout d'abord, en observant la figure (6), il apparaît manifestement que l'ensemble des phrases n'ont pas semblé particulièrement difficiles aux yeux des participant·es, le plus grand taux de difficulté s'élevant en effet à 2,7 (sur 5).

Ce sont les phrases écrites avec les doublets abrégés qui ont en moyenne été auto-évaluées comme étant plus difficiles à lire (2,4), plus que celles au masculin générique (1,63) et celles avec les doublets complets (1,73).¹⁶⁷ Nous remarquons également que les personnes ayant lu les dix-huit textes rédigés sous la condition « doublets complets » ont donné le plus grand score de difficulté pour les phrases écrites avec les doublets abrégés (2,7%). Les lectorats des textes écrits dans les deux autres conditions ont en effet donné un score de difficulté légèrement moins important (2,3 pour masculin et 2,2 pour doublets abrégés).

Bien que la différence ne soit pas importante, il apparaît également que les phrases écrites au masculin ont été jugées légèrement plus faciles à lire (0,2%) par les personnes ayant lu les textes avec les doublets abrégés. Il n'est évidemment pas possible de tirer des conclusions générales à partir d'une différence si minime, mais l'hypothèse selon laquelle les phrases au masculin ont pu paraître un peu plus simples pour ces personnes en contraste avec les textes qu'elles ont lus lors du premier exercice ne peut pas être exclue.

Enfin, il est intéressant d'observer que l'ensemble des participant·es – c'est-à-dire toutes les formes d'expérience confondues – ont indiqué qu'il était presque aussi facile de lire les phrases avec les doublets complets que celles écrites au masculin. La différence de difficulté étant en effet quasi nulle (0,1), il semblerait que les phrases mobilisant ce dispositif inclusif aient été favorablement perçues par l'ensemble de l'échantillon.

Les résultats obtenus invalident cependant l'hypothèse que nous avons émise concernant la corrélation entre la condition expérimentale de la première tâche et la manière d'évaluer les phrases dans la deuxième tâche (effet d'habituation). De fait, il apparaît que la forme de la première partie de l'expérience n'a pas exercé une influence significative sur l'évaluation des phrases contenant des métiers écrits au masculin ou avec les doublets complets. Ainsi, nous observons que les personnes confrontées aux doublets abrégés dans la première tâche n'ont pas évalué la lecture des phrases avec doublets abrégés comme étant plus facile que les personnes confrontées aux autres formes. La différence est, dans ce cas, elle aussi minime et peu significative (0,1 de différence avec le groupe masculin par exemple). Dans le même ordre d'idées, les personnes qui ont lu les textes au masculin ont indiqué le même niveau de difficulté (1,8) pour les phrases avec les doublets complets que les personnes soumises à cette condition au cours de la première partie de l'expérience.

¹⁶⁷ Il s'agit des moyennes du degré de difficulté perçue pour chacune des formes de phrase ($1,7 + 1,7 + 1,5 = 4,9/3 = 1,63$), ($1,8 + 1,8 + 1,6 = 5,2/3 = 1,73$), ($2,3 + 2,7 + 2,2 = 7,2/3 = 2,4$).

6.5.2. Statistiques inférentielles

Le modèle maximal entré dans la fonction *fitLMER.fnc* pour analyser le degré de difficulté perçu des six phrases proposées dans l'expérience contenait des effets fixes des variables *Forme (expérience)* et *Forme (phrase)*, leur interaction, et des interceptes aléatoires des variables *Participant-e* et *Item*. Le modèle final est présenté dans le Tableau (4) et l'intercepte réfère au degré de difficulté des phrases écrites au masculin : *Forme (phrase) = Masculin*. Les doublets complets et doublets abrégés sont donc ici comparés avec le masculin qui constitue l'intercepte. Les effets retenus dans ce résumé du meilleur modèle sont significatifs ($p < 0,05$), excepté l'effet « forme (phrase) : doublets complets ». ¹⁶⁸

Tableau (4). Résumé du meilleur modèle pour expliquer le degré de difficulté perçue

Difficulté perçue lors de la lecture des six phrases				
Prédicteurs	Estimations	95% CI	Statistique (t)	p
(Intercepte)	1.63	1.38 – 1.89	12.39	<0.001
Forme (phrase) : Doublets complets	0.09	-0.26 – 0.43	0.50	0.616
Forme (phrase) : Doublets abrégés	0.75	0.40 – 1.09	4.27	<0.001
Effets aléatoires				
Variance de l'intercepte aléatoire PARTICIPANT-E	0.54			
Variance de l'intercepte aléatoire ITEM	0.03			
ICC	0.34			
R ² marginal	0.063			
R ² conditionnel	0.378			

À la lumière des analyses proposées, il s'est avéré que la forme de la première partie de l'expérience ne contribuait pas de façon significative à expliquer la variance dans les réponses. Le modèle final, présenté dans le tableau (4) ci-dessus, ne contient donc qu'un effet fixe : celui de la forme de la phrase. Les prédictions du modèle (figure 7) montrent que les phrases contenant des doublets complets ne sont pas significativement plus difficiles ($1,63 + 0,09 = 1,72$) en comparaison avec les phrases écrites au masculin (1,63). En revanche, comme les résultats descriptifs l'ont suggéré, les phrases contenant des doublets abrégés ont été jugées plus difficiles que celles écrites au masculin ($1,63 + 0,75 = 2,38$). *In fine*, le modèle final confirme qu'il n'existe pas d'interaction significative entre la forme de la phrase évaluée et la forme de l'expérience, cette

¹⁶⁸ Étant donné que $p > 0,05$ ($p = 0,616$), cela signifie que les doublets complets n'ont pas exercé une influence notable sur le degré de difficulté, contrairement aux doublets abrégés $p < 0,05$ ($p < 0,001$).

dernière variable n'ayant d'ailleurs pas été reprise dans ce « best fit model ». Cela signifie donc que l'influence de la forme de la phrase est la même, indépendamment de la forme de l'expérience.

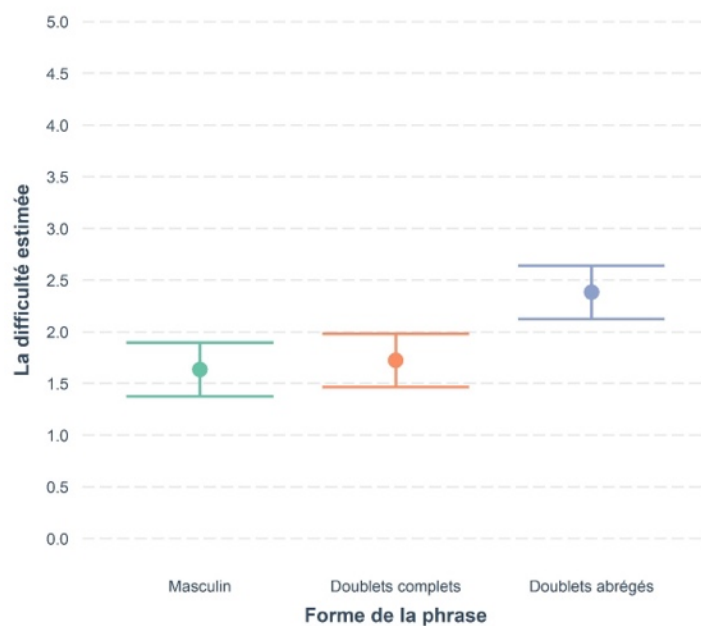


Figure 7. La difficulté prédite par le modèle final.

6.5.3. Analyses complémentaires pour une meilleure interprétation des résultats et distinction entre doublets additifs et substitutifs

Les résultats obtenus pour l'évaluation de la difficulté de lecture de différentes phrases sur base d'une échelle de type Likert étaient pour le moins surprenants. Certes, le score de difficulté obtenu pour les doublets complets augure d'une bonne réception des phrases mobilisant des paires lexicales écrites intégralement. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de déterminer avec exactitude les raisons qui ont amené les participant·es à juger la lecture d'une phrase écrite au masculin au même niveau qu'une phrase avec les doublets complets. Bien que les codes de l'écriture inclusive se taillent une place toujours plus grande, les phrases au masculin sont en effet souvent considérées comme étant plus simples par les adversaires de l'écriture inclusive, puisque le masculin est implanté depuis très longtemps dans l'usage et que nous y sommes exposé·es en permanence au quotidien. Le caractère purement subjectif des réponses fournies explique peut-être la complexité à donner du sens à ces données.

Néanmoins, il n'est pas possible d'exclure l'hypothèse que d'autres paramètres – que la présence des formes linguistiques inclusives – aient été pris en considération par les participant·es pour réaliser cette auto-évaluation. Afin d'éclairer autant que possible les résultats obtenus, nous avons décidé de soumettre les six phrases sur « AMesure », outil présenté précédemment (cf. analyse des temps de lecture), qui offre la possibilité de connaître le niveau de difficulté globale

de chacune de nos phrases. Les analyses obtenues nous permettront notamment de déterminer si ce niveau de difficulté était plus élevé pour les phrases au masculin ou si les participant·es ont simplement estimé que ces phrases étaient aussi accessibles à la lecture que les phrases avec les doublets complets.

Pour information, l'outil sépare des mesures de complexité lexicale, syntaxique et textuelle et calcule le niveau de difficulté globale en faisant la moyenne de ces trois mesures. Cependant, étant donné qu'il est ici question de phrases et non de textes, nous avons exclu des données le score de complexité textuelle, qui s'avérait donc impertinent. En d'autres mots, nous avons retenu les scores de complexité lexicale et syntaxique et avons recalculé les niveaux de difficulté globale en tenant uniquement compte de ces deux indicateurs.

Phrase et condition	Difficulté lexicale	Difficulté syntaxique	Niveau de difficulté globale
Phrase 1 – doublets complets (« maquilleurs et maquilleuses »)	2	2	2
Phrase 2 – doublets complets (« serveurs et serveuses »)	2	2	2
Phrase 3 – masculin (« animateurs »)	2	2	2
Phrase 4 – masculin (« dessinateurs »)	2	2	2
Phrase 5 – doublets abrégés additifs (« pharmacien·nes »)	3	2	2,5
Phrase 6 – doublets abrégés substitutifs (« décorateur·rices »)	2	2	2

Tableau (5). Niveau de difficulté globale obtenu avec Amesure pour les six phrases testées

En nous appuyant sur les données fournies par l'outil, reprises dans le tableau (5) ci-dessus, nous constatons que le niveau de difficulté globale était identique pour l'ensemble des phrases, à l'exception de la cinquième mobilisant les doublets abrégés additifs. Le score de complexité étant similaire pour les quatre premières phrases, nous pouvons donc effectivement envisager que les participant·es ont jugé qu'il n'était pas plus difficile de lire les phrases au masculin que celles avec les doublets complets. Après mûre réflexion, ces résultats ne sont pas si surprenants, les doublets complets ne constituant pas une difficulté en soi. En effet, ces derniers s'apparentent au phénomène extrêmement fréquent de coordination de deux noms à l'aide de la conjonction « et » (du type « les chirurgiens et les pharmaciens », « les enfants et les parents », etc.).

Toujours d’après ces données, la difficulté de lecture devrait être plus importante pour la phrase mobilisant les doublets abrégés additifs que pour celle mobilisant les doublets abrégés substitutifs. Lorsque l’on établit une distinction entre ces deux catégories morphologiques dans notre analyse, nous constatons effectivement (cf. tableau 5) que les participant·es, indépendamment de la forme de l’expérience, ont en moyenne estimé cette phrase comme étant plus difficile à lire. Amesure offre également la possibilité à ses usagers et usagères d’obtenir une analyse plus détaillée. Cette analyse précise les raisons pour lesquelles le score de difficulté lexicale est plus important pour la cinquième phrase : l’outil indique que cette phrase contient un mot complexe (« conformité ») et un terme technique (« prise en charge »). Il nous semblait en effet assez étonnant que la lecture d’une phrase mobilisant des doublets abrégés complexes ait été jugée plus simple que la lecture d’une phrase comportant des doublets abrégés simples. À partir de ces analyses complémentaires, nous pouvons donc émettre l’hypothèse que la difficulté perçue n’était pas uniquement imputable au dispositif inclusif et que d’autres paramètres – tels que ceux mis en lumière par Amesure – ont été pris en considération par les participant·es.

Il convient toutefois de noter que l’explication proposée pour tenter d’éclairer les temps de lecture plus longs des premières phrases mobilisant les doublets abrégés additifs peut également permettre de comprendre le plus grand score de difficulté obtenu pour cette phrase. Cette dernière phrase portait en effet sur le métier de « pharmacien » (prononcé [faʁ.ma.sjɛ̃], ce substantif se termine également par un son nasal qui, pour être féminisé, doit être dénasalisé (« pharmacienne », prononcé [faʁ.ma.sjɛ̃n]). Il est donc possible d’avancer que, contrairement à ce que nous avons prédit, les participant·es considèrent que les doublets abrégés de type additif (à l’exception des substantifs de type « avocat », qui nécessitent seulement l’ajout d’un « e » pour être féminisés) sont plus compliqués que les doublets abrégés de type substitutif tels que décorateur·rices (qui peut être lu « décorateurices »). Nous discuterons davantage à ce propos dans la partie prévue à cet effet (cf. « discussion des résultats »).

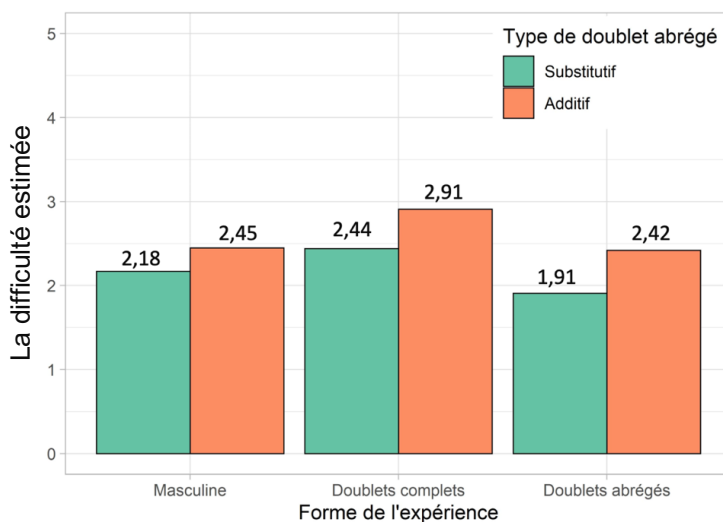


Figure 8. La difficulté estimée en fonction de la forme de l’expérience et du type de doublet abrégé

Enfin, il semble intéressant de souligner que la lecture des phrases écrites sous les doublets abrégés substitutifs et additifs a été évaluée comme étant légèrement moins difficile (1,91 et 2,42) par les personnes confrontées à ces formes lors de la première partie de l'étude (cf. figure 8). Nous pouvons donc ici supposer un très léger effet d'habituation.

Nonobstant, nous tenons à rappeler qu'il convient de faire preuve d'une certaine prudence face aux résultats et aux analyses que nous venons de présenter. Il n'est en effet pas possible de tirer des conclusions générales, car le nombre d'items proposés dans cet exercice était limité (seulement deux phrases). Les résultats pourraient par conséquent être différents avec un nombre de phrases plus important.¹⁶⁹

7. Discussion des résultats

Cette partie, consacrée à la discussion des résultats, est organisée en deux temps. Dans un premier temps, nous rappelons les grandes conclusions qui ont émergé des analyses descriptives et inférentielles présentées en profondeur dans la section précédente. Pour les temps de lecture, nous comparons ces conclusions à l'aune de celles auxquelles sont parvenues Gygax et Gesto (2007) dans leur étude. Il faut rappeler que nous avons apporté certains changements par rapport à cette étude, ceux-ci ayant été justifiés au sein de la partie méthodologique. Il est donc évident qu'il ne s'agira pas question de comparer systématiquement nos conclusions respectives pour chaque point de l'analyse, car les variables testées étaient différentes.

Dans un deuxième et dernier temps, nous dressons un bilan critique et réflexif au sujet de l'étude expérimentale que nous avons mise en place dans le cadre de ce mémoire. Pour ce faire, nous abordons ses inéluctables limites afin que les personnes désireuses de conduire une étude sur l'écriture inclusive à l'avenir puissent tirer profit de ces enseignements et soient, à leur tour, en mesure de faire progresser le débat. Nous proposons également quelques pistes d'approfondissement et évoquons certains phénomènes dont les causalités sont inconnues et qui, à notre sens, mériteraient de faire l'objet de recherches scientifiques.

7.1. Les formes inclusives activent davantage de représentations mentales féminines

Nos hypothèses ont été vérifiées par les données recueillies et présentées dans les analyses statistiques descriptives et inférentielles : les textes au masculin ont éveillé des représentations majoritairement masculines, induisant par conséquent un pourcentage de représentations mentales de femmes moins élevé que celui donné par les personnes ayant lu les mêmes textes avec les

¹⁶⁹ Pour ce point d'analyse, le nombre de phrases étant trop limité, nous ne proposons pas de statistiques inférentielles. Rappelons que nous avons proposé cette analyse à titre purement informatif et que les résultats doivent être interprétés avec prudence.

doubles flexions totales et partielles. Il faut toutefois insister sur le fait que la différence de pourcentages entre les conditions n'était pas particulièrement élevée. Afin d'expliquer cette observation, différentes causalités peuvent être envisagées. L'explication la plus plausible est que pour mesurer l'effet des dispositifs inclusifs testés sur les représentations mentales, nous avons posé la même question à l'issue de chaque texte (« combien pensez-vous qu'il y a de femmes et d'hommes qui exercent la profession qui vient de vous être présentée ? »). Les participant·es ont donc certainement dû s'apercevoir, au fil de l'expérience, que cette question revenait de manière systématique, créant peut-être un biais. Il est donc tout à fait possible que les participant·es se soient détaché·es de la forme du texte afin de se concentrer spécifiquement sur le contenu ainsi que sur les idées préconçues qu'ils avaient sur ces professions. Cela montre l'intérêt d'avoir des « distracteurs » dans une tâche expérimentale, c'est-à-dire des items qui ne testent pas la question de recherche dans le but de distraire les participant·es de l'objet de l'étude. Malheureusement, nous avons fait le choix de ne pas en utiliser dans notre étude, afin d'éviter de décupler le temps de passation qui était déjà relativement important.

Une autre raison peut expliquer ces résultats : dans les recherches antérieures (par exemple dans Gygax & coll. 2008 dont les résultats ont été présentés dans le premier chapitre), les effets du masculin générique et de la féminisation sur les représentations mentales avaient été étudiés de manière implicite, tandis que la question proposée dans cette expérience était pleinement explicite. En posant des questions plus implicites, nous aurions donc peut-être obtenu des pourcentages plus considérables.

Pour cette partie de l'analyse, il n'est pas possible de comparer les résultats obtenus avec l'étude de Gygax & Gesto, puisque l'autrice et l'auteur de cette recherche expliquent que leur intérêt s'est spécifiquement porté sur « l'effet de lourdeur sans investiguer l'effet de la féminisation sur la représentation automatique du groupe » (2007 : 51).¹⁷⁰

7.2. Les formes inclusives n'entravent pas la lisibilité des textes

Notre étude avait pour principale mission de vérifier scientifiquement si, comme l'ont prétendu l'Académie française ou d'autres acteurs et actrices ayant pris part au débat (cf. chapitre 3), l'écriture inclusive gênait considérablement la lecture. Pour ce faire, nous voulions déterminer si la féminisation des textes, l'utilisation des doublets complets abrégés plus spécifiquement, exerçait une influence – en l'occurrence négative – sur la vitesse de lecture, que nous avons

¹⁷⁰ En outre, les questions posées aux participant·es après chaque texte étaient différentes des nôtres : quatre questions portaient sur la compréhension du texte et quatre autres sur la représentation de la profession présentée.¹⁷⁰ Nous avons délibérément décidé de ne pas poser autant de questions, car nous souhaitions augmenter considérablement le nombre de textes par rapport à l'étude de 2007, dans l'objectif d'améliorer le caractère généralisable des résultats. Gygax et Gesto ont donc posé davantage de questions, mais ont proposé moins de textes. Cinq descriptions de professions avaient ainsi été proposées aux participant·es, tandis que nous en avons présenté dix-huit dans notre étude.

considérée comme indice de lourdeur à l'instar de Gygax et Gesto (2007). Dans la présente étude, toujours conformément à l'étude de 2007, nous avons formulé l'hypothèse que si les phrases contenant les doublets abrégés et les doublets complets étaient plus difficiles que les phrases contenant des métiers uniquement écrits au masculin (dit générique), les participant·es « devraient alors manifester un ralentissement de lecture à leur rencontre » (2007 : 251).

Les analyses générales des temps de lecture ont révélé que les phrases avec les doublets abrégés par le point médian ont été lues aussi rapidement que les mêmes phrases écrites au masculin générique, ce qui invalide les propos tenus par Vervier : « le point médian, parce que c'est un signe qui n'avait pratiquement jamais été utilisé et parce qu'il coupe visuellement le mot peut ralentir la lecture » (2018 : 8). Les textes avec les doublets complets ont suscité les temps de lecture les plus longs, mais comme nous l'avons vu, le nombre de caractères est le seul effet ayant exercé une influence significative. Nous avons d'ailleurs pu observer qu'au fur et à mesure, les phrases présentant les doublets complets étaient lues un peu plus rapidement. La raison la plus plausible pour expliquer cette observation est que les doublets complets ont été réinterprétés en lecture comme un seul et même mot à partir des deux deuxièmes (phrase 3) et troisièmes (phrase 5) occurrences, leur reconnaissance ayant été automatisée.

Nous avons également comparé la vitesse de lecture des phrases mobilisant des doublets abrégés additifs avec celle des phrases mobilisant des doublets abrégés substitutifs. Un examen approfondi a montré que, contrairement à ce que nous avions prédit, ce sont celles mobilisant cette première catégorie de doublets qui ont été lues plus lentement. Pour tenter d'expliquer ces résultats, nous avons proposé différentes explications : différence de niveau de difficulté globale, nombre de caractères, etc. Les statistiques inférentielles ont cependant montré que le nombre de caractères n'avait pas eu un effet aussi significatif sur les temps de lecture que les doublets de type additif. Bien que nous ne soyons pas en mesure de le garantir pleinement, nous pensons que l'explication relative à la dénasalisation de voyelles nasales finales qu'implique la féminisation de noms de métiers comme « esthéticien », « électricien » ou encore « comédien » est certainement la plus plausible. Au cours du processus de féminisation de ces substantifs, cette voyelle nasale se dénasalise et la dernière syllabe se réalise comme une voyelle suivie d'une consonne nasale. D'une certaine façon, les résultats obtenus permettent d'affiner la distinction morphologique que nous avons mise au point pour les doublets abrégés : la condition morphologiquement simple devrait être plus restrictive encore, réduite aux seuls cas où la forme féminine peut être simplement obtenue par l'ajout d'un « e » (ex. « avocat·e »). Ce phénomène phonétique ne se produit pas pour les substantifs de type "agriculteurs" (agriculteur·rices), "décorateurs" (décorateur·rices), "dessinateurs" (dessinateur·rices), qui ont donc peut-être posé moins de difficultés à la population participante.

Notons en outre que les guides d'écriture inclusive expliquent généralement que les doublets abrégés permettent de gagner du temps – et de l'espace – lors de la rédaction, mais qu'ils doivent simplement être lus comme des doublets complets. Ainsi, « esthéticien·ne » se lit « esthéticien et esthéticienne ». Pourtant, en analysant les temps de lecture, nous avons constaté que les phrases avec les doubles flexions intégrales étaient lues plus lentement – en raison du nombre de caractères – que les phrases avec les doubles flexions abrégées. Par conséquent, il n'est pas impertinent de supposer que, dans les faits, les doublets abrégés sont lus comme un seul et même mot (et non deux). À cet égard, rappelons qu'en dressant l'inventaire des ressources de l'écriture inclusive (cf. deuxième chapitre), nous avons expliqué que de nombreux néologismes fusionnant les marques morphologiques du féminin et du masculin avaient émergé au cours des dernières années. La finalité visée par ce type de procédé semble évidente : remplacer les doubles flexions totales ou partielles ou pour être plus exact les agglutiner, certainement dans la perspective de gagner du temps en vertu du principe d'économie linguistique qui prédomine dans les pratiques langagières. Les doublets abrégés substitutifs sont donc peut-être simplement lus comme suit : *agriculteurices, décorateurices, dessinateurices*. La manière dont sont oralisées ces formes dépasse le cadre de notre recherche, mais mériterait de faire l'objet d'études scientifiques. Quoiqu'il en soit, pour les doublets abrégés de type additif, il est plus difficile d'agglutiner les marques morphologiques du féminin et du masculin. Si cette agglutination ne pose pas de souci à l'écrit, elle est en effet difficilement envisageable à l'oral, compte tenu du phénomène de dénasalisation susmentionné.

Enfin, nous avons également constaté que les premières phrases étaient en moyenne lues plus lentement que les troisièmes et cinquièmes phrases. Si ce ralentissement était observable uniquement pour les textes écrits sous les conditions « doublets complets » ou « doublets abrégés », nous aurions pu avancer qu'il était imputable à une difficulté pour lire les formes inclusives lors de la première exposition. Cet effet de ralentissement suivi d'un effet d'habituation était cependant présent dans l'ensemble des conditions, en ce compris dans la version masculine. Il pourrait s'expliquer par le fait que les premières phrases d'un texte sont généralement lues plus lentement que celles occupant une position plus avancée :

Le lecteur commence à construire sa représentation mentale dès les premiers mots d'un texte. Dès l'entrée des premières informations du texte dans la mémoire, le lecteur compose la base de sa structure mentale à l'aide du processus de fondation de structure. Ce dernier s'occupe de lier l'information entrant (p. ex. un mot du texte) à un des nœuds en mémoire. Le processus de fondation de structure demande un important effort attentionnel au lecteur. Les études menées à ce sujet par Gernsbacher (1990) montrent, en effet, que le lecteur met plus de temps à lire les premières phrases d'un texte parce qu'elles sont utilisées pour construire les fondements de la structure mentale du texte. (Rodriguez 2010 : 13-14).

La position initiale de ces phrases explique donc certainement ces temps de lecture plus longs. En 1994, Miall et Kuiken dans *Foregrounding defamiliarization and affect response to literary stories* avaient également montré que les lectrices et lecteurs étaient généralement plus lent·es en début de texte. En 2007, Gygax et Gesto avaient également constaté que les temps de lecture étaient plus longs pour les premières phrases que pour les phrases suivantes (la vitesse de lecture revenant à la normale), mais cet effet de ralentissement n'avait été observé que pour les textes rédigés au féminin – condition que nous n'avons pas reprise – et les textes rédigés dans « les formes épiciènes I », c'est-à-dire les doublets abrégés par le tiret pour reprendre notre terminologie. Les premières phrases écrites avec le masculin ou avec les doublets complets avaient en effet été lues plus rapidement. Pour expliquer cette différence, l'hypothèse d'une lourdeur possible engendrée par les dispositifs inclusifs avait alors été avancée :

Cette analyse nous a donc confirmé un ralentissement plus important dans les formes épiciène I et féminine que dans la forme épiciène II et dans la forme masculine. A priori, le ralentissement de la première phrase par rapport aux deux autres phrases peut être dû à deux effets. Premièrement, ce ralentissement peut être dû à la position initiale de la phrase, effet mis en avant par Gernsbacher (1997) notamment. Si cet effet est le facteur explicatif, il devrait également être présent dans les autres conditions, et, selon notre seconde analyse, il ne l'est pas. Cette différence entre les conditions doit donc être imputée à une autre cause, comme celle de la lourdeur possible engendrée par la féminisation du langage. De manière générale, nous pouvons conclure qu'un certain ralentissement a lieu lors de la première rencontre du nom de métier sous la forme féminine ou épiciène (particulièrement épiciène D), mais que ce ralentissement, conformément à nos hypothèses, est de courte durée. Conformément à notre hypothèse, les résultats de notre étude montrent que même si ce ralentissement est effectivement présent en début de texte, il disparaît dès la deuxième occurrence du nom de métier. [...] (Gygax & Gesto 2007 : 247-248)

En somme, les résultats de notre étude tendent à montrer que les procédés de l'écriture inclusive n'entravent pas la lisibilité des textes. En outre, il n'est pas inutile de préciser que les personnes testées en 2007, selon Gygax et Gesto, étaient relativement habituées aux textes écrits inclusivement. Dans la caractérisation sociodémographique, nous avons vu que la majorité de notre échantillon se composait de personnes qui ne connaissaient – presque – pas (53,9%) et n'employaient – presque – jamais (58,27%) l'écriture inclusive. Les résultats obtenus, augurant d'une bonne lisibilité des formes linguistiques inclusives, peuvent s'expliquer par le fait que nous sommes aujourd'hui, peut-être de manière inconsciente, davantage exposé·es à l'écriture inclusive qu'en 2007. Comme nous l'avons vu dans le cadre de l'introduction, les principes et les codes de l'écriture inclusive se taillent en effet aujourd'hui une place toujours plus visible et audible (journaux télévisés, publicités, réseaux sociaux, etc.).

7.3. Les phrases avec les doublets abrégés perçues plus difficiles que les autres

La deuxième tâche mise au point dans notre expérience constituait une innovation par rapport à l'étude de 2007. À travers cette tâche, nous souhaitions déterminer de quelle manière les participant·es percevaient les formes linguistiques inclusives testées dans cette étude. À cette fin,

nous leur avons demandé d'estimer la difficulté de lecture de différentes phrases (deux pour chaque condition).

Comme nous l'avons abordé dans les statistiques descriptives et inférentielles, l'analyse des données a révélé que les phrases écrites au masculin ont été jugées comme étant les moins difficiles à lire, talonnées par les phrases présentant les doublets complets. Les participant·es ont jugé les phrases contenant les doublets abrégés par le point médian comme étant en moyenne plus complexes que les autres.

Les résultats obtenus ont invalidé notre hypothèse selon laquelle la forme de l'expérience (tâche 1) exercerait, en vertu de l'effet d'habituation, une influence notable sur la manière dont serait évaluée la lecture des phrases (tâche 2). Contrairement à ce que nous avons envisagé, les personnes exposées aux doublets complets n'ont pas jugé les phrases avec les doublets complets plus simples que les personnes exposées au masculin générique. Dans le même ordre d'idées, les personnes exposées aux doublets abrégés n'ont pas évalué les phrases avec les doublets abrégés comme étant nettement moins difficiles à lire. Ces derniers résultats étaient d'ailleurs assez étonnants, puisque comme nous l'avons vu en analysant les temps de lecture, les phrases rédigées avec ce dispositif ont été lues aussi rapidement que les phrases au masculin. Il est donc possible d'avancer que les nombreuses controverses que suscite le point médian – véritable point crispant – dans les débats publics ont influencé négativement la façon dont ces phrases ont été auto-évaluées par les participant·es.

En prenant en considération la forme de l'expérience (tâche 1) dans notre analyse, nous avons constaté que le lectorat des textes sous les doublets abrégés avait jugé les phrases avec les doublets complets légèrement moins difficiles (1,6) que le lectorat des textes au masculin (1,8) et celui des textes aux doublets complets (1,8). Pour ces personnes, il est donc possible de formuler l'hypothèse d'une légère préférence pour les formes intégrales. Il était cependant curieux de constater que ces phrases ont été estimées plus complexes – bien que le score de difficulté demeure peu élevé – par les personnes mises en présence de ce type de dispositif dans la première étape de l'expérience. C'est également avec un certain étonnement que nous avons constaté que les phrases avec les doublets abrégés avaient été jugées plus difficiles par les personnes confrontées aux doublets complets (2,7) que par celles confrontées au masculin (2,3). Nous ne sommes toutefois pas en mesure de justifier cette meilleure évaluation des phrases avec doublets abrégés par la partie de l'échantillon qui n'a pas été exposée à l'écriture inclusive avant cette deuxième tâche.

Quoiqu'il en soit, ces résultats laissent entrevoir l'idée qu'il est plus judicieux de ne pas utiliser outre mesure le point médian. Certes, les temps de lecture ont prouvé que cette forme inclusive controversée ne posait en réalité pas de difficultés de lecture. Toujours est-il qu'elle est

vraisemblablement perçue moins positivement par les participant·es. Notons en outre que de nombreux organismes de gestion politique et linguistique recommandent d'employer le point médian de manière raisonnée. Dans son article « l'écriture inclusive est-elle compatible avec un texte clair et convivial », Anne Vervier explique en effet que le conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie Bruxelles, à l'instar « d'autres organismes francophones de politique et de gestion de la langue participant au réseau Opale¹⁷¹ » (2018 : 11), préconise un emploi parcimonieux du point médian, réservé à des contextes spécifiques. La banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française indique que « les textes suivis offrent suffisamment d'espace pour qu'on y utilise les doublets complets »¹⁷² et recommande par conséquent d'utiliser ces derniers. L'institution québécoise, à l'instar du décret de la Fédération Wallonie Bruxelles, invite à employer le point médian uniquement dans « les contextes où l'espace est restreint (par exemple dans les tableaux, les formulaires, les publications sur des plateformes de microblogage) ainsi que dans les écrits de style télégraphique »¹⁷³. Notre étude a d'ailleurs démontré que les participant·es jugeaient les phrases avec les doublets complets comme étant aussi faciles à lire que les phrases au masculin.

7.4. Limites de l'étude et quelques pistes d'approfondissement

7.4.1. Limites de la deuxième tâche : nombre d'items insuffisant et approfondissement

Dans la deuxième tâche qui composait l'expérience, les participant·es devaient estimer sur base d'une échelle la facilité ou la difficulté qu'ils et elles avaient éprouvée pour lire les six phrases proposées. *A posteriori*, nous pensons que le nombre de phrases soumis n'était pas suffisamment élevé. Il aurait été utile de proposer davantage de phrases afin d'obtenir des résultats plus précis. Notons toutefois qu'il était difficilement envisageable d'en ajouter en raison du temps de l'expérience. Certes, la possibilité était laissée aux participant·es de prendre une pause au cours de l'expérience en cas de besoin. Il n'en reste pas moins vrai que le temps nécessaire pour réaliser l'étude était déjà très long. Or, il est fréquemment conseillé d'éviter de proposer des expériences trop chronophages : « des effets de fatigue peuvent se produire si l'expérience est longue provoquant une modification progressive de la performance » (Anceaux & Sockeel 2006 : 66).

Nous pensons en outre que les analyses auraient pu faire l'objet d'approfondissement. Par exemple, il aurait été intéressant de mesurer le temps que prenaient les personnes pour lire les

¹⁷¹ « Les pratiques d'écriture inclusive », note du réseau Opale, in *Service de la langue française de la Fédération Wallonie Bruxelles*, 2017. http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=efa86496eef03ecd958aa4e2c9d1dffe6441d45f&file=fileadmin/sites/lff/upload/lff_super_editor/lff_editor/documents/2017/Ecriture_inclusive_note_OPALE_2017.pdf

¹⁷² Banque de dépannage linguistique. (2021) *Questions fréquentes sur la féminisation*. [En ligne http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4015&fbclid=IwAR3k1kofszJCGBeRA916mmBpVk6eP1N15-dGJQXljk5-h3qWGk0AAOyZOek#Q03, page consultée le 02 juillet 2022].

¹⁷³ *Idem*.

différentes phrases. Ce faisant, nous aurions pu analyser les temps de lecture obtenus en regard avec la manière dont ces mêmes personnes avaient subjectivement évalué la lecture des phrases. Nous aurions ainsi pu déterminer si les personnes qui avaient estimé la lecture difficile sur la base de l'échelle avaient pris davantage de temps pour lire la phrase et inversement pour celles qui avaient indiqué n'avoir éprouvé aucune difficulté lors de la lecture. En effet, comme nous l'avons expliqué à maintes reprises au sein de ce chapitre, au plus une phrase est difficile à lire, au plus le temps de lecture sera long et, à l'inverse, au plus une phrase est facile à lire, au plus le temps de lecture sera réduit. En définitive, tester la variable « temps de lecture » au sein de cette seconde tâche aurait permis d'observer s'il y avait une corrélation entre des données de natures différentes (données objectives avec les temps de lecture et données subjectives avec l'appréciation personnelle mesurée par le biais de l'échelle).¹⁷⁴ Nous aurions pu également demander explicitement aux participant·es d'identifier les parties de la phrase qui leur semblaient plus difficiles ou les inviter à justifier leur évaluation. De cette façon, il aurait été plus facile de définir si les difficultés perçues concernaient les formes linguistiques testées ou d'autres segments de la phrase.

Une dernière limite que nous souhaitons mettre en évidence, et qui concerne les deux tâches composant l'expérience, concerne le fait que nous n'avons pas mesuré l'influence de l'âge et du niveau de scolarité des personnes testées. Notons cependant que dans le cadre d'une éventuelle publication, il est tout à fait envisageable que nous prenions cette limite en considération, en effectuant des analyses supplémentaires¹⁷⁵ afin de déterminer dans quelle mesure ces facteurs sociodémographiques ont exercé une influence sur les résultats.

7.4.2. Recours aux techniques d'oculométrie (*eyetracking*) pour mesurer la lisibilité des textes inclusifs

En vue de déterminer avec une plus grande précision si les formes inclusives entravent la lecture, une étude sur les mouvements oculaires lors de la lecture de ces formes, bien que plus complexe, pourrait être utile en ce qu'elle permettrait notamment de déterminer les segments de phrases sur lesquels les participant·es ont passé le plus de temps. À notre connaissance, une seule étude¹⁷⁶ conduite par Girard & coll. à l'Université du Québec à Montréal, s'est attachée

¹⁷⁴ Toutefois, en toute transparence, nous tenons à insister sur le fait que l'expérience mise en place était déjà suffisamment complexe, il était donc également difficilement envisageable de la complexifier davantage. L'étape analytique se serait révélée trop laborieuse.

¹⁷⁵ Pour ce faire, notons qu'il sera nécessaire de répartir les participant·es en différents groupes (en fonction de l'âge et du niveau de scolarité) : cela implique que les groupes comparés devront être relativement proportionnels. Des participations supplémentaires pourraient par conséquent être requises.

¹⁷⁶ Par ailleurs, il convient de préciser que cette étude est très récente : elle n'avait pas encore été réalisée lorsque la présente recherche a débuté. Pour de plus amples informations sur le protocole expérimental de cette étude, voir Girard, G., Foucambert, D., & Le Mené, M. (2021). *Lisibilité de l'écriture inclusive : apports des techniques d'oculométrie* [En ligne <https://cla-acl.ca/pdfs/resumes-2022-abstracts/Girard-et-al.pdf>, page consultée le 22 juin].

à déterminer l'impact des doublets abrégés sur les performances en lecture, en s'appuyant sur « des techniques d'oculométrie (eyetracking) » (2022 : 1). Il est intéressant de constater que les résultats préliminaires de cette recherche vont dans le même sens que ceux auxquels nous sommes parvenu·es dans notre étude :

Nos résultats préliminaires montrent que les comportements oculaires ne présentent pas de différence significative entre les trois formes de féminisations considérées (conditions 1, 2 ou 3)¹⁷⁷, et que celles-ci ne génèrent pas non plus de fixations différentes si on les compare aux versions masculines (condition 0 vs. 1, 2 ou 3). Ces premières observations montrent donc que les doublets abrégés ne semblent pas générer de difficulté de lecture. (Girard & coll. 2022 : 1-2).

7.4.3. Les métiers en “-ier” et “-er” exclus de notre étude

En établissant une distinction morphologique entre les doublets abrégés de forme substitutive et les doublets abrégés de forme additive, nous avons apporté certaines nouveautés et précisions par rapport à l'étude de 2007, dans laquelle cette différence n'avait pas été établie. Néanmoins, lorsque nous avons choisi les dix-huit métiers sur lesquels allaient porter nos textes, nous avons volontairement exclu les noms de métiers dont les suffixes étaient « -er » ou « -ier », ces derniers nécessitant l'ajout d'un accent grave pour être féminisés. À cet égard, notons que dans les manuels de rédaction inclusive, comme celui de l'agence de communication Mots-Clés, il est d'ailleurs fréquemment recommandé d'utiliser les doublets complets lorsque le terme féminin comporte un accent qui n'est pas présent au masculin afin d'éviter de promouvoir un usage irraisonné de l'écriture inclusive et d'augmenter les difficultés de lecture : « l'écriture inclusive raisonnée consiste à limiter le recours au point médian pour les mots dont les formes féminines et masculines sont très proches. Notamment lorsque le suffixe masculin s'obtient par ajout et non par substitution » (2019 : 11).

C'est notamment le cas du métier « infirmier », qui est une profession stéréotypée féminine, mais que nous avons délibérément exclu de nos choix, car l'ajout d'un accent nous semblait problématique pour la formation des doublets abrégés : « infirmier·ères ». Toujours est-il qu'il pourrait être intéressant de réaliser une étude supplémentaire afin de déterminer si cette catégorie de doublets abrégés est effectivement problématique sur le plan scientifique. Pour les chercheurs et chercheuses qui souhaiteraient s'adonner à la réalisation d'une telle étude, nous avons d'ores et déjà établi un tableau (cf. « tableau 6 »), bien entendu non exhaustif, répertoriant les noms de métiers ayant comme suffixes « -er » et « -ier » ainsi que leurs équivalents féminins et inclusifs :

¹⁷⁷ Dans l'étude en question, trois conditions de doublets abrégés ont été testées. **Condition 1** : doublets abrégés réalisés avec des points traditionnels (ex. étudiant.es). **Condition 2** : doublets abrégés réalisés avec des points médians. (ex. étudiant·es) **Condition 3** : doublets abrégés réalisés avec des parenthèses. (ex. étudiant(e)s)

Les métiers en <i>-er</i> et en <i>-ier</i>	Forme féminine	Doublets abrégés par un point médian	Doublets complets¹⁷⁸
Barbier	Barbière	Barbier·ière	Barbières et barbiers
Bijoutier	Bijoutière	Bijoutier·ière	Bijoutières et bijoutiers
Boucher	Bouchère	Boucher·ère	Bouchères et bouchers
Boulangier	Boulangère	Boulangier·ère	Boulangères et boulangers
Caissier	Caissière	Caissier·ière	Caissières et caissiers
Charcutier	Charcutière	Charcutier·ière	Charcutières et charcutiers
Charpentier	Charpentière	Charpentier·ière	Charpentières et charpentiers
Conseiller	Conseillère	Conseiller·ère	Conseillères et conseillers
Cuisinier	Cuisinière	Cuisinier·ière	Cuisinières et cuisiniers
Écolier	Écolière	Écolier·ière	Écolières et écoliers
Épicier	Épicière	Épicier·ière	Épicières et épiciers
Greffier	Greffière	Greffier·ière	Greffières et greffiers
Jardinier	Jardinière	Jardinier·ière	Jardinières et jardiniers
Menuisier	Menuisière	Menuisier·ière	Menuisières et menuisiers
Plombier	Plombière	Plombier·ière	Plombières et plombiers
Policier	Policière	Policier·ière	Policières et policiers
Pompier	Pompière	Pompier·ière	Pompières et pompiers
Voilier	Voilière	Voilier·ière	Voilières et voiliers

Tableau (6). Liste non exhaustive de noms de métiers en «-er » et «-ier » pouvant être testés dans une étude ultérieure.

7.4.4. La population non francophone de l'échantillon écartée de la partie analytique

Lorsque nous avons présenté la composition de notre échantillon, nous avons précisé que les données de 45 personnes n'avaient malheureusement pas pu être retenues dans nos analyses, car ces dernières avaient indiqué que le français n'était pas leur langue maternelle. Dans cette étude, l'intérêt se portait en effet exclusivement sur un public francophone. À l'avenir, il pourrait toutefois être utile d'analyser ces données – et de mettre en place une autre étude pour obtenir des données supplémentaires – afin de définir dans quelle mesure les conclusions que nous avons tirées au sujet de la population francophone peuvent également s'appliquer à une population non francophone. Ce faisant, nous dépasserons l'étude de 2007 et l'étude actuelle (soit les deux seules

¹⁷⁸ Dans cette colonne, nous avons systématiquement placé le substantif féminin avant le substantif masculin, afin de respecter les préconisations des guides de rédaction inclusive qui expliquent que les termes doivent apparaître par ordre alphabétique.

études consacrées à la lisibilité de textes rédigés inclusivement), qui imposaient aux participant·es d’être francophones. Une telle étude permettrait en outre de vérifier la validité scientifique des propos tenus dans le document « la communication inclusive, c’est bon pour la santé ! »¹⁷⁹ selon lesquels « certaines stratégies d’écriture inclusive ne conviennent pas aux personnes [...] non-francophones » (Rosier 2020 : 4).

7.4.5. Méconnaissance des effets de la chronologie de la séquence d’apprentissage des sens du masculin sur les stratégies d’interprétation

Nous l’avons vu dans le cadre du premier chapitre qui compose ce mémoire, le sens spécifique du masculin est enseigné dans les écoles avant le sens générique. Il est donc possible que l’ordre d’apprentissage constitue un facteur susceptible d’expliquer que, comme les résultats de notre étude l’ont démontré, les formes masculines sont majoritairement interprétées dans leur sens spécifique, c’est-à-dire comme désignant des hommes. Dans *Le Cerveau pense-t-il au masculin*, Gygax et coll. expliquent que ce point mérite de faire l’objet de recherches, car, jusqu’à présent, aucune étude n’a été consacrée à « l’effet de la chronologie de cette séquence [d’apprentissage des différents sens du masculin] sur les stratégies d’interprétation que le cerveau met en place pour faciliter notre vie [...] » (2021 : 36). Il pourrait donc être intéressant de conduire une expérience auprès d’élèves de l’enseignement primaire afin de vérifier sur le plan scientifique si cet effet de la chronologie est déterminant dans le processus d’interprétation des étiquettes masculines. À cette fin, nous pourrions par exemple tester deux classes et comparer les résultats : la première classe ayant appris le sens spécifique avant le sens générique et la chronologie inverse pour la seconde classe.

¹⁷⁹ Ce document provient d’un atelier qui a été organisé en novembre 2020 par Femmes&Santé asbl, en collaboration avec Laurence Rosier (linguiste dont nous avons exploité certaines théories dans le cadre du troisième chapitre) et Cultures&Santé.

CONCLUSION

Au fil de ce parcours exploratoire, nous avons pu prendre conscience de la complexité du débat – ou plutôt des débats – soulevé par l’écriture inclusive. Ces débats sont d’autant plus délicats à appréhender qu’ils se situent à la croisée de multiples domaines que nous avons pris le soin de convoquer, tels que la grammaire, la linguistique, la psychologie, la psycholinguistique, les sciences sociales et politiques. Le nombre d’acteurs et actrices, de projets politiques, de pratiques et de milieux qui coexistent dans le large spectre des revendications est tout aussi considérable. Ces débats ont en outre engagé une importante réflexion sur le langage et l’ensemble des strates de la société se sont mobilisées autour de cet événement linguistique. Ainsi, à partir de l’automne 2017, qui a marqué le début des polémiques, il est devenu laborieux de dénombrer le nombre d’articles de presse écrite, de commentaires sur les réseaux sociaux, de billets d’humeur, d’articles de blog, de recherches universitaires qui ont choisi de traiter de l’écriture inclusive.

Dans l’optique de faciliter autant que possible l’immersion du lectorat dans cette problématique de l’écriture inclusive et de lui offrir la possibilité d’en mesurer les enjeux profonds, nous avons pris le soin d’organiser et de présenter notre réflexion de manière progressive. Dans le chapitre inaugural, notre attention s’est ainsi portée sur les réflexions qui ont été à l’origine de l’émergence de l’écriture inclusive. À cette fin, nous avons mis en évidence la dualité qui existe entre l’approche grammaticale et l’approche psycholinguistique du genre masculin. Dans la première partie de ce chapitre, nous avons expliqué que le genre masculin, conformément à la tradition grammaticale, pouvait tantôt désigner des hommes, tantôt faire office de genre non marqué et désigner des femmes ou encore des populations mixtes (des hommes et des femmes ou encore des personnes indéterminées du point de vue du genre). Dans un second temps, nous avons mis en exergue les implications sociales et cognitives de cette polysémie du genre grammatical masculin en présentant les résultats de certaines études menées dans le domaine de la psycholinguistique, qui révèlent que dans les faits le masculin est majoritairement interprété dans son sens spécifique. Généralement, les femmes se sentent invisibilisées dans la langue française, car elles ne se sentent pas véritablement incluses dans les étiquettes masculines.

Dans le second chapitre, nous avons offert un large panorama sur l’écriture inclusive, laquelle a été présentée comme une possible stratégie pour limiter les implications sociales et cognitives résultant de l’asymétrie linguistique du genre masculin. Dans le cadre de notre approche définitoire qui se voulait substantielle, nous avons découvert que l’ensemble des linguistes ne partageaient pas la même conception de l’écriture inclusive, cette conception variant également en fonction de l’aire francophone étudiée, tel que nous l’avons suggéré en comparant le Québec

avec la France. En effet, tandis que certain·es arguent que les dispositifs de neutralisation sont inhérents à l'écriture inclusive, d'autres défendent qu'ils relèvent davantage d'une écriture épiciène et attirent l'attention sur la différence majeure qui existe entre les objectifs de ces deux types d'écriture : visibilité et représentation équitable des femmes et des hommes pour le premier et neutralisation des marques genrées pour le second. En ce qui nous concerne, pour organiser la présentation des dispositifs, nous avons opté pour la distinction opérée dans le décret de la Fédération Wallonie Bruxelles relatif à l'écriture inclusive. En premier lieu, nous avons dans un premier temps proposé une liste – qui se voulait aussi exhaustive et instructive que possible – des différents outils qui existent pour assurer une visibilité égale des femmes et des hommes dans la langue française. En second lieu, nous avons présenté les ressources permettant de neutraliser le genre dans le discours. L'objectif que nous avons poursuivi en dressant un tel inventaire était de prouver que l'écriture inclusive peut être pratiquée sous de multiples autres formes que celle très controversée du point médian sur lequel se focalisent – trop – souvent les débats. En confrontant les différentes prises de position au sujet des ressources présentées, nous espérons avoir mis en évidence leurs avantages et inconvénients respectifs. Somme toute, l'enjeu consiste simplement à employer l'écriture inclusive avec bon sens. Il ne s'agit donc pas d'utiliser systématiquement des points médians dans chaque phrase et de rester inféodé·e à un seul des principes de l'écriture inclusive, mais bien de promouvoir une utilisation raisonnée de ce type d'écriture en tirant profit de la large gamme d'outils en vigueur aujourd'hui pour une communication non discriminante à l'égard des femmes et des hommes. Nous l'avons vu, quoique différents, les objectifs de l'écriture inclusive et de l'écriture épiciène ne s'excluent aucunement. Il est même vivement conseillé, lors de la rédaction, de puiser dans les pratiques constitutives de ces deux types d'écriture afin de faire montre d'une plus grande richesse sur le plan textuel.

La finalité principale du troisième chapitre était de proposer un état du débat sur l'écriture inclusive. Ce faisant, nous avons souligné le traitement différent qui était réservé à cette question linguistique en fonction du pays francophone. Tandis que la Belgique encourage plutôt la pratique de l'écriture inclusive, en France cette pratique s'est vue interdite dans certains domaines comme l'administration et l'école et a même fait l'objet de propositions de loi visant à la pénaliser. Ce chapitre a surtout permis d'aborder les arguments fréquemment utilisés par les détracteurs et détractrices de l'écriture inclusive au sein de l'arène discursive, pourtant faibles ou peu investis sur le plan scientifique et qui nécessitaient par conséquent de faire l'objet de recherches : les arguments du masculin générique et l'argument de l'illisibilité des doublets abrégés et complets auxquels nous avons pleinement consacré notre étude expérimentale.

Dans le quatrième chapitre, nous avons présenté la méthodologie, le protocole expérimental et les résultats de cette étude. En toute humilité, nous estimons que notre recherche a permis d'apporter une pièce raisonnée au débat sur l'écriture inclusive. La vocation de ce travail était d'allier à une posture parfois trop idéologique – la dimension idéologique de cette question étant effectivement irréfutable – l'apport de données scientifiques. Les données scientifiques et empiriques qui ont émergé de notre étude ont permis, nous l'espérons, de faire quelque peu progresser quelque peu ce très vaste débat. Ainsi, notre étude a confirmé – à partir d'une population relativement hétérogène – un fait répandu en psychologie expérimentale, à savoir que les textes au masculin générique éveillent systématiquement des représentations mentales majoritairement masculines, tandis que les textes mobilisant les marqueurs inclusifs induisent une meilleure représentation des femmes dans la langue et donc dans les représentations mentales. Certes, les pourcentages de représentations mentales féminines n'étaient pas diamétralement différents entre les trois conditions linguistiques testées. Toujours est-il que ce constat constitue une preuve tangible que des avancées et des progrès sont envisageables sur ce terrain linguistique. Les résultats de l'étude conduite par Chatard et coll., que nous avons présentés au sein du chapitre inaugural, avaient déjà souligné l'existence d'une importante corrélation entre la féminisation des textes et l'aspiration de jeunes filles à exercer certains métiers de stéréotype masculin. Généralement, dans les débats publics, les opposant·es ont tendance à lister exhaustivement l'ensemble des coûts de l'écriture inclusive et s'abstiennent de faire mention de ses bénéfices pourtant étayés par un nombre considérable d'études scientifiques. Dans une certaine mesure, les résultats de l'étude susdite et de celle que nous avons mise en place peuvent être une réponse aux questions, certes rhétoriques, que posait dernièrement Manesse, linguiste particulièrement rétive à l'écriture inclusive :

Pour quels enjeux ? Les vraies questions pour moi sont celles-ci : partout et chez nous aussi, on viole des femmes, on les assassine, on les marie de force, on leur interdit d'aller à l'école, de sortir dans la rue, on les excise, on les répudie, on leur interdit d'avoir des biens, qui l'ignore ? Est-ce la pratique de l'EI qui va les libérer ? Que gagnent donc les femmes avec l'écriture inclusive ? (2022 : 169).

Loison et coll. s'étonnaient d'ailleurs d'observer cette « coexistence, dans l'espace discursif de cette controverse, de la violence de certains échanges et des prises de position pointant le caractère "purement symbolique" de la pratique d'un langage non sexiste » (2020). Si l'écriture inclusive est une question de moindre importance en comparaison avec les luttes concrètes pour l'égalité des genres, il y a lieu de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les débats autour de l'écriture inclusive génèrent une violence d'une telle force (cf. chapitre 3). À notre sens, les différents combats qui existent pour assurer une parfaite équité entre les genres ne devraient pas faire l'objet d'une hiérarchisation tel que Manesse donne à l'entendre. Au contraire, les acteurs et actrices de ces combats devraient faire cause commune, dès lors que l'objectif poursuivi est commun. Les promoteurs et promotrices de l'écriture inclusive sont pleinement conscient·es que

« derrière les dynamiques linguistiques se joue la distribution du pouvoir politique à l'intérieur d'une société » (Garcia 2014 : 36)

L'examen des points de discorde proposé dans le troisième chapitre a permis de mettre en lumière que les doublets abrégés par le point médian et les doublets complets étaient fréquemment taxés d'illisibilité. La principale mission de notre étude était donc d'étudier cet argument sur le plan scientifique. Cette étude était d'autant plus indispensable qu'une seule recherche s'était penchée sur la question, et ce, il y a quinze ans, c'est-à-dire à une période où l'écriture inclusive n'avait pas encore connu une telle expansion et n'était guère aussi débattue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il ressort de notre analyse que les textes rédigés au moyen des doublets abrégés étaient lus aussi rapidement que ceux écrits au masculin dit générique. Ces résultats infirment donc l'hypothèse émise par Jean-Yves Antoine : « il est raisonnable de poser que le point médian constitue un facteur de risque sur les activités de lecture » (2018). En revanche, ils corroborent celle formulée par Abbou & coll. (2018) qui avancent que si les locuteurs et locutrices sont en mesure d'apprendre à lire et à prononcer le français en dépit de son orthographe fastidieuse, ils et elles n'éprouveront pas de difficultés pour lire les marqueurs inclusifs. Les textes rédigés avec les doublets complets, quant à eux, étaient lus plus lentement, mais seule la longueur de phrases constituait un facteur déterminant pour expliquer ces temps de lecture plus longs. Il n'est en effet pas inutile de rappeler que les doublets complets désignent un processus langagier consistant à faire apparaître intégralement la forme masculine et la forme féminine. Nous l'avons expliqué, il est normal que des phrases comportant un plus grand nombre de caractères soient lues moins rapidement que des phrases comportant moins de caractères. Pour autant, cela ne signifie en rien que ces phrases sont plus difficiles à lire.

Enfin, les résultats de la deuxième tâche de l'étude, en dépit de ses limites que nous avons pris le soin d'aborder dans la discussion des résultats, montrent que les phrases mobilisant les doublets abrégés étaient en moyenne jugées plus difficiles que les phrases au masculin et avec les doublets complets, bien que cette difficulté ne se reflétait aucunement dans la mesure des temps de lecture (tâche 1). Quoiqu'il en soit, les résultats et analyses prouvent qu'un temps de lecture plus long n'est pas obligatoirement le témoin de difficultés (cf. supra), puisque dans cette tâche les phrases avec les doublets complets ont été évaluées aussi faciles – ou difficiles en fonction du point de vue que l'on choisit d'adopter – à lire que les phrases rédigées au masculin.

ET APRÈS ? QUELQUES PERSPECTIVES...

Au cours de ces deux années, nous avons veillé, et ce sans désespérer, à l'actualité médiatique dans l'objectif de discerner les points de friction majeurs de cette question linguistique. Ainsi, nous nous sommes évertuées à mettre à jour les quatre chapitres qui composent ce mémoire en tenant compte de l'évolution rapide de l'actualité. Le débat a en effet connu certains rebondissements entre le moment où nous avons amorcé cette recherche et celui où nous l'avons clôturée. Parmi ces rebondissements, il est possible de citer l'introduction du pronom *Iel* dans le dictionnaire Le Robert, qui a soulevé des querelles passionnées et a embrasé, une énième fois, le débat. Plusieurs personnalités, à l'instar du député LREM François Jolivet, se sont même empressées à exprimer leur opposition à cette initiative.¹⁸⁰

Il est toutefois manifeste que le peu de temps que nous avons à disposition pour élaborer ce travail de recherche de longue haleine ne nous a pas permis d'apporter des réponses définitives aux nombreuses questions que soulève la pratique de l'écriture inclusive. En tout état de cause, il ne s'agissait pas de l'objectif que nous poursuivions. Si nous avons effectivement intarissablement discuté autour de cette question et avons tenté d'engager une réflexion aussi fertile, critique et instructive que possible, nous n'avons aucunement l'intention de l'épuiser. Au demeurant, l'écriture inclusive constitue toujours une thématique en cours d'exploration, il eût par conséquent été profondément vain de s'aventurer à la figer.

Nous tenons donc à affirmer avec une profonde conviction que des études sont encore utiles, voire indispensables, afin de faire progresser le débat. Tel que nous l'avons suggéré dans la partie consacrée à la discussion des résultats, certains points méritent en effet d'être encore explorés, certaines zones d'ombres d'être éclaircies. À notre sens, il serait notamment utile de reconduire une étude sur la lisibilité des textes en se concentrant toutefois exclusivement sur une population dyslexique. Pour rappel, les personnes dyslexiques étaient minoritaires dans l'échantillon de notre étude, puisque notre intérêt ne s'est pas porté sur une population spécifique. Pourtant, dans le débat public, les voix qui martèlent que l'écriture inclusive est profondément attentatoire et discriminante pour les dyslexiques abondent. En mai 2021, Jean-Michel Blanquer affirmait, dans le cadre d'une interview au JDD, que l'écriture inclusive représentait un « barrage à la transmission de la langue pour tous ». Deux mois auparavant, début mars, le ministre avait même

¹⁸⁰ Voir notamment Recoquillé, M. (2021, 19 novembre). *Entrée de « iel » dans le dictionnaire : « C' est un acte militant, Le Robert a failli »*. L'Express.fr. [En ligne https://www.lexpress.fr/actualite/societe/entree-de-iel-dans-le-dictionnaire-c-est-un-acte-militant-le-robert-a-failli_2162578.html, page consultée le 29 juin 2022].

affirmé, cette fois devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, qu'il était « évident que cela [l'écriture inclusive] accentu[ait] la dyslexie ». ¹⁸¹

Ces propos ont néanmoins retenu l'attention et suscité l'étonnement des orthophonistes et des spécialistes de cette forme d'écriture, puisqu'à ce jour aucune étude n'a été réalisée sur le sujet. Anne Dehête de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO) explique que « cela pourrait être une gêne supplémentaire à la lecture, mais nous restons très prudents, car il n'existe pas d'étude ». La dyslexie, qui concerne environ 3 à 5% des enfants selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, désigne une difficulté à identifier certains mots qui constituent une entrave à la lecture et à la compréhension de textes écrits. Dehête précise cependant que « pour les enfants dyslexiques, des tas d'autres facteurs constituent une gêne comme certaines polices de caractère de texte, ou bien les mauvaises photocopies noirâtres ». ¹⁸² Agnès Vetroff, présidente de l'Association nationale des associations de parents d'enfants dyslexiques (Anapedys), interrogée mi-mai par l'AFP, déplore également qu'« aucune étude ne soit en cours ». ¹⁸³ Certaines stratégies d'écriture inclusive ne conviennent peut-être pas aux personnes dyslexiques. Il n'empêche que cela reste à prouver et que les discours tenus par ces spécialistes témoignent de la nécessité de vérifier la validité scientifique de cet argument. Si une étude sur cette question venait effectivement à être conduite, tel est notre souhait profond, il sera néanmoins nécessaire de veiller à prendre en considération tous les paramètres spécifiques à ce type de population.

Il importe en outre de mettre en évidence le risque encouru par les personnes mobilisant l'argument du manque d'accessibilité des dyslexiques à l'écriture inclusive, sans avoir préalablement consulté ces personnes ou sans étayer leurs dires par des preuves scientifiques. Ce risque est de donner aux personnes dyslexiques le sentiment d'être instrumentalisées dans le débat, de ne représenter ni plus ni moins qu'un argument supplémentaire aux yeux des récalcitrant·es à l'écriture inclusive qui n'hésitent pas à user de tous les subterfuges possibles et imaginables pour la stigmatiser. Célia Guierri, éprouvant elle-même des troubles dyslexiques, amorce une réflexion profonde et critique à ce sujet :

Je laisse aux linguistes, aux grammairiennes et aux historiennes de la langue la question du point médian en lui-même. *Toutefois, c'est avec une certaine surprise que j'ai pu constater que les élèves dys étaient prises à parti dans ce débat.* Étant dys moi-même et enseignant à des élèves dys dans des ateliers qui leur sont réservés, la question me touche intimement. Il y a quelques années, j'ai présenté aux élèves que j'avais en atelier quelques groupes nominaux écrits en écriture inclusive. Un

¹⁸¹ AFP. (2021, 7 mai). *Le ministre de l'Éducation français interdit l'utilisation de l'écriture inclusive : "un barrage à la transmission*. La Libre.be. [En ligne] <https://www.lalibre.be/international/europe/2021/05/07/le-ministre-de-leducation-francais-interdit-lutilisation-de-lecriture-inclusive-un-barrage-a-la-transmission-de-notre-langue-pour-tous-H3TIOPDGSNH3MSJRLEQQWGMSQ/>, page consultée le 29 juin 2022].

¹⁸² Thibaut, M. (2021, 21 mai). *L'écriture inclusive, beaucoup de débats, peu d'études*. Factual. [En ligne] <https://factual.afp.com/lecriture-inclusive-beaucoup-de-debats-peu-detudes>, page consultée le 4 juillet 2022].

¹⁸³ *Idem*.

instant de pause, puis les élèves eurent deux réactions: "Oui, j'arrive à lire" et "Il m'a fallu deux secondes, mais ensuite je n'ai pas eu de souci." Depuis, je propose cet exercice bref, afin de savoir. Il faut le dire : de toutes les élèves dys que j'ai eues à charge, aucune n'a mentionné être gênée par ce point médian, mis à part ce premier instant déstabilisant. Bien entendu, mes élèves dys sont des élèves de lycée général et technologique. Peut-être n'est-ce pas le cas pour des élèves plus jeunes ou dans d'autres voies. *Après tout, qui pourrait prétendre parler pour toutes les personnes dys ?* Nous sommes toutes profondément différentes, car nous avons eu des parcours différents.¹⁸⁴

En définitive, les quelques pistes d'approfondissement et extraits de témoignages qui viennent d'être proposés dans le cadre de cet excipit illustrent clairement et concrètement que l'écriture inclusive est une question inépuisable – ou à tout le moins loin d'être épuisée – et encore digne de se trouver au cœur de nouvelles recherches scientifiques.

La science ne renverse pas à mesure ses édifices ; mais elle y ajoute sans cesse de nouveaux étages et, à mesure qu'elle s'élève davantage, elle aperçoit des horizons plus élargis.

– BERTHELOT Marcellin¹⁸⁵

¹⁸⁴ Nous soulignons. Témoignage trouvé dans Jarraud, F. (2021). *Témoignages : l'écriture inclusive et les dys*. *Café pédagogique*. [En ligne] <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/05/10052021Article637562211940812567.aspx>, page consultée le 4 juillet 2022].

¹⁸⁵ Citation extraite de Berthelot, M. (1897). *Science et libre pensée*. Calmann-Lévy.

BIBLIOGRAPHIE

Abbou, J. (2017). *(Typo)graphies anarchistes. Où le genre révèle l'espace politique de la langue. Mots. Les langages du politique*, 113, 53-72.

Abbou, J. (2019). *La langue est-elle toujours un lieu de lutte féministe? De la contrefaçon sémiotique à la libéralisation. Recherches féministes*, 32(2), 235-258.

Abbou, J., Arnold, A., Candea, M., & Marignier, N. (2018). *Qui a peur de l'écriture inclusive? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation Entretien. Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, (44).

Académie française (1704). *Observations de l'Académie française sur les "Remarques" de M. de Vaugelas*, Paris, Jean-Baptiste Coignart, p. 98

Académie française (26 octobre 2017). *Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite "inclusive"* [En ligne : <https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>].

Académie française (2019). *Dictionnaire de l'Académie française*. [En ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/annexes/feminisation.html>].

Afp, L. F. A. (2021, août 13). *Un point médian, un astérisque, deux points. . . La bataille de l'écriture inclusive fait rage en Suisse*. LEFIGARO. [En ligne : <https://www.lefigaro.fr/culture/un-point-median-un-asterisque-deux-points-la-bataille-de-l-ecriture-inclusive-fait-rage-en-suisse-20210813>].

AFP. (2021, 7 mai). *Le ministre de l'Éducation français interdit l'utilisation de l'écriture inclusive : "un barrage à la transmission*. La Libre.be. [En ligne : <https://www.lalibre.be/international/europe/2021/05/07/le-ministre-de-leducation-francais-interdit-lutilisation-de-lecriture-inclusive-un-barrage-a-la-transmission-de-notre-langue-pour-tous-H3TIOPDGSNHY3MSJRLEQQWGMSQ/>, page consultée le 29 juin 2022].

Alpheratz, M. (2019). *Français inclusif: du discours à la langue?. Le discours et la langue*, (111), 53-74.

Anceaux, F., & Sockeel, P. (2006). *Mise en place d'une méthodologie expérimentale: hypothèses et variables. Recherche en soins infirmiers*, (1), 66-83.

- Antidote (2021). *Inclusivité - guide d'utilisation d'Antidote 10* [En ligne : <https://www.antidote.info/fr/antidote-10/documentation/guide-utilisation/le-correcteur/le-volet-style/inclusivite>, page consultée le 29 décembre 2021].
- Antoine, J-Y. (janvier 2018). *Écriture inclusive et point médian : et si l'on causait science ?* Dans *Éthique et Traitement automatique des langues*. [En ligne <https://www.ethique-et-tal.org/2018/01/20/ecriture-inclusive-et-point-median-et-si-lon-causait-science/>]
- Arbour, M-E., De Nayves, H. (2018). *Formation sur la rédaction épïcène. Front Cover*. Pour l'Office québécois de la langue française, 73 p.
- Audugé, S. (2021, 7 juin). *Tribune. L'écriture inclusive est tout sauf un progrès social*. <https://www.magazine-decideurs.com>. [En ligne : <https://www.magazine-decideurs.com/news/tribune-l-ecriture-inclusive-est-tout-sauf-un-progres-social>].
- Baider, F. H., Khaznadar, E. & Moreau, T. (2007). *Les enjeux de la parité linguistique. Nouvelles questions féministes*, 26(3) : 4-12.
- Bande de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française (2019). *Désigner les personnes non binaires*. Sur Bande de dépannage linguistique. [En ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5370].
- Banque de dépannage linguistique de L'Office québécois de la langue française (2019). *Liste de termes épïcènes ou neutres* [En ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5465, page consultée le 30 décembre 2021].
- Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française (2021). *Rédaction épïcène, formulation neutre, rédaction non binaire et écriture inclusive*. [En ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5421, page consultée le 12 octobre 2021].
- Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française. (2021). *Qu'est-ce qu'un doublet abrégé ?* (s. d.). [En ligne : https://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5343].
- Bard C., Le Nan F. & Denance P. (2019). *Dire le genre. Avec les mots, avec le corps*. Paris, CNRS éditions, 2019, 302 p.

- Becquer, A., Cerquiglini, B., Cholewka, N., Coutier, M., Frécher, J., & Mathieu, M.-J. (1999). *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, 119 p.
- Benzitoun, C., Simon, A. C., & Gygax, P. (2020, 11 octobre). *Écriture inclusive : un premier bilan de la controverse*. The Conversation. [En ligne : <https://theconversation.com/ecriture-inclusive-un-premier-bilan-de-la-controverse-147630>].
- Bernaerts, M. (2021, 20 mai). *Écriture inclusive à l'école : Caroline Désir se positionne*. dans DH Les Sports +. [En ligne : <https://www.dhnet.be/actu/belgique/ecriture-inclusive-a-l-ecole-caroline-desir-se-positionne-60a622e5d8ad582600c5cb97>].
- Berthelot, M. (1897). *Science et libre pensée*. Calmann-Lévy.
- Bosvieux-Onyekwelu, C. (2020). « Droits humains » vs « droits de l'Homme ». *Arguments en faveur de l'inclusivité du langage des droits*. *Cahiers du Genre*, 69(2), 131-150.
- Bouhours, D. (1675). *Remarques sur la langue française*. Paris, 598 p.
- Bourdieu, P., & Boltanski, L. (1975). *Le fétichisme de la langue*. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1(4), 2-32.
- Brauer, M. & Laundry, M. (2008). *Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales*. *L'année psychologique* 108(2), 243-272
- Calabrese, L. (2019). *L'événement de réception* [en ligne], URL: <http://journals.openedition.org/sds/7109>; DOI: <https://doi.org/10.4000/sds.7109>
- Candea, M. (2019). *Compte rendu d'ouvrage: Manesse et Siouffi: Le féminin et le masculin dans la langue, l'écriture inclusive en questions*. *Savoirs en prisme*.
- Caviglioli, D. (2018, 25 octobre). *Ne soyez pas si conservateur-trice-s, soyons tout-e-s inclusif-ve-s ! Bibliobs*. [En ligne : <https://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20181017.OBS4106/ne-soyez-pas-si-conservateur-trice-s-soyons-tout-e-s-inclusif-ve-s.html>].
- Cental - UCLouvain. (s.d.). *Amesure*. [En ligne <https://cental.uclouvain.be/amesure/>]
- Charaudeau, P. (2018). *L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français*. *Le débat*, (2), 13-31.

- Chatard-Pannetier, A., Guimont, S., & Martinot, D. (2005). *Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves: une remise en cause de l'universalisme masculin?. L'année psychologique, 105(2), 249-272.*
- Chevalier, Y., Candea, M., Viennot, E., Houdebine, A. M., Duverger, S., & Lasserre, A. (2016). *L'Académie contre la langue française. Le dossier "féminisation".*
- Coady, A. (2020). *Jardin à la française ou parc à l'anglaise ? Les idéologies linguistiques : des freins au langage non sexiste. Cahiers du Genre, 69, 59-83.*
- Coluche *Le Schmilblick (1976)* [Vidéo]. (2013, 4 juillet). YouTube. [En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=bUdhyn2HofE>].
- Develey, A. (2021, 12 avril). *François Jolivet : « L'écriture inclusive est contre-intuitive, illisible et excluante »*, dans *Le Figaro*. [En ligne : <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/francois-jolivet-l-ecriture-inclusive-est-contre-intuitive-illisible-et-excluante-20210408>].
- Dion, J. (2017, 11 novembre). *Point médian de l'écriture inclusive : la double peine*. dans *Marianne*. [En ligne : <https://www.marianne.net/agora/les-signatures-de-marianne/point-median-de-l-ecriture-inclusive-la-double-peine>]
- Dister, A., & Moreau, M. L. (2020). *Inclure sans exclure. Les bonnes pratiques de rédaction inclusive*. Bruxelles: Fédération Wallonie-Bruxelles, 84 p.
- Dubois, J. & coll. (2002). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.
- Dubois J., Giacomo M., Guespin L., Marcellesi C., Marcellesi L. B., & Mevel L. P. (1973). *Dictionnaire de Linguistique*, Paris, Larousse.
- Éditions Hatier (26 septembre 2017). *Manuel Magellan "Questionner Le Monde" : mise au point de l'éditeur*, [En ligne : https://pdf.editions-hatier.fr/Manuel_Magellan_CE2_.pdf, page consultée le 22 avril 2022].
- Élmiger, D. (2008). *Abréger les femmes pour mieux les nommer : féminisation de la langue et techniques abrégatives, Séméion, n° 6, p. 119-125.*

- Élmiger, D. (2010). *Féminisation de la langue française : une brève histoire des positions politiques et du positionnement linguistique*. In A. Duchêne & C. Moïse (dirs), *Langage, genre et sexualité* (pp. 71-89). Québec : Nota bene. (Langue et pratiques discursives).
- Élmiger, D. (2013). *Pourquoi le masculin à valeur générique est-il si tenace, en français?*. *Romanica Olomucensia*, (2), 113-120.
- Élmiger, D., & Tunger, V. (2014). *Les consignes de rédaction non sexiste françaises et italiennes. Quelle attitude face à la généricité du masculin?*. *Synergies Italie*, (10).
- Élmiger, D. (2015). *Masculin, féminin: et le neutre?. Le statut du genre neutre en français contemporain et les propositions de 'neutralisation' de la langue. Implications Philosophiques*. Retrieved from www.implications-philosophiques.org/actualite/une/masculin-feminin-et-le-neutre.
- Élmiger, D. (2017). *Binarité du genre grammatical–binarité des écritures?*. *Mots. Les langages du politique*, (113), 37-52.
- Élmiger, D. (2017). *Les genres réécrits n° 2. Écriture inclusive: extension du domaine des signes qui font ou défont la différence*. *GLAD!. Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, (03).
- Élmiger, D. (2018). *Les genres réécrits n° 4. Pour ou contre l'écriture inclusive: l'injuste milieu*. *GLAD!. Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, (05).
- Élmiger, D. (2019). *Les genres réécrits: chronique n° 6. Qu'est-ce que le genre—et à qui appartient son interprétation*. *GLAD!. Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, (07)
- Élmiger, D. (2021). *Y a-t-il un guide dans la rédaction ?*, *GLAD !*, 10. Accès : <http://journals.openedition.org/glad/2800>.
- Émilie, F., & Le Callennec, S. (2017). *Magellan et Galilée-Questionner le monde CE2*. ISO 690
- Fédération Wallonie Bruxelles (2021). Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles. [En ligne : <https://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/documents-parlementaires-et-decrets/documents/001707312>].

- France Culture (2019). *Féminisation des noms : petite révolution à l'Académie française*. [En ligne : <https://www.franceculture.fr/sciences-du-langage/feminisation-des-noms-petite-revolution-a-lacademie-francaise>].
- France Culture (2021, 9 mai). *L'écriture inclusive, un débat très politique*. [En ligne : <https://www.franceculture.fr/politique/lecriture-inclusive-un-debat-tres-politique>].
- François, T., Brouwers, L., Naets, H., & Fairon, C. (juillet 2014). *AMesure: a readability formula for administrative texts* (AMESURE: une plateforme de lisibilité pour les textes administratifs) [in French]. In Proceedings of TALN 2014 (Volume 2: Short Papers) (pp. 467-472).
- Garcia, N. (2014). *Monolingual politics in a multilingual society? The case of Luxembourg*. *Revue internationale de politique comparee*, 21(4), 17-36.
- Garnham, A., Gabriel, U., Sarrasin, O., Gygax, P. & Oakhill, J. (2012). *Gender Representation in Different Languages and Grammatical Marking on Pronouns: When Beauticians, Musicians, and Mechanics Remain Men*. *Discourse Processes*, 49(6): 481-500.
- Girard, G., Foucambert, D., Le Mené, M., (2021). *Lisibilité de l'écriture inclusive : apports des techniques d'oculométrie*. Université du Québec à Montréal. [En ligne <https://cla-acl.ca/pdfs/resumes-2022-abstracts/Girard-et-al.pdf>]
- Greco, L. (2014). *Présentation*. *Langage et société*, 148, 7-9. <https://doi.org/10.3917/ls.148.0007>
- Grevisse, M. (1936). *Le bon usage- Grammaire française* (2001) 13e Edition revue.
- Grinshpun, Y. (2022). *L'écriture inclusive: une réforme inutile*. *Travail, genre et sociétés*, 47(1), 173-177.
- Groussin, B. (2019). *Résumé des recherches sur l'écriture inclusive*, Fondation McConnell.
- Guilhaumou J. (2006). *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, Annales littéraires, n° 804, ISBN 2-84867-147-
- Gumperz, JJ., & Levinson SC. (1996). *Rethinking linguistic relativity*, Cambridge : Cambridge Univ. Press.
- Gygax, P., & Gesto, N. (2007). *Féminisation et lourdeur de texte*. *L'Année psychologique*, 107(2), 239-255.

- Gygax, P., Gabriel, U., Sarrasin, O., Oakhill, J., & Garnham, A. (2008). *Generically intended, but specifically interpreted: When beauticians, musicians, and mechanics are all men. Language and cognitive processes*, 23(3), 464-485.
- Gygax, P., Gabriel, U., & Zufferey, S. (2019). *Le masculin et ses multiples sens. Savoirs en prisme*, (10), 57-72.
- Gygax, P., Zufferey S., & Gabriel U. (2021). *Le cerveau pense-t-il au masculin? Cerveau, langage et représentations sexistes*. Le Robert.
- Gygax, P. (2021, 5 septembre). *Un langage qui utilise le masculin comme valeur par défaut est exclusif*. Le Monde.fr. [En ligne : https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/09/05/un-langage-qui-utilise-le-masculin-comme-valeur-par-defaut-est-exclusif_6093464_3232.html].
- Haddad, R., Sebah, C., & Baric, C. (2019). *Manuel d'écriture inclusive (3e édition augmentée)*. Paris : Mots-Clés.
- Hambye, P. (2020). *Cours de variétés géolinguistiques du français (LROM2180)*, Université catholique de Louvain.
- Haut Conseil à l'égalité entre les femmes & les hommes. (2016). *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe: guide pratique*. La documentation française.
- Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. (2019). *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe (2° édition)*, 68 p.
- Houdebine-Gravaud, A-M. (1995). *Des femmes dans la langue et les discours. Annales de Normandie*, 26(1) : 385-398.
- Houeix, R. (2017, 28 octobre). *Même Microsoft Word propose une forme d'écriture inclusive en français*. France 24. [En ligne : <https://www.france24.com/fr/20171028-meme-microsoft-word-propose-une-forme-decriture-inclusive-francais>, page consultée le 17 mars 2022].
- Iaz, C. (2021, 11 janvier). *Tristan Bartolini, créateur de caractères typographiques épïcènes*. Le Temps. [En ligne : <https://www.letemps.ch/societe/tristan-bartolini-createur-caracteres-typographiques-epicenes>].
- Jansen, B. (2017). *Écriture inclusive : pour ou contre ?* Centre d'éducation populaire André Genot. Namur.

- Jarraud, F. (2021). *Témoignages : l'écriture inclusive et les dys*. *Café pédagogique*. [En ligne : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/05/10052021Article637562211940812567.aspx>, page consultée le 4 juillet 2022].
- Just, M. A., Carpenter, P. A., & Woolley, J. D. (1982). *Paradigms and processes in reading comprehension*. *Journal of Experimental Psychology: General*, 111(2), 228–238. doi: <https://doi.org/10.1037/0096-3445.111.2.228>
- Khan Academy. (2019). *Les méthodes d'échantillonnage (leçon)*. Khan Academy. [En ligne : <https://fr.khanacademy.org/math/be-4eme-secondaire2/x213a6fc6f6c9e122:statistiques-1/x213a6fc6f6c9e122:population-et-echantillon/a/sampling-methods-review>].
- Khaznadar, E. (2007). *Le non-genre académique : doctrine de la domination masculine en France*. *Nouvelles Questions Féministes*, 26(3) : 25-38.
- Klinkenberg, J. M. (2001). *La conception essentialiste du français et ses conséquences*. *Réflexions polémiques*. *Revue belge de philologie et d'histoire*, 79(3), 805-824.
- Klinkenberg, J-M. (2019). *Quelle écriture pour quelle justice ? Écriture inclusive et politique linguistique* dans *Les défis de l'écriture inclusive* (Rosier & Rabatel dir.), 187 p.
- Klinkenberg, J-M. (2021). *L'incitation douce dans la mise en œuvre des politiques linguistiques*. *Le cas des usages non sexistes*. *Actes Sémiotiques*, 124.
- Ladmiral, J.-R., Lipiansky E.M. (1989). *La communication interculturelle*, Paris, Armand Colin.
- Lasagabaster, D. (2006). *Les attitudes linguistiques : un état des lieux*. *Ela. Études de linguistique appliquée* 4 (144) : 393-406.
- Le Figaro (7 septembre 2018). *Dans le monde francophone, la France dernier héraut de sa grammaire*, 58 p.
- Le Mouvement Réformateur (2021). *Oui à la féminisation des noms de métier, non à l'écriture inclusive* [En ligne : <https://www.mr.be/oui-a-la-feminisation-des-noms-de-metier-non-a-lecritureinclusive/>, page consultée le 28 décembre 2021].
- Le Vif l'express (06/01/2022). *Pour ou contre l'écriture inclusive - numéro 01 du 06/01/2022*, p. 62

- Le Vif l'express (2022, 28 février). *Cinquantenaire illuminé, manifestants dans les rues : la Belgique montre son soutien à l'Ukraine*. Le Vif. [En ligne : <https://www.levif.be/belgique/cinquantenaire-illumine-manifestants-dans-les-rues-la-belgique-montre-son-soutien-a-lukraine/>].
- Lecaplain, G. (2017, 17 novembre). *N'y a-t-il vraiment qu' « une langue française » ?* Libération. [En ligne : https://www.liberation.fr/france/2017/11/17/n-y-a-t-il-vraiment-qu-une-langue-francaise_1610426/].
- Légifrance (mars 1986). *Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* [En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000866501>, page consultée le 28 décembre 2021].
- Les écologistes (2022). *Projet pour une république écologique*. [En ligne : <https://www.eelv.fr/files/2021/10/Projet-2022-11.07.21-NP-1.pdf>, page consultée le 30 avril 2022]
- Les Engagés (2022). *Pourquoi ce nom, cette couleur, ce logo ?* [En ligne : <https://www.lesengages.be/actualite/il-est-temps-de-donner-une-nouvelle-couleur-a-notre-societe/>].
- Loison, M., Perrier, G., & Noûs, C. (2020). Introduction. Le langage inclusif est politique : une spécificité française?. *Cahiers du genre*, 69(2), 5-29. ISO 690
- Lorriaux A. (2017). *Pourquoi des profs s'engagent en faveur de "l'accord de proximité"* [En ligne : www.slate.fr/story/153483/ecriture-inclusive-accord-proximite-enseignantes-enseignants, page consultée le 29 décembre 2021].
- Lüdecke, D., Makowski, D., Ben-Shachar, M. S., Patil, I., Waggoner, P., Wiernik, B. M., Arel-Bundock, V., and Jullum, M. (2021). *Package 'performance': Assessment of Regression Models Performance (0.8.0)* [Computer software]. <https://easystats.github.io/performance/>
- Mahler, T. (octobre 2017). *L'écriture inclusive, nouvelle bataille de France*. [En ligne : https://www.lepoint.fr/societe/l-ecriture-inclusive-nouvelle-bataille-de-france-27-10-2017-2167784_23.php].
- Manesse, D. (2021). *Les grands écarts de l'écriture inclusive. Entre l'amour de la langue et l'amour de moi, moi, moi*. *Cites*, 86(2), 71-86.
- Manesse, D. (2022). *Contre l'écriture inclusive*. *Travail, genre et sociétés*, 47(1), 169-172.

- Manesse, D., & Siouffi, G. (2019). *Le féminin et le masculin dans la langue: l'écriture inclusive en questions*. ESF sciences humaines.
- Marchello-Nizia, C. (1989). *Le neutre et l'impersonnel*. *Linx*, 21(1), 173-179.
- Matthey, M. (2000). *Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande: un état des lieux*. *Bulletin VALS-ASLA*, 72, 63-79.
- McConnell Foundation (2019, 21 mars). *Résumé des recherches sur l'écriture inclusive*. [En ligne : <https://mcconnellfoundation.ca/fr/report/resume-des-recherches-sur-lecriture-inclusive/>].
- Michalik, M. (2022, 28 janvier). *Écriture inclusive : qu'en pensent les candidats à l'élection présidentielle ?* dans *Le Figaro*, [En ligne : <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/ecriture-inclusive-qu-en-pensent-les-candidats-a-l-election-presidentielle-20220126>, page consultée le 29 avril 2022].
- Michard, C. (1996). *Genre et sexe en linguistique: les analyses du masculin générique*. *Mots. Les langages du politique*, 49(1), 29-47.
- Michel, L. (2016). *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française. Approches sémantiques*. Thèse de doctorat. Université de Bourgogne.
- Misersky, J., Gygax, P. M., Canal, P., Gabriel, U., Garnham, A., Braun, F., ... & Sczesny, S. (2014). Norms on the gender perception of role nouns in Czech, English, French, German, Italian, Norwegian, and Slovak. *Behavior research methods*, 46(3), 841-871.
- Moreau, T. (1994). *Pour une éducation épïcène*, Lausanne, Editions Réalités sociales.
- Moreau, T. (2001). *Ecrire les genres. Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*. Conférence latine des éléguées à l'égalité (ed.), Genève, Etat de Genève.
- Moreau, M.-L., & Dister, A. (2014). *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. (3^e édition). Bruxelles: Service de la Langue française.
- Mots-Clés (2021). *Étude Mots-Clés x Google : L'écriture inclusive en 2021*. Mots-Clés, agence de communication éditoriale et d'influence. [En ligne : <https://www.motscles.net/etude-ecriture-inclusive>, page consultée le 17 mars 2022].

- Nakagawa, S., & Schielzeth, H. (2013). *A general and simple method for obtaining R² from generalized linear mixed-effects models*. *Methods in Ecology and Evolution*, 4(2), 133–142. <https://doi.org/10.1111/j.2041-210x.2012.00261.x>
- Osthus, D. (2004). *Le bon usage d'Internet. Le discours normatif sur la toile*. [En ligne : <http://www.dietmar-osthus.de/norme.htm>, page consultée le 14 février 2012].
- Parlement de la communauté française (2021). *Projet de décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métiers, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles*. [En ligne : <http://archive.pfwb.be/1000000020ce0a8?action=browse>, page consultée le 30 avril 2022].
- Parlement européen (2018). *Usage d'un langage neutre du point de vue du genre*. [En ligne : https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/187098/GNL_Guidelines_FR-original.pdf].
- Parzuchowski M., Bocian K. & Gygax P. (2016). *Sizing Up Objects: The Effect of Diminutive Forms on Positive Mood, Value, and Size Judgments*. *Language Sciences*, 1452. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2016.01452>
- Paveau, M-A. & Rosier L. (2008). *La langue française : passions et polémiques* (Paris : Vuibert).
- Pech, M. (2017, 22 septembre). *Un manuel scolaire écrit à la sauce féministe*. Le Figaro. [En ligne : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/09/22/01016-20170922ARTFIG00300-un-manuel-scolaire-ecrit-a-la-sauce-feministe.php>].
- Perlovsky, L. (2009). *Language and emotions: emotional Sapir–Whorf hypothesis*. *Neural Networks*, 22(5-6), 518-526.
- Philippe É. (2017). *Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française*. Sur Légifrance [En ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000036068907, page consultée le 20 mars 2022].
- Prévert, J. & Laster, A. (1998). *Jacques Prévert, un poète*. Gallimard Jeunesse.
- Rabatel, A., Rosier, L. (2019). *Les défis de l'écriture inclusive, Le discours et la langue*. *Revue de linguistique française*, tome 11.1, Louvain-la-Neuve, EME éditions, 187 p.

- Recoquillé, M. (2021, 19 novembre). *Entrée de « iel » dans le dictionnaire : « C' est un acte militant, Le Robert a failli »*. L'Express.fr. [En ligne : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/entree-de-iel-dans-le-dictionnaire-c-est-un-acte-militant-le-robert-a-failli_2162578.html].
- Rémillard, C. (2011). *Analyse comparative des activités d'écriture dans les manuels de science*. Essai consultable en ligne [En ligne : <http://hdl.handle.net/11143/15135>].
- Rennes, J. (2016). *Les controverses politiques et leurs frontières. Études de communication* (en ligne), 47 : 21-48.
- Rey-Bethbeder, M. (2021, 10 mars). *Une loi pour interdire l' ; écriture inclusive : mais qu' ; est-ce qui dérange tant ?*. [En ligne : <https://www.elle.fr/Societe/News/Une-loi-pour-interdire-l-ecriture-inclusive-mais-qu-est-ce-qui-derange-tant-3918944>].
- Rey, A. (1972). *Usages, jugements et prescriptions linguistiques. Langue française*, (16), 4-28.
- Richy, C., & Burnett, H. (2021). *Démêler les effets des stéréotypes et le genre grammatical dans le biais masculin: une approche expérimentale. GLAD!. Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, (10).
- Rodriguez, S. (2010). *Lector & Lectrix : effets d'une intervention sur la compréhension en lecture* (Doctoral dissertation, University of Geneva).
- Rosier, L. (2008). *La langue française : passions et polémiques*, Paris, Vuibert.
- Rosier, L. (2018). *Écriture inclusive, j'écris ton nom*. La Revue Nouvelle, (2), 42-50.
- Rosier, L. (éd. 2008). *Nouveaux regards sur le purisme*, dans *Le français moderne* 76 : 1, 38-50
- Rosier, L. (2017). *Un observable reconfiguré : la violence verbale dans l'espace numérique et ses circulèmes* (autour de l'insulte à Taubira). *Le Discours et la langue*, vol. 9, pp.173-190,
- Rosier, L. (2020). *La communication inclusive, c'est bon pour la santé ! (Document)*. Cultures & santé. [En ligne : <https://www.cultures-sante.be/nos-outils/outils-promotion-sante/item/620-la-communication-inclusive-c-est-bon-pour-la-sante.html>].

- Saraga, D. (2021). *La masculinisation de la langue a des conséquences pour toute la société, interview avec Pascal Gygax* | Universitas | Université de Fribourg. Unicom. [En ligne : <https://www.unifr.ch/universitas/fr/editions/2020-2021/l-amitie/la-masculinisation-de-la-langue-a-des-cons%C3%A9quences-pour-toute-la-societe.html>].
- Schubert, T. W., Murteira, C., Collins, E. C., and Lopes, D. (2013). *ScriptingRT: A Software Library for Collecting Response Latencies in Online Studies of Cognition*. PLoS ONE, 8(6), e67769. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0067769>
- Simon, A-C. (2021). *Cours de linguistique : la variation en français contemporain* (LROM1221), Université catholique de Louvain.
- Simon, A-C, Vanhal, C. (2022). *Renforcement de la féminisation et écriture inclusive : étude sur un corpus de presse et de textes politiques*. In: Langue française, Vol. 215.
- Slobin, D. (1996). *From "Thought and Language" to "Thinking for Speaking"*. in J. Gumpertz & S. Levinson (eds). *Rethinking Language Relativity*. Cambridge, Cambridge University Press : 70-96.
- Snyers, B. (2019). *Le français vu de Belgique. Enquête sur les représentations linguistiques contemporaines d'une communauté francophone périphérique*.
- Thibaut, M. (2021, 21 mai). *L'écriture inclusive, beaucoup de débats, peu d'études*. Factual. [En ligne : <https://factual.afp.com/lecriture-inclusive-beaucoup-de-debats-peu-detudes>, page consultée le 4 juillet 2022].
- Tibblin, J. (2019). *Le langage inclusif: attitudes et évaluation de texte*. [En ligne : <https://lup.lub.lu.se/luur/download?func=downloadFile&recordOId=8996414&fileOId=8996415>, page consultée le 3 décembre 2021].
- Tibblin, J. (2020). *Les attitudes envers le langage inclusif des francophones et leur effet sur l'évaluation d'un texte*. In *SHS Web of Conferences* (Vol. 78, p. 13006). EDP Sciences.
- Tournier, V. (2021, 18 février). *L'écriture inclusive doit être interdite dans les concours de recrutement*. Telos. [En ligne : <https://www.telos-eu.com/fr/societe/lecriture-inclusive-doit-etre-interdite-dans-les-c.html>].

- Trécourt, F. (2021, 24 février). *Comment la théologie chrétienne a lancé l'écriture inclusive*. Le Monde.fr. [En ligne : https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2021/02/21/comment-la-theologie-chretienne-a-lance-l-ecriture-inclusive_6070694_6038514.html].
- Tremblay, A & Ransijn, J. (2020). *Package 'LMERConvenienceFunctions': Model Selection and Post-Hoc Analysis for (G)LMER Models (3.0)* [Computer software]. <https://cran.r-project.org/web/packages/LMERConvenienceFunctions/LMERConvenienceFunctions.pdf>
- UCLouvain (sous la dir. de T. Van Hemelrijk & E. Antoine). (2019). *Guide du bon usage du genre dans votre communication* (2^o édition). [En ligne : www.uclouvain.be/decouvrir/fr/egalite, page consultée le 28 septembre 2021].
- Universalis, E. (s. d.). *Habituaton, psychologie*. Encyclopædia Universalis. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/habituaton-psychologie/>
- Vachon-L'Heureux, P. (2007). *Au Québec, la rédaction épiciène devient une proposition officielle*. *Nouvelles questions féministes*, 26(3), 70-80.
- Véron, L. (2021). *L'écriture inclusive : pourquoi tant de haine ?* (Podcast avec Julie Abbou et Pascal Gygax). [En ligne <https://www.binge.audio/podcast/parler-comme-jamais/ecriture-inclusive-pourquoi-tant-de-haine>, page consultée le 20 décembre 2021].
- Vervier, A. (2018). *L'écriture inclusive est-elle compatible avec un texte clair et convivial ?* Cahier APrBr, [En ligne : https://www.droitsquotidiens.be/fr/system/files/vervier_ecriture_incl_et_lisibilite-aprbr_2018.09.01_article.pdf, page consultée le 17 juin 2022].
- Viennot, É. (2014). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin!*. Les Éditions iXe.
- Viennot, E. (2017, 1 novembre). *Débranchons l'Académie française*. Libération. [En ligne : https://www.liberation.fr/debats/2017/11/01/debranchons-l-academie-francaise_1607279/?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Twitter#link_time=1509622071]
- Viennot, E. (2020). *Le langage inclusif: pourquoi, comment*. Les Éditions iXe.
- Vif, S. L. (2021, 7 mai). *Écriture inclusive : la France interdit, la Belgique encourage*. Site-LeVif-FR. [En ligne : https://www.levif.be/actualite/international/ecriture-inclusive-la-france-interdit-la-belgique-encourage/article-normal-1422773.html?cookie_check=1633213911].

Yaguello, M. (2002). *Les mots et les femmes: essai d'approche sociolinguistique de la condition féminine*. Éditions Payot & Rivages.

Zemmour, E. (2021, 8 février). *Tweet d'Eric Zemmour*. Twitter. [En ligne : [https:// twitter.com /zemmoureric/status/1358880467206823937](https://twitter.com/zemmoureric/status/1358880467206823937)

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial